



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 16.7.2013
COM(2013) 541 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES**

**COMPTES DÉFINITIFS DES 8E, 9E ET 10E FONDS EUROPÉENS DE
DÉVELOPPEMENT — EXERCICE 2012**

TABLE DES MATIÈRES

CERTIFICATION DES COMPTES.....	2
EXÉCUTION ET COMPTABILISATION DES RESSOURCES DU FED.....	3
PARTIE I – COMPTES ANNUELS DU FED: FONDS GÉRÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE.....	9
1. ÉTATS FINANCIERS DES 8 ^e , 9 ^e ET 10 ^e FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT.....	10
1.1 8 ^e , 9 ^e ET 10 ^e FED: BILAN GLOBAL, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE, TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET	10
1.2 8 ^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET	14
1.3 9 ^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET	17
1.4 10 ^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET	20
1.5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS DES 8 ^e , 9 ^e ET 10 ^e FED.....	23
2. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION FINANCIÈRE	48
2.1 DOTATIONS.....	52
2.2 COMPTES AGRÉGÉS.....	55
2.3. AUTRES INFORMATIONS DE GESTION.....	60
PARTIE II – COMPTES ANNUELS DU FED: ÉTATS FINANCIERS DE LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT.....	62
3.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2012	64
3.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012.....	65
3.3 ÉTAT DES VARIATIONS DES CONTRIBUTIONS DES DONATEURS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012.....	66
3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012.....	67
3.5 ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012	68
ANNEXE DE LA PARTIE I – CHAPITRE 2 (RAPPORT SUR L'EXÉCUTION FINANCIÈRE): SITUATION PAR PAYS ET PAR INSTRUMENT.....	101

CERTIFICATION DES COMPTES

Les comptes annuels des 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement pour l'exercice 2012 ont été établis conformément au Titre VIII du règlement financier du 10^e Fonds européen de développement ainsi qu'aux principes, règles et méthodes comptables décrits dans l'annexe aux états financiers.

Je prends acte de ma responsabilité dans l'élaboration et la présentation des comptes annuels des 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement conformément à l'article 125 du règlement financier applicable au 10^e Fonds européen de développement.

J'ai obtenu de l'ordonnateur et de la BEI, qui en garantissent la fiabilité, toutes les informations nécessaires à l'établissement des comptes décrivant l'actif et le passif des Fonds européens de développement, ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure d'approuver les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle de la situation financière des Fonds européens de développement, dans tous les aspects significatifs.

(Signature)

Manfred Kraff

Comptable

EXÉCUTION ET COMPTABILISATION DES RESSOURCES DU FED

1. CONTEXTE

L'Union européenne entretient, en matière de développement, des relations basées sur la coopération avec un grand nombre de pays en développement. Leur objectif principal est de promouvoir le développement économique et social, en se concentrant plus particulièrement sur la réduction et l'atténuation de la pauvreté à long terme, au moyen d'une aide au développement et d'une assistance technique aux pays bénéficiaires. Pour y parvenir, l'Union, conjointement avec les pays partenaires, établit des stratégies de coopération et mobilise les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre. Les ressources que l'Union alloue au développement proviennent de trois sources :

- le budget de l'Union européenne;
- le Fonds européen de développement;
- la Banque européenne d'investissement.

Le Fonds européen de développement (FED) est le principal instrument dont l'Union dispose pour apporter son aide en matière de coopération au développement aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le traité de Rome de 1957 avait prévu sa création pour l'octroi d'une aide technique et financière, initialement limitée aux pays africains toujours colonisés à cette époque et avec lesquels certains États membres possédaient des liens historiques.

Le FED n'est pas financé par le budget de l'Union européenne. Il est financé par les États membres, soumis à son propre règlement financier et dirigé par un comité spécifique. La responsabilité de l'exécution financière des opérations réalisées avec les ressources du FED incombe à la Commission européenne alors que la facilité d'investissement est gérée par la Banque européenne d'investissement (BEI).

Au cours de la période 2008-2013, l'aide géographique octroyée aux États ACP et aux PTOM continuera à être essentiellement financée par le FED. Chaque FED est généralement conclu pour une durée de quelque 5 ans. Depuis la conclusion de la première convention de partenariat en 1964, les cycles de programmation des FED ont, dans l'ensemble, suivi ceux des accords/conventions de partenariat. Chaque FED étant régi par son propre règlement financier, il y a lieu d'établir des états financiers pour chacun d'eux. Il s'ensuit que les états financiers sont établis séparément pour chaque FED en ce qui concerne la partie gérée par la Commission européenne. Ces états financiers sont également présentés sous forme agrégée afin de permettre une vue globale de la situation financière des ressources relevant de la responsabilité de la Commission européenne.

La facilité d'investissement a été établie en vertu de l'accord de Cotonou. Gérée par la Banque européenne d'investissement, cette facilité sert à soutenir le développement du secteur privé dans les États ACP à travers essentiellement, mais pas exclusivement, le financement d'investissements privés. La facilité fonctionne selon le principe d'un fonds renouvelable. Les remboursements des prêts qui sont réinvestis dans d'autres opérations permettent en effet à la facilité de s'autorenouveler en plus de jouir d'une indépendance financière. N'étant pas gérée par la Commission européenne, la facilité d'investissement n'est pas consolidée dans la première partie des comptes annuels (les états financiers des 8^e, 9^e et 10^e FED et le rapport connexe portant sur l'exécution financière). Les états financiers de la facilité d'investissement sont joints à part dans les comptes annuels (partie 2) afin de fournir une vision complète de l'aide au développement du FED. Le 10^e FED porte sur la période 2008-2013 et dispose d'un budget total de 22 682 millions d'EUR. Sur ce montant, 21 966 millions d'EUR sont alloués aux pays ACP, 286 millions d'EUR aux PTOM et 430 millions d'EUR à la Commission pour couvrir les dépenses engagées pour la programmation et la mise en œuvre du FED¹.

2. COMMENT LE FED EST-IL FINANCÉ?

¹ JO L 247 du 9.9.2006

Le cadre financier pour la période 2007-2013 a été adopté par le Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005. Il a alors été décidé que la coopération géographique avec les États ACP ne serait pas intégrée au budget de l'Union européenne (budgétisée), mais qu'elle continuerait d'être financée par le FED intergouvernemental existant pour la période 2008-2013.

Le budget de l'Union européenne est un budget annuel dans lequel les recettes et les dépenses sont prévues et autorisées pour une année selon le principe de l'annualité budgétaire. À la différence de l'Union européenne, le FED fonctionne sur une base pluriannuelle. Chaque Fonds fait l'objet d'un accord interne conclu entre les États membres, qui établit un fonds global de mise en œuvre de la coopération au développement pendant une période qui est généralement de cinq ans. Les fonds attribués peuvent être utilisés sur toute la période du FED, car les ressources sont allouées sur une base pluriannuelle. Le caractère non annuel du budget est souligné dans les rapports budgétaires dans lesquels l'exécution du budget des FED est mesurée par rapport au total du fonds.

Les ressources du FED sont des contributions «ad hoc» des États membres de l'UE. À intervalles d'environ cinq ans, des représentants des États membres se réunissent au niveau intergouvernemental pour statuer sur un montant global attribué au Fonds et superviser son exécution. La Commission gère ensuite le Fonds conformément à la politique de développement de l'UE qu'elle propose et que le Conseil adopte. Étant donné que les États membres possèdent leurs propres politiques d'aide et de développement parallèlement à la politique de l'Union, ils doivent coordonner leurs politiques avec l'UE afin de veiller à leur complémentarité. Jusqu'en 2010, les 15 États membres participants étaient appelés à contribuer. En 2011 ont été appelées les premières contributions pour le 10^e FED, auquel participent les 27 États membres.

Alors qu'une partie des fonds du 10^e FED a été mise de côté pour les besoins imprévus, la plupart sont programmés dans des cadres pluriannuels indicatifs, principalement géographiques mais aussi thématiques, actuellement définis pour la période 2008-2013. Des documents de stratégie par pays, des documents stratégiques régionaux et des documents stratégiques intra-ACP ont été adoptés par la Commission en conséquence. Leur mise en œuvre est contrôlée chaque année et les stratégies sont réexaminées à mi-parcours (finalisées) et à terme (en cours). À l'issue de ces révisions à mi-parcours et à terme, la Commission peut, pour le compte de l'Union européenne, revoir les stratégies et l'affectation des ressources à la lumière des besoins du moment et de la performance des États ou des régions ACP concernés.

Outre les contributions susmentionnées, les États membres ont également la possibilité de passer des accords de cofinancement ou bien de verser des contributions financières volontaires au FED.

3. COMMENT LES RESSOURCES DU FED SONT-ELLES GÉRÉES ET DÉPENSÉES?

3.1 Dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles du FED se présentent sous différentes formes, en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés. Conformément au règlement financier, la Commission met en œuvre les ressources du FED selon les modes de gestion suivants:

Gestion décentralisée: la Commission délègue certaines tâches d'exécution du budget à des pays tiers, en plus ou moins grande partie en fonction de la situation locale du pays bénéficiaire concerné.

Gestion centralisée: la Commission exécute le budget soit directement soit indirectement en confiant certaines tâches de mise en œuvre du budget à des organismes responsables au regard du droit de l'Union européenne ou du droit national, tels que les agences de l'Union européenne.

Gestion conjointe avec des organisations internationales: dans ce cadre, la Commission confie certaines tâches d'exécution à une organisation internationale.

3.2 Les différents acteurs financiers

La responsabilité de l'**ordonnateur délégué** s'étend à l'ensemble du processus de gestion, de la détermination des actions à mener pour réaliser les objectifs politiques fixés à la gestion des activités engagées du point de vue tant opérationnel que budgétaire, y compris la signature des

engagements juridiques et/ou le contrôle des performances, l'exécution des paiements, voire le recouvrement des fonds, s'il y a lieu.

Le **Chef de la délégation de l'Union européenne** est l'agent de liaison local entre la Commission et les autorités nationales ou régionales de l'État ACP/des PTOM sur le terrain. Il travaille en étroite collaboration avec l'ordonnateur national ou régional à la définition de la stratégie de mise en œuvre et des politiques sectorielles ainsi qu'à la préparation, à l'étude et à la révision des programmes et des projets du FED.

L'**ordonnateur national** dans le pays bénéficiaire est un haut fonctionnaire nommé par le gouvernement de chaque État ACP/PTOM. Il représente les autorités de son pays pour toutes les activités financées par le Fonds et gérées par la Commission et la BEI. Ces fonctions sont dans la plupart des cas exercées par un membre du gouvernement, généralement le ministre d'État à la planification ou aux finances. L'ordonnateur national exécute les tâches administratives, techniques et financières liées à la gestion des programmes et des projets du FED.

Le **comptable** de la Commission exécute les ordres de paiement et de recouvrement établis par les ordonnateurs de la Commission. Il est également chargé de gérer la trésorerie, de définir les règles et méthodes comptables, de valider les systèmes comptables, de tenir la comptabilité et d'établir les états financiers annuels correspondants. En outre, le comptable est tenu de signer les comptes et de déclarer que ceux-ci fournissent une image fidèle de la situation financière.

3.3 Mise en œuvre des ressources du FED

La majeure partie des ressources financières octroyées aux États ACP et aux PTOM par le biais du FED sont des subventions. Au début de chaque FED, l'Union européenne informe les États ACP et les PTOM des dotations indicatives qui devraient être à leur disposition sur la période du Fonds. Les ressources sont attribuées en fonction des besoins et des critères de performance du pays concerné.

Au niveau national, le document de stratégie par pays (DSP) est un document préparé par l'État ACP concerné et la Commission. Il se fonde sur la consultation préalable d'un grand nombre de parties intéressées (acteurs non étatiques, autorités locales, parlements des États ACP...). Le DSP est un instrument qui doit permettre de définir les actions prioritaires et de renforcer l'appropriation des programmes de coopération.

Un programme indicatif national (PIN) est alors établi sur la base et dans la logique des objectifs de développement et des priorités exprimées dans le DSP. Le PIN couvre les secteurs et les domaines qui bénéficieront de l'aide, indique comment cette aide permettra de remplir ses objectifs et fournit un calendrier de mise en œuvre. Le DSP et le PIN font l'objet d'une révision annuelle, à mi-parcours et à terme. Des améliorations et modifications y sont apportées au besoin pendant leur période de fonctionnement.

3.4 Les engagements de dépenses des ressources du FED

Les ressources du FED ne peuvent être dépensées tant que la Commission et le bénéficiaire de crédits du FED n'ont pas conclu un engagement juridique par écrit, qui peut être un contrat (de subvention, de service ou autre) conclu avec des entités de droit privé, telles que des ONG ou des opérateurs économiques, ou peut consister en des accords administratifs et/ou financiers conclus par la Commission avec des entités de droit public international, telles que des États et leurs entités publiques ou organisations internationales, dotées de la personnalité et de la capacité juridiques.

Avant qu'un engagement juridique puisse être conclu avec un tiers, il faut qu'il y ait une ligne budgétaire dotée de suffisamment de crédits autorisant l'activité en question. Si cette condition est remplie, les crédits requis doivent être réservés dans le budget au moyen d'un engagement budgétaire dans le système comptable. Il n'y a cependant aucun effet sur la comptabilité générale (ou le grand-livre des comptes), puisqu'aucune dépense n'a encore été engagée. En effet, le système comptable du FED comporte deux éléments distincts mais liés:

- (a) la comptabilité budgétaire, qui permet de suivre, de manière détaillée, l'exécution du budget; et

(b) la comptabilité générale, qui sert à établir le bilan et le résultat économique.

La comptabilité budgétaire présente les engagements et les paiements effectués. Elle est fondée sur le principe de la comptabilité de caisse, c'est-à-dire que l'inscription dans les comptes d'un poste n'a lieu qu'au moment de l'engagement, du versement ou de l'encaissement de liquidités. Ce type de comptabilité est caractéristique du secteur public, qui a traditionnellement tendance à mettre l'accent sur le budget et son exécution.

La comptabilité générale (basée sur les principes de la comptabilité d'exercice) présente l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice budgétaire (et donc le résultat économique) pour établir la situation financière du FED sous la forme d'un bilan (actif et passif) au 31 décembre d'une année donnée.

3.5 Les paiements

Aucun paiement ne peut être effectué si un engagement budgétaire n'a pas été préalablement approuvé par l'ordonnateur.

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est soit utilisé aux fins prévues au cours de la période définie dans la convention, soit remboursé – si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il est tenu de restituer le préfinancement au FED. Le préfinancement versé n'est donc pas une dépense définitive tant que les conditions contractuelles dont il est assorti ne sont pas satisfaites. Par conséquent, il est inscrit à l'actif du bilan lorsque le paiement initial est effectué. Le montant de l'actif de préfinancement est diminué (en tout ou en partie) des coûts éligibles acceptés (qui sont considérés comme des dépenses dans le compte de résultat économique) et des montants remboursés.

À la clôture de l'exercice, il convient d'évaluer les dépenses éligibles qui ont été encourues par les bénéficiaires des fonds du FED mais qui n'ont pas encore été déclarées. Après ces calculs de clôture de l'exercice, les montants éligibles estimés sont inscrits comme des charges à payer, tandis que les éléments non éligibles estimés restent ouverts sur les comptes «Éligibilité à contrôler». Ces montants sont comptabilisés en dettes à court terme, afin de ne pas surestimer l'actif et le passif.

3.6 Récupération de l'indu

L'éligibilité des dépenses imputées au FED est vérifiée sur la base des pièces justificatives prévues dans les règles applicables ou dans les conditions de chaque subvention. Dans le souci d'optimiser le rapport coûts/bénéfices des systèmes de contrôle, les vérifications portant sur les pièces justificatives des demandes de paiement finales tendent à être plus détaillées que celles portant sur les demandes intermédiaires, et peuvent donc détecter des erreurs survenues au niveau des paiements intermédiaires, qui seront corrigées par un ajustement du paiement final. De plus, la Commission a le droit de vérifier la fiabilité des justificatifs au moyen de visites dans les locaux de l'auteur de la demande de paiement, tant au cours de l'action financée que par la suite (ex post). Les erreurs constatées pendant la période de mise en œuvre peuvent être corrigées par des ajustements des demandes de paiement ultérieures. Les erreurs détectées ex post feront l'objet d'un ordre de recouvrement.

4. COMPTES DE FIN D'EXERCICE

4.1 Comptes annuels

Il est de la responsabilité du comptable d'élaborer les comptes annuels et de veiller à ce que ceux-ci fournissent une image fidèle de la situation financière du FED.

Les comptes annuels sont présentés comme suit:

Partie I: Fonds gérés par la Commission européenne

- États financiers des 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement
- Rapport sur l'exécution financière des 8^e, 9^e et 10^e Fonds européens de développement

Partie II: Fonds gérés par la Banque européenne d'investissement

- États financiers de la facilité d'investissement

Les états financiers de la facilité d'investissement sont joints à part dans les comptes annuels afin de fournir une vision globale de l'aide au développement du FED.

Après vérification par la Cour des comptes européenne, les comptes annuels sont adoptés par la Commission avant le 31 juillet de l'exercice ultérieur et présentés au Conseil et au Parlement dans le cadre de la procédure de décharge.

4.2 Rapport annuel d'activités

L'ordonnateur est tenu d'établir un rapport annuel d'activités (RAA) concernant les activités qui relèvent de sa responsabilité. Dans ce rapport, l'ordonnateur fait état des résultats des politiques et affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans son

rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place donnent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

5. AUDIT ET DÉCHARGE

5.1 Audit

Les comptes annuels du FED et la gestion des ressources sont supervisés par son auditeur externe, la Cour des comptes européenne, qui établit un rapport annuel pour le Conseil et le Parlement européen. La tâche principale de la Cour est de procéder à un audit externe indépendant des comptes annuels du FED. Dans le cadre de ses activités, la Cour des comptes élabore :

- (1) un rapport annuel contenant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- (2) un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration d'assurance, sur (i) la fiabilité des comptes et (ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;
- (3) des rapports spéciaux qui rendent compte des résultats d'audits dans des domaines spécifiques de gestion.

La Cour des comptes a accès à tous les documents dont elle a besoin au cours de son activité d'audit. La Cour contrôle tous les secteurs d'activité du FED, allant jusqu'à examiner la légalité et la régularité des transactions et des paiements individuels. Elle vérifie aussi les comptes annuels eux-mêmes, en examinant les postes du bilan et des comptes de résultat économique, ainsi que la présentation générale des états financiers. Ainsi, la Cour peut émettre un avis non seulement sur les chiffres présentés, mais également sur le système et les contrôles en place.

5.2 Décharge

Le contrôle final est constitué par la décharge de l'exécution financière des ressources du FED pour un exercice donné. Le Parlement européen est l'autorité de décharge du FED. À la suite de l'audit et de la finalisation des comptes annuels, il revient au Conseil d'émettre une recommandation et ensuite au Parlement de décider de donner ou non décharge à la Commission pour l'exécution financière des ressources du FED pour l'exercice écoulé. Cette décision est fondée sur un examen des comptes et sur le rapport annuel de la Cour des comptes (qui comprend une déclaration d'assurance officielle) et les réponses de la Commission, et fait également suite aux questions et autres demandes d'informations adressées à la Commission.

La décharge constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution financière et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, "décharge" la Commission de sa responsabilité dans la gestion de l'exécution financière pour un exercice donné. Cette procédure de décharge peut donner lieu à deux situations: l'octroi ou l'ajournement de la décharge. Lors de l'octroi de la décharge, le Parlement peut mettre en exergue des observations qu'il estime importantes, souvent en recommandant à la Commission de prendre des mesures sur les aspects considérés. La Commission présente les mesures prises dans un rapport de suivi et un plan d'action qu'elle transmet au Parlement et au Conseil.

PARTIE I – COMPTES ANNUELS DU FED: FONDS GÉRÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE²

²

Les chiffres sont arrondis au million d'euros près. Les chiffres étant arrondis, la somme de certaines données financières figurant dans les tableaux peut ne pas correspondre aux totaux. Les montants indiqués sous 0 représentent moins de 500 000 EUR. Les montants équivalents à zéro sont représentés par un tiret (-).

1. ÉTATS FINANCIERS DES 8^E, 9^E ET 10^E FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT

1.1 8^e, 9^e ET 10^e FED: BILAN GLOBAL, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE, TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

BILAN GLOBAL DES 8^e, 9^e ET 10^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	31.12.2012	31.12.2011
ACTIFS À LONG TERME			
Préfinancement	2.1	438	380
ACTIFS À COURT TERME			
Préfinancement	2.2	1 334	1 175
Créances	2.3	70	111
Liquidités et équivalents	2.5	690	1 224
TOTAL DE L'ACTIF		2 532	2 891
PASSIFS À LONG TERME			
Dettes	2.6	(40)	-
PASSIFS À COURT TERME			
Dettes	2.7	(1 057)	(1 033)
TOTAL DU PASSIF		(1 097)	(1 033)
ACTIF NET		1 435	1 858
FONDS ET RÉSERVES			
Capital appelé	2.8	29 579	26 979
Autres réserves	2.9	2 252	2 252
Résultat économique reporté des exercices précédents		(27 374)	(24 674)
Résultat économique de l'exercice		(3 023)	(2 700)
ACTIF NET		1 435	1 858

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE GLOBAL DES 8^e, 9^e ET 10^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	2012	2011
PRODUITS OPÉRATIONNELS	<i>3.1</i>	124	99
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
Charges opérationnelles	<i>3.2</i>	(3 017)	(2 702)
Dépenses administratives	<i>3.3</i>	(107)	(75)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(3 001)	(2 679)
Produits financiers	<i>3.4</i>	(22)	(20)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		(22)	(21)
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE		(3 023)	(2 700)

TABLEAU GLOBAL DES FLUX DE TRÉSORERIE DES 8^e, 9^e ET 10^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	2012	2011
Résultat économique de l'exercice		(3 023)	(2 700)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	4.2		
Contributions ordinaires des États membres		2 606	3 238
Contributions de cofinancement		19	7
(Reprise des) pertes de valeur sur créances		4	6
Variation des préfinancements à long terme		(58)	(28)
Variation des préfinancements à court terme		(159)	(79)
Variation des créances à court terme ³		31	14
Variation des passifs à long terme		40	-
Variation des passifs à court terme ⁴		6	(42)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS		(534)	417
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS		(534)	417
Liquidités et équivalents au début de l'exercice	2.5	1 224	808
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	2.5	690	1 224

³ Créances à court terme hors créances liées aux contributions ordinaires et aux cofinancements.

⁴ Passifs à court terme hors passifs liés aux contributions ordinaires et aux cofinancements.

ÉTAT GLOBAL DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DES 8^e, 9^e ET 10^e FED

Mio EUR

	Capital du Fonds (a)	Fonds non appelés (b)	Capital appelé (c)=(a)-(b)	Réserves cumulées (d)	Autres réserves (e)	Actif net total (c)+(d)+(e)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	45 691	21 812	23 879	(24 674)	2 252	1 458
Augmentation de capital - contributions ordinaires	-	(3 100)	3 100	-	-	3 100
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(2 700)	-	(2 700)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	45 691	18 712	26 979	(27 374)	2 252	1 858
Augmentation de capital - contributions ordinaires	-	(2 600)	2 600	-	-	2 600
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(3 023)	-	(3 023)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	45 691	16 112	29 579	(30 396)	2 252	1 435

1.2 8^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

BILAN DU 8^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	31.12.2012	31.12.2011
ACTIFS À COURT TERME			
Préfinancement	2.2	38	70
Créances	2.3	1	4
Comptes de liaison	2.4	345	387
TOTAL DE L'ACTIF		384	461
PASSIFS À COURT TERME			
Dettes	2.7	(22)	(29)
TOTAL DU PASSIF		(22)	(29)
ACTIF NET		361	432
FONDS ET RÉSERVES			
Capital appelé	2.8	12 840	12 840
Autres réserves	2.9	(2 354)	(2 276)
Résultat économique reporté des exercices précédents		(10 132)	(10 042)
Résultat économique de l'exercice		7	(90)
ACTIF NET		361	432

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DU 8^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	2012	2011
PRODUITS OPÉRATIONNELS	<i>3.1</i>	58	40
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	<i>3.2</i>	(49)	(128)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		9	(88)
Produits financiers	<i>3.4</i>	(2)	(1)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		(2)	(2)
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE		7	(90)

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DU 8^e FED

Mio EUR

	Capital du Fonds (a)	Fonds non appelés (b)	Capital appelé (c)=(a)-(b)	Réserves cumulées (d)	Autres réserves (e)	Actif net total (c)+(d)+(e)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	12 840	-	12 840	(10 042)	(2 237)	560
Augmentation de capital - contributions ordinaires	-	-	-	-	-	-
Transferts vers le/à partir du 10 ^e FED	-	-	-	-	(38)	(38)
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(90)	-	(90)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	12 840	-	12 840	(10 132)	(2 276)	432
Augmentation de capital - contributions ordinaires	-	-	-	-	-	-
Transferts vers le/à partir du 10 ^e FED	-	-	-	-	(78)	(78)
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	7	-	7
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	12 840	-	12 840	(10 125)	(2 354)	361

1.3 9^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

BILAN DU 9^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	31.12.2012	31.12.2011
ACTIFS À LONG TERME			
Préfinancement	2.1	119	191
ACTIFS À COURT TERME			
Préfinancement	2.2	447	569
Créances	2.3	58	87
Comptes de liaison	2.4	1 919	2 557
Liquidités et équivalents	2.5	-	6
TOTAL DE L'ACTIF		2 543	3 410
PASSIFS À COURT TERME			
Dettes	2.7	(375)	(315)
TOTAL DU PASSIF		(375)	(315)
ACTIF NET		2 168	3 096
FONDS ET RÉSERVES			
Capital appelé	2.8	11 699	11 699
Autres réserves	2.9	4 126	4 227
Résultat économique reporté des exercices précédents		(12 830)	(11 932)
Résultat économique de l'exercice		(827)	(898)
ACTIF NET		2 168	3 096

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DU 9^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	2012	2011
PRODUITS OPÉRATIONNELS	<i>3.1</i>	49	49
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
Charges opérationnelles	<i>3.2</i>	(856)	(924)
Dépenses administratives	<i>3.3</i>	(1)	(3)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(809)	(879)
Produits financiers	<i>3.4</i>	(18)	(19)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		(18)	(19)
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE		(827)	(898)

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DU 9^e FED

Mio EUR

	Capital du Fonds (a)	Fonds non appelés (b)	Capital appelé (c)=(a)-(b)	Réserves cumulées (d)	Autres réserves (e)	Actif net total (c)+(d)+(e)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	11 699	660	11 039	(11 932)	4 157	3 263
Augmentation de capital - contributions ordinaires	-	(660)	660	-	-	660
Transferts vers le/à partir du 10 ^e FED	-	-	-	-	70	70
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(898)	-	(898)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	11 699	-	11 699	(12 830)	4 227	3 096
Augmentation de capital - contributions ordinaires	-	-	-	-	-	-
Transferts vers le/à partir du 10 ^e FED	-	-	-	-	(100)	(100)
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(827)	-	(827)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	11 699	-	11 699	(13 657)	4 126	2 168

1.4 10^e FED: BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

BILAN DU 10^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	31.12.2012	31.12.2011
ACTIFS À LONG TERME			
Préfinancement	2.1	319	189
ACTIFS À COURT TERME			
Préfinancement	2.2	849	536
Créances	2.3	11	20
Liquidités et équivalents	2.5	690	1 218
TOTAL DE L'ACTIF		1 869	1 963
Passifs à long terme			
Dettes	2.6	(40)	-
PASSIFS À COURT TERME			
Dettes	2.7	(660)	(689)
Comptes de liaison	2.4	(2 264)	(2 944)
TOTAL DU PASSIF		(2 963)	(3 633)
ACTIF NET		(1 095)	(1 670)
FONDS ET RÉSERVES			
Capital appelé	2.8	5 040	2 440
Autres réserves	2.9	479	301
Résultat économique reporté des exercices précédents		(4 411)	(2 699)
Résultat économique de l'exercice		(2 203)	(1 712)
ACTIF NET		(1 095)	(1 670)

COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DU 10^e FED

		<i>Mio EUR</i>	
	Note	2012	2011
PRODUITS OPÉRATIONNELS	3.1	18	10
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
Charges opérationnelles	3.2	(2 112)	(1 650)
Dépenses administratives	3.3	(106)	(72)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(2 201)	(1 712)
Produits financiers	3.4	(2)	0
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		(2)	(1)
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE		(2 203)	(1 712)

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DU 10^e FED

Mio EUR

	Capital du Fonds (a)	Fonds non appelés (b)	Capital appelé (c)=(a)-(b)	Réserves cumulées (d)	Autres réserves (e)	Actif net total (c)+(d)+(e)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	21 152	21 152	-	(2 699)	333	(2 366)
Augmentation de capital - contributions ordinaires	-	(2 440)	2 440	-	-	2 440
Transferts des 8 ^e et 9 ^e FED	-	-	-	-	(32)	(32)
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(1 712)	-	(1 712)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	21 152	18 712	2 440	(4 411)	301	(1 670)
Augmentation de capital - contributions ordinaires	-	(2 600)	2 600	-	-	2 600
Transferts à partir des/vers les 8 ^e et 9 ^e FED	-	-	-	-	178	178
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(2 203)	-	(2 203)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	21 152	16 112	5 040	(6 614)	479	(1 095)

1.5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS DES 8^e, 9^e ET 10^e FED

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1.1. DISPOSITIONS JURIDIQUES ET RÈGLEMENT FINANCIER

Les états financiers sont élaborés conformément aux dispositions du règlement financier applicable au 10^e FED. En vertu des dispositions de l'article 121 dudit règlement, les états financiers sont établis selon le principe de la comptabilité d'exercice.

Ces états financiers ont été établis selon les règles et méthodes comptables applicables au FED, qui ont elles-mêmes été élaborées sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ou, à défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS), publiées respectivement par l'International Public Sector Accounting Standard Board (IPSASB) et l'International Accounting Standard Board (IASB). Les règles comptables adoptées par le comptable du FED ont été appliquées en ce qui concerne la partie des ressources du FED dont la Commission européenne assure l'exécution financière.

Le comptable du FED doit présenter le projet de comptes à la Cour des comptes en vue de sa vérification au plus tard le 31 mars suivant l'exercice clos. La Cour formule, pour le 15 juin au plus tard, ses observations à l'égard du projet de comptes de la Commission (article 125). La Commission approuve les comptes définitifs en tenant compte de ces observations et les transmet au plus tard le 31 juillet au Parlement européen, au Conseil et à la Cour des comptes. Ces comptes sont ensuite publiés au Journal officiel pour le 15 novembre, accompagnés de la déclaration d'assurance fournie par la Cour des comptes pour ce qui concerne la partie des ressources du FED dont la Commission assure l'exécution financière.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, qui sont utiles à tout un éventail d'utilisateurs. Pour une entité du secteur public comme le FED, les objectifs sont plus spécifiquement de procurer des informations servant à la prise de décisions et de lui permettre de rendre des comptes quant à l'utilisation des ressources placées sous sa responsabilité.

Pour fournir une image sincère et fidèle, les états financiers doivent non seulement procurer des informations pertinentes qui décrivent la nature et l'éventail des activités des organisations, qui expliquent leurs modalités de financement et qui apportent, en définitive, des informations sur la manière dont leurs interventions ont été réalisées, mais aussi satisfaire aux exigences de clarté et de compréhension permettant les comparaisons d'un exercice à l'autre. C'est dans ce cadre qu'est établi le présent document.

La comptabilité du FED se compose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire. La comptabilité budgétaire permet de suivre de manière détaillée l'exécution du budget. Elle est fondée sur le principe de la comptabilité de caisse. La comptabilité générale permet de préparer les états financiers, car elle indique l'ensemble des dépenses et produits afférents à l'exercice selon les règles de la comptabilité d'exercice et vise à faire état de la situation financière sous la forme d'un bilan au 31 décembre.

L'article 120 du règlement financier du 10^e FED énonce les principes comptables à appliquer pour établir les états financiers, à savoir:

- la continuité des activités;
- la prudence;
- la permanence des méthodes comptables;
- la comparabilité des informations;
- l'importance relative;
- la non-compensation;

- la prééminence du fond sur la forme;
- la comptabilité d'exercice.

1.3. BASE DE PRÉPARATION

1.3.1 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation du FED.

1.3.2 Monnaies et bases de conversion

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base des taux de change applicables à la date à laquelle elles sont effectuées. Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en monnaies étrangères et à la conversion, aux taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont portés au compte de résultat économique.

Les soldes de fin d'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de change ci-dessous, en vigueur au 31 décembre:

Monnaie	31.12.2012	31.12.2011	Monnaie	31.12.2012	31.12.2011
XOF	655,957	655,957	KES	113,460	109,362
XAF	655,957	655,957	BIF	2037,95	1780,23
NGN	206,074	204,185	SLL	5709,56	5663,54
PGK	2,76702	2,81057	TZS	2077,48	2058,31
HTG	56,2987	53,2461	UGX	3508,51	3181,89
GNF	9250,40	9155,86	MGA	2981,70	2870,88
MWK	439,917	213,286	SZL	11,1727	10,4830

1.3.3 Utilisation d'estimations

Conformément aux IPSAS et aux principes comptables généralement reconnus, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par le management sur la base des informations les plus fiables dont il dispose. Parmi les estimations essentielles figurent, entre autres, le montant des provisions, les pertes de valeur sur créances et les charges à payer. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

1.4. BILAN

1.4.1 Préfinancements

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est remboursé ou utilisé aux fins pour lesquelles il a été fourni pendant la période définie dans la convention. Si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il doit restituer le préfinancement au FED. Le montant du préfinancement est apuré (en tout ou en partie) à mesure de l'acceptation des coûts éligibles et des remboursements éventuels.

En fin d'exercice, l'encours des préfinancements est évalué sur la base du ou des montants initialement versés, déduction faite des éléments suivants: montants remboursés, montants éligibles apurés, montants estimés éligibles non encore apurés en fin d'exercice et réductions de valeur.

Les intérêts sur les préfinancements sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont acquis conformément aux dispositions de la convention en question. En fin d'exercice, il est procédé à une estimation des intérêts à recevoir, sur la base des informations les plus fiables.

1.4.2 Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances à recevoir est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que le montant total dû ne pourra pas être recouvré aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable, à savoir la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, calculée sur la base du taux d'intérêt proposé par le marché à des emprunteurs similaires. Une dépréciation générale est également comptabilisée pour les ordres de recouvrement non exécutés qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique. Cette dépréciation générale est fondée sur les taux historiques de perte. La dépréciation est constatée dans le compte de résultat économique.

1.4.3 Liquidités et équivalents

Les liquidités et équivalents sont des instruments financiers définis comme des actifs courants. Elles comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue et d'autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

1.4.4 Dettes

Une partie importante des dettes du FED n'est pas liée à l'acquisition de biens ou de services – il s'agit en fait de déclarations de coûts soumises par les bénéficiaires de subventions ou d'autres financements, qui ne sont pas acquittées. Elles sont comptabilisées comme dettes pour les montants réclamés et sont, après vérification, acceptées comme éligibles par les responsables financiers compétents. À ce stade, elles sont évaluées au montant accepté et éligible.

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis et acceptés.

1.4.5 Crédits provisionnels

Les provisions sont comptabilisées lorsque le FED supporte une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers des tiers résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

1.4.6 Charges à payer/produits à recevoir et charges et produits à reporter

Un élément essentiel de la comptabilité d'exercice consiste à veiller à ce que les transactions soient comptabilisées sur la période comptable à laquelle elles se rapportent. C'est ce qu'on appelle la coupure, ou la séparation, des exercices. Il convient en particulier d'évaluer les dépenses éligibles qui ont été encourues par les bénéficiaires des fonds du FED mais qui n'ont pas encore été déclarées au FED (charges à payer). Inversement, certaines charges sont comptabilisées pendant l'exercice en cours, alors qu'elles se rapportent à des exercices futurs (charges à reporter). Elles doivent être identifiées et reportées sur le ou les exercices ultérieurs.

Dans le cadre des règles comptables du FED, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés par le FED, ou qu'il existe un accord contractuel (par exemple, par référence à un traité), le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

1.5. COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

1.5.1 Recettes

Le budget du Fonds européen de développement ne comporte pas de recettes. Les contributions ordinaires des États membres sont considérées comme capital du fonds. Les recettes proviennent de la récupération de dépenses et des produits d'intérêts.

Récupération de dépenses

Pour les opérations donnant lieu à une récupération de dépenses précédemment payées par le FED à un bénéficiaire final ou un pays tiers, des ordres de recouvrement et réductions de paiements ultérieurs sont établis et comptabilisés comme suit:

- Récupération de dépenses: l'ordre de recouvrement émis résulte en une créance ayant comme contrepartie l'inscription d'un produit au compte de résultat économique de l'exercice en question; ou,
- récupération de préfinancements: en cas de récupération de préfinancements, le montant est comptabilisé sous la rubrique "Préfinancements" du bilan.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat économique selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les intérêts reçus et à recevoir sur les soldes et dépôts à vue détenus sur les comptes de banques commerciales et les intérêts de retard sur le recouvrement de créances du FED. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition.

1.5.2 Charges

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées/les services sont fournis et accepté(e)s. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

Les charges liées à des opérations sans contrepartie directe représentent la majeure partie des dépenses du FED. Elles concernent les transferts à des bénéficiaires et peuvent relever de trois catégories: les créances, les transferts dans le cadre de conventions et les subventions discrétionnaires, ou les apports et les dons.

Les transferts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu à transfert se sont produits, pour autant que la nature du transfert considéré soit autorisée par la réglementation (règlement financier ou autre) ou qu'un contrat signé autorise le transfert; que les éventuels critères d'éligibilité soient réunis par le bénéficiaire; et que le montant puisse être raisonnablement estimé.

Lorsqu'une demande de paiement ou une déclaration de dépenses satisfaisant aux critères de comptabilisation est reçue, elle est comptabilisée en charges à concurrence du montant éligible. En fin d'exercice, les dépenses éligibles encourues dues aux bénéficiaires mais non encore déclarées sont estimées et comptabilisées en charges à payer.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts sont comptabilisées au compte de résultat économique selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts comprennent les intérêts payés ou les intérêts courus et sont comptabilisées au fur et à mesure.

1.6. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

1.6.1 Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du FED. Un actif éventuel est indiqué lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

Les actifs éventuels sont évalués à chaque date de clôture, de façon que les états financiers reflètent leur évolution de manière appropriée. S'il est devenu quasiment certain qu'il y aura une entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service et que la valeur de l'actif peut être évaluée de façon fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel se produit le changement.

Une garantie est un actif potentiel résultant d'un événement passé et dont l'existence sera confirmée par la survenance (ou non) de l'événement objet de la garantie. Les garanties peuvent donc constituer des actifs éventuels. Une garantie s'éteint lorsque son objet n'existe plus. Elle se matérialise lorsque les conditions sont réunies pour que le garant soit enjoint de s'exécuter.

1.6.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du FED, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite pour le montant de l'obligation. Les passifs éventuels sont constatés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est faible.

Les passifs éventuels sont évalués à chaque date de clôture, afin de déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est devenue probable. S'il devient probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour un élément traité comme un passif éventuel, une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité intervient.

2. NOTES ANNEXES AU BILAN

ACTIFS À LONG TERME

2.1 PRÉFINANCEMENTS

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Préfinancement	-	119	319	438	380
TOTAL	-	119	319	438	380

De nombreux contrats prévoient le versement d'avances avant le début des travaux, de la livraison de fournitures ou de la prestation de services. Parfois, les calendriers de paiement des contrats prévoient le versement d'avances sur la base de rapports sur l'état d'avancement des travaux. Les préfinancements sont normalement versés dans la monnaie du pays ou territoire d'exécution du projet.

Le délai de recouvrement ou d'utilisation des préfinancements détermine si ceux-ci sont présentés comme actifs de préfinancement à court ou à long terme. L'utilisation est définie par la convention sous-tendant le projet. Tout remboursement ou toute utilisation dû/due dans les douze mois qui précèdent la date de clôture est présenté(e) comme préfinancement à court terme. Comme un grand nombre de projets financés par les actions du FED sont à long terme, il est indispensable que les avances correspondantes soient disponibles pendant plus d'un an. Les montants de ces préfinancements sont donc comptabilisés dans les actifs à long terme.

La hausse des préfinancements à long terme, de 58 millions d'EUR par rapport au montant au 31.12.2011, s'explique principalement par l'augmentation des préfinancements à long terme se rapportant aux projets PIR⁵ (97 millions d'EUR), aux projets intra-ACP (42 millions d'EUR) et aux subventions du PIN⁶ (10 millions d'EUR), qui est compensée par la baisse des préfinancements dans le domaine intra ACP (73 millions d'EUR) et des dépenses administratives (29 millions d'EUR).

ACTIFS À COURT TERME

2.2 PRÉFINANCEMENTS

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Préfinancement (brut)	70	1 207	2 316	3 593	3 415
Moins estimation préfinancement apuré	(32)	(760)	(1 468)	(2 259)	(2 240)
TOTAL	38	447	849	1 334	1 175

L'augmentation, de 159 millions d'EUR, des préfinancements nets à court terme est essentiellement due à une hausse des préfinancements se rapportant aux instruments d'aide que sont les subventions PIN (147 millions d'EUR), les projets PIR (68 millions d'EUR) et la réduction de la dette-intra ACP (39 millions d'EUR). Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution des préfinancements nets dans le domaine de la politique sectorielle (65 millions d'EUR) et des projets dans le secteur social - intra ACP (32 millions d'EUR).

2.2.1 Garanties reçues en rapport avec des préfinancements

Les garanties sont détenues en couverture du préfinancement et libérées une fois le paiement final effectué dans le cadre d'un projet. Une garantie présente deux valeurs différentes: la valeur «nominale» et la valeur «en cours». Pour la valeur «nominale», l'événement générateur est lié à

⁵ Programme indicatif régional.

⁶ Programme indicatif national.

l'existence de la garantie. Pour la valeur «en cours», l'événement générateur de la garantie est le paiement du préfinancement et/ou l'apurement ultérieur.

Au 31 décembre 2012, la valeur "nominale" des garanties reçues par le FED pour les préfinancements s'élevait à 566 millions d'EUR. La valeur «en cours» de ces garanties représentait 391 millions d'EUR. Au 31 décembre 2011, ces valeurs étaient respectivement de 637 millions d'EUR et de 394 millions d'EUR.

2.3 CRÉANCES À RECEVOIR

Mio EUR

	Note	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Créances sur les clients	2.3.1	1	6	2	10	13
Créances sur les États membres	2.3.2	-	-	3	3	9
Produits à recevoir et charges reportées	2.3.3	0	51	6	57	89
TOTAL		1	58	11	70	111

2.3.1 Créances sur les clients

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Créances sur les clients	5	19	3	26	27
-Dépréciation	(3)	(12)	(1)	(16)	(13)
TOTAL	1	6	2	10	13

Il s'agit des ordres de recouvrement comptabilisés au 31 décembre 2012 en tant que droits constatés restant à recouvrer et qui ne sont pas déjà inclus dans les autres rubriques de l'actif du bilan. Le solde de clôture des ordres de recouvrement correspond à la valeur des ordres de recouvrement émis mais pas encore payés à la fin de l'exercice.

Les mouvements concernant les ordres de recouvrement ouverts durant cette période sont détaillés ci-dessous.

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Ordres de recouvrement ouverts en début d'exercice	6	19	1	25	18
Ordres de recouvrement émis	12	64	63	139	130
Ordres de recouvrement clôturés	(13)	(64)	(61)	(138)	(123)
Encaissements	(12)	(43)	(43)	(97)	(108)
Renoncations (art. 73 RF)	-	(1)	-	(1)	(1)
Annulations	0	(3)	0	(4)	(2)
Compensations	(2)	(17)	(18)	(36)	(13)
Ordres de recouvrement ouverts en fin d'exercice	5	19	3	26	25

2.3.2 Créances sur les États membres

La créance de 3 millions d'EUR sur les États membres dans le 10^e FED correspond à des contributions de cofinancement à recevoir de la Belgique, de l'Espagne et de la Suède.

2.3.3 Produits à recevoir et charges reportées

Les produits à recevoir et les charges reportées incluent principalement des intérêts courus sur les préfinancements. Les produits d'intérêts à recevoir sur les versements tardifs de contributions sont en outre inclus sous cette rubrique.

La baisse des produits à recevoir et des charges reportées s'explique par la diminution des intérêts courus sur les préfinancements (voir la note **3.4**).

2.4 COMPTES DE LIAISON

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
vers le/à partir du 6 ^e FED	(2 065)	(214)	-	(2 279)	(2 279)
vers le/à partir du 7 ^e FED	-	2 279	-	2 279	2 279
vers le/à partir du 8 ^e FED	-	(3 038)	628	(2 410)	(2 453)
vers le/à partir du 9 ^e FED	3 038	-	(2 892)	146	(491)
vers le/à partir du 10 ^e FED	(628)	2 892	-	2 264	2 944
TOTAL	345	1 919	(2 264)	0	0

Pour des raisons d'efficacité, la trésorerie unique couvrant l'ensemble des FED est allouée au 10^e FED, ce qui a pour conséquence de générer des opérations réciproques entre les différents FED, qui sont compensées par des comptes de liaison entre les différents bilans.

Les paiements effectués par le 10^e FED pour la mise en œuvre des 8^e et 9^e FED comptent parmi les principaux mouvements des comptes de liaison en 2012.

2.5 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS⁷

Mio EUR

	Note	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Avoirs en banque	2.5.1	-	-	687	687	1 211
Comptes de sécurité Stabex	2.5.2	-	-	2	2	5
Comptes bancaires de cofinancement	2.5.3	-	-	-	-	8
Fonds spécial République démocratique du Congo ⁸	-	-	-	1	1	1
TOTAL		-	-	690	690	1 224

2.5.1 Avoirs en banque

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Comptes spéciaux – institutions financières des États membres	-	-	633	633	1 129
Comptes courants – banques commerciales	-	-	54	54	80
Payeurs délégués locaux	-	-	0	0	2
TOTAL	-	-	687	687	1 211

La baisse globale des avoirs en banque s'explique principalement par le niveau des paiements effectués et par le niveau de l'exécution budgétaire plus élevé que dans la période comptable précédente.

Les comptes des payeurs délégués locaux représentent des montants détenus sur des comptes bancaires dans les pays ACP et les PTOM, qui sont utilisés pour effectuer des paiements en monnaie locale dans le pays bénéficiaire. Ces comptes sont libellés en euros ou dans la monnaie d'un État membre de l'Union. Sur les 4 comptes des payeurs délégués locaux qui subsistaient, 3 ont été clôturés en 2012 afin de contribuer à une gestion davantage centralisée des paiements.

⁷ Conformément à l'article 153 du règlement financier applicable au 10^e FED, la trésorerie est présentée dans le bilan du 10^e FED. La nature des différents comptes bancaires est exposée au chapitre 6, Gestion des risques financiers.

⁸ Ce solde représente les montants disponibles pour la République démocratique du Congo, conformément aux dispositions de la décision 2003/583/CE du Conseil. Ces fonds sont affectés à un but spécifique et à l'État bénéficiaire concerné.

2.5.2 Comptes de sécurité Stabex

Mio EUR

	Solde au 31.12.2012	Solde au 31.12.2011
Côte d'Ivoire	2	2
Malawi	-	1
Autres pays	0	2
TOTAL	2	5

STABEX est l'acronyme d'un mécanisme de financement compensatoire de l'Union européenne visant à assurer la stabilité des recettes à l'exportation des pays ACP. Il a été instauré par la Convention de Lomé (1975) dans le but de remédier aux effets néfastes de l'instabilité des recettes à l'exportation provenant de produits agricoles. Le solde des comptes de sécurité Stabex représente le total des crédits Stabex disponibles qui sera transféré à l'État ACP bénéficiaire à une date ultérieure. Ce solde est alloué au 10^e FED. En 2012, huit comptes de sécurité STABEX ont été clôturés à la suite de la liquidation de l'instrument d'aide STABEX.

Outre ces crédits, d'autres crédits Stabex sont détenus par les États ACP bénéficiaires. Lorsque la Commission et l'État (ACP) bénéficiaire parviennent à un accord sur l'utilisation des fonds Stabex, une convention de transfert est signée par les deux parties. Conformément aux dispositions de l'article 211 de l'accord Lomé IV⁹ (dans sa version révisée), les crédits sont transférés sur un compte ouvert au nom de l'État ACP; il s'agit d'un compte portant intérêt pour lequel la présentation de deux signatures (Commission européenne et État ACP) est requise. Ces crédits demeurent sur ces comptes à double signature jusqu'à ce qu'un cadre d'obligations mutuelles justifie un transfert en faveur d'un projet.

L'ordonnateur de la Commission conserve la signature sur ce compte afin de s'assurer que les crédits sont décaissés selon les modalités prévues. Les crédits qui se trouvent sur les comptes à double signature sont la propriété de l'État ACP et ne sont pas, de ce fait, enregistrés à l'actif dans les comptes du FED. Les transferts vers ces comptes sont comptabilisés comme des paiements Stabex.

En 2012, un montant de 49 millions d'EUR issu de comptes à double signature dans les pays ACP a été restitué au FED conformément aux dispositions de l'article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne du 10^e FED¹⁰. Ces fonds ont été transférés principalement des Îles Salomon (12 millions d'EUR), de la Côte d'Ivoire (11 millions d'EUR), du Burundi (5 millions d'EUR), de Saint-Vincent-et-les-Grenadines (3 millions d'EUR), du Sénégal (3 millions d'EUR), du Malawi (3 millions d'EUR), de l'Ouganda (3 millions d'EUR) et du Burkina Faso (2 millions d'EUR). Ces recettes figurent parmi les produits opérationnels (instrument d'aide Stabex) dans le compte de résultat économique du 8^e FED.

2.5.3 Comptes bancaires de cofinancement

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Comptes bancaires de cofinancement	-	-	-	-	8
TOTAL	-	-	-	-	8

Les comptes bancaires de cofinancement ont été clôturés. Ces crédits, hors partie administrative, ont été restitués aux États membres après instruction donnée par l'ordonnateur.

PASSIFS À LONG TERME

2.6 DETTES

Mio EUR

⁹ JO L 156 du 29.5.1998, p. 3-106.

¹⁰ JO L 247 du 9.9.2006

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Cofinancement - dettes	-	-	40	40	-
TOTAL	-	-	40	40	-

Les dettes de cofinancement à la fin de l'exercice 2012 se rapportent au 10^e FED.

Les contributions de cofinancement reçues sont présentées comme des dettes dues aux États membres et à des pays tiers puisqu'elles sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe. Le FED est tenu d'utiliser ces contributions pour fournir des services à des tiers, faute de quoi il doit restituer les actifs (c'est-à-dire les contributions reçues) aux États membres. Les dettes en cours pour les accords de cofinancement représentent la contribution de cofinancement reçue moins les dépenses encourues liées au projet. L'incidence sur l'actif net est nulle.

En 2012, afin d'améliorer la présentation des dettes de cofinancement, les montants ont été ventilés entre les passifs à long terme et les passifs à court terme. La hausse du total des dettes de cofinancement est expliquée dans la note **2.7.1.2**.

PASSIFS À COURT TERME

2.7 DETTES

Mio EUR

	Note	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Créditeurs courants	2.7.1	4	67	138	209	399
Charges à payer	2.7.2	19	308	228	555	339
Contribution au capital du fonds reportée	2.7.3	-	-	293	293	295
TOTAL		22	375	660	1 057	1 033

2.7.1 Crédateurs courants

Mio EUR

	Note	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Fournisseurs et autres	2.7.1.1	4	67	81	152	308
Dettes de cofinancement	2.7.1.2	-	-	46	46	81
Dettes diverses	2.7.1.3	0	0	12	12	10
TOTAL		4	67	138	209	399

Le poste des dettes inclut des récapitulatifs de dépenses reçus par le FED en ce qui concerne les activités de subvention. Les dettes correspondantes sont enregistrées à concurrence du montant déclaré dès que la demande est reçue. La procédure est identique pour les factures et les notes de crédit reçues dans le cadre des marchés. Les coûts déclarés ainsi sont pris en compte pour la procédure de coupure de l'exercice. Après les écritures de fin d'exercice, les montants éligibles estimés ont été portés au compte de résultat économique.

2.7.1.1 Fournisseurs et autres

Sous cette rubrique figurent les montants dus aux fournisseurs ainsi que les montants à payer à des organismes publics et à des pays tiers.

La baisse de 157 millions d'EUR par rapport à la période comptable précédente s'explique principalement par la baisse des dettes dues aux pays tiers (75 millions d'EUR) et aux fournisseurs privés (37 millions d'EUR).

2.7.1.2 Dettes de cofinancement

En 2012, afin d'améliorer la présentation des dettes de cofinancement, les montants ont été ventilés entre les passifs à long terme et les passifs à court terme. La baisse des dettes de

cofinancement à court terme est principalement due à un reclassement de 40 millions d'EUR de dettes à long terme.

Au total, les dettes de cofinancement à long terme et à court terme ont augmenté de 5 millions d'EUR. En 2012, de nouvelles contributions de cofinancement ont été reçues de l'Allemagne (2 millions d'EUR) et du Canada (2 millions d'EUR). La hausse de la dette de cofinancement de la Suède (8 millions d'EUR) a été partiellement compensée par une baisse des dettes de cofinancement de l'Espagne et du Royaume-Uni (2 millions d'EUR dans les deux cas) et par l'apurement de la dette de cofinancement de l'Italie dans le 9^e FED.

Les dettes au titre du cofinancement ont été diminuées de 8 millions d'EUR pour comptabiliser le produit lié aux projets de cofinancement (voir **3.1.3** et **3.2.2**).

2.7.1.3 Dettes diverses

La rubrique "Dettes diverses" contient principalement des encaissements non affectés et des montants remboursés.

2.7.2 Charges à payer

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Charges à payer	19	308	228	555	339
TOTAL	19	308	228	555	339

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des dépenses éligibles qui ont été encourues par les bénéficiaires des fonds du FED mais qui n'ont pas encore été déclarées. Après ces calculs de clôture de l'exercice, les montants éligibles estimés sont inscrits comme charges à payer.

L'utilisation prévisionnelle d'un montant de préfinancement est présentée comme une estimation du préfinancement apuré (voir **2,2**).

2.7.3 Contribution au capital du fonds reportée

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Royaume-Uni	-	-	274	274	289
Irlande	-	-	9	9	5
Lituanie	-	-	-	-	1
Hongrie	-	-	10	10	-
TOTAL	-	-	293	293	295

Il s'agit des contributions d'États membres versées par anticipation.

ACTIF NET

2.8 CAPITAL APPELÉ

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL
Capital du Fonds	12 840	11 699	21 152	45 691
Capital non appelé	-	-	(18 712)	(18 712)
Capital appelé 31.12.2011	12 840	11 699	2 440	26 979
Capital du Fonds	12 840	11 699	21 152	45 691
Capital non appelé	-	-	(16 112)	(16 112)
Capital appelé 31.12.2012	12 840	11 699	5 040	29 579

Le capital du Fonds correspond au total des contributions des États membres pour le FED concerné, conformément aux dispositions de chacun des accords internes.

Les fonds non appelés représentent la dotation initiale non encore appelée des États membres.

Le capital appelé est constitué du montant des dotations initiales appelées aux fins de transfert sur les comptes de trésorerie par les États membres, conformément à la procédure définie à l'article 16 du règlement financier applicable au 10^e FED.

Le capital du 8^e et du 9^e FED a été appelé et reçu dans son intégralité.

Capital appelé et capital non appelé par État membre

Mio EUR

Contributions	%	non appelées 10^e FED 31.12.2011	appelées en 2012	non appelées 10^e FED 31.12.2012
Autriche	2,41	(451)	63	(388)
Belgique	3,53	(661)	92	(569)
Danemark	2,00	(374)	52	(322)
Finlande	1,47	(275)	38	(237)
France	19,55	(3 658)	508	(3 150)
Allemagne	20,50	(3 836)	533	(3 303)
Grèce	1,47	(275)	38	(237)
Irlande	0,91	(170)	24	(147)
Italie	12,86	(2 406)	334	(2 072)
Luxembourg	0,27	(51)	7	(44)
Pays-Bas	4,85	(908)	126	(781)
Portugal	1,15	(215)	30	(185)
Espagne	7,85	(1 469)	204	(1 265)
Suède	2,74	(513)	71	(441)
Royaume-Uni	14,82	(2 773)	385	(2 388)
Chypre	0,09	(17)	2	(15)
République tchèque	0,51	(95)	13	(82)
Estonie	0,05	(9)	1	(8)
Hongrie	0,55	(103)	14	(89)
Lituanie	0,12	(22)	3	(19)
Lettonie	0,07	(13)	2	(11)
Malte	0,03	(6)	1	(5)
Pologne	1,3	(243)	34	(209)
Slovénie	0,18	(34)	5	(29)
Slovaquie	0,21	(39)	5	(34)
Bulgarie	0,14	(26)	4	(23)
Roumanie	0,37	(69)	10	(60)
TOTAL	100,00	(18 712)	2 600	(16 112)

En 2012 ont été appelées des contributions pour le 10^e FED. La première tranche des contributions des États membres au titre de 2013 a été appelée en novembre 2012.

2.9 AUTRES RÉSERVES

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL
Solde au 31.12.2010	(2 237)	4.157	333	2 252
Transfert vers le 10 ^e FED de montants dégagés dans les 8 ^e et 9 ^e FED.	(38)	(80)	118	0
Transfert depuis le 10 ^e FED vers le 9 ^e FED pour allouer des fonds au Soudan du Sud en vertu de la décision 2010/406/UE du Conseil.	-	150	(150)	0
Solde au 31.12.2011	(2 276)	4 227	301	2 252
Transfert vers le 10 ^e FED de montants dégagés dans les 8 ^e et 9 ^e FED.	(78)	(300)	378	0
Transfert depuis le 10 ^e FED vers le 9 ^e FED pour allouer des fonds au Soudan du Sud en vertu de la décision 2011/315/UE du Conseil.	-	200	(200)	0
Solde au 31.12.2012	(2 354)	4 126	479	2 252
Le solde au 31.12.2012 comprend: - les fonds alloués au Soudan du Sud.	-	350	-	350

Depuis l'entrée en vigueur du 10^e FED en 2008, tous les fonds dégagés dans les FED précédents sont transférés vers la réserve du 10^e FED. Cette réserve ne peut être engagée que dans les conditions définies à l'article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED.

En 2012, des fonds dégagés, à savoir 78 millions d'EUR et 300 millions d'EUR relevant respectivement du 8^e et du 9^e FED, ont été transférés à la réserve de performance du 10^e FED, et un montant de 200 millions d'EUR inscrit dans la réserve de performance du 10^e FED a été transféré au 9^e FED pour allouer des fonds au Soudan du Sud.¹¹

3. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE

3.1 PRODUITS OPÉRATIONNELS

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Récupération de dépenses	2	14	2	17	16
Récupération de crédits Stabex	49	-	-	49	26
Gains de change	7	35	8	51	54
Produits opérationnels - cofinancement	-	-	8	8	2
TOTAL	58	49	18	124	99

3.1.1 Récupération de dépenses

Cette rubrique comprend les ordres de recouvrement émis par le FED et les réductions de paiements ultérieures enregistrées dans les comptes du FED, qui visent à recouvrer, à l'issue d'un contrôle, d'un audit ou d'une analyse d'éligibilité, des montants initialement payés. Il convient de noter que le recouvrement des préfinancements n'est pas inclus en tant que produits, mais porté au crédit du poste "Préfinancements" du bilan.

¹¹ Décision 2011/315/UE du Conseil du 23 mai 2011 relative à l'allocation de fonds désengagés des projets au titre du 9^e Fonds européen de développement (FED) et des FED précédents en faveur de la coopération au développement avec le Soudan du Sud.

Récupération de l'indu

Des ordres de recouvrement ont été émis à la suite de paiements indus pour un montant de 27 millions d'EUR en 2012 contre 12 millions d'EUR en 2011. Sur ce montant, une somme de 11 millions d'EUR porte sur la récupération de dépenses, qui a donc été comptabilisée en tant que produits opérationnels. Le restant, soit 16 millions d'EUR, représente les récupérations de préfinancements versés et a été inscrit à l'actif de préfinancement dans le bilan.

La nature de la récupération de l'indu peut être résumée comme suit:

	<i>Mio EUR</i>					
	Recettes	Préfinancement	TOTAL 2012	Recettes	Préfinancement	TOTAL 2011
Erreur	1	1	2	2	1	3
Irrégularité	9	15	25	6	3	8
Notification par l'OLAF	1	-	1	1	-	1
TOTAL	11	16	27	8	4	12

3.1.2 Récupération de crédits Stabex

En 2012, un montant de 49 millions d'EUR issu de comptes à double signature dans les pays ACP a été restitué au FED conformément aux dispositions de l'article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne du 10^e FED¹². Ces fonds ont été transférés principalement des Îles Salomon (12 millions d'EUR), de la Côte d'Ivoire (11 millions d'EUR), du Burundi (5 millions d'EUR), de Saint-Vincent-et-les-Grenadines (3 millions d'EUR), du Sénégal (3 millions d'EUR), du Malawi (3 millions d'EUR), de l'Ouganda (3 millions d'EUR) et du Burkina Faso (2 millions d'EUR). Ces recettes figurent parmi les produits opérationnels (instrument d'aide Stabex) dans le compte de résultat économique du 8^e FED.

3.1.3 Produits opérationnels - cofinancement

Les produits opérationnels relatifs aux cofinancements représentent les contributions utilisées (voir 3.2.2). Étant donné que ces contributions sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe, la contribution est comptabilisée en fonction de la mise en œuvre du projet de cofinancement.

3.2 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

	<i>Mio EUR</i>				
	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Charges opérationnelles – instruments d'aide	41	812	2 085	2 938	2 633
Charges opérationnelles - cofinancement	-	-	8	8	2
Pertes de change	8	39	20	66	61
Dépréciations de créances	0	6	-	6	7
TOTAL	49	856	2 112	3 017	2 702

En 2012, la Commission a affiné sa méthode d'estimation des charges à payer. Si la Commission n'avait pas affiné sa méthode, les charges opérationnelles auraient représenté 2 849 millions d'EUR au lieu de 3 017 millions d'EUR. L'incidence sur l'actif net aurait été du même montant (une baisse de 168 millions d'EUR), du fait principalement d'une hausse du compte des charges à payer (voir 2.7.2).

¹² JO L 247 du 9.9.2006

3.2.1 Charges opérationnelles – instruments d'aide

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Aide programmable	17	93	1 366	1 476	1 251
Soutien macroéconomique	-	8	-	8	51
Politiques sectorielles	0	322	3	326	371
Bonifications d'intérêts	5	-	-	5	0
Projets intra-ACP	-	311	409	720	650
Aide d'urgence	-	60	274	333	212
Aide aux réfugiés	6	-	-	6	0
Capitaux à risque	1	-	-	1	19
STABEX	4	-	-	4	12
Sysmin	0	-	-	0	(8)
Autres programmes d'aide liés aux FED précédents	-	10	-	10	24
Appui institutionnel	-	(1)	33	32	8
Compensation recettes d'exportation	7	10	-	18	42
Total	41	812	2 085	2 938	2 633

Les dépenses opérationnelles du FED couvrent les divers instruments d'aide et se présentent sous différentes formes, en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés.

3.2.2 Charges opérationnelles - cofinancement

Il s'agit des dépenses encourues pour le cofinancement de projets en 2012. Comme les contributions de cofinancement reçues sont assimilables à des recettes conditionnelles tirées d'opérations sans contrepartie directe, un montant correspondant de contributions a été comptabilisé en tant que produits opérationnels (voir 3.1.3).

3.2.3 Dépréciations de créances

Cette rubrique comprend pour l'essentiel les corrections de préfinancements et les réductions de valeur/pertes de réalisation sur créances.

3.3 DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Dépenses administratives	-	1	106	107	75
TOTAL	-	1	106	107	75

Cette rubrique inclut les dépenses d'appui, c'est-à-dire les frais administratifs liés à la programmation et à l'exécution des FED. Cela englobe les dépenses afférentes à la préparation, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des projets ainsi que les dépenses liées aux réseaux informatiques, à l'assistance technique, etc.

3.4 PRODUITS FINANCIERS

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	TOTAL 2012	TOTAL 2011
Revenus d'intérêts – Banques européennes	-	6	4	9	1
Intérêts sur les préfinancements	(2)	(24)	(6)	(32)	(21)
TOTAL	(2)	(18)	(2)	(22)	(20)

Les intérêts sur les préfinancements sont comptabilisés conformément aux dispositions de l'article 7, paragraphe 3, et de l'article 8 du règlement financier du 10^e FED. Le report des intérêts courus de 2011 sur les préfinancements s'est traduit par des produits d'intérêts négatifs en 2012.

4. NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

4.1 OBJECTIF ET ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les informations relatives aux flux de trésorerie constituent une base pour évaluer la capacité du FED à générer des liquidités et équivalents ainsi que ses besoins en termes d'utilisation de ces flux de trésorerie.

Le tableau des flux de trésorerie est établi à l'aide de la méthode indirecte. Cela signifie que le résultat net de l'exercice est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie et de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie de présentation des états financiers du FED (l'euro), par application au montant en monnaie étrangère du taux de change entre l'euro et la monnaie étrangère à la date de ces flux.

4.2 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le tableau des flux de trésorerie du FED présente uniquement des flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles car le FED n'exerce aucune activité d'investissement ou de financement. Les activités opérationnelles visent à contribuer à la réalisation d'objectifs politiques.

5. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 ACTIFS ÉVENTUELS

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Garanties de bonne fin	13	171	120	304	325
Garanties pour retenues	6	107	74	188	197
Actifs éventuels liés à des affaires juridiques	-	-	-	-	1
TOTAL	19	279	194	492	523

5.1.1 Garanties de bonne fin

Les garanties de bonne fin sont parfois requises pour s'assurer que les bénéficiaires des financements du FED satisfont à leurs obligations contractuelles avec le FED.

La baisse de 21 millions d'EUR enregistrée pour les garanties de bonne fin est due à la différence entre les garanties libérées et les nouvelles garanties reçues. La plupart des garanties ont été libérées dans le cadre du 9^e FED; les nouvelles garanties ont également été reçues en grande partie dans le cadre du 9^e FED.

5.1.2 Garanties pour retenues

Les garanties pour retenues ne concernent que les marchés de travaux. En règle générale, une retenue de 10 % sur les paiements intermédiaires est prévue afin de garantir que le contractant satisfait à ses obligations. Ces montants retenus sont classés comme dettes. Sous réserve de l'approbation du pouvoir adjudicateur, le contractant peut soumettre à la place une garantie pour retenues qui remplace le pourcentage retenu sur les paiements intermédiaires. Ces garanties reçues sont présentées comme actifs éventuels.

La baisse de 9 millions d'EUR qui caractérise les garanties pour retenues est due à la différence entre les garanties libérées et les nouvelles garanties reçues. La plupart des garanties ont été

libérées dans le cadre du 9^e FED; les nouvelles garanties ont été reçues en grande partie dans le cadre du 9^e FED.

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Engagements budgétaires pas encore imputés

Mio EUR

	8 ^e FED	9 ^e FED	10 ^e FED	Total au 31.12.2012	Total au 31.12.2011
Engagements budgétaires restant à liquider pas encore payés	103	938	4 601	5 642	5 594
Montants correspondants portés au compte de résultat économique	(22)	(382)	(310)	(714)	(646)
TOTAL	81	557	4 291	4 928	4 948

Les engagements budgétaires restant à liquider correspondent au montant d'engagements ouverts pour lesquels les paiements et/ou dégagements n'ont pas encore été effectués. Il s'agit d'une conséquence normale de l'existence de programmes pluriannuels. Au 31 décembre 2012, les engagements budgétaires restant à liquider s'élevaient à 5 642 millions d'EUR. Le montant indiqué en tant qu'engagement futur à financer correspond à ces engagements budgétaires restant à liquider diminués des montants correspondants inscrits en charges au compte de résultat économique 2012, d'où un total de 4 928 millions d'EUR.

6. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations ci-après relatives à la gestion des risques financiers du Fonds européen de développement concernent les opérations de trésorerie effectuées par la Commission européenne pour le compte du Fonds européen de développement dans le but de mettre en œuvre ses ressources.

6.1 POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les règles et principes concernant la gestion des opérations de trésorerie du FED sont fixés dans le règlement (CE) n° 215/2008 du Conseil portant règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'accord interne.

En vertu du règlement précité, les grands principes suivants s'appliquent:

- les contributions au FED sont payées par les États membres sur des comptes spéciaux ouverts auprès de la banque d'émission de chaque État membre ou de l'institution financière désignée par celui-ci. Le montant des contributions restera sur lesdits comptes spéciaux jusqu'à ce que les paiements du FED doivent être effectués;
- les contributions au FED sont payées par les États membres en EUR, alors que les paiements du FED sont libellés en EUR ou dans d'autres monnaies, y compris dans des monnaies moins connues;
- les comptes en banque ouverts par la Commission au nom du FED ne peuvent pas être à découvert.

Outre les comptes spéciaux, d'autres comptes bancaires sont ouverts par la Commission au nom du FED auprès d'institutions financières (banques centrales et banques commerciales) afin d'effectuer des paiements et de recevoir des versements autres que les contributions des États membres au budget, conformément à l'article 44 du règlement (CE) n° 215/2008 du Conseil (voir le point 6.4 ci-dessous).

Toutes les banques commerciales où des comptes autres que les "comptes spéciaux" susmentionnés ont été ouverts pour le FED sont sélectionnées par la Commission par appel d'offres.

Les opérations de trésorerie et de paiement sont fortement automatisées et reposent sur des systèmes informatiques modernes. Des procédures spéciales sont appliquées pour garantir la sécurité des systèmes et pour assurer la séparation des tâches conformément au règlement financier, aux standards de contrôle interne de la Commission et aux principes d'audit.

Un ensemble de lignes directrices et de procédures consignées par écrit régit la gestion des opérations de trésorerie et de paiement, afin de limiter le risque opérationnel et financier et d'assurer un niveau de contrôle adéquat. Ces lignes directrices et procédures couvrent les différents domaines d'opération et leur application est vérifiée régulièrement.

6.2 RISQUE DE MARCHÉ

6.2.1 Risque de change

Toutes les contributions sont libellées en EUR et les autres monnaies sont achetées uniquement lorsque cela est nécessaire pour l'exécution des paiements. Par conséquent, les opérations de trésorerie du FED ne sont pas exposées au risque de change.

6.2.2 Risque de taux d'intérêt

Le FED n'emprunte pas d'argent et n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt.

Il perçoit toutefois des intérêts sur le solde de ses différents comptes bancaires. Par conséquent, la Commission a, pour le compte du FED, établi des mesures visant à assurer que les intérêts acquis reflètent régulièrement les taux d'intérêt du marché ainsi que leurs éventuelles fluctuations.

Les soldes de fin de journée détenus sur des comptes bancaires commerciaux sont rémunérés à la journée. La rémunération des soldes de ces comptes est basée sur des taux variables du marché auxquels une marge contractuelle (positive ou négative) est appliquée. Pour la plupart des comptes, le calcul des intérêts est lié au taux EONIA (Euro Over Night Index Average) et ajusté en fonction des fluctuations de ce taux. Pour certains autres comptes, le calcul des intérêts est lié au taux marginal de la BCE (que celle-ci utilise pour ses opérations de refinancement). En conséquence, le FED ne court pas le risque que ses soldes soient rémunérés à des taux inférieurs à ceux du marché.

6.3 RISQUE DE CRÉDIT (RISQUE DE CONTREPARTIE)

La plupart des ressources en trésorerie du FED sont conservées, conformément au règlement (CE) n° 215/2008 du Conseil, sur les "comptes spéciaux" ouverts par les États membres pour le paiement de leurs contributions. La majorité de ces comptes sont ouverts auprès du trésor ou de la banque centrale de chaque État membre. Ces institutions représentent le risque de contrepartie le plus faible pour le FED (l'exposition concerne ses États membres).

En ce qui concerne la part des ressources en trésorerie du FED qui est déposée auprès de banques commerciales afin de couvrir l'exécution des paiements, l'approvisionnement de ces comptes s'effectue selon le principe du «juste à temps» et est automatiquement géré par le système de gestion de la trésorerie de la Commission. Des soldes minimaux, proportionnels au montant moyen des paiements journaliers réalisés, sont maintenus sur chacun de ces comptes. Par conséquent, les soldes de fin de journée de ces comptes restent toujours faibles, ce qui limite l'exposition du FED aux risques.

De plus, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour la sélection des banques commerciales, afin de réduire encore le risque de contrepartie auquel le FED est exposé.

Toutes les banques commerciales sont sélectionnées par appel d'offres. La notation de crédit à court terme la plus basse ouvrant l'accès à une procédure d'appel d'offres est Moody's P-1, ou une notation équivalente (S&P A-1 ou Fitch F1). Un niveau inférieur peut être requis dans des circonstances particulières et dûment justifiées.

6.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Grâce aux principes budgétaires appliqués au FED, les liquidités globales pour la période budgétaire sont toujours suffisantes pour l'exécution de tous les paiements correspondants. En effet, le total des contributions des États membres est égal au montant global des crédits de paiement pour la période budgétaire concernée.

Les contributions des États membres aux FED sont toutefois versées en trois tranches annuelles, alors que les paiements peuvent avoir un caractère saisonnier.

De manière à assurer que les ressources en trésorerie soient toujours suffisantes pour couvrir les paiements à exécuter au cours d'un mois, les informations sur la situation de la trésorerie sont régulièrement échangées entre la trésorerie de la Commission et les services ordonnateurs

concernés, afin de garantir que les paiements exécutés sur une période n'excèdent pas les ressources en trésorerie disponibles.

Outre ce qui précède, les opérations de trésorerie journalières du FED bénéficient d'outils de gestion de la trésorerie automatisés qui garantissent la disponibilité quotidienne des liquidités suffisantes sur chaque compte bancaire du FED.

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Aucune opération relative aux parties liées requérant la fourniture d'informations distinctes sous cette rubrique n'a été identifiée.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

À la date de la communication des comptes, aucune question importante ou requérant la fourniture d'informations distinctes sous cette rubrique n'a été portée à l'attention du comptable du FED. Les comptes annuels et les notes annexes ont été élaborés à l'aide des données les plus récentes disponibles, comme il ressort des informations présentées ci-dessus.

9. RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Le résultat économique de l'exercice est calculé selon les principes de la comptabilité d'exercice. Or, le résultat de l'exécution du budget est établi sur la base d'une comptabilité de caisse. Tous deux mesurant le résultat des mêmes opérations sous-jacentes, il est utile de vérifier leur concordance par un rapprochement. Le tableau ci-dessous présente ce rapprochement, sous la forme d'une ventilation des éléments de recettes et de dépenses, pour les montants de réconciliation les plus importants.

	<i>Mio EUR</i>	
	2012	2011
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	(3 023)	(2 700)
RECETTES		
Droits n'affectant pas le résultat de l'exécution du budget	(47)	(52)
Droits constatés en cours d'exercice mais non encore recouvrés	(8)	(3)
Droits constatés au cours des exercices antérieurs et recouvrés au cours de l'exercice	14	10
Effet net des préfinancements	62	46
Produits nets à recevoir	(40)	(13)
DÉPENSES		
Dépenses de l'exercice non encore payées	38	98
Dépenses des exercices antérieurs payées au cours de l'exercice	(101)	(249)
Annulations de paiements	7	17
Effet net des préfinancements	(316)	(346)
Charges nettes à payer	204	317
RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE	(3 209)	(2 874)

9.1 Éléments de rapprochement - recettes

Les recettes d'un exercice budgétaire correspondent aux recettes encaissées sur les droits constatés au cours de l'exercice et aux encaissements sur les droits restant à recouvrer d'exercices précédents.

Les **droits n'affectant pas le résultat de l'exécution du budget** sont enregistrés au compte de résultat économique mais, d'un point de vue budgétaire, ils ne peuvent pas être considérés comme des recettes, car le montant encaissé est transféré dans des réserves et ne peut être réengagé sans une décision du Conseil.

Les **droits constatés en cours d'exercice mais non encore recouverts** doivent être déduits du résultat économique aux fins du rapprochement, puisqu'ils ne font pas partie des recettes budgétaires. En revanche, les **droits constatés au cours des exercices antérieurs et recouverts au cours de l'exercice** doivent être ajoutés au résultat économique aux fins du rapprochement.

L'**effet net des préfinancements** correspond aux préfinancements récupérés apurés. Il s'agit d'un encaissement qui n'a aucune incidence sur le résultat économique.

Les **produits nets à recevoir** consistent principalement en régularisations de fin d'exercice. Seul l'effet net, à savoir les produits à recevoir de l'exercice en cours moins les encaissements sur les produits à recevoir de l'exercice précédent, est pris en considération.

9.2 Éléments de rapprochement - dépenses

Les **dépenses de l'exercice non encore payées** doivent être ajoutées aux fins du rapprochement car elles sont incluses dans le résultat économique mais ne font pas partie des dépenses budgétaires. En revanche, les **dépenses des exercices antérieurs payées au cours de l'exercice** doivent être déduites du résultat économique aux fins du rapprochement, puisqu'elles font partie des dépenses budgétaires de l'exercice, mais soit elles n'ont pas d'effet sur le résultat économique soit elles font baisser les dépenses en cas de corrections.

Les encaissements provenant d'**annulations de paiements**, qui n'affectent pas le résultat économique, ont toutefois une incidence sur le résultat budgétaire.

L'**effet net des préfinancements** tient compte à la fois des nouveaux préfinancements versés au cours de l'exercice (comptabilisés en dépenses budgétaires de l'exercice) et de l'apurement des préfinancements versés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs par l'acceptation de dépenses éligibles. Ces derniers constituent des charges comptables, mais non des dépenses budgétaires, puisque les préfinancements initiaux avaient déjà été considérés comme des dépenses budgétaires lors du versement.

Les **charges nettes à payer** consistent principalement en régularisations de fin d'exercice qui concernent des dépenses éligibles encourues par les bénéficiaires des fonds du FED mais n'ayant pas encore été déclarées au FED. Seul l'effet net, à savoir les charges à payer de l'exercice en cours moins les remboursements de charges à reporter de l'exercice précédent, est pris en considération.

2. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION FINANCIÈRE

NOTE INTRODUCTIVE

FED antérieurs

- La décision n° 1/2000 du Conseil ACP-CE du 27 juillet 2000 concernant des mesures transitoires prévoit qu'une partie des ressources non affectées des FED antérieurs soit utilisée conformément aux dispositions y relatives de l'accord de Cotonou, applicables de façon anticipée selon les mesures transitoires.
- La décision n° 410/2001 de la Commission du 16 mars 2001, qui a pour objet de fixer les allocations aux programmes indicatifs pour les pays ACP au titre de l'accord de partenariat ACP-CE, prévoit que les ressources non allouées des FED précédents soient utilisées pour la mise en œuvre conformément aux règles et procédures des FED respectifs pour un montant maximal de 1,2 milliard d'EUR et ce, pendant la période précédant l'entrée en vigueur du protocole financier du 9^e FED.
- La décision n° 1033/2001 de la Commission du 15 juin 2001 a fixé les allocations pour les programmes régionaux et la coopération intra-ACP au titre du protocole financier de l'accord de partenariat ACP-CE.
- La décision n° 1252/2002 de la Commission du 11 juillet 2002 a, d'une part, augmenté l'enveloppe destinée à la coopération intra-ACP de 60 millions d'EUR, à partir des réserves générales des 6^e et 7^e FED et, d'autre part, prévu l'utilisation de ces fonds supplémentaires pendant la période précédant l'entrée en vigueur du protocole financier du 9^e FED, conformément aux règles et procédures applicables aux FED d'origine.
- Enfin, la décision n° 3/2002 du Conseil des ministres ACP-CE du 23 décembre 2002 a prélevé un montant de 25 millions d'EUR sur les ressources non affectées du 8^e FED (réserve générale), afin de l'affecter à la coopération régionale au titre de l'accord de partenariat ACP-CE.
- Le 6^e FED ayant été clôturé en 2006 et le 7^e FED en 2008, les comptes annuels ne contiennent plus de tableaux d'exécution relatifs à ces FED. Toutefois, l'exécution des soldes transférés se retrouve dans le 9^e FED.
- Comme pour les années précédentes, afin d'assurer une transparence dans la présentation des comptes de l'année 2012, les différents tableaux présentés ci-après reprennent de façon distincte pour le 8^e FED la partie utilisée sur la base de la programmation prévue dans les conventions de Lomé et la partie utilisée sur la base de la programmation prévue dans l'accord de Cotonou. En ce qui concerne cette dernière, l'enregistrement et la présentation des comptes ont été effectués sur la base de l'article 3, paragraphe 2, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour les pays. Cet article prévoit, pour les pays ACP, une enveloppe A destinée à couvrir le soutien macroéconomique et le soutien aux programmes et projets ainsi qu'une enveloppe B destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence, les initiatives d'allègement de la dette et le soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation¹³. Pour les régions, la présentation des comptes est fondée sur la programmation régionale telle que mentionnée dans le chapitre 2 de l'accord de partenariat ACP-CE (programmes indicatifs régionaux et coopération intra-ACP).
- En application du point 4 de l'annexe Ib (Cadre financier pluriannuel pour la période 2008-2013) de l'accord de partenariat ACP-CE, les reliquats disponibles ainsi que les montants dégagés au titre des Fonds entre le 31.12.2007 et l'entrée en vigueur du 10^e FED ont été transférés au 9^e FED afin de permettre à l'administration de l'Union européenne d'accomplir sa mission et de couvrir les frais des projets en cours jusqu'à l'entrée en vigueur du 10^e FED.

¹³

Les ressources non allouées des FED précédents incluent le reliquat des fonds Sysmin qui, par la décision n° 3/2000 du Conseil des ministres ACP-CE, a été établi à 410,926 millions d'EUR. La décision PE/410/2001 de la Commission inclut ces ressources dans la programmation des enveloppes indicatives nationales (partie B) au titre du protocole financier de l'accord de partenariat ACP-CE.

- Par la décision 2010/406/UE du Conseil, il a été décidé d'allouer au profit du Soudan un montant de 150 millions d'EUR provenant des fonds désengagés des projets au titre du 9^e FED et des FED précédents afin de venir en aide aux populations les plus vulnérables de ce pays. Ce montant a été alloué dans le courant de l'année 2011.
- Par la décision 2011/315/UE du Conseil, il a été décidé d'allouer au profit du Soudan du Sud un montant de 200 millions d'EUR provenant des fonds désengagés des projets au titre du 9^e FED et des FED précédents afin de soutenir la mise en œuvre du «plan triennal de développement du sud du Soudan». Ce montant a été alloué dans le courant de l'année 2012.

10^e FED

L'accord de partenariat ACP-CE, signé le 23 juin 2000 à Cotonou par les États membres de la Communauté européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. L'accord de Cotonou a été modifié par l'accord signé par ces mêmes États à Luxembourg le 25 juin 2005.

La décision 2001/822/CE relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à l'Union européenne, adoptée le 27 novembre 2001 par le Conseil de l'Union européenne, est entrée en vigueur le 2 décembre 2001. Cette décision a été modifiée le 19 mars 2007 (décision 2007/249/UE).

L'accord interne relatif au financement des aides de la Communauté européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2008-2013 conformément à l'accord révisé de Cotonou, adopté le 17 juillet 2006 par les représentants des gouvernements des États membres de la Communauté européenne, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

En vertu de l'accord de Cotonou, la deuxième période (2008-2013) de l'aide de l'Union aux États ACP et aux PTOM est financée par le 10^e FED à hauteur de 22 682 millions d'EUR, dont:

- 21 966 millions d'EUR alloués aux États ACP conformément au cadre financier pluriannuel défini à l'annexe Ib de l'accord révisé de Cotonou, parmi lesquels 20 466 millions d'EUR sont gérés par la Commission européenne;
- 286 millions d'EUR alloués aux PTOM, conformément à l'annexe II A bis de la décision révisée du Conseil relative à l'association des PTOM à la Communauté européenne, parmi lesquels 256 millions d'EUR sont gérés par la Commission européenne;
- 430 millions d'EUR affectés à la Commission européenne pour financer les dépenses liées à la programmation et à la mise en œuvre des ressources du 10^e FED, conformément à l'article 6 de l'accord interne.

Depuis la date d'entrée en vigueur du 10^e FED, ces montants ont été complétés par des désengagements de FED précédents, des revenus d'intérêts et des reliquats issus du système visant à garantir la stabilisation des recettes d'exportation de produits de base agricoles (Stabex) au titre des FED antérieurs au 9^e FED. Les fonds sont gérés conformément à leurs règles spécifiques, ainsi que le prévoient l'accord révisé de Cotonou et l'accord interne.

Pour ce qui est des dotations du 10^e FED susmentionnées, la Commission européenne gère le montant initial de 21 152 millions d'EUR comme suit:

- 15 300 millions d'EUR pour les programmes indicatifs nationaux, dont:
 - 13 500 millions d'EUR pour les enveloppes A, dont 13 345 sont ouverts. En outre, l'enveloppe A a été augmentée de 341 millions d'EUR provenant de transferts de réserves et de 91 millions d'EUR provenant de la clôture de fonds Stabex désengagés et diminuée de 33 millions d'EUR à la suite d'un transfert aux allocations régionales (Région MTR-PALOP). En conséquence, le montant total des fonds disponibles s'élève à 13 744 millions d'EUR de dotations ouvertes et 155 millions de dotations pas encore ouvertes.
 - 1 800 millions d'EUR pour l'enveloppe B, l'ensemble étant ouvert. En outre, l'enveloppe B a été augmentée de 148 millions d'EUR de fonds ouverts à partir de réserves, ce qui porte à 1 948 millions d'EUR le total de fonds ouverts.
- 1 783 millions d'EUR pour les programmes indicatifs régionaux, ainsi qu'un transfert de 33 millions d'EUR à partir de l'enveloppe A et un transfert de réserves de 19 millions d'EUR, soit 1 797 millions de dotations ouvertes;

- 2 700 millions d'EUR de dotations intra-ACP, toutes ouvertes, ainsi qu'un transfert de 195 millions d'EUR à partir de réserves, ce qui porte à 2 895 millions le total des dotations ouvertes;
- 683 millions d'EUR de réserve, dont 664 millions d'EUR transférés, soit un solde de 19 millions d'EUR.
- 430 millions d'EUR pour les frais de mise en œuvre, l'ensemble étant ouvert;
- 256 millions de dotations PTOM, composées pour l'essentiel des éléments suivants:
 - des fonds «enveloppe A» de 195 millions d'EUR, dont 140 millions d'EUR sont ouverts;
 - des fonds «enveloppe B» de 15 millions d'EUR, dont 7 millions d'EUR sont ouverts;
 - des fonds «allocations régionales» de 40 millions d'EUR, dont l'ensemble est ouvert;
 - des fonds «études/assistance technique» de 6 millions d'EUR, dont l'ensemble est ouvert.

- Réserve de performance non mobilisable du 10^e FED

Depuis l'entrée en vigueur du 10^e FED le 1er juillet 2008, les reliquats disponibles ainsi que les montants dégagés issus de projets relevant du 9^e FED et des FED précédents sont transférés à la réserve de performance du 10^e FED, à l'exception des fonds Stabex et de l'enveloppe administrative du 9^e FED. Cette réserve peut être mobilisée dans les conditions définies à l'article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED.

Ci-dessous figurent des informations détaillées sur cette réserve au 31.12.2012 (en Mio EUR):

Montant total des fonds transférés à la réserve non mobilisable du 10 ^e FED:	815
moins fonds transférés vers le 9 ^e FED en faveur du Soudan (décision 2010/406/UE du Conseil du 12.7.2010)	-150
moins fonds transférés vers le 9 ^e FED en faveur du Soudan du Sud (décision 2011/315/UE du Conseil du 23.5.2011)	-200
Total disponible dans la réserve (ACP+PTOM)	465

Réserve Stabex du 10^e FED

À la suite de la clôture des comptes Stabex, les fonds inutilisés/dégagés sont transférés à la réserve Enveloppe A Stabex du 10^e FED (article 1er, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED), et ensuite aux programmes indicatifs nationaux des pays concernés.

La situation de la réserve au 31.12.2012 se présente comme suit (en Mio EUR):

Pays concerné	Réserve A Enveloppe STABEX
Côte d'Ivoire	11,43
Cap-Vert	0,01
Guinée-Bissau	0,30
Sierra Leone	0,22
Sénégal	0,90
Total	12,86

Cofinancements du 10^e FED

Dans le cadre du 10^e FED, des accords de transfert pour les cofinancements émanant des États membres ont été signés pour 116 millions d'EUR et des crédits d'engagement ont été ouverts pour un montant total de 99 millions d'EUR, tandis que des crédits de paiement ont été ouverts pour le montant encaissé de 93 millions d'EUR.

La situation des crédits de cofinancement au 31.12.2012 est présentée dans le tableau ci-dessous (en Mio EUR):

	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
--	----------------------	---------------------

Cofinancement – Enveloppe A	84	78
Cofinancement – Intra-ACP	12	12
Cofinancement – Dépenses administratives	3	3
	99	93

Les données figurant dans les tableaux ci-après, relatifs aux montants décidés, contractés et payés, sont des chiffres nets.
Les tableaux présentant la situation par pays et par instrument figurent en annexe.

2.1 DOTATIONS

TABLEAU 1.1

8^e FED
ÉVOLUTION DES DOTATIONS: 31 décembre 2012
ANALYSE DES CRÉDITS PAR INSTRUMENT

(en Mio EUR)

(en Mio EUR)

INSTRUMENT	DOTATION INITIALE	VARIATION DES RESSOURCES CUMULÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011	VARIATION DES RESSOURCES EN 2012	Note	DOTATION ACTUELLE
ACP					
<u>Lomé</u>					
Total programmes indicatifs	7 562	(2 424)	(49)	(1)	5 089
Bonifications d'intérêts	370	(287)			83
Aide d'urgence	140	(4)			136
Aide aux réfugiés	120	(12)	(6)	(1)	103
Capitaux à risque	1 000	37			1 037
Stabex	1 800	(1 077)	0	(1)	723
Sysmin	575	(463)	(11)		101
Ajustement structurel	1 400	97			1 497
Pays pauvres très endettés		1 060			1 060
Utilisation des intérêts		37	(1)		36
<u>Cotonou</u>					
Enveloppe A		429	(10)	(1)	419
Enveloppe B		255	(2)	(1)	252
TOTAL ACP	12 967	(2 352)	(79)		10 536
PTOM					
Total programmes indicatifs	115	(78)			37
Bonifications d'intérêts	9	(7)			1
Aide d'urgence	3	(3)			
Aide aux réfugiés	1	(1)			
Capitaux à risque	30	(24)			6
Stabex	6	(4)			1
Sysmin	3	(0)			2
TOTAL PTOM	165	(117)	0		48
TOTAL 8^e FED	13 132	(2 469)	(79)		10 584

(1) Toutes les diminutions correspondent à des dégagements transférés vers la réserve de performance non mobilisable du 10e FED.

TABLEAU 1.2

9^e FED
ÉVOLUTION DES DOTATIONS: 31 décembre 2012
ANALYSE DES CRÉDITS PAR INSTRUMENT

(en Mio EUR)

INSTRUMENT	DOTATION INITIALE	VARIATION DES RESSOURCES CUMULÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011	VARIATION DES RESSOURCES EN 2012	Note	DOTATION ACTUELLE
ACP					
Enveloppe A	5 318	4 044	(177)	(1)	9 186
Enveloppe B	2 108	(813)	(11)	(1)	1 283
Réserve allocations nationales	1 224	(1 224)			
Cde, Cta et ass. parlementaire	164	7	(11)		160
Réserve développement à long terme	258	(258)			0
Allocations régionales	904	(5)	(18)	(1)	881
Intra-ACP	300	2 930	(74)	(1)	3 156
Frais de mise en œuvre	125	48	5	(2) + (3)	179
Intérêts et autres recettes		69	(2)		67
Dotations spéciales RD du Congo		108	(4)		105
Dotations spéciales Soudan		147		(2)	147
Dotations spéciales Soudan du Sud			194	(3)	194
Transferts du 6 ^e FED - Lomé		22	(1)	(1)	21
Transferts du 7 ^e FED - Lomé		728	(4)	(1)	723
Contribution volontaire facilité de soutien à la paix		39			39
TOTAL ACP	10 401	5 843	(102)		16 142
PTOM					
Enveloppe A	0	249	(0)		248
Enveloppe B/Utilisation de la réserve C	0	7			7
Réserve développement à long terme	144	(144)			
Allocations régionales	8	41		(1)	49
Enveloppe assistance technique	2	(1)			1
Transferts du 6 ^e FED - Lomé		0			0
Transferts du 7 ^e FED - Lomé		3			3
TOTAL PTOM	154	154	(0)		308
TOTAL 9^e FED	10 555	5 997	(102)		16 450

(1) Toutes les diminutions correspondent à des dégagements transférés vers la réserve de performance non mobilisable du 10e FED.

(2) À la suite de la décision 2010/406/UE du Conseil, un montant supplémentaire de 150 millions a été transféré de la réserve de performance non mobilisable du 10e FED en faveur du Soudan (147 millions pour la dotation spéciale Soudan et 3 millions pour les frais de mise en œuvre).

(2) À la suite de la décision 2011/315/UE du Conseil, un montant supplémentaire de 200 millions a été transféré de la réserve de performance non mobilisable du 10e FED en faveur du Soudan (194 millions pour la dotation spéciale Soudan du Sud et 6 millions pour les frais de mise en œuvre).

TABLEAU 1.3

10^e FED
ÉVOLUTION DES DOTATIONS: 31 décembre 2012
ANALYSE DES CRÉDITS PAR INSTRUMENT

(en Mio EUR)

INSTRUMENT	DOTATION INITIALE	VARIATION DES RESSOURCES CUMULÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011	VARIATION DES RESSOURCES EN 2012	Note	DOTATION ACTUELLE
ACP					
Enveloppe A		12 491	1 253	(2) + (4)	13 744
Réserve enveloppe A	13 500	(12 466)	(878)	(2)	155
Enveloppe B		1 624	323	(2)	1 948
Réserve enveloppe B	1 800	(1 624)	(176)	(2)	0
Allocations régionales		1 816	(19)	(2)	1 797
Réserve allocations régionales	1 783	(1 783)			0
Réserve allocation nationale enveloppe A Stabex		0	12	(4)	13
Réserve PIN/PIR	683	0	(664)	(2)	19
Intra-ACP		2 664	231	(2)	2 895
Réserve intra-ACP	2 700	(2 664)	(36)	(2)	0
Frais de mise en œuvre	430	0	0		430
Intérêts et autres recettes		58	6		65
Cofinancement		83	16	(3)	99
Réserve ACP non mobilisable		280	177	(1)	457
TOTAL ACP	20 896	479	246		21 621
PTOM					
Enveloppe A		66	74	(2)	140
Réserve enveloppe A	195	(66)	(74)	(2)	55
Enveloppe B		7			7
Réserve enveloppe B	15	(7)			8
Réserve allocations régionales	40	(40)			0
Allocations régionales		40			40
Études/assistance technique PTOM	6	0			6
Réserve PTOM non mobilisable		8	0		8
TOTAL PTOM	256	8	0		264
TOTAL 10^e FED	21 152	487	246		21 885

(1) Transfert de montants désengagés de projets au titre du 9e FED et des FED précédents vers la réserve de performance non mobilisable à hauteur de 377 millions moins transfert d'un montant de 200 millions en provenance de la réserve, destiné au Soudan du Sud (vers 9e FED).

À ce jour, le montant total de la réserve ACP non mobilisable s'élève à 807 millions, dont 350 millions ont été utilisés (montants de 150 millions pour le Soudan et 200 millions pour le Soudan du Sud, tous deux transférés vers le 9e FED).

(2) Transferts vers les/à partir des réserves du 10e FED.

(3) Pour les cofinancements, le tableau ne présente que les crédits d'engagement.

(4) Le reliquat Stabex de 13 millions est constitué d'encaissements consécutifs à la clôture de comptes Stabex (article 1^{er}, paragraphe 4, de l'accord interne relatif au 10^e FED) à hauteur de 47 millions, diminués du transfert de 34 millions vers l'enveloppe A.

2.2 COMPTES AGRÉGÉS

TABLEAU 2.1

COMPTES AGRÉGÉS DU FED AU 31.12.2012:

ÉTAT D'EXÉCUTION

(en Mio EUR)

		DOTATIONS	8e FED	9e FED	10e FED	8e, 9e et 10e FED
Lomé	Aide programmable		5 126			5 126
	Aide non programmable		4 750			4 750
	Transferts d'autres Fonds			748		748
	Recettes diverses		36			36
						0
Cotonou	Enveloppe A		419	9 434	13 884	23 738
	Enveloppe B		252	1 290	1 955	3 498
	Allocation régionale			930	1 837	2 767
	Allocation intra-ACP			3 156	2 895	6 051
	Cde, Cta et ass. paritaire			160		160
	Dot. spéciale Congo, déc. 2003/583/CE du Conseil			105		105
	Dot. spéciale Soudan, déc. 2010/406/UE du Conseil			147		147
	Dot. spéciale Soudan du Sud, déc. 2011/315/UE du Conseil			194		194
	Contribution volontaire facilité soutien à la paix			39		39
	Cofinancement (crédits d'engagement)				99	99
	Frais de mise en œuvre et intérêts			246	501	747
	Réserve PIN/PIR				19	19
	Réserve allocations régionales				0	0
	Réserve intra-ACP				0	0
	Réserve pays				218	218
	Stabex — Enveloppe A réserve PIN				13	13
Réserve de performance non mobilisable				465	465	
	TOTAL		10 584	16 450	21 885	48 920

	FED	Total cumulé		Chiffres annuels					
		AU 31.12.2012	% de dotations	2007	2008	2009	2010	2011	2012
DÉCISIONS									
	8	10 576	100%	(211)	(53)	(42)	(45)	(60)	(64)
	9	16 157	98%	3 455	775	(54)	(116)	(9)	(297)
	10	17 258	77%		4 766	3 501	2 349	3 118	3 524
TOTAL		43 991		3 244	5 488	3 405	2 187	3 049	3 163
CRÉDITS DÉLÉGUÉS									
	8	10 448	99%	35	55	(42)	8	(13)	(46)
	9	15 504	94%	3 317	3 163	997	476	9	(187)
	10	12 107	55%		130	3 184	2 820	2 514	3 460
TOTAL		38 059		3 352	3 348	4 140	3 304	2 509	3 226
PAIEMENTS									
	8	10 345	98%	483	323	152	158	90	15
	9	14 566	89%	2 294	3 253	1 806	1 304	906	539
	10	7 507	34%		90	1 111	1 772	1 879	2 655
TOTAL		32 417		2 777	3 666	3 069	3 233	2 874	3 209

* Les chiffres négatifs représentent les déagements.

TABLEAU 2.2

Comptes agrégés du FED au 31.12.2012
PAR TYPE D'AIDE

	8e FED		9e FED		10e FED		TOTAL	
		%		%		%		%
	(M)	(%)	(M)	(%)	(M)	(%)	(M)	(%)
AIDE PROGRAMMABLE (PIN)								
Dotations	5 126						5 126	
Décisions	5 119	100%					5 119	100%
Crédits délégués	5 033	98%					5 033	98%
Paielements	4 973	97%					4 973	97%
AIDE NON PROGRAMMABLE								
Dotations	4 750						4 750	
Décisions	4 750	100%					4 750	100%
Crédits délégués	4 726	99%					4 726	99%
Paielements	4 698	99%					4 698	99%
TRANSFERTS D'AUTRES FONDS								
Dotations			748				748	
Décisions			745	100%			745	100%
Crédits délégués			695	93%			695	93%
Paielements			669	89%			669	89%
RECETTES DIVERSES								
Dotations	36						36	
Décisions	36	100%					36	100%
Crédits délégués	35	97%					35	97%
Paielements	35	97%					35	97%
TOTAL								
Dotations	9 913		748				10 660	
Décisions	9 904	100%	745	100%			10 649	100%
Crédits délégués	9 793	99%	695	93%			10 489	98%
Paielements	9 706	98%	669	89%			10 375	97%
Enveloppe A								
Dotations	419		9 434		13 884		23 738	
Décisions	419	100%	9 370	99%	11 441	82%	21 230	89%
Crédits délégués	418	100%	9 062	96%	7 582	55%	17 062	72%
Paielements	417	100%	8 691	92%	4 331	31%	13 440	57%
Enveloppe B								
Dotations	252		1 290		1 955		3 498	
Décisions	252	100%	1 283	99%	1 713	88%	3 248	93%
Crédits délégués	236	94%	1 245	96%	1 440	74%	2 922	84%
Paielements	221	88%	1 194	93%	1 171	60%	2 586	74%
Cde, Cta et ass. paritaire								
Dotations			160				160	
Décisions			160	100%			160	100%
Crédits délégués			159	99%			159	99%
Paielements			154	96%			154	96%
Allocation régionale								
Dotations			930		1 837		2 767	
Décisions			930	100%	1 261	69%	2 191	79%
Crédits délégués			878	94%	735	40%	1 613	58%
Paielements			722	78%	346	19%	1 067	39%
Allocation intra-ACP								
Dotations			3 156		2 895		6 051	
Décisions			3 151	100%	2 296	79%	5 448	90%
Crédits délégués			3 054	97%	1 894	65%	4 948	82%
Paielements			2 758	87%	1 275	44%	4 033	67%
Contribution volontaire facilité de soutien à la paix								
Dotations			39				39	
Décisions			25	63%			25	63%
Crédits délégués			25	63%			25	63%
Paielements			24	62%			24	62%
Dotation spéciale Congo, déc. 2003/583/CE du Conseil								
Dotations			105				105	
Décisions			105	100%			105	100%
Crédits délégués			105	100%			105	100%
Paielements			105	100%			105	100%
Dotation spéciale Soudan, déc. 2010/406/UE du Conseil								
Dotations			147				147	
Décisions			74	51%			74	51%
Crédits délégués			23	16%			23	16%
Paielements			17	12%			17	12%
Dotation spéciale Soudan du Sud, déc. 2011/315/UE du Conseil								
Dotations			194				194	
Décisions			78	40%			78	40%
Crédits délégués			26	13%			26	13%
Paielements			3	2%			3	2%
Frais de mise en œuvre et intérêts								
Dotations			246		501		747	
Décisions			237	96%	462	92%	699	94%
Crédits délégués			232	94%	396	79%	628	84%
Paielements			228	93%	376	75%	604	81%
TOTAL								
Dotations	672		15 702		21 072		37 446	
Décisions	672	100%	15 412	98%	17 173	81%	33 256	89%
Crédits délégués	654	97%	14 809	94%	12 047	57%	27 510	73%
Paielements	638	95%	13 897	89%	7 499	36%	22 034	59%
RÉSERVE PIN/PIK					19		19	
RÉSERVE ALLOCATIONS REGIONALES					0		0	
RÉSERVE INTRA-ACP					0		0	
Stabex—Enveloppe A réserve PIN					0		0	
RÉSERVE PAYS					28		28	
Cofinancement								
Dotations					99		99	
Décisions					85	86%	85	86%
Crédits délégués					61	61%	61	61%
Paielements					8	8%	8	8%
Réserve de performance non mobilisable								
TOTAL					465		465	
Dotations	10 584		16 450		21 885		48 920	
Décisions	10 576	100%	16 157	98%	17 258	79%	43 991	90%
Crédits délégués	10 448	99%	15 504	94%	12 107	55%	38 059	78%
Paielements	10 345	98%	14 566	89%	7 507	34%	32 417	66%

(1) % des dotations.

TABLEAU 2.3

COMPTES AGRÉGÉS DU FED AU 31.12.2012:
ANALYSE PAR INSTRUMENT

ACP + PTOM – 8e FED

(en Mio EUR)

	DOTATIONS (1)	DÉCISIONS			CRÉDITS DÉLÉGUÉS			PAIEMENTS		
		TOTAL CUM. (2)	ANNUEL	% (2) : (1)	TOTAL CUM. (3)	ANNUEL	% (3) : (2)	TOTAL CUM. (4)	ANNUEL	% (4) : (3)
ACP										
Total programmes indicatifs	5 089	5 081	(47)	100%	4 998	(33)	98%	4 938	(7)	99%
Total aides non programmables	4 775	4 775	(13)	100%	4 750	(17)	99%	4 722	5	99%
Bonifications d'intérêts	83	83		100%	83	(0)	99%	69	0	83%
Aide d'urgence	136	136		100%	136		100%	136		100%
Aide aux réfugiés	103	103	(1)	100%	100	(6)	98%	100	(0)	99%
Capitaux à risque	1 037	1 037		100%	1 018	(10)	99%	1 011	2	99%
Stabex	723	722	(1)	100%	719	(0)	99%	714	3	99%
Sysmin	101	101	(10)	100%	101	(0)	98%	101	0	100%
Ajustement structurel	1 497	1 497		100%	1 497		100%	1 497		100%
Pays pauvres très endettés	1 060	1 060		100%	1 060		100%	1 060		100%
Utilisation des intérêts	36	36	(1)	100%	35	(1)	98%	35		100%
TOTAL	9 864	9 856	(60)	100%	9 747	(50)	99%	9 660	(2)	99%
Co t o n o u										
Enveloppe A	419	419		100%	418	(3)	99%	417	0	100%
Enveloppe B	252	252	(2)	100%	236	7	78%	221	17	
TOTAL	672	672	(2)	200%	654	4	177%	638	17	100%
TOTAL ACP (a)	10 536	10 528	(63)	100%	10 402	(46)	99%	10 299	15	99%
PTOM										
Total programmes indicatifs	37	37	(0)	100%	35		93%	35	0	100%
Total aides non programmables	11	11	0	100%	11		100%	11	0	100%
Bonifications d'intérêts	1	1		100%	1		100%	1		100%
Aide d'urgence										
Aide aux réfugiés										
Capitaux à risque	6	6		100%	6		100%	6		100%
Stabex	1	1		100%	1		100%	1		100%
Sysmin	2	2		100%	2		99%	2	0	100%
TOTAL PTOM (b)	48	48	(0)	100%	46	0	95%	46	0	100%
TOTAL (a) + (b)	10 584	10 576	(63)	100%	10 448	(46)	99%	10 345	15	99%

TABLEAU 2.4

COMPTES AGRÉGÉS DU FED AU 31.12.2012:
ANALYSE PAR INSTRUMENT

ACP + PTOM – 9e FED

(en Mio EUR)

	DOTATIONS (1)	DÉCISIONS			CRÉDITS DÉLÉGUÉS			PAIEMENTS		
		TOTAL CUM. (2)	ANNUEL	% (2) : (1)	TOTAL CUM. (3)	ANNUEL	% (3) : (2)	TOTAL CUM. (4)	ANNUEL	% (4) : (3)
ACP										
Enveloppe A	9 186	9 121	(176)	99%	8 821	(118)	97%	8 467	217	96%
Soutien macroéconomique		2 227	(44)		2 199	(44)		2 194	7	
Politiques sectorielles		6 894	(132)		6 623	(74)		6 273	211	
Enveloppe B	1 283	1 276	(18)	99%	1 241	(16)	97%	1 190	44	96%
Compensation recettes d'exportation		170	(0)		161			145	3	
Aide d'urgence		1 095	(18)		1 068	0		1 033	41	
Pays pauvres très endettés		11			11	(16)		11		
Allocation régionale	881	881	(12)	100%	832	(10)	94%	680	43	82%
Allocation intra-ACP	3 156	3 151	(75)	100%	3 054	(63)	97%	2 758	168	90%
Autres	160	160	(8)	100%	159	(1)	99%	154	0	97%
Frais de mise en œuvre/dép. administratifs	178	172	2	97%	168	(1)	98%	165	1	98%
Intérêts et autres recettes	67	64	(3)	95%	63	(1)	98%	63	(0)	100%
Dotation spéciale Congo	105	105	(0)	100%	105		100%	105		100%
Dotation spéciale Soudan	147	74	(63)	51%	23	23	31%	17	17	74%
Dotation spéciale Soudan du Sud	194	78	78	40%	26	26	34%	3	3	12%
Contribution volontaire facilité de soutien	39	25	(15)	63%	25	(13)	100%	24		99%
Transferts du 6e FED – Lomé	21	21	(1)	100%	20	(0)	96%	20	1	100%
Transferts du 7e FED – Lomé	723	720	(6)	100%	672	(13)	93%	646	14	96%
TOTAL ACP (a)	16 142	15 849	(297)	98%	15 208	(186)	96%	14 292	509	94%
PTOM										
Enveloppe A	249	248	(0)	100%	241	(0)	97%	224	25	93%
Soutien macroéconomique		15			14	(0)		14	5	
Politiques sectorielles		234	(0)		227	(0)		210	21	
Enveloppe B	7	7	0	100%	4		64%	4		100%
Allocation régionale	49	49		100%	46	(1)	96%	42	5	90%
Études/Assistance technique	1	1		100%	1		100%	1		100%
Transferts du 6e FED – Lomé	0	0		100%	0		100%	0		100%
Transferts du 7e FED – Lomé	3	3		100%	3		99%	3		100%
TOTAL PTOM (b)	308	308	(0)	100%	296	(1)	96%	274	31	93%
TOTAL (a) + (b)	16 450	16 157	(297)	98%	15 504	(187)	96%	14 566	539	94%

TABLEAU 2.5

**COMPTES AGRÉGÉS DU FED AU 31.12.2012:
ANALYSE PAR INSTRUMENT**

ACP + PTOM – 10e FED

(en Mio EUR)

	DOTATIONS (1)	DÉCISIONS			CRÉDITS DÉLÉGUÉS			PAIEMENTS		
		TOTAL CUM. (2)	ANNUEL	% (2) : (1)	TOTAL CUM. (3)	ANNUEL	% (3) : (2)	TOTAL CUM. (4)	ANNUEL	% (4) : (3)
ACP										
Enveloppe A	13 744	11 347	2 137	83%	7 489	1 854	66%	4 309	1 531	58%
Enveloppe B	1 948	1 705	524	88%	1 435	433	84%	1 170	315	82%
Compensation recettes d'exportation		96	28		62	19		46	13	75%
Aide d'urgence		713	246		560	209		446	167	80%
Pays pauvres très endettés		49	0		49	0		49	2	100%
Autres chocs ayant un impact budgétaire		848	250		765	205		628	134	82%
Allocation régionale	1 797	1 238	659	69%	731	486	59%	345	253	47%
Allocation Intra-ACP	2 895	2 296	146	79%	1 894	456	82%	1 275	424	67%
Frais institutionnels et d'appui		294	16	72%	200	24	95%	147	28	74%
Divers intra-ACP, autres secteurs programmés		1 901	156	79%	1 192	227	79%	702	223	59%
Facilité de soutien à la paix		700	574	(26)	502	205	87%	425	173	85%
Frais de mise en œuvre	430	428	2	100%	368	102	86%	353	97	96%
Intérêts et autres recettes	65	30	(2)	46%	24	(3)	82%	20	3	83%
TOTAL	20 878	17 045	3 467	82%	11 942	3 328	0	7 472	2 624	63%
RÉSERVE PAYS – COTONOU	155									
RÉSERVE PIN/PIR	19									
Stabex – Enveloppe A réserve PIN	13									
RÉSERVE ALLOCATIONS RÉGIONALES										
RÉSERVE INTRA-ACP										
Cofinancement dépenses administratives	3	1	(1)	23%	1	1		0	0	0%
Cofinancement enveloppe A	84	72	8	86%	48	32		4	4	9%
Cofinancement intra-ACP	12	12		100%	12	0	99%	4	2	32%
TOTAL cofinancement	99	85	7	86%	61	33	71%	8	5	13%
TOTAL ACP	21 164	17 130	3 474	81%	12 002	3 361	70%	7 480	2 629	62%
Rés. de performance non mobilisable ACP	457									
TOTAL ACP + réserve de performance (a)	21 621	17 130	3 474	79%	12 002	3 361	70%	7 480	2 629	62%
PTOM										
Enveloppe A	140	93	27	67%	92	92	99%	22	22	24%
Enveloppe B	7	7	0	100%	5	1	68%	1	1	19%
Compensation recettes d'exportation										
Aide d'urgence		7	0		5	1	68%	1	1	19%
Pays pauvres très endettés										
Autres chocs ayant un impact budgétaire										
Allocation régionale	40	23	23	58%	4	4	19%	1	1	20%
Études/Assistance technique PTOM	6	4	(0)	61%	4	1	95%	3	1	73%
TOTAL	194	127	50	66%	105	99	83%	27	25	25%
RÉSERVE PAYS	62									
RÉSERVE ALLOCATIONS RÉGIONALES										
RÉSERVE PIN/PIR										
TOTAL PTOM	256	127	50	50%	105	99	83%	27	25	25%
Rés. de performance non mobilisable PTOM	8									
TOTAL PTOM + réserve de performance	264	127	50	48%	105	99	83%	27	25	25%
TOTAL (a) + (b)	21 885	17 258	3 524	79%	12 107	3 460	70%	7 507	2 655	62%

2.3. AUTRES INFORMATIONS DE GESTION

Cofinancement italien (1985)

Le cofinancement italien, en vigueur depuis 1985 et toujours ouvert en 2011 en tant que «4^e programme de réhabilitation – Somalie», qui était toujours en cours, a finalement été clôturé en 2012. Les soldes disponibles à la clôture ont été remboursés à l'Italie.

**PARTIE II – COMPTES ANNUELS
DU FED: ÉTATS FINANCIERS DE
LA FACILITÉ
D'INVESTISSEMENT**

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N

FACILITE D'INVESTISSEMENT

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2012

- État de la situation financière
- État du résultat global
- État des variations des contributions des donateurs
- Tableau des flux de trésorerie
- Notes annexes aux états financiers

3. ÉTATS FINANCIERS DE LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

3.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'EUR)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
ACTIF			
Liquidités et équivalents	5	466 568	452 279
Instruments financiers dérivés	6	115	434
Prêts et créances à recevoir	7	1 146 280	1 033 160
Actifs financiers disponibles à la vente	8	333 001	251 660
Montants à recevoir des donateurs	9/15	87 310	87 310
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	10	99 029	-
Autres actifs	11	224	416
Total de l'actif		2 132 527	1 825 259
PASSIF ET CONTRIBUTIONS DES DONATEURS			
PASSIF			
Instruments financiers dérivés	6	7 035	12 702
Produits constatés d'avance	12	37 808	33 003
Dettes envers les tiers	13	312 086	329 660
Autres passifs	14	1 153	1 113
Total du passif		358 082	376 478
CONTRIBUTIONS DES DONATEURS			
Contribution des États membres, fraction appelée	15	1 561 309	1 281 309
Réserve de juste valeur		68 434	41 750
Report à nouveau		144 702	125 722
Total des contributions des donateurs		1 774 445	1 448 781
Total du passif		2 132 527	1 825 259

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers

3.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'EUR)

	Notes	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	17	67 503	59 561
Intérêts et charges assimilées	17	-1 114	-940
Intérêts et produits assimilés nets		66 389	58 621
Revenus de commissions	18	1 934	2 149
Frais de commissions	18	-292	-144
Revenus de commissions nets		1 642	2 005
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés		5 348	-7 534
Plus-values nettes réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	19	1 045	17 228
Gains/pertes de change nets		-10 575	8 376
Résultat net sur opérations financières		-4 182	18 070
Variation de la dépréciation de prêts et créances à recevoir, nette de reprises	7	597	27 452
Perte de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente	8	-8 927	-6 888
Perte de valeur sur autres actifs	20	-337	-
Frais généraux administratifs	21	-36 202	-38 006
Bénéfice de l'exercice		18 980	61 254
Autres éléments du résultat global			
Actifs financiers disponibles à la vente – Réserve de juste valeur			
1. Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	8	18 551	20 574
2. Montant net transféré au résultat	8	8 133	-3 394
Total des actifs financiers disponibles à la vente		26 684	17 180
Total des autres éléments du résultat global		26 684	17 180
Total du résultat global de l'exercice		45 664	78 434

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers

3.3 ÉTAT DES VARIATIONS DES CONTRIBUTIONS DES DONATEURS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'EUR)

		Contributions appelées	Réserve de juste valeur	Report à nouveau	Total
Au 1^{er} janvier 2012	Notes	1 281 309	41 750	125 722	1 448 781
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	15	280 000	-	-	280 000
Résultat de l'exercice 2012		-	-	18 980	18 980
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		-	26 684	-	26 684
Variation des contributions des donateurs		280 000	26 684	18 980	325 664
Au 31 décembre 2012		1 561 309	68 434	144 702	1 774 445

		Contributions appelées	Réserve de juste valeur	Report à nouveau	Total
Au 1^{er} janvier 2011	Notes	1 131 309	24 570	64 468	1 220 347
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	15	150 000	-	-	150 000
Résultat de l'exercice 2011		-	-	61 254	61 254
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		-	17 180	-	17 180
Variation des contributions des donateurs		150 000	17 180	61 254	228 434
Au 31 décembre 2011		1 281 309	41 750	125 722	1 448 781

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers

3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'EUR)

	Notes	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat de l'exercice		18 980	61 254
Ajustements			
Perte de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente		8 927	3 172
Variation nette de la dépréciation de prêts et créances à recevoir		-597	-27 452
Intérêts capitalisés sur prêts et créances à recevoir	7	-9 622	-10 512
Variation des intérêts courus et du coût amorti des prêts et créances à recevoir		-1 407	-2 801
Variation des intérêts courus et du coût amorti des actifs financiers détenus jusqu'à échéance		-751	-
Variation des produits constatés d'avance		4 805	3 424
Effet des variations de change sur les prêts		16 044	-15 337
Effet des variations de change sur les actifs financiers disponibles à la vente		-1 204	34
Résultat des activités opérationnelles avant variation de l'actif et du passif d'exploitation		35 175	11 782
Décaissement de prêts	7	-233 018	-237 040
Remboursement de prêts	7	115 480	104 410
Variation de la juste valeur des produits dérivés		-5 348	7 534
Variation des actifs financiers détenus jusqu'à échéance		-98 278	-
Variation des actifs financiers disponibles à la vente	8	-81 981	-67 829
Cessions d'actifs financiers disponibles à la vente	8	19 601	24 971
Variation des autres éléments d'actif		192	2 756
Variation des autres éléments de passif		40	173
Variation des montants dus à la Banque européenne d'investissement		6 876	4 144
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles		-241 261	-149 099
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Contribution reçue des États membres		236 345	136 345
Montants reçus des États membres au titre de bonifications d'intérêts		43 655	76 345
Montants versés pour le compte des États membres au titre de bonifications d'intérêts		-24 450	-22 899
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement		255 550	189 791
Variation nette des liquidités et équivalents		14 289	40 692
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice		452 279	411 587
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice		466 568	452 279
Les liquidités et équivalents se composent des:			
fonds en caisse		10 588	3 127
dépôts à terme		455 980	449 152
		466 568	452 279
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie d'exploitation			
Intérêts perçus		64 490	57 391
Intérêts payés		-1 137	-1 162
Dividendes reçus		975	974

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces états financiers.

3.5 ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

1 Informations générales

La Facilité d'investissement («la Facilité» ou «la FI») a été établie en vertu de l'accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement («l'accord») négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique («les États ACP»), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, signé le 23 juin 2000 et révisé le 25 juin 2005 et le 23 juin 2010.

La Facilité n'est pas une entité juridique distincte, et la Banque européenne d'investissement («la BEI») gère les contributions au nom des États membres («les donateurs») conformément aux termes de l'accord.

En vertu de cet accord, les financements au titre de la Facilité d'investissement sont accordés sur les budgets des États membres de l'UE et décaissés selon les modalités de protocoles financiers définis pour des périodes successives de cinq à six ans. Dans le cadre de l'accord et suite à l'entrée en vigueur d'un deuxième protocole financier le 1^{er} juillet 2008 (couvrant la période de 2008 à 2013), désigné comme 10^e Fonds européen de développement (FED), la Banque européenne d'investissement («la BEI» ou «la Banque») est chargée de gérer:

- la Facilité d'investissement, qui est un fonds renouvelable assumant des risques, ayant pour mission d'encourager les investissements du secteur privé dans les pays ACP et doté d'une enveloppe de 3 185,5 millions d'EUR, dont 48,5 millions d'EUR sont alloués aux pays et territoires d'outre-mer («les PTOM»);
- des subventions pour le financement de bonifications d'intérêts à hauteur de 400 millions d'EUR pour les pays ACP et de 1,5 million d'EUR pour les PTOM. Un maximum de 10 % de ces subventions peut être affecté à des actions d'assistance technique liées aux projets.

Les présents états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Sur proposition du Comité de direction de la BEI, le Conseil d'administration de la BEI a adopté les états financiers le 14 mars 2013 et autorisé leur soumission au Conseil des gouverneurs pour approbation au 14 mai 2013.

2 Principes comptables essentiels

2.1 Bases d'établissement des états financiers – Déclaration de conformité

Les états financiers de la Facilité ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

2.2 Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers implique le recours à des estimations comptables. Il impose aussi aux organes de direction de la BEI d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables de la Facilité d'investissement. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués ci-après.

Les estimations et les jugements ci-après sont ceux qui ont le plus d'importance.

▪ Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur d'actifs et de passifs financiers inscrits à l'état de la situation financière ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs, on a recours à une série de techniques de valorisation qui reposent notamment sur l'utilisation de modèles mathématiques. Les données qui alimentent ces modèles sont tirées, lorsque la possibilité existe, de marchés observables; en cas contraire, déterminer les justes valeurs implique d'exercer un jugement. Cette appréciation se fonde notamment sur des questions de liquidité et de paramètres de modélisation tels que les corrélations et la volatilité pour les instruments dérivés dont l'échéance est supérieure à trois mois.

▪ **Perte de valeur sur prêts et créances à recevoir**

La Facilité d'investissement passe en revue ses prêts et créances à recevoir problématiques à chaque date d'arrêté des comptes afin de déterminer si une provision pour dépréciation doit être inscrite à l'état du résultat global. La direction de la Banque européenne d'investissement doit ainsi notamment exercer son jugement pour évaluer le montant et les dates des cash-flows futurs qui permettront de définir le niveau de provision requis. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant plusieurs facteurs et les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations, ce qui donnera lieu à des variations de la provision. Outre des provisions spécifiques destinées à couvrir certains prêts ou créances à recevoir significatifs, la Facilité d'investissement constitue également une provision collective pour dépréciation au titre d'engagements qui, s'ils ne sont pas expressément identifiés comme nécessitant une provision spécifique, présentent un risque de défaut plus important que lorsqu'ils ont été conclus.

En principe, un prêt est considéré comme douteux lorsque le paiement des intérêts et du principal est en souffrance depuis au moins 90 jours et que, parallèlement, la direction de la BEI considère qu'il existe une indication objective de perte de valeur.

▪ **Valorisation des titres de participation non cotés disponibles à la vente**

La valorisation des titres non cotés disponibles à la vente se fait normalement à l'aide de l'une des techniques suivantes:

- analyse de transactions récentes sur le marché dans des conditions de concurrence normale;
- référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance;
- examen des flux de trésorerie prévisionnels actualisés aux taux courants applicables à des positions assorties de modalités et de risques similaires; ou
- recours à d'autres modèles de valorisation.

La détermination des cash-flows et des facteurs d'actualisation de titres de participation non cotés disponibles à la vente nécessite un degré important d'estimation. La Facilité d'investissement calibre périodiquement les techniques de valorisation et en teste la validité sur la base soit de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, soit de toute autre donnée de marché observable disponible.

▪ **Pertes de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente**

La Facilité d'investissement juge que ses participations matérialisées par des titres de placement disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition ou lorsqu'il existe d'autres indications objectives de perte de valeur. Pour déterminer si une baisse est importante ou prolongée, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. La FI considère généralement qu'une baisse est «importante» à partir d'un seuil de 30 % et prolongée lorsqu'elle excède douze mois. D'autres facteurs sont en outre évalués par la FI, tels que la volatilité normale du prix des titres cotés et les flux de trésorerie futurs, ainsi que les facteurs d'actualisation pour les titres non cotés.

2.3 Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent. La Facilité n'a pas adopté de nouvelle norme IFRS ou de norme IFRS modifiée pendant l'exercice.

Normes publiées mais non encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications de normes et d'interprétations applicables aux exercices commençant après le 1^{er} janvier 2012 n'ont pas été prises en compte pour l'établissement de ces états financiers.

IAS 1 Présentation des autres éléments du résultat global

Les modifications apportées à la norme IAS 1 changent la manière dont sont groupés les *Autres éléments du résultat global*. Les éléments destinés à être reclassés dans le compte de résultat à une date ultérieure sont à présenter séparément des éléments qui ne seront jamais reclassés. La norme prend effet à partir des exercices commençant le 1^{er} juillet 2012 ou plus tard, sachant qu'une adoption anticipée est permise.

IFRS 9 *Instruments financiers*

Premier des trois volets du projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers*, cette norme redéfinit les catégories d'actifs et de passifs financiers et leur traitement comptable. Toujours en cours d'élaboration, elle remplacera complètement l'IAS 39 à terme. Sa date prévue d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2015. La norme IFRS 9 n'a pas encore reçu l'aval de l'Union européenne. La Facilité n'envisage pas de l'adopter anticipativement, son incidence n'ayant pas encore été évaluée.

La norme suivante a été publiée en 2011. Sa date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2013, et une adoption anticipée est permise. L'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers de la Facilité n'a pas encore été évaluée.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*

Cette norme définit la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation de celle-ci et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur.

2.4 Principes comptables essentiels

L'état de la situation financière présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

2.4.1 Bases de conversion

Les états financiers de la FI sont libellés en euros (EUR), sa monnaie opérationnelle et de présentation. Sauf indication contraire, les données financières exprimées en EUR ont été arrondies au millier le plus proche.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont inscrits à l'état du résultat global.

Les postes non monétaires qui sont évalués à leur coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans l'état du résultat global.

Les éléments de l'état du résultat global sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

2.4.2 Liquidités et équivalents

La FI assimile à des liquidités et équivalents de liquidité les comptes courants, les dépôts à court terme et les billets de trésorerie dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois.

2.4.3 Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à échéance**

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance consistent en titres cotés, acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à échéance.

Ces titres sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les coûts de transaction éventuels directement imputables. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie résiduelle du titre.

À chaque date de clôture, la Facilité doit apprécier s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si et seulement si il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un ou plusieurs événement(s) survenu(s) après la comptabilisation initiale de l'actif («événement générateur de pertes» avéré) et que cet événement générateur de pertes (ou événement) a sur les cash-flows futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat, le montant de la perte étant mesuré comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés calculée au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument.

- **Prêts**

Les prêts émis par la Facilité d'investissement sont comptabilisés dans ses actifs au moment de leur versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés au coût d'origine (montants décaissés nets) – soit la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction – et ensuite au coût restant à amortir selon la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux qui sont désignés comme tels ou qui ne peuvent être classés dans aucune des trois catégories suivantes: désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, détenus jusqu'à l'échéance, ou prêts et créances à recevoir. Il s'agit notamment d'instruments participatifs et d'investissements dans des fonds de capital-risque.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les précisions suivantes sont à noter concernant l'évaluation de la juste valeur des participations, lorsque celle-ci ne peut être déterminée sur la base de marchés actifs.

- a. **Fonds de capital-risque**

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) la plus récente déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon des normes internationales de valorisation reconnues comme conformes aux normes IFRS (par exemple, les règles du guide international de l'évaluation des portefeuilles de fonds (IPEV), publié par l'association européenne des sociétés de capital-risque). En présence de certains éléments susceptibles de modifier l'évaluation, la Facilité d'investissement peut toutefois décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

- b. **Prises de participation directes**

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Les gains et pertes latents sur les fonds de capital-risque et sur les participations directes sont inscrits en contributions des donateurs jusqu'à ce que les placements concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un placement disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé latent qui était jusque-là comptabilisé dans les capitaux propres est inscrit à l'état du résultat global.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen de techniques de valorisation reconnues (par exemple, l'actualisation ou un multiple des flux de trésorerie). Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Il est à noter que tel est également le cas pendant leurs deux premières années.

Les prises de participations réalisées par la Facilité correspondent généralement à des investissements dans des fonds de capital-investissement ou de capital-risque. Conformément à la pratique en vigueur dans ce secteur, ces participations sont normalement souscrites conjointement par plusieurs investisseurs, dont aucun n'est en position, individuellement, d'influencer les opérations courantes ou l'activité d'investissement du fonds. En conséquence, la participation d'un investisseur à l'organe de

direction d'un fonds ne lui confère en principe aucun droit de regard sur la gestion quotidienne de ce fonds. De plus, les investisseurs individuels d'un fonds de capital-investissement ou de capital-risque ne déterminent pas la stratégie du fonds, notamment en ce qui concerne la distribution des dividendes ou toute autre distribution. Ces décisions sont le plus souvent prises par les gestionnaires du fonds sur la base du pacte d'actionnaires, qui régit leurs droits et obligations ainsi que ceux de tous les actionnaires du fonds. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires interdit généralement aux investisseurs de conclure individuellement avec le fonds des transactions d'un montant important, d'échanger du personnel de direction avec le fonds ou d'obtenir un accès privilégié à des informations techniques essentielles. Les investissements effectués par la FI sont réalisés dans le respect de la pratique du secteur exposée ci-dessus, c'est-à-dire que la Facilité n'exerce sur ces investissements ni le contrôle ni aucune forme d'influence notable au sens de l'IAS 27 et de l'IAS 28, y compris lorsque la participation qu'elle détient est supérieure à 20 % des droits de vote.

▪ **Garanties**

Les garanties financières sont initialement enregistrées à leur juste valeur, soit la valeur actuelle nette (VAN) des primes attendues. Le calcul est effectué à la date de lancement de chaque opération et le montant est porté au bilan comme garanties financières aux postes «Autres éléments de l'actif» et «Autres dettes».

Après l'enregistrement initial, les engagements de la FI au titre de chaque garantie sont évalués au plus élevé des deux montants suivants:

- la meilleure estimation des dépenses requises pour exécuter toute obligation financière découlant de la garantie, qui est faite à partir de l'ensemble des facteurs et informations significatifs connus à la date de l'état de la situation financière;
- le montant comptabilisé initialement, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement du montant initialement enregistré se fait selon la méthode actuarielle.

Tout accroissement ou réduction des engagements relatifs aux garanties financières est inscrit à l'état du résultat global à la rubrique «Revenus de commissions».

Les éléments d'actif de la Facilité relatifs à ces garanties sont ensuite amortis selon la méthode actuarielle et soumis à un test de dépréciation.

En outre, lorsqu'un accord de garantie est signé, il est présenté comme un élément de passif éventuel pour la FI et, une fois la garantie engagée, comme un engagement pour la Facilité.

2.4.4 Dépréciation d'actifs financiers

La Facilité d'investissement réalise, à la clôture de chaque exercice comptable, un test de dépréciation sur ses actifs financiers pour vérifier l'existence d'indications objectives de pertes de valeur. Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est considéré comme ayant subi une perte de valeur si et seulement si il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un (ou plusieurs) événement(s) survenu(s) après la comptabilisation initiale de l'actif («événement générateur de pertes» avéré) et que cet événement générateur de pertes a sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers des conséquences qui peuvent être estimées de façon fiable. Sont notamment considérés comme indications objectives de dépréciation les cas dans lesquels l'emprunteur, ou le groupe d'emprunteurs, est dans l'une des situations suivantes: a) difficultés financières importantes, b) défaut de paiement des intérêts ou cessation de remboursement du principal, c) probabilité de faillite ou de restructuration financière, et s'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, telle que, par exemple, une évolution des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Des dépréciations sont enregistrées pour les prêts en cours à la clôture de l'exercice qui sont comptabilisés au coût restant à amortir et pour lesquels il existe des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. S'il existe une indication objective de perte de valeur avérée, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. La valeur comptable de l'actif est réduite par utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est porté à l'état du résultat global. La valeur comptable réduite continue de produire des intérêts au taux d'intérêt effectif de l'actif. Les prêts ainsi que la provision y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement correspondant du compte de provision.

La Facilité d'investissement procède à des évaluations de son risque de crédit sur chaque opération considérée individuellement et ne constitue pas de provisions collectives pour dépréciation.

Concernant les actifs financiers disponibles à la vente, la Facilité d'investissement évalue à la clôture de chaque exercice s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs. Est notamment considérée comme indication objective de dépréciation une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des instruments concernés en deçà de leur coût d'acquisition. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, le montant de la perte cumulée (égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat) est sorti des contributions des donateurs et comptabilisé en résultat. Les pertes de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente ne sont pas reprises à l'état du résultat global; les augmentations de juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les contributions des donateurs.

La direction "Gestion des risques" de la Banque européenne d'investissement effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation des actifs financiers. Ce test peut conduire à la reconnaissance de la décote dans l'état du résultat global sur la durée de vie de l'actif ou à tout autre ajustement rendu nécessaire par une réévaluation de la dépréciation initiale.

2.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés incluent les contrats d'échange de devises (swaps de devises), les swaps croisés de devises et de taux et les contrats de change à terme.

Dans le cours normal de ses activités, la Facilité d'investissement peut conclure des contrats d'échange (pour couvrir des opérations de prêt spécifiques) ou des contrats à terme sur devises (pour couvrir des positions de change) dans des monnaies autres que l'euro faisant l'objet de transactions actives, de manière à compenser tout gain ou toute perte résultant de fluctuations des taux de change.

La Facilité n'utilise aucune des possibilités de couverture visées dans l'IAS 39. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et déclarés en tant qu'instruments financiers dérivés. Cette juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation du prix des options et de prix cotés par des tiers.

Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et comptabilisés comme des actifs quand cette valeur est positive et comme des passifs quand elle est négative. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont portées au poste «Résultat net sur opérations financières».

Les instruments dérivés sont enregistrés dans un premier temps sur la base de la date de négociation.

2.4.6 Contributions

Les contributions des États membres sont comptabilisées dans l'état de la situation financière comme montants à recevoir à la date de la décision du Conseil fixant le montant des contributions financières que les États membres doivent verser à la Facilité d'investissement.

Les contributions des États membres remplissent les conditions suivantes et sont par conséquent classées en tant qu'instruments de capitaux propres:

- en vertu des dispositions de l'accord régissant les contributions, elles confèrent aux États membres le droit de décider de l'utilisation des actifs nets de la Facilité en cas de liquidation de celle-ci;
- elles sont classées dans la catégorie d'instruments subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments;
- tous les instruments financiers de la catégorie d'instruments subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments présentent des caractéristiques identiques;
- l'instrument concerné ne présente aucune des caractéristiques qui obligeraient à le classer comme élément de passif; et
- les flux de trésorerie prévisionnels attribuables à l'instrument concerné pendant toute sa durée de vie sont basés, pour une large part, sur le résultat, la variation des actifs nets comptabilisés ou la variation de la juste valeur des actifs nets comptabilisés et non comptabilisés de la Facilité pendant toute la durée de vie de l'instrument.

2.4.7 Revenus d'intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par la Facilité d'investissement sont inscrits à l'état du résultat global («Intérêts et produits assimilés») et à l'état de la situation financière («Prêts et créances à recevoir») selon la méthode de la comptabilité d'engagement et au taux effectif, c'est-à-dire au taux qui actualise exactement les cash-flows ou recettes futurs sur la durée prévue du prêt jusqu'à obtention de la valeur comptable nette du prêt. Lorsque la valeur enregistrée d'un prêt est réduite à la suite d'une dépréciation, les revenus d'intérêts continuent d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine appliqué à la nouvelle valeur comptable.

2.4.8 Bonifications d'intérêts et assistance technique

Dans le cadre de son activité, la FI gère les bonifications d'intérêts et l'assistance technique pour le compte des États membres.

La fraction des contributions des États membres affectée au versement de bonifications d'intérêts n'est pas enregistrée dans les contributions des donateurs de la FI mais classée parmi les dettes envers les tiers. La Facilité d'investissement effectue les décaissements en faveur des bénéficiaires finals puis retranche les montants correspondants des dettes envers les tiers.

Lorsque les contributions au titre des bonifications d'intérêts et de l'assistance technique ne sont pas utilisées dans leur intégralité, elles sont reclassées dans les contributions à la Facilité.

2.4.9 Intérêts sur liquidités et équivalents

Les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont inscrits à l'état du résultat global de la FI selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

2.4.10 Commissions et dividendes

Les commissions reçues au titre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les commissions d'engagement sont différées et comptabilisées en produits selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné.

Les dividendes liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de leur réception.

2.4.11 Fiscalité

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

3 Gestion des risques

La présente note contient des informations sur les risques de crédit et les risques financiers auxquels la Facilité d'investissement est exposée ainsi que sur la façon dont elle les gère et les maîtrise, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'elle utilise. Il s'agit:

- du risque de crédit, c'est-à-dire le risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie et attaché aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement;
- du risque de liquidité, à savoir le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier;
- du risque de marché, soit l'exposition à des variables de marché observables comme les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des instruments de capitaux propres.

3.1 Organisation de la gestion des risques

La Banque européenne d'investissement adapte en permanence sa gestion des risques.

Travaillant de manière indépendante, la direction "Gestion des risques" de la BEI décèle, évalue, surveille et signale les risques de crédit et de prix sur instruments de capitaux propres auxquels la Facilité est exposée. L'activité de gestion des risques est indépendante des salles des marchés et se déroule dans un cadre qui préserve la séparation des tâches. Son directeur général rend compte pour ce qui concerne les risques au vice-président de la Banque européenne d'investissement ayant compétence en la matière. Le vice-président compétent rencontre régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait aux risques. Il est également chargé de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration de la BEI reçoivent toutes les informations pertinentes relatives aux risques.

3.2 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la perte potentielle qui pourrait résulter de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie et qui est attachée aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement.

3.2.1. Politique en matière de risque de crédit

Lorsqu'elle effectue l'analyse de crédit des contreparties dans les opérations de prêt, la BEI évalue le risque de crédit afin de le quantifier et de le tarifier. La Facilité a mis au point une méthodologie de notation interne des entreprises ou des institutions financières, qui permet de déterminer les notations à attribuer en interne à ses principales contreparties bénéficiaires (emprunteurs ou garants). Cette méthodologie de notation interne repose sur un système de fiches d'évaluation adaptées à chaque type important de contrepartie en matière de crédit (p. ex., entreprises, banques, entités du secteur public, etc.). Compte tenu des meilleures pratiques bancaires et des principes fixés en vertu de l'accord international de Bâle sur les fonds propres (Bâle II), toutes les contreparties qui revêtent de l'importance pour le profil de crédit d'une opération spécifique sont classées dans des catégories de notation interne, en recourant à la méthodologie de notation interne pour déterminer le type particulier de contrepartie. Chaque contrepartie se voit initialement attribuer une notation interne qui reflète sa notation à long terme en devises étrangères (ou l'équivalent en monnaie locale, le cas échéant), à la suite d'une analyse approfondie du profil de risque de la contrepartie et de son contexte de risque-pays.

L'évaluation de crédit lors du financement de projets et d'autres opérations structurées à recours limité n'est pas soumise à la méthodologie de notation interne et repose sur des outils de gestion du risque de crédit propres au secteur, axés essentiellement sur les liquidités disponibles et la capacité de faire face aux obligations financières. Parmi ces outils, on peut citer l'analyse du cadre contractuel des projets, l'analyse de la contrepartie et les simulations de flux de trésorerie. Comme les entreprises et les institutions financières, chaque projet se voit attribuer une notation de risque interne et une perte anticipée.

L'ensemble des opérations non souveraines (ou des opérations ne bénéficiant pas d'une garantie souveraine ou assimilée) font l'objet de restrictions spécifiques quant au niveau des transactions et à l'importance de la contrepartie. Le montant nominal maximal de chaque opération est limité par un plafond qui est fonction de la perte anticipée de l'opération. Des limites de contrepartie sont appliquées aux positions consolidées. Ces limites sont généralement fonction du volume des fonds propres des contreparties ainsi que de leur financement externe total à long terme.

Afin d'atténuer le risque de crédit, la Facilité a recours à divers rehaussements de crédit tels que:

- des sûretés liées au projet (p. ex., nantissement d'actions; nantissement d'actifs; cession de droits; nantissement de comptes); ou/et
- des garanties, généralement fournies par le promoteur du projet financé (p.ex., garanties de bonne fin, garanties à première demande).

En outre, la Facilité a parfois recours à des rehaussements de crédit qui ne sont pas directement liés au risque de projet, comme les sûretés ou les garanties bancaires.

La Facilité n'a pas recours à des produits dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit.

3.2.2. Exposition maximale au risque de crédit hors sûretés et autres rehaussements de crédit

Le tableau ci-dessous indique l'exposition maximale au risque de crédit pour les éléments de l'état de la situation financière, y compris les produits dérivés. Elle est donnée en valeur brute, avant effet d'atténuation résultant de l'utilisation de garanties.

Exposition maximale (en milliers d'EUR)	31.12.2012	31.12.2011
ACTIF		
Liquidités et équivalents	466 568	452 279
Instruments financiers dérivés	115	434
Prêts et créances à recevoir	1 146 280	1 033 160
Montants à recevoir des donateurs	87 310	87 310
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	99 029	-
Autres actifs	224	416
Total de l'actif	1 799 526	1 573 599
HORS BILAN		
Passifs éventuels		
- Garanties non appelées	20 000	20 000
Engagements		
- Prêts non décaissés	749 044	701 092
- Garanties tirées	6 224	7 909
Total hors bilan	775 268	729 001
Exposition totale au risque de crédit	2 574 794	2 302 600

3.2.3. Risque de crédit sur les prêts et créances à recevoir

3.2.3.1 Mesure du risque de crédit sur les prêts et créances à recevoir

Chaque opération de prêt de la Facilité fait l'objet d'une évaluation du risque globale et d'une quantification de la perte anticipée estimée, qui se reflètent dans un système de classement des prêts. Ce classement est établi selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la durée du prêt, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

Le système de classement des prêts englobe les méthodologies, les processus, les bases de données et les systèmes informatiques qui permettent d'évaluer les risques de crédit liés aux opérations de prêt et de quantifier la perte anticipée. Il synthétise un grand nombre de données qui servent à établir un classement relatif des risques de crédit liés aux prêts. Le système de classement des prêts tient compte de la valeur actualisée de la perte anticipée estimée, laquelle est l'expression de la probabilité de défaillance des débiteurs principaux, de l'encours à risque et de la gravité des pertes en cas de défaillance effective. Le classement des prêts remplit les fonctions suivantes:

- il aide à obtenir une évaluation plus précise et plus quantitative des risques associés aux prêts;
- il facilite la répartition des tâches de suivi;
- il offre à tout moment une image instantanée de la qualité du portefeuille de prêts;
- il constitue un élément de prise de décision pour la tarification des risques en fonction de la perte anticipée.

Les facteurs suivants entrent en ligne de compte pour l'élaboration du classement des prêts:

- i) la solvabilité de l'emprunteur: la direction "Gestion des risques" examine en toute indépendance la situation des emprunteurs et évalue leur solvabilité à partir de méthodologies internes et de données externes. Conformément à l'approche avancée de Bâle II retenue, la Banque a mis au point une méthodologie de notation interne qui permet de

déterminer les notations à attribuer en interne aux emprunteurs et garants. Cette méthodologie repose sur une série de fiches d'évaluation propres à des types de contrepartie déterminées;

- ii) la corrélation de défaut: ce facteur permet de quantifier les probabilités de difficultés financières simultanées chez l'emprunteur et chez le garant. Plus la corrélation entre la probabilité de défaut de l'emprunteur et celle du garant est élevée, plus la valeur de la garantie et, par conséquent, le classement du prêt, sont bas;
- iii) la valeur des instruments de garantie et des sûretés: cette valeur est calculée à partir de la combinaison de la solvabilité de l'émetteur et du type d'instrument employé;
- iv) le cadre contractuel: un solide cadre contractuel ajoute à la qualité des prêts et améliore leur classement interne;
- v) la durée des prêts: toutes choses égales par ailleurs, plus la durée d'un prêt est longue, plus le risque de problèmes dans le service de la dette est élevé.

La perte anticipée sur un prêt découle d'un calcul combinant les cinq éléments ci-dessus. En fonction du niveau de la perte anticipée, un prêt est classé dans l'une des catégories suivantes:

- A Prêts d'excellente qualité: cette catégorie recouvre trois sous-catégories. La sous-catégorie A° comprend les risques souverains à l'intérieur de l'UE, c'est-à-dire les prêts accordés à un État membre, ou bénéficiant de sa garantie entière, explicite et inconditionnelle, pour lesquels aucune difficulté de remboursement n'est attendue et la perte inattendue est fixée à 0 %. Sont classés A+ les prêts accordés à (ou garantis par) des entités autres que les États membres et ne présentant aucune perspective de dégradation tout au long de leur durée. Sont classés A- les prêts qui présentent un risque de dégradation (par exemple, en raison de leur longue durée, ou encore de la forte volatilité du prix futur d'une sûreté par ailleurs excellente), mais pour lesquels cette dégradation serait probablement de très faible ampleur.
- B Prêts de grande qualité: ces prêts constituent une classe d'actifs dans laquelle la Banque a confiance, même si une légère détérioration à l'avenir n'est pas à exclure. Les sous-catégories B+ et B- reflètent le degré de probabilité de cette détérioration éventuelle.
- C Prêts de bonne qualité: un exemple de prêt entrant dans cette catégorie serait un prêt non garanti consenti à une banque ou à une entreprise connue pour sa solidité, remboursable dans son intégralité à l'échéance au bout de sept ans ou remboursable par tranches à compter de la date de décaissement, sur une durée équivalente.
- D Cette catégorie du classement se trouve à la limite entre les prêts «de qualité acceptable» et ceux présentant des problèmes. Cette catégorie pivot du classement des prêts se subdivise plus précisément en deux sous-catégories, D+ et D-, les prêts notés D- étant ceux qui nécessitent un suivi plus étroit.
- E Dans cette catégorie se rangent les prêts qui ont un profil de risque plus élevé que celui généralement admis. On y trouve aussi les prêts qui ont déjà rencontré de graves problèmes et pour lesquels on ne peut exclure une dégradation conduisant à une situation de perte. Ces prêts font donc l'objet d'un suivi étroit et intensif. Les sous-catégories E+ et E- correspondent à deux gradations dans ce suivi spécial; dans le cas des opérations classées E-, il existe une forte probabilité que le service de la dette ne soit pas assuré durablement de façon régulière et qu'il faille par conséquent recourir à une restructuration de la dette sous une forme ou une autre, voire à la constatation d'une perte de valeur.
- F Les prêts classés dans la catégorie F présentent un niveau de risque inacceptable. Un prêt n'entre dans cette catégorie que dans le cas où une opération en cours connaît, après la signature du contrat, des problèmes imprévus, exceptionnels et graves. Toutes les opérations donnant lieu à une perte de principal pour la Facilité sont classées dans la catégorie F et font l'objet d'une provision spécifique.

En général, les prêts ayant une note inférieure ou égale à D- dans le classement interne sont inscrits sur la liste des opérations à surveiller. Cependant, si un prêt a été initialement approuvé avec une note inférieure ou égale à D-, il ne sera placé sur la liste des opérations à surveiller qu'en cas d'événement de crédit significatif entraînant une nouvelle dégradation de son classement.

Le tableau figurant à la section 3.2.3.3 présente l'analyse de la qualité de crédit du portefeuille de prêts de la Facilité en fonction des différentes catégories décrites ci-dessus.

3.2.3.2 Analyse des risques de crédit au titre des prêts

Le tableau ci-dessous indique l'exposition maximale aux risques de crédit au titre des prêts signés et décaissés, par type d'emprunteur et compte tenu des garanties fournies par les garants:

At 31.12.2012 (en milliers d'EUR)	Garantis	Autres rehaussements de crédit	Non garantis	Total
Banques	12 630	136 695	207 582	356 907
Entreprises	20 077	78 171	478 358	576 606
Institutions publiques	30 462	-	18	30 480
États	-	5 819	176 468	182 287
Total des décaissements	63 169	220 686	862 425	1 146 280
Portion signée non décaissée	14 091	142 963	591 990	749 044

Au 31.12.2011 (en milliers d'EUR)	Garantis	Autres rehaussements de crédit	Non garantis	Total
Banques	13 026	97 994	197 245	308 265
Entreprises	15 699	55 601	475 012	546 312
Institutions publiques	37 670	-	-	37 670
États	-	6 214	134 699	140 913
Total des décaissements	66 395	159 809	806 956	1 033 160
Portion signée non décaissée	10 434	173 484	517 174	701 092

Les prêts de la Facilité affectant ses emprunteurs et ses garants sont surveillés en permanence par la direction Ops-B (direction des opérations en dehors de l'Union européenne) de la BEI. En particulier, les droits contractuels sont appréciés cas par cas s'il y a détérioration de la notation et/ou manquement aux obligations contractuelles. Des mesures d'atténuation du risque sont mises en œuvre le cas échéant, conformément aux lignes directrices en matière de risque de crédit. En outre, en cas de renouvellement des garanties bancaires reçues pour ses prêts, la BEI s'assure que ces garanties sont remplacées ou prend les dispositions nécessaires en temps opportun.

Réagissant immédiatement aux événements qui ont agité les marchés financiers depuis septembre 2008, la BEI a pris des mesures pour renforcer les modalités de surveillance et la gestion des risques de la Facilité. À cette fin, la direction Ops-B a créé en avril 2011 une division autonome de suivi des opérations, qui relève directement du directeur général et qui est chargée d'assurer le suivi contractuel et financier des prêts. Son objectif est de promouvoir l'échange d'informations entre les services et de suggérer des procédures d'information et de gestion opérationnelle à utiliser en cas de crise financière afin de réagir rapidement si nécessaire.

3.2.3.3 Analyse de la qualité de crédit par catégorie d'emprunteurs

Les tableaux ci-après présentent la répartition, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, de la qualité de crédit du portefeuille de prêts de la Facilité en fonction du classement des prêts (encours signés, décaissés et non décaissés).

Au 31.12.2012 (en milliers d'EUR)		Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable Risque	Haut risque	Aucun classement	Total
		A à B	C	D+	D- et en dessous		
Emprunteurs	Banques	50 000	24 342	21 864	529 325	337 014	962 545
	Entreprises	7 466	8 006	-	605 672	-	621 144
	Institutions publiques	-	-	-	70 480	-	70 480
	États	-	-	-	241 155	-	241 155
Total	57 466	32 348	21 864	1 446 632	337 014	1 895 324	

Au 31.12.2011 (en milliers d'EUR)		Excellente qualité	Bonne qualité	Minimum acceptable Risque	Haut risque	Aucun classement	Total
		A à B	C	D+	D- et en dessous		
Emprunteurs	Banques	50 002	9 674	39 966	356 629	351 476	807 747

Entreprises	3 917	5 279	-	635 825	-	645 021
Institutions publiques	-	-	-	38 761	-	38 761
États	-	-	-	242 723	-	242 723
Total	53 919	14 953	39 966	1 273 938	351 476	1 734 252

3.2.3.4 Concentration des risques au titre des prêts et créances à recevoir

3.2.3.4.1 Analyse géographique

Sur la base du pays de l'emprunteur, le portefeuille de prêts de la Facilité peut être ventilé entre les zones géographiques suivantes (en milliers d'EUR):

Pays de l'emprunteur	31.12.2012	31.12.2011
Régional - ACP	84 051	99 543
Ouganda	140 833	117 035
Régional – Afrique occidentale	33 856	14 161
Mozambique	137 745	126 666
Mauritanie	65 670	43 427
Éthiopie	81 666	84 266
République dominicaine	67 991	66 118
Kenya	131 566	65 611
Cameroun	72 525	60 706
Zambie	18 772	43 294
Congo (Rép. dém. du)	28 415	8 980
Nigeria	14 383	28 691
Régional - Pacifique	17 767	20 603
Régional – Afrique centrale	10 431	12 109
Jamaïque	71 027	59 317
Madagascar	-	1 253
Maurice	11 302	12 732
Ghana	5 642	7 812
Angola	10 009	13 598
Trinité-et-Tobago	1 483	1 002
Burkina	10 727	12 588
Malawi	4 950	5 833
Nouvelle-Calédonie	4 198	4 673
Rwanda	9 641	11 197
Niger	4 146	3 950
Polynésie française	2 631	3 131
Botswana	-	-
Sénégal	5 837	10 329
Lesotho	3 827	3 902
Vanuatu	3 639	3 917
Belize	13	103
Grenade	2 477	2 698
Gabon	1 011	1 509
Togo	52 644	53 224
Cap-Vert	27 073	28 405
Djibouti	762	777
Haïti	4 654	-
Sainte-Lucie	2 916	-
Total	1 146 280	1 033 160

3.2.3.4.2 Analyse sectorielle

Le tableau ci-dessous analyse le portefeuille de prêts de la Facilité en fonction du secteur d'activité de l'emprunteur. Les opérations qui font d'abord l'objet d'un décaissement en faveur d'un intermédiaire financier avant récession au bénéficiaire final sont comptabilisées dans les prêts globaux (en milliers d'EUR).

Secteur d'activité de l'emprunteur	31.12.2012	31.12.2011
Prêts globaux et accords de délégation	252 662	218 912
Transport aérien et construction aéronautique	13	103
Aéroports et systèmes de gestion du trafic aérien	30 480	31 052
Matériaux de base et secteur minier	168 911	135 573
Produits chimiques et pharmaceutiques et matières plastiques	-	20 400
Eau potable, assainissement	38 697	33 247
Électricité, charbon et divers	409 090	358 745
Filière alimentaire	-	1 244
Biens d'équipement et biens de consommation durables	3 827	3 902
Transport maritime et divers	5 819	6 214
Traitement des matériaux, bâtiment	24 154	29 025
Filière du papier	4 747	4 840
Réseaux routiers et autoroutiers	73 921	62 856
Télécommunications	18 427	24 963
Secteur tertiaire et divers	115 532	102 084
Total	1 146 280	1 033 160

3.2.3.5 Arriérés sur prêts

La détection, le suivi et le signalement des arriérés sur prêts se font selon les procédures définies dans les lignes directrices pour le suivi des retards de paiement.

Le suivi et le signalement des arriérés sur prêts sont, en règle générale, gérés par l'unité «Retards de paiement» (Late Payment) de la direction «Gestion et restructuration des transactions» de la BEI. Cette unité établit chaque mois un rapport concernant les échéances impayées de prêts de la Facilité, qui comprend un tableau comparant d'un mois à l'autre les arriérés de paiement de plus de huit jours. Ce rapport mensuel détaille les mesures qui ont été prises ou qui doivent être prises par pays, par prêt et par échéance.

Par ailleurs, un rapport mensuel sur les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours est établi puis transmis à la Commission européenne. Deux fois par an, le Comité de direction de la BEI reçoit un tableau récapitulatif sur les prêts en souffrance depuis plus de 30 jours et de 90 jours, ainsi qu'un rapport contenant des informations comparatives sur l'évolution annuelle et semestrielle des arriérés.

Le tableau ci-dessous présente les arriérés de remboursement sur les prêts en question (en milliers d'EUR).

		Prêts et créances à recevoir 31.12.2012	Prêts et créances à recevoir 31.12.2011
Valeur comptable	Remarques	1 146 280	1 033 160
Dépréciés individuellement			
Montant brut		110 767	112 662
Provision pour dépréciation	7	-45 144	-48 816
Valeur comptable des prêts et créances dépréciés individuellement		65 623	63 846

Dépréciés collectivement		
Montant brut	-	-
Provision pour dépréciation	-	-
Valeur comptable des prêts et créances dépréciés collectivement	-	-
Échus mais non dépréciés		
Répartition des montants échus		
30 à 60 jours	12	8
60 à 90 jours	-	472
90 à 180 jours	-	13
plus de 180 jours	-	33
Valeur comptable des prêts et créances échus mais non dépréciés	12	526
Valeur comptable des prêts et créances ni échus, ni dépréciés	1 080 645	968 788
Valeur comptable totale des prêts et créances à recevoir	1 146 280	1 033 160

3.2.4. Risque de crédit sur liquidités et équivalents

Les ressources disponibles sont investies conformément au calendrier des obligations contractuelles de la Facilité en matière de décaissement. Au 31.12.2012, les investissements se limitaient à des dépôts bancaires et autres instruments financiers à court terme. Les investissements dans des obligations à moyen et à long terme pourraient également être éligibles, dans le respect des lignes directrices pour l'investissement et en fonction des exigences de liquidité.

La notation à court terme minimale requise pour les banques ou émetteurs agréés est P-1/A-1/F1 (Moody's, S&P, Fitch). Si les notations décernées par différentes agences divergent, la notation la plus basse s'applique. Le montant maximal autorisé pour chaque banque ou émetteur agréé est actuellement de 50 000 000 EUR (50 millions d'EUR).

Les dépôts sont effectués auprès des entités agréées avec une échéance maximale de trois mois à compter de la date de l'opération et à concurrence du montant maximal d'exposition au risque de crédit.

Aux 31 décembre 2011 et 2012, tous les dépôts bancaires et billets de trésorerie à court terme détenus par la Facilité étaient notés au minimum P-1 par Moody's au jour du règlement. La note P-2 à partir du 31 décembre 2011 s'explique par l'abaissement de la note d'une contrepartie le 21 décembre 2011.

Le tableau ci-après présente la situation des dépôts bancaires, intérêts courus inclus (en milliers d'EUR).

Notation à court terme minimale (échelle Moody's)	Notation à long terme minimale (échelle Moody's)	31.12.2012		31.12.2011	
P-1	Aa1	43 400	10 %	-	-
P-1	Aa2	-	-	28 622	6 %
P-1	Aa3	130 901	29 %	105 547	24 %
P-1	A1	83 500	18 %	117 603	26 %
P-1	A2	198 179	43 %	179 938	40 %
P-2	A3	-	-	17 441	4 %
Total		455 980	100 %	449 151	100 %

3.2.5. Risque de crédit sur dérivés

3.2.5.1 Politique en matière de risque de crédit sur dérivés

Le risque de crédit sur dérivés représente la perte qu'une partie donnée subirait si l'autre contrepartie à l'opération se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, taux de change, etc.) et ne correspond généralement qu'à une petite partie de la valeur notionnelle du produit.

Dans l'exercice normal de ses activités, la Facilité d'investissement peut conclure des contrats d'échange ("swaps"), pour couvrir des opérations de prêt spécifiques, ou des contrats à terme sur devises, pour couvrir ses positions de change, dans des monnaies autres que l'euro faisant l'objet de transactions actives. Tous les contrats d'échange sont exécutés par la Banque européenne d'investissement avec une contrepartie externe. Ils sont régis par les mêmes conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme et annexes de remise en garantie signées entre la Banque européenne d'investissement et ses contreparties externes.

3.2.5.2 Mesure du risque de crédit sur dérivés

Tous les contrats d'échange exécutés par la Banque européenne d'investissement qui sont liés à la Facilité sont traités de la même façon, sur le plan contractuel et méthodologique, que les produits dérivés négociés par la Banque pour son propre compte. En particulier, l'admissibilité des contreparties intervenant dans les contrats d'échange est déterminée sur la base des mêmes critères que ceux que la Banque applique généralement à ses contrats.

La Banque européenne d'investissement mesure son exposition au risque de crédit liée aux contrats d'échange et aux produits dérivés en utilisant la valeur de marché nette et l'exposition potentielle future pour les besoins de l'information comptable et du suivi des limites d'encours. Ces deux approches intègrent pleinement les dérivés liés à la Facilité d'investissement.

Le tableau suivant présente les échéances des contrats d'échange (y compris les contrats d'échange de devises et les swaps croisés de devises et de taux, et à l'exclusion des échanges de devises à court terme), réparties en fonction de leur montant notionnel et de leur juste valeur:

Contrats d'échange au 31.12.2012	inférieurs à	1 an	5 ans	supérieurs à	Total 2012
(en milliers d'EUR)	1 an	à 5 ans	à 10 ans	à 10 ans	
Montant notionnel	1 480	9 833	15 253	-	26 566
Juste valeur (soit la valeur actualisée nette)	71	-528	-3 529	-	-3 986

Contrats d'échange au 31.12.2011	inférieurs à	1 an	5 ans	supérieurs à	Total 2011
(en milliers d'EUR)	1 an	à 5 ans	à 10 ans	à 10 ans	
Montant notionnel	7 042	43 593	16 899	-	67 534
Juste valeur (soit la valeur actualisée nette)	-674	-1 331	-3 869	-	-5 874

La Facilité passe des contrats d'échange de devises à court terme afin de couvrir le risque de change sur les déboursements de prêts dans des monnaies autres que l'euro. Ces contrats d'échange ont une échéance maximale de trois mois et sont régulièrement reconduits. Le montant notionnel des contrats d'échange de devises à court terme s'élevait à 652 millions d'EUR au 31 décembre 2012, contre 585 millions d'EUR au 31 décembre 2011. La juste valeur de ces contrats d'échange atteint -2,9 millions d'EUR au 31 décembre 2012, contre -6,4 millions d'EUR au 31 décembre 2011.

La Facilité passe des contrats d'échange de taux d'intérêt dans le but de couvrir le risque de taux d'intérêt sur les prêts décaissés. Au 31 décembre 2012, il y avait un contrat d'échange de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel et la juste valeur s'élevaient respectivement à 19,6 millions d'EUR (zéro en 2011) et 0,03 million d'EUR (zéro en 2011).

3.2.6. Risque de crédit sur les actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Le tableau ci-après présente la situation du portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance, entièrement composé d'obligations à échéance résiduelle de moins de trois mois.

Notation à court terme minimale (échelle Moody's)	Notation à long terme minimale (échelle Moody's)	31.12.2012		31.12.2011	
P-2	Baa2	50 143	51%	-	-
P-3	Baa3	48 886	49%	-	-
Total		99 029	100%	-	-

3.3 Risque de liquidité

3.3.1 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Facilité est principalement financée par des contributions annuelles des États membres (ressources des 9^e et 10^e FED) et en deuxième lieu par les rentrées provenant de ses opérations. Chaque année, la Commission arrête et communique au Conseil, pour le 15 octobre au plus tard, l'état des engagements et des paiements ainsi que le montant annuel des appels de contributions (bonifications d'intérêts incluses) pour l'exercice en cours et les suivants, en tenant compte des prévisions de la BEI concernant la gestion et le fonctionnement de la Facilité d'investissement.

Afin de calculer les contributions annuelles des États membres, on analyse et suit sur toute l'année le schéma de décaissement du portefeuille existant et attendu. Les événements spéciaux, tels que remboursements anticipés, ventes d'actions ou défaillances, sont pris en compte afin de corriger les besoins de liquidités annuels. Pour réduire encore le risque de liquidité, la Facilité possède une réserve de liquidités suffisante pour couvrir à tout moment les décaissements prévus, tels que les communique périodiquement la direction Ops-B.

Les actifs de trésorerie des comptes ouverts au nom de la FI sont gérés par le département Trésorerie de la Banque conformément au principe de la séparation des tâches entre front et back office. Les opérations de règlement liées à l'investissement de ces actifs sont placées sous la responsabilité du département Prévisions et règlement des opérations.

Par ailleurs, conformément au principe de séparation des tâches, l'agrément des contreparties et la fixation de limites aux placements de trésorerie, ainsi que la surveillance du respect de ces limites, sont de la responsabilité de la direction «Gestion des risques» de la Banque.

3.3.2 Gestion du risque de liquidité

Les tableaux de la présente section analysent les obligations financières de la Facilité en fonction de leur échéance, sur la base de la période restant à courir entre la date de clôture du bilan et la date d'échéance contractuelle (flux de trésorerie non actualisés).

Les engagements de la Facilité se composent de la portion non décaissée des crédits accordés dans le cadre de contrats de prêt signés, la portion non décaissée des participations prises dans le cadre de souscriptions de capital ou d'accords d'investissement signés, des garanties de prêt octroyées ou des bonifications d'intérêts et du soutien promis dans le cadre de l'assistance technique («AT»). Le rythme des décaissements est assez incertain: les prêts octroyés au titre de la Facilité comportent certes une date limite, mais les décaissements ont lieu aux dates, et atteignent des montants, qui reflètent l'état d'avancement des projets et opérations de financement sous-jacents, dans un environnement opérationnel relativement instable. Les investissements en fonds propres deviennent exigibles dès que les gestionnaires des fonds de placement émettent un appel de fonds en bonne et due forme au vu de l'avancement de leurs activités d'investissement. La période de tirage est habituellement de 3 ans, mais est fréquemment prolongée d'un ou deux ans. Certains engagements demeurent après la fin de la période de tirage et jusqu'à la cession complète des investissements sous-jacents du fonds, ce dernier pouvant manquer parfois de la liquidité requise pour faire face aux obligations de paiement résultant de frais ou d'autres charges. Les garanties de prêt ne donnent pas lieu à des obligations de décaissement précises, sauf si elles sont appelées par leurs bénéficiaires. Le montant appelable de la garantie diminue au rythme du calendrier de remboursement de chaque prêt garanti.

Dans ce contexte, on a ventilé ci-dessous les échéances de façon estimative, en prenant pour base la période de décaissement contractuelle dans chaque cas et en utilisant des prévisions établies conformément aux méthodes standard de planification de la liquidité de la Facilité. En ce qui concerne les engagements de décaissement au titre de contrats d'assistance technique, leur durée est généralement courte (inférieure à un an). La colonne «Échéance non définie» regroupe les cas suivants: engagements relatifs aux garanties appelées et non appelées, prêts engagés mais non décaissés dont la période de décaissement a expiré et l'extension de cette période est attendue, et bonifications d'intérêts ayant donné lieu à appel de fonds auprès des États membres pour couvrir les exigences futures sur une base forfaitaire.

Le profil de liquidité des obligations financières dérivées correspond aux flux de trésorerie contractuels non actualisés des contrats d'échange, y compris les contrats d'échange de devises (CCS), les contrats d'échange sur taux d'intérêt CCIRS), les contrats d'échange de devises à court terme et les contrats d'échange de taux d'intérêt.

Structure des échéances des obligations financières non dérivées						
En milliers d'EUR au 31.12.2012	3 mois ou moins	De 3 mois à un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Sorties nominale s brutes
Divers (garanties émises, garanties appelées)	-	-	-	-	26 224	26 224
Sorties au titre de prêts engagés mais non décaissés	16 500	287 657	243 020	-	201 867	749 044
Sorties au titre de prises de participations	-	26 806	54 958	7 319	127 987	217 070
Sorties au titre de bonifications d'intérêts	255	101 495	79 206	-	23 599	204 555
Sorties au titre de l'assistance technique	2 000	8 511	13 109	-	-	23 620
Total	18 755	424 469	390 293	7 319	379 677	1 220 513

Structure des échéances des obligations financières non dérivées						
En milliers d'EUR au 31.12.2011	3 mois ou moins	De 3 mois à un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Sorties nominale s brutes

Divers (garanties émises, garanties appelées)	-	-	-	-	27 909	27 909
Sorties au titre de prêts engagés mais non décaissés	2 295	257 127	274 573	54 000	113 097	701 092
Sorties au titre de prises de participations	2 035	38 424	38 010	7 666	178 432	264 567
Sorties au titre de bonifications d'intérêts	1 445	31 100	139 211	-	16 211	187 967
Sorties au titre de l'assistance technique	4 564	16 693	-	-	-	21 257
Total	10 339	343 344	451 794	61 666	335 649	1 202 792

Structure des échéances des obligations financières dérivées En milliers d'EUR au 31.12.2012	3 mois ou moins	De 3 mois à un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Entrées/Sorties nominales brutes
CCS et CCIRS - entrées	1 238	7 364	14 498	5 350	28 450
CCS et CCIRS - sorties	-1 286	-8 428	-17 218	-5 894	-32 826
Swaps de devises à court terme — entrées	649 000	-	-	-	649 000
Swaps de devises à court terme — sorties	-652 451	-	-	-	-652 451
Swaps de taux d'intérêt — entrées	65	511	3 274	2 117	5 967
Swaps de taux d'intérêt — sorties	-	-753	-3 537	-1 577	-5 867
Total	-3 434	-1 306	-2 983	-4	-7 727

Structure des échéances des obligations financières dérivées En milliers d'EUR au 31.12.2011	3 mois ou moins	De 3 mois à un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Entrées/Sorties nominales brutes
CCS et CCIRS - entrées	9 873	14 365	19 533	7 430	51 201
CCS et CCIRS - sorties	-10 091	-17 527	-24 420	-9 015	-61 053
Swaps de devises à court terme — entrées	585 000	-	-	-	585 000
Swaps de devises à court terme — sorties	-591 909	-	-	-	-591 909
Total	-7 127	-3 162	-4 887	-1 585	-16 761

3.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que l'évolution des prix du marché, comme les fluctuations des taux d'intérêt, du prix des instruments de capitaux propres, des taux de change et des spreads de crédit (non liées à la qualité de crédit de l'émetteur), affecte les revenus d'une entité ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

3.4.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou du produit des positions de la Facilité résultant de mouvements défavorables des rendements sur le marché ou de la structure par échéance des taux d'intérêt. L'exposition au risque de taux d'intérêt survient en cas d'asymétrie dans les caractéristiques (dates de révision des taux, dates d'échéance) des différents instruments d'actif et de passif.

La Facilité mesure la sensibilité au risque de taux d'intérêt de son portefeuille de prêts et des swaps de micro-couverture correspondants par le calcul de la valeur du point de base.

La valeur du point de base mesure la variation de la valeur actuelle nette du portefeuille concerné résultant d'une augmentation d'un point de base (0,01 %) des taux d'intérêt pertinents: «marché monétaire — jusqu'à un an», «très court — 2 à 3 ans», «court — 4 à 6 ans», «long — 12 à 20 ans» ou «très long — plus de 21 ans».

Pour obtenir la valeur actuelle nette des prêts, la Facilité utilise la courbe de financement EUR (courbe des swaps EUR + marge de financement BEI) pour les flux de trésorerie libellés en euros et en devises autres que l'USD et la courbe de financement USD pour les flux de trésorerie libellés dans cette monnaie. Pour obtenir la valeur actuelle nette des swaps de micro-couverture, la Facilité utilise la courbe des swaps EUR pour les flux de trésorerie libellés en euros et la courbe des swaps USD pour les flux de trésorerie libellés dans cette monnaie.

Comme indiqué dans le tableau qui suit, la valeur actuelle nette du portefeuille de prêts au 31.12.2012, y compris les swaps de micro-couverture, diminuerait de 341 000 EUR (baisse de 239 000 EUR au 31.12.2011) si les taux d'intérêt augmentaient simultanément d'un point de base.

Valeur du point de base (en milliers d'EUR) Situation au	Marché monétaire	Très court	Court	Moyen	Long	Très long	Total
Sensibilité totale des prêts et swaps de micro-couverture	-25	-47	-90	-117	-62	-	-341

Valeur du point de base (en milliers d'EUR) Situation au	Marché monétaire	Très court	Court	Moyen	Long	Très long	Total
Sensibilité totale des prêts et swaps de micro-couverture	-20	-28	-60	-78	-53	-	-239

3.4.2. Risque de change

Le risque de change désigne le risque de dégradation de la valeur économique ou du produit des positions de la Facilité résultant d'une évolution négative des taux de change.

La Facilité est exposée au risque de change en cas d'asymétrie de monnaies entre ses éléments d'actif et de passif. Le risque de change comprend également l'effet de variations inattendues et défavorables de la valeur des flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations monétaires.

3.4.2.1 Risque de change et actifs de trésorerie

Les actifs de trésorerie de la Facilité d'investissement sont libellés soit en EUR, soit en USD.

Le risque de change est couvert au moyen de transactions au comptant ou à terme, swaps de change ou swap de devises. Lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, le département Trésorerie de la BEI peut utiliser tout autre instrument, conforme à la politique de la Banque, qui fournisse une protection contre les risques de marché liés aux activités financières de la Facilité.

3.4.2.2 Risque de change et opérations financées ou garanties par la FI

Les contributions des États membres à la Facilité ont lieu en EUR. Les opérations financées ou garanties par la FI ainsi que les bonifications de taux d'intérêt, quant à elles, peuvent être libellées en EUR, en USD ou dans toute autre monnaie autorisée.

Un risque de change existe (par rapport à l'euro, monnaie de référence) lorsque des opérations libellées dans des monnaies autres que l'EUR sont laissées sans couverture. Les instructions concernant la couverture du risque de change lié aux activités de la Facilité figurent ci-dessous.

3.4.2.2.1. Couverture des opérations libellées dans des monnaies autres que l'EUR ou l'USD

- Les prêts de la Facilité décaissés dans des monnaies autres que l'EUR et l'USD sont couverts par des contrats d'échange de devises ayant le même profil financier que le prêt sous-jacent, sous réserve qu'un marché des contrats d'échange soit opérationnel.
- Dans le cas des décaissements effectués dans une monnaie autre que l'EUR et l'USD qui ne font pas l'objet d'une opération de couverture à long terme, le département Trésorerie procède à une opération de change deux jours ouvrables avant le décaissement. Le taux de conversion appliqué aux opérations de la Facilité correspond au taux de change du marché obtenu par le département Trésorerie. De même, pour les remboursements perçus dans une monnaie autre que l'EUR et l'USD, le département Trésorerie effectue une opération de change lorsque c'est nécessaire afin de convertir les devises reçues.
- Les garanties non appelées ne donnent lieu à aucune couverture par opération de change. Les appels de garantie dans des monnaies autres que l'EUR et l'USD sont par contre couverts.
- Les opérations en monnaies autres que l'EUR et l'USD que le département Trésorerie ne peut pas couvrir par une opération de change sont laissées sans couverture. Ceci inclut également les opérations (synthétiques) libellées en monnaie locale mais réglées en EUR ou en USD. La Facilité reste exposée au risque de change y afférent.

3.4.2.2.2. Couverture des opérations libellées en USD

- L'encours total de toutes les opérations de la Facilité (à l'exception des garanties non appelées) libellées en USD est couvert au moyen de swaps de change USD/EUR qui sont renouvelés périodiquement. Au début de chaque période, les flux de trésorerie à recevoir ou à déboursier en USD pendant la période suivante sont estimés sur la base des remboursements et décaissements prévus ou attendus, après quoi les swaps de change venant à échéance sont renouvelés et leur montant ajusté afin de couvrir au moins les besoins de liquidités en USD projetés pour l'ensemble de la période suivante.
- Le risque total en USD tel qu'il ressort des écritures comptables est calculé périodiquement afin d'ajuster si besoin la couverture lors du renouvellement suivant des swaps de change.
- Le swap de devises peut lui aussi être utilisé pour couvrir des prêts spécifiques en USD si le département Trésorerie l'estime opportun d'un point de vue opérationnel.
- Entre deux renouvellements des swaps, les déficits inattendus de liquidités en USD sont couverts par des opérations ad hoc de swap de change, tandis que les excédents de liquidités sont soit investis dans des actifs de trésorerie, soit swappés en EUR.
- À aucun moment, l'encours total du montant non couvert d'opérations en USD (en termes nominaux) ne dépasse 5 000 000 USD (5 millions de dollars US). Cette limite est ajustée annuellement. En cas de dépassement, le département Trésorerie ramène le risque dans les limites tolérées au moyen d'une opération de change.

3.4.2.3 Position de change

Les tableaux ci-dessous présentent la position de change de la Facilité (en milliers d'EUR).

Au 31 décembre 2012	EUR	USD	KES	Monnaies ACP et PTOM	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	424 647	41 921	-	-	466 568
Instruments financiers dérivés	1 064	-949	-	-	115
Prêts et créances à recevoir	513 231	508 412	60 348	64 289	1 146 280
Actifs financiers disponibles à la vente	66 509	259 694	-	6 798	333 001
Montants à recevoir des donateurs	87 310	-	-	-	87 310
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	99 029	-	-	-	99 029
Autres actifs	-	-	-	224	224
Total de l'actif	1 191 790	809 078	60 348	71 311	2 132 527
PASSIF ET CONTRIBUTIONS DES DONATEURS					
Dettes					
Instruments financiers dérivés	-675 814	682 849	-	-	7 035
Produits constatés d'avance	37 560	248	-	-	37 808
Dettes envers les tiers	312 040	46	-	-	312 086
Autres passifs	905	19	14	215	1 153
Total du passif	-325 309	683 162	14	215	358 082
Contributions des donateurs					
Contribution des États membres, fraction appelée	1 561 309	-	-	-	1 561 309
Réserve de juste valeur	5 366	59 144	-	3 924	68 434
Report à nouveau	144 702	-	-	-	144 702
Total des contributions des donateurs	1 711 377	59 144	-	3 924	1 774 445
Total du passif et des contributions des donateurs	1 386 068	742 306	14	4 139	2 132 527
Position de change au 31 décembre 2012	-194 278	66 772	60 334	67 172	-

Au 31 décembre 2012 :

ENGAGEMENTS

Prêts non décaissés et actifs financiers disponibles à la vente	794 475	171 639	-	-	966 114
Garanties appelées	-	-	-	6 224	6 224
Bonifications d'intérêts et assistance technique	204 555	-	-	-	204 555

PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties non appelées	20 000	-	-	-	20 000
------------------------	--------	---	---	---	--------

Au 31 décembre 2011	EUR	USD	CAD	Monnaies ACP et PTOM	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	416 384	35 895	-	-	452 279
Instruments financiers dérivés	13 419	-12 985	-	-	434
Prêts et créances à recevoir	477 340	501 923	-	53 897	1 033 160
Actifs financiers disponibles à la vente	54 287	186 525	4 303	6 545	251 660
Montants à recevoir des donateurs	87 310	-	-	-	87 310
Autres actifs	50	-	-	366	416
Total de l'actif	1 048 790	711 358	4 303	60 808	1 825 259

PASSIF ET CONTRIBUTIONS DES DONATEURS

Dettes

Instruments financiers dérivés	-641 758	654 460	-	-	12 702
Produits constatés d'avance	32 689	314	-	-	33 003
Dettes envers les tiers	329 598	62	-	-	329 660
Autres passifs	691	19	-	403	1 113
Total du passif	-278 780	654 855	-	403	376 478

Contributions des donateurs

Contribution des États membres, fraction appelée	1 281 309	-	-	-	1 281 309
Réserve de juste valeur	41 750	-	-	-	41 750
Report à nouveau	125 722	-	-	-	125 722

Total des contributions des donateurs	1 448 781	-	-	-	1 448 781
--	------------------	----------	----------	----------	------------------

Total du passif et des contributions des donateurs	1 170 001	654 855	-	403	1 825 259
---	------------------	----------------	----------	------------	------------------

Position de change au 31 décembre 2011	-121 211	56 503	4 303	60 405	-
---	-----------------	---------------	--------------	---------------	----------

Au 31 décembre 2011:

ENGAGEMENTS

Prêts non décaissés et actifs financiers disponibles à la vente	761 319	204 340	-	-	965 659
Garanties appelées	-	-	-	7 909	7 909
Bonifications d'intérêts et assistance technique	209 223	-	-	-	209 223

PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties non appelées	20 000	-	-	-	20 000
------------------------	--------	---	---	---	---------------

3.4.2.4 Analyse de sensibilité au change (en milliers d'EUR)

À la date de clôture, l'exposition au risque de change la plus importante est l'exposition nette en USD. Au 31 décembre 2012, une variation de +/- 10 % du taux de conversion en USD entraînerait une hausse ou une baisse, respectivement, de 6 682 EUR des contributions des donateurs (au 31 décembre 2011: +5 650 ou -5 650 EUR).

3.4.2.5 Taux de conversion

Les taux de conversion suivants ont été utilisés pour l'établissement du bilan aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011:

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Monnaies de pays tiers		
Peso dominicain (DOP)	53,1220	49,8498
Dollar des Fidji (FJD)	2,3417	2,3630
Gourde haïtienne (HTG)	55,7265	52,1645
Shilling kényan (KES)	113,68	109,53
Ouguiya mauritanienne (MRO)	393,99	372,52
Roupie mauricienne (MUR)	40,19	37,43
Franc rwandais (RWF)	811,83	771,76
Shilling ougandais (UGX)	3 549	3 205
Dollar des États-Unis (USD)	1,3194	1,2939
Franc CFA (XAF/XOF)	655,957	655,957
Rand d'Afrique du Sud (ZAR)	11,1727	10,4830

3.4.3. Risque de prix sur instruments de capitaux propres (en milliers d'EUR)

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres se définit comme le risque de diminution de la juste valeur de ces instruments suite aux variations des indices boursiers ou de la valeur des participations concernées.

La Facilité est exposée au risque de prix sur instruments de capitaux propres à travers ses investissements en capital-risque, c'est-à-dire ses prises de participation directes et ses investissements dans des fonds de capital-risque.

Les participations sont soumises à une évaluation par score. Chaque investissement est apprécié selon plusieurs critères entrant dans trois grandes catégories: gestion, plan d'activité et structure. Les différents scores sont ensuite consolidés en un score général qui est attribué à l'investissement et qui résume sa solidité globale.

L'exposition au risque sur instruments de capitaux propres est elle aussi soumise à des limites, tant individuelles que cumulatives. La hauteur de ces limites dépend de la qualité des participations.

La valeur des participations aux mains d'intérêts privés n'est pas facilement disponible aux fins d'un suivi et d'un contrôle continu. Pour ces positions, les meilleures indications disponibles sont notamment les prix, calculés au moyen d'une technique de valorisation appropriée.

L'effet sur les contributions des donateurs de la Facilité d'une diminution de 10 % des indices boursiers ou de la valeur des participations concernées (en conséquence d'une variation de la juste valeur du portefeuille d'actifs disponible à la vente), toutes les autres variables demeurant constantes, s'élève à -33 300 EUR au 31 décembre 2012 et à -25 166 EUR au 31 décembre 2011.

4 Juste valeur des actifs et des passifs

Le tableau qui suit présente une comparaison par catégorie de la valeur comptable et de la juste valeur des actifs et passifs de la Facilité comptabilisés dans ses états financiers (en milliers d'EUR).

	Valeur comptable 31.12.2012	Juste valeur 31.12.2012	Valeur comptable 31.12.2011	Juste valeur 31.12.2011
Actifs comptabilisés à leur juste valeur				
Actifs financiers disponibles à la vente	333 001	333 001	251 660	251 660
Instruments financiers dérivés	115	115	434	434
Total	333 116	333 116	252 094	252 094
Actifs comptabilisés au coût amorti				
Liquidités et équivalents	466 568	466 568	452 279	452 279
Prêts et créances à recevoir	1 146 280	1 226 409	1 033 160	1 022 679
Montants à recevoir des donateurs	87 310	87 310	87 310	87 310
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	99 029	98 805	-	-
Autres actifs	224	224	416	416
Total	1 799 411	1 879 316	1 573 165	1 562 684
Total de l'actif	2 132 527	2 212 432	1 825 259	1 814 778
Passifs comptabilisés à leur juste valeur				
Instruments financiers dérivés	7 035	7 035	12 702	12 702
Total	7 053	7 053	12 702	12 702
Passifs comptabilisés au coût amorti				
Produits constatés d'avance	37 808	37 808	33 003	33 003
Dettes envers les tiers	312 086	312 086	329 660	329 660
Autres passifs	1 153	1 153	1 113	1 113
Total	351 047	351 047	363 776	363 776
Total du passif	358 082	358 082	376 478	376 478

On trouvera ci-dessous une description des méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs financiers.

- **Actifs dont la juste valeur est proche de la valeur comptable**

Pour les actifs et passifs financiers qui sont liquides ou ont une échéance à court terme de moins de trois mois, on suppose que la juste valeur est approximativement égale à la valeur comptable.

▪ **Actifs et passifs comptabilisés à leur juste valeur**

La première méthode de détermination de la juste valeur d'un instrument financier est la référence directe à des prix publiés sur un marché actif. Étant donné l'éventail des placements figurant dans le portefeuille de la Facilité, ces données sont rarement disponibles. Pour les instruments dont le prix de marché n'est pas disponible, on détermine la juste valeur à l'aide de techniques ou de modèles de valorisation fondés, autant que possible, sur des données de marché observables à la date de clôture du bilan.

Le tableau suivant classe les actifs financiers désignés comme étant à leur juste valeur par méthode de valorisation. Les différents niveaux ont été définis comme suit:

- niveau 1: prix (non ajustés) cotés sur un marché actif;
- niveau 2: données observables pour l'actif (autres que les prix cotés visés au niveau 1), soit directement (en tant que prix), soit indirectement (dérivées de prix);
- niveau 3: données concernant l'actif qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables).

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	-	115	-	115
Actifs financiers disponibles à la vente	11 001	-	322 000	333 001
Total	11 001	115	322 000	333 116

Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	-	7 035	-	7 035
Total	-	7 035	-	7 035

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'EUR)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	-	434	-	434
Actifs financiers disponibles à la vente	15 214	-	236 446	251 660
Total	15 214	434	236 446	252 094

Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	-	12 702	-	12 702
Total	-	12 702	-	12 702

En 2012, la Facilité n'a pas effectué de transfert du niveau 1 au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur ou vice-versa.

Les tableaux qui suivent présentent les changements relatifs aux instruments de niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, respectivement:

(en milliers d'EUR)	Actifs financiers disponibles à la vente
Solde au 1^{er} janvier 2012	236 446
Total des gains ou pertes	
- comptabilisés en résultat	8 133
- comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	15 041

Décaissements	81 981
Remboursements	-19 601
Solde au 31 décembre 2012	322 000

(en milliers d'EUR)	Actifs financiers disponibles à la vente
Solde au 1^{er} janvier 2011	171 638
Total des gains ou pertes	
- comptabilisés en résultat	-3 206
- comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	21 759
Décaissements	67 829
Remboursements	-21 574
Solde au 31 décembre 2011	236 446

5 Liquidités et équivalents (en milliers d'EUR)

Les liquidités et équivalents se répartissent en contributions reçues des États membres et non encore décaissées, d'une part, et en produits des activités opérationnelles et financières de la Facilité d'investissement, d'autre part.

	31.12.2012	31.12.2011
Contributions reçues des États membres et non encore décaissées	117 622	195 205
Produits des activités financières et opérationnelles de la Facilité	348 946	257 074
Total Liquidités et équivalents	466 568	452 279

6 Instruments financiers dérivés (en milliers d'EUR)

Les instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction se décomposent principalement comme suit:

Au 31 décembre 2012	Juste valeur		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Contrats d'échange (swaps) de devises	87	-102	7 062
Swaps croisés de devises et de taux d'intérêt	-	-3 971	19 504
Contrats d'échange de taux d'intérêt:	28	-	19 568
Contrats de change à terme	-	-2 962	652 451
Total instruments financiers dérivés.	115	-7 035	698 585

Au 31 décembre 2011	Juste valeur		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Contrats d'échange (swaps) de devises	434	-953	29 376
Swaps croisés de devises et de taux d'intérêt	-	-5 355	38 158
Contrats de change à terme	-	-6 394	585 000
Total instruments financiers dérivés.	434	-12 702	652 534

7 Prêts et créances à recevoir (en milliers d'EUR)

Les prêts et créances à recevoir se décomposent principalement comme suit:

	Prêts globaux (*)	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
Montant nominal au 1er janvier 2012	225 365	716 350	128 679	1 070 394
Décassements	79 015	154 003	-	233 018
Amortissements	-947	-1 206	-	-2 153
Remboursements	-39 967	-71 368	-4 145	-115 480
Intérêts capitalisés	-	-117	9 739	9 622
Différences de change	-8 780	-7 692	-493	-16 965
Montant nominal au 31 décembre 2012	254 686	789 970	133 780	1 178 436
Dépréciation au 1^{er} janvier 2012	-7 609	-16 372	-24 835	-48 816
Dépréciation inscrite à l'état du résultat global	-835	-292	-	-1 127
Dépréciation des amortissements	947	1 206	-	2 153
Reprise de dépréciation	910	814	-	1 724
Différences de change	93	348	480	921
Dépréciation au 31 décembre 2012	-6 494	-14 296	-24 355	-45 145
Coût amorti	-1 641	-3 984	-82	-5 707
Intérêts courus	5 246	9 244	4 206	18 696
Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2012	251 797	780 934	113 549	1 146 280

(*) y compris accords de délégation

	Prêts globaux (*)	Prêts de premier rang	Prêts subordonnés	Total
Montant nominal au 1er janvier 2011	246 500	542 322	123 910	912 732
Décassements	25 689	211 351	0	237 040
Amortissements	0	0	-2 000	-2 000
Remboursements	-48 554	-51 712	-4 144	-104 410
Intérêts capitalisés	0	459	10 053	10 512
Différences de change	1 730	13 930	860	16 520
Montant nominal au 31 décembre 2011	225 365	716 350	128 679	1 070 394
Dépréciation au 1er janvier 2011	-15 006	-18 056	-44 023	-77 085
Dépréciation inscrite à l'état du résultat global	-1 746	-1 514	-773	-4 033
Dépréciation des amortissements	0	0	2 000	2 000
Reprise de dépréciation	9499	3263	18 723	31 485
Différences de change	- 356	- 65	- 762	-1 183
Dépréciation au 31 décembre 2011	-7 609	-16 372	-24 835	-48 816
Coût amorti	-1 700	-3 428	- 99	-5 227
Intérêts courus	3 498	9 499	3 812	16 809
Prêts et créances à recevoir au 31 décembre 2011	219 554	706 049	107 557	1 033 160

(*) y compris accords de délégation

8 Actifs financiers disponibles à la vente (en milliers d'EUR)

Les actifs financiers disponibles à la vente se répartissent principalement comme suit:

	Fonds de capital-risque	Prises de participation directes	Total
Coût au 1er janvier 2012	182 692	36 565	219 257
Décaissements	56 007	25 974	81 981
Remboursements / ventes	-19 570	-31	-19 601
Différences de change sur remboursements / ventes	1 581	-678	903
Coût au 31 décembre 2012	220 710	61 830	282 540
Pertes ou gains latents au 1^{er} janvier 2012	29 781	11 969	41 750
Variation nette des gains et pertes latents	29 540	-2 856	26 684
Pertes ou gains latents au 31 décembre 2012	59 321	9 113	68 434
Dépréciation au 1^{er} janvier 2012	-6 887	-2 460	-9 347
Dépréciation enregistrée dans l'état du résultat global au cours de l'exercice	-7 976	-951	-8 927
Différences de change sur dépréciation	133	168	301
Dépréciation au 31 décembre 2012	-14 730	-3 243	-17 973
Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2012	265 301	67 700	333 001

	Fonds de capital-risque	Prises de participation directes	Total
Coût au 1^{er} janvier 2011	142 932	33 350	176 282
Décaissements	59 579	8 250	67 829
Remboursements / ventes	-20 236	-4 735	-24 971
Différences de change sur remboursements / ventes	417	-300	117
Coût au 31 décembre 2011	182 692	36 565	219 257
Pertes ou gains latents au 1^{er} janvier 2011	11 335	13 235	24 570
Variation nette des gains et pertes latents	18 446	-1 266	17 180
Pertes ou gains latents au 31 décembre 2011	29 781	11 969	41 750
Dépréciation au 1^{er} janvier 2011	-2	-6 022	-6 024
Dépréciation enregistrée dans l'état du résultat global au cours de l'exercice	-6 888	-	-6 888
Utilisation de la dépréciation enregistrée dans l'état du résultat global au cours des exercices précédents	2	3 714	3 716
Différences de change sur dépréciation	1	-152	-151
Dépréciation au 31 décembre 2011	-6 887	-2 460	-9 347
Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2011	205 586	46 074	251 660

9 Montants à recevoir des donateurs (en milliers d'EUR)

Les contributions à recevoir des donateurs se présentent principalement comme suit:

	31.12.2012	31.12.2011
Contributions des États membres, fraction appelée mais non encore versée	87 310	87 310
Total des contributions à recevoir des donateurs	87 310	87 310

10 Actifs financiers détenus jusqu'à échéance (en milliers d'EUR)

Le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance est composé d'obligations cotées ayant une durée résiduelle de moins de trois mois à la date de clôture. Le tableau suivant présente les mouvements du portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance

Solde au 1^{er} janvier 2012 :	-
Acquisitions	98 278
Amortissement des primes/décotes	-210
Variation des intérêts courus	961
Solde au 31 décembre 2012	99 029

11 Autres éléments de l'actif (en milliers d'EUR)

Les autres éléments de l'actif se décomposent principalement comme suit:

	31.12.2012	31.12.2011
Montants à recevoir de la BEI	7	59
Garanties financières	217	357
Montants à recevoir au titre de l'assistance technique	337	-
Dépréciation des montants à recevoir au titre de l'assistance technique (note 20)	-337	-
Total des autres éléments de l'actif	224	416

12 Produits constatés d'avance (en milliers d'EUR)

Les produits constatés d'avance se décomposent principalement comme suit:

	31.12.2012	31.12.2011
Bonifications d'intérêts perçues d'avance	37 387	32 744
Commissions perçues d'avance sur prêts et créances à recevoir	421	259
Total des produits constatés d'avance	37 808	33 003

13 Dettes envers les tiers (en milliers d'EUR)

Les dettes envers les tiers se décomposent principalement comme suit:

	31.12.2012	31.12.2011
Charges administratives générales nettes dues à la BEI	36 202	38 011
Autres montants dus à la BEI	8 904	219
Bonifications d'intérêts non encore décaissées dues aux États membres	266 980	291 430
Total des dettes envers les tiers	312 086	329 660

14 Autres dettes (en milliers d'EUR)

Les autres dettes se répartissent principalement comme suit:

	31.12.2012	31.12.2011
Garanties financières	215	294
Autres	938	819
Total des autres dettes	1 153	1 113

15 Contribution des États membres, fraction appelée (en milliers d'EUR)

États Membres	Contribution à la Facilité	Contribution aux bonifications d'intérêts	Contribution totale	Montant appelé mais non versé (*)
Autriche	41 375	10 168	51 543	2 650
Belgique	61 203	15 041	76 244	3 920
Danemark	33 412	8 211	41 623	2 140
Finlande	23 107	5 679	28 786	1 480
France	379 399	93 237	472 636	24 300
Allemagne	364 722	89 630	454 352	23 360
Grèce	19 516	4 796	24 312	1 250
Irlande	9 680	2 379	12 059	620
Italie	195 788	48 115	243 903	12 540
Luxembourg	4 528	1 113	5 641	290
Pays-Bas	81 500	20 028	101 529	5 220
Portugal	15 145	3 722	18 867	970
Espagne	91 180	22 407	113 588	5 840
Suède	42 624	10 4757	53 099	2 730
Royaume-Uni	198 130	48 690	246 820	-
Total au 31 décembre 2012	1 561 309	383 691	1 945 000	87 310
Total au 31 décembre 2011	1 281 309	383 691	1 665 000	87 310

(*) Le 20 novembre 2012, le Conseil a fixé le montant de la contribution financière à verser par chaque État membre avant le 21 janvier 2013.

16 Passifs éventuels et engagements (en milliers d'EUR)

	31.12.2012	31.12.2011
Engagements		
Prêts non décaissés	749 044	701 092
Engagements non décaissés au titre des actifs financiers disponibles à	217 070	264 567

la vente		
Garanties appelées	6 224	7 909
Bonifications d'intérêts et assistance technique	228 175	209 223
Passifs éventuels		
Garanties non appelées	20 000	20 000
Total	1 220 513	1 202 792

17 Intérêts nets et produits assimilés (en milliers d'EUR)

Les intérêts nets et produits assimilés se décomposent principalement comme suit:

	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
Liquidités et équivalents	1 678	5 518
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	36	-
Prêts et créances à recevoir	64 060	50 800
Bonifications d'intérêts	1 729	3 243
Total des intérêts et produits assimilés	67 503	59 561

Les intérêts et charges assimilées se présentent principalement comme suit:

	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
Instruments financiers dérivés	-1 114	-940
Total des intérêts et charges assimilées	- 1 114	-940

18 Revenus de commissions nets (en milliers d'EUR)

Les revenus de commissions se décomposent principalement comme suit:

	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
Commissions sur prêts et créances à recevoir	1 710	1 894
Commissions sur garanties financières	191	255
Autres	33	-
Total des revenus de commissions	1 934	2 149

Les frais de commissions se présentent principalement comme suit:

	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
Commissions versées à des tiers au titre des actifs financiers disponibles à la vente	-292	-144

Total des frais de commissions	-292	-144
---------------------------------------	-------------	-------------

19 Plus-values nettes réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (en milliers d'EUR)

Les plus-values nettes réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente se répartissent principalement comme suit:

	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
Produits nets des actifs financiers disponibles à la vente	70	16 254
Dividendes	975	974
Plus-values nettes réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	1 045	17 228

20 Dépréciation des autres éléments d'actif (en milliers d'EUR)

Au cours de la période de référence, la Facilité a effectué un paiement de 638 EUR au titre de l'assistance technique qui, en raison du comportement frauduleux de la contrepartie, n'est pas parvenu à son destinataire final. Après intervention judiciaire, la Facilité a pu récupérer la somme de 301 EUR et le solde a été enregistré en tant que créance. À la date de clôture, la probabilité que la Facilité puisse jamais recouvrer le montant restant étant considérée comme faible, le solde de 337 EUR a été comptabilisé comme dépréciation dans son résultat global.

21 Charges administratives générales (en milliers d'EUR)

Les charges administratives générales représentent les coûts effectifs encourus par la BEI au titre de la gestion de la Facilité d'investissement, diminués du revenu des commissions d'instruction standard recouvrées directement par la Banque auprès des clients de la FI.

	Du 01.01.2012 au 31.12.2012	Du 01.01.2011 au 31.12.2011
Coûts réels encourus par la BEI	-38 390	-39 937
Revenus des commissions d'instruction versées directement par les clients de la Facilité	2 188	1 931
Charges administratives générales nettes	-36 202	-38 006

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2008, de l'accord de Cotonou révisé, les charges administratives générales ne sont plus couvertes par les États membres.

22 Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers clos le 31 décembre 2012.

ANNEXE DE LA PARTIE I – CHAPITRE 2 (RAPPORT SUR L'EXÉCUTION FINANCIÈRE): SITUATION PAR PAYS ET PAR INSTRUMENT

Notes concernant les tableaux:

- Les chiffres «0,00» indiquent que le montant correspondant est compris entre - 4 999 EUR et 4 999 EUR. L'absence de chiffre signifie que le montant est égal à zéro.

Les pays pour lesquels le solde est nul pour toutes les colonnes ne sont pas repris dans les tableaux.

- L'intitulé «Tous pays ACP/PTOM» correspond à des projets qui concernent plusieurs pays, mais qui ne sont pas financés par la coopération régionale.
- L'intitulé «Dépenses administratives et frais financiers» correspond aux projets financés par des intérêts du FED ou l'enveloppe couvrant les dépenses administratives.

Tableau 3.1.1
Situation globale par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED Données cumulées 2012	Lomé									Cotonou	TOTAL			
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN					
Angola	83,19	80,41	97%	71,55	86%	27,06	33%	26,35	32%		107,46	104,16	97,90	
Bénin	111,99	111,99	100%	111,99	100%	59,53	53%	59,49	53%		171,52	171,52	171,47	
Botswana	31,27	31,27	100%	31,27	100%	2,21	7%	1,40	4%	31,44	64,92	64,76	63,95	
Burkina	173,79	173,79	100%	170,19	98%	104,07	60%	104,07	60%	117,83	395,69	393,31	391,92	
Burundi	13,06	13,06	100%	13,06	100%	53,88	413%	51,36	393%		66,93	66,91	64,41	
Cameroun	103,54	102,67	99%	102,40	99%	130,03	126%	130,03	126%		232,70	232,70	232,44	
Cap-Vert	29,76	29,76	100%	29,10	98%	25,99	87%	25,99	87%		55,76	55,15	55,09	
République centrafricaine	54,86	54,86	100%	54,69	100%	29,61	54%	29,61	54%		84,47	84,36	84,30	
Tchad	147,23	147,23	100%	142,46	97%	68,57	47%	68,57	47%		215,80	211,43	211,04	
Comores	10,46	10,46	100%	10,46	100%	5,66	54%	5,60	54%		16,12	16,12	16,07	
Congo	11,30	11,30	100%	9,12	81%	3,63	32%	3,63	32%		14,93	13,20	12,75	
République démocratique du Congo	19,38	19,38	100%	18,96	98%	27,96	144%	27,61	142%		47,34	46,92	46,57	
Djibouti	16,47	16,47	100%	15,68	95%	11,00	67%	11,00	67%		27,47	26,68	26,68	
Guinée équatoriale	3,63	3,63	100%	3,15	87%	0,79	22%	0,79	22%		4,42	4,05	3,95	
Erythrée	0,08	0,08	100%	0,08	100%	17,93	21705%	17,93	21705%		18,01	18,01	18,01	
Éthiopie	143,25	143,00	100%	136,85	96%	193,85	135%	184,13	129%	0,04	336,89	332,57	321,02	
Gabon	37,39	37,39	100%	37,10	99%	39,91	107%	39,91	107%	35,00	112,30	111,92	107,98	
Gambie	17,03	17,03	100%	15,70	92%	13,57	80%	13,53	79%		30,59	29,23	29,23	
Ghana	121,58	121,58	100%	121,58	100%	95,62	79%	95,62	79%	40,00	257,20	256,95	256,58	
Guinée-Bissau	41,89	41,89	100%	40,85	98%	5,07	12%	5,07	12%	35,00	81,95	80,85	80,15	
Guinée	94,85	94,75	100%	89,01	94%	21,36	23%	21,36	23%		116,11	115,31	110,37	
Côte d'Ivoire	55,54	53,19	96%	53,16	96%	104,08	187%	102,86	185%		157,27	157,19	156,01	
Kenya	67,00	67,00	100%	62,83	94%	116,23	173%	116,23	173%		183,23	179,89	179,06	
Lesotho	48,64	48,64	100%	48,40	100%	15,87	33%	15,87	33%		64,51	64,43	64,27	
Liberia						24,86		24,09			24,86	24,86	24,09	
Madagascar	161,05	161,05	100%	161,05	100%	113,05	70%	113,05	70%	55,00	329,10	329,10	329,10	
Malawi	185,63	185,63	100%	183,49	99%	73,33	40%	72,43	39%	25,05	284,01	282,95	280,79	
Mali	200,73	200,73	100%	198,24	99%	119,77	60%	119,77	60%		320,50	318,53	318,00	
Mauritanie	57,68	57,68	100%	57,42	100%	75,56	131%	76,00	132%	45,00	178,24	170,07	169,73	
Maurice	30,07	30,07	100%	30,07	100%	25,16	84%	10,71	36%		55,23	55,23	40,78	
Mozambique	170,67	170,67	100%	167,61	98%	229,96	135%	229,96	135%	142,03	542,67	541,28	539,60	
Namibie	48,93	48,93	100%	48,93	100%	22,89	47%	22,89	47%		71,82	71,82	71,82	
Niger	111,63	111,63	100%	111,25	100%	39,86	36%	39,86	36%	55,57	207,06	204,16	195,59	
Nigeria						5,00		5,00			5,00	5,00	5,00	
Rwanda	94,60	94,60	100%	94,60	100%	81,39	86%	81,39	86%		175,99	175,99	175,99	
Sao Tomé-et-Principe	8,52	8,52	100%	8,52	100%	3,71	43%	3,71	43%		12,23	12,23	12,23	
Sénégal	95,79	95,77	100%	94,79	99%	141,90	148%	141,90	148%		237,68	236,74	236,69	
Seychelles	5,46	5,46	100%	5,46	100%	1,77	32%	1,77	32%		7,23	7,23	7,23	
Sierra Leone	64,52	64,52	100%	62,16	96%	35,79	55%	35,79	55%		100,30	98,22	97,94	
Somalie	50,00	50,00	100%	48,29	97%		0%		0%		50,00	48,67	48,29	
Soudan						112,26		124,27			112,26	111,96	124,27	
Swaziland	23,48	23,48	100%	21,24	90%	45,19	192%	32,97	140%	4,00	72,67	62,97	57,47	
Tanzanie	199,53	199,53	100%	189,89	95%	277,34	139%	277,34	139%		476,87	475,88	467,23	
Togo						9,71		9,71			9,71	9,71	9,71	
Ouganda	194,01	194,01	100%	194,00	100%	223,48	115%	223,23	115%		417,48	417,48	417,23	
Zambie	137,01	137,01	100%	136,24	99%	282,78	206%	283,46	207%		419,79	419,68	419,70	
Zimbabwe	86,63	86,63	100%	86,63	100%	18,30	21%	18,69	22%		104,94	104,91	105,32	
* Total Afrique	3 363,12	3 356,74	100%	3 289,54	98%	3 136,52	93%	3 105,98	92%	585,97	7 079,24	7 022,30	6 955,02	

Tableau 3.1.1. (suite)
Situation globale par pays (en Mio EUR)

8° FED Données cumulées 2012	Lomé								Cotonou	TOTAL				
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN				Décisions	Décisions	Crédits délégués	Paiements	
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements						% du PIN
Antigua-et-Barbuda	0,64	0,64	100%	0,50	77%				0%		0,64	0,61	0,50	
Bahamas	2,20	2,20	100%	2,20	100%				0%		2,20	2,20	2,20	
Barbade	4,47	4,47	100%	3,51	79%	2,71	61%	2,71	61%		7,18	6,69	6,22	
Belize	10,36	10,36	100%	10,36	100%	8,70	84%	7,54	73%	0,13	19,19	19,19	18,03	
Dominique	6,47	6,47	100%	6,24	97%	31,87	493%	31,87	493%		38,34	38,12	38,11	
République dominicaine	94,17	94,17	100%	94,03	100%	40,35	43%	32,38	34%		134,52	134,38	126,40	
Grenade	0,57	0,57	100%	0,48	85%	2,85	498%	2,89	506%		3,42	3,33	3,38	
Guyana	30,32	30,32	100%	28,82	95%	29,80	98%	27,62	91%		60,12	58,49	56,44	
Haïti	64,15	64,15	100%	62,80	98%	14,80	23%	14,80	23%		78,95	78,36	77,60	
Jamaïque	52,66	52,66	100%	52,65	100%	86,43	164%	86,43	164%	26,85	165,94	165,93	165,93	
Saint-Christophe-et-Nièvés	2,72	2,72	100%	2,72	100%	4,00	147%	4,00	147%		6,72	6,72	6,72	
Sainte-Lucie	1,31	1,31	100%	1,26	96%	48,69	3708%	45,87	3493%		50,00	49,88	47,13	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,68	1,68	100%	1,60	96%	32,47	1935%	32,81	1955%		34,15	34,11	34,41	
Suriname	19,19	19,19	100%	19,19	100%	0,20	1%	0,20	1%		19,39	19,39	19,39	
Trinité-et-Tobago	6,60	6,60	100%	6,60	100%	7,78	118%	4,78	72%		14,38	14,38	11,38	
* Total Caraïbes	297,51	297,51	100%	292,97	98%	310,66	104%	293,90	99%	26,98	635,15	631,78	613,85	
Fidji	16,91	16,91	100%	16,91	100%	2,41	14%	2,41	14%		19,32	19,32	19,32	
Kiribati	9,01	9,01	100%	9,01	100%	0,78	9%	0,78	9%		9,79	9,79	9,79	
Papouasie - Nouvelle-Guinée	42,75	42,75	100%	39,49	92%	11,08	26%	11,17	26%	50,00	103,83	96,43	93,85	
Iles Salomon	13,86	13,86	100%	13,52	98%	76,82	554%	76,82	554%		90,68	90,34	90,34	
Tonga	5,03	5,03	100%	5,03	100%	0,47	9%	0,38	8%		5,50	5,49	5,41	
Tuvalu	1,90	1,90	100%	1,90	100%	0,50	26%	0,50	26%		2,40	2,40	2,40	
Vanuatu	10,23	10,23	100%	10,23	100%	5,54	54%	5,54	54%	5,26	21,03	20,99	20,99	
Samoa	14,07	14,07	100%	14,07	100%	5,03	36%	5,03	36%	3,43	22,53	22,53	22,53	
* Total Pacifique	113,76	113,76	100%	110,16	97%	102,65	90%	102,64	90%	58,68	275,09	267,31	264,63	
Région des Caraïbes	42,25	42,25	100%	40,16	95%	19,68	47%	13,79	33%		61,93	60,21	53,95	
Région Afrique centrale	77,04	77,04	100%	76,78	100%		0%		0%		77,04	76,78	76,78	
Région Afrique orientale	162,55	162,24	100%	158,91	98%		0%		0%		162,24	161,91	158,91	
Région de l'océan Indien	11,47	11,47	100%	11,47	100%		0%		0%		11,47	11,47	11,47	
Allocations intra-ACP	719,29	718,51	100%	663,36	92%		0%		0%		718,51	682,04	663,36	
PALOP multirégional	10,83	10,83	100%	10,23	94%		0%		0%		10,83	10,39	10,23	
Région du Pacifique	32,73	32,73	100%	32,73	100%		0%		0%		32,73	32,73	32,73	
Région Afrique australe	57,20	57,20	100%	57,20	100%		0%		0%		57,20	57,20	57,20	
Région Afrique occidentale	201,17	201,17	100%	194,68	97%	28,81	14%	28,81	14%		229,99	227,53	223,49	
* Total coopération régionale ACP	1 314,52	1 313,44	100%	1 245,50	95%	48,49	4%	42,60	3%	0,00	1 361,93	1 320,25	1 288,10	
Dépenses administratives et frais financiers						35,83		34,91			35,83	34,91	34,91	
Tous pays ACP						1 140,37		1 142,08			1 140,37	1 125,13	1 142,08	
* Total ACP	5 088,91	5 081,45	100%	4 938,17	97%	4 774,53	94%	4 722,11	93%	671,63	10 527,62	10 401,67	10 298,59	
Anguilla	0,80	0,80	100%	0,80	100%		0%		0%		0,80	0,80	0,80	
Iles Vierges britanniques						0,51		0,51			0,51	0,51	0,51	
Montserrat	1,60	1,60	100%	1,60	100%		0%		0%		1,60	1,60	1,60	
Sainte-Hélène	0,06	0,06	100%	0,06	100%		0%		0%		0,06	0,06	0,06	
Iles Turks-et-Caïcos						3,00		3,00			3,00	3,00	3,00	
* Total PTOM britanniques	2,45	2,45	100%	2,45	100%	3,51	143%	3,51	143%	0,00	5,97	5,97	5,97	
Aruba	0,40	0,40	100%	0,40	100%		0%		0%		0,40	0,40	0,40	
Antilles néerlandaises	3,66	3,66	100%	3,66	100%		0%		0%		3,66	3,66	3,66	
* Total PTOM néerlandais	4,06	4,06	100%	4,06	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	4,06	4,06	4,06	
Polynésie française	10,10	10,10	100%	10,10	100%	3,29	33%	3,29	33%		13,39	13,39	13,39	
Mayotte	0,85	0,85	100%	0,85	100%	1,18	140%	1,18	140%		2,03	2,03	2,03	
Nouvelle-Calédonie	7,49	7,49	100%	7,45	99%	2,83	38%	2,79	37%		10,31	10,24	10,24	
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47	3,47	100%	3,47	100%		0%		0%		3,47	3,47	3,47	
Wallis-et-Futuna	1,45	1,45	100%	1,45	100%		0%		0%		1,45	1,45	1,45	
* Total PTOM français	23,36	23,36	100%	23,32	100%	7,30	31%	7,27	31%	0,00	30,66	30,59	30,56	
Projets régionaux PTF FED	4,99	4,99	100%	4,92	99%		0%		0%		4,99	4,92	4,92	
Projets régionaux PTN FED	1,00	1,00	100%	0,46	45%		0%		0%		1,00	0,46	0,46	
Projets régionaux PTU FED	1,64	1,64	100%	0,12	7%		0%		0%		1,64	0,12	0,12	
* Total coopération régionale PTOM	7,63	7,63	100%	5,49	72%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	7,63	5,49	5,49	
* Total PTOM	37,50	37,50	100%	35,32	94%	10,81	29%	10,78	29%	0,00	48,31	46,10	46,07	
* Total ACP + PTOM	5 126,41	5 118,95	100%	4 973,48	97%	4 785,34	93%	4 732,89	92%	671,63	10 575,93	10 447,77	10 344,67	

Tableau 3.1.2
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED Données annuelles 2012	Lomé									Cotonou	TOTAL			
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN					
Angola	83,19	(2,83)	-3%	0,01	0%		0%		0%		(2,83)	(0,15)	0,01	
Bénin	111,99	(0,12)	0%		0%		0%		0%		(0,12)			
Botswana	31,27		0%		0%		0%		0%				0,35	
Burkina	173,79		0%	(0,01)	0%		0%		0%			(0,79)	(0,00)	
Burundi	13,06		0%		0%		0%		0%					
Cameroun	103,54	(0,87)	-1%		0%		0,30	0%			(0,87)	(0,30)	0,30	
Cap-Vert	29,76		0%	0,39	1%		0%		0%			(0,07)	0,39	
République centrafricaine	54,86	(0,32)	-1%		0%		0%		0%		(0,32)			
Tchad	147,23		0%	(0,01)	0%		0%		0%			(1,99)	(0,01)	
Comores	10,46		0%		0%		0%		0%					
Congo	11,30		0%	0,01	0%		0%		0%			(1,04)	0,01	
République démocratique du Congo	19,38	(1,43)	-7%		0%		0%		0%		(1,43)			
Djibouti	16,47		0%		0%		0%		0%					
Guinée équatoriale	3,63		0%	(0,01)	0%		0%		0%			(0,02)	(0,01)	
Érythrée	0,08		0%		0%		0%		0%					
Éthiopie	143,25	(0,26)	0%		0%		0,01	0%			(0,26)	(0,45)	0,01	
Gabon	37,39		0%		0%		0%		0%			0,53	3,87	
Gambie	17,03	(0,27)	-2%	(0,10)	-1%		0%		0%		(0,27)	(0,26)	(0,10)	
Ghana	121,58		0%		0%		0%		0%			(0,03)	0,05	
Guinée-Bissau	41,89		0%	(0,00)	0%		0%		0%			(0,28)	(0,02)	
Guinée	94,85	(13,39)	-14%	(0,31)	0%		0%		0%		(13,39)	(1,69)	(0,31)	
Côte d'Ivoire	55,54	(2,35)	-4%	(0,02)	0%		0%		0%		(2,35)	(0,99)	(0,02)	
Kenya	67,00	(3,80)	-6%	(0,13)	0%		0%		0%		(3,80)	(2,45)	(0,13)	
Lesotho	48,64	(1,65)	-3%	0,07	0%		0%		0%		(1,65)	(0,29)	0,07	
Liberia														
Madagascar	161,05	(0,27)	0%		0%		0%		0%		(0,27)			
Malawi	185,63	(1,79)	-1%	(0,14)	0%		0%		0%	(9,95)	(11,74)	(2,59)	(0,44)	
Mali	200,73		0%		0%		0%		0%			(0,22)		
Mauritanie	57,68	(1,50)	-3%	0,06	0%		0%		0%		(1,50)	(0,29)	9,58	
Maurice	30,07		0%		0%		0,15	0%					0,15	
Mozambique	170,67	(0,34)	0%	0,52	0%		0,58	0%			(0,34)	(0,16)	1,10	
Namibie	48,93	(0,16)	0%		0%		0%		0%		(0,16)			
Niger	111,63	(1,17)	-1%		0%		0%		0%		(1,17)	8,53	2,93	
Nigeria														
Rwanda	94,60	(0,09)	0%	0,01	0%		0%		0%		(0,09)	(0,01)	0,01	
Sao Tomé-et-Principe	8,52		0%		0%		0%		0%					
Sénégal	95,79	(1,03)	-1%	(0,05)	0%		0,60	1%			(1,03)	(0,17)	0,55	
Seychelles	5,46		0%		0%		0%		0%					
Sierra Leone	64,52	(0,09)	0%	(0,28)	0%		0%		0%		(0,09)	(0,90)	(0,28)	
Somalie	50,00		0%	0,10	0%		0%		0%			(0,10)	0,10	
Soudan														
Swaziland	23,48		0%	(0,53)	-2%		0,24	1%			0,00	(2,53)	(0,03)	
Tanzanie	199,53	(0,31)	0%		0%		0%		0%		(0,31)	(0,85)		
Togo														
Ouganda	194,01	(2,63)	-1%	(0,11)	0%		0%		0%		(2,63)	(0,13)	(0,11)	
Zambie	137,01		0%	(0,08)	0%	(0,85)	-1%	(0,02)	0%		(0,85)	(0,61)	(0,10)	
Zimbabwe	86,63		0%		0%		0%		0%					
* Total Afrique	3 363,12	(36,66)	-50%	(0,64)	-2%	(0,85)	-1%	1,85	3%	(9,95)	(47,46)	(10,31)	17,87	

Tableau 3.1.2 (suite)
Situation globale par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED Données annuelles 2012	Lomé									Cotonou	TOTAL			
	PIN	Total programmes indicatifs				Non PIN					Décisions	Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN					
Antigua-et-Barbuda	0,64		0%		0%		0%		0%					
Bahamas	2,20		0%		0%		0%		0%					
Barbade	4,47		0%		0%		0%		0%					
Belize	10,36		0%		0%		0%		0%					
Dominique	6,47		0%		0%		0%		0%					
République dominicaine	94,17	(0,31)	0%	(0,00)	0%		0%		0%		(0,31)	(0,04)	(0,00)	
Grenade	0,57		0%		0%		0%		0%			(0,07)		
Guyana	30,32		0%		0%		0,05	0%				(0,35)	0,05	
Haïti	64,15	(0,10)	0%	(0,20)	0%		0%		0%		(0,10)	(0,37)	(0,20)	
Jamaïque	52,66		0%		0%		0%		0%					
Saint-Christophe-et-Niévès	2,72		0%		0%		0%		0%					
Sainte-Lucie	1,31		0%		0%		3,11	237%				(0,00)	3,11	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,68		0%		0%		0%		0%					
Suriname	19,19	(0,87)	-5%		0%		0%		0%		(0,87)	(0,01)		
Trinité-et-Tobago	6,60		0%		0%		0%		0%					
* Total Caraïbes	297,51	(1,28)	-5%	(0,20)	0%	0,00	0%	3,16	237%	0,00	(1,28)	(0,84)	2,95	
Fidji	16,91		0%		0%		0%		0%					
Kiribati	9,01		0%		0%		0%		0%					
Papouasie - Nouvelle-Guinée	42,75	(1,10)	-3%	0,03	0%		0%		0%		(1,10)	(2,47)	0,29	
Îles Salomon	13,86		0%		0%		0%		0%					
Tonga	5,03		0%		0%		0%		0%					
Tuvalu	1,90		0%		0%		0%		0%					
Vanuatu	10,23		0%		0%		0%		0%		(0,01)	(0,01)		
Samoa	14,07		0%		0%		0%		0%					
* Total Pacifique	113,76	(1,10)	-3%	0,03	0%	0,00	0%	0,00	0%	(0,01)	(1,12)	(2,47)	0,29	
Région des Caraïbes	42,25		0%		0%		0%		0%			(0,05)		
Région Afrique centrale	77,04	(0,16)	0%		0%		0%		0%		(0,16)	(0,03)		
Région Afrique orientale	162,55	(1,27)	-1%	(0,03)	0%		0%		0%		(1,27)	(0,37)	(0,03)	
Région de l'océan Indien	11,47		0%		0%		0%		0%					
Allocations intra-ACP	719,29	(5,02)	-1%	(6,13)	-1%		0%		0%		(5,02)	(15,18)	(6,13)	
PALOP multirégional	10,83		0%		0%		0%		0%			(0,00)		
Région du Pacifique	32,73	(0,16)	-1%		0%		0%		0%		(0,16)			
Région Afrique australe	57,20	(0,42)	-1%		0%		0%		0%		(0,42)			
Région Afrique occidentale	201,17	(1,21)	-1%	(0,09)	0%		0%		0%		(1,21)	(0,46)	(0,09)	
* Total coopér. régionale ACP	1 314,52	(8,23)	-4%	(6,24)	-1%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	(8,23)	(16,09)	(6,24)	
Dépenses administratives et frais financiers													(0,71)	
Tous pays ACP						(5,49)		(0,09)			(5,49)	(15,98)	(0,09)	
* Total ACP	5 088,91	(47,27)	-61%	(7,05)	-4%	(6,34)	-1%	4,92	240%	(9,96)	(63,57)	(46,39)	14,79	
Anguilla	0,80		0%		0%		0%		0%					
Îles Vierges britanniques														
Montserrat	1,60		0%		0%		0%		0%					
Sainte-Hélène	0,06		0%		0%		0%		0%					
Îles Turks-et-Caïcos														
* Total PTOM britanniques	2,45	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aruba	0,40		0%		0%		0%		0%					
Antilles néerlandaises	3,66		0%		0%		0%		0%					
* Total PTOM néerlandais	4,06	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Polynésie française	10,10		0%		0%		0%		0%					
Mayotte	0,85		0%		0%		0%		0%					
Nouvelle-Calédonie	7,49		0%		0%		0,02	0%					0,02	
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47		0%		0%		0%		0%					
Wallis-et-Futuna	1,45		0%		0%		0%		0%					
* Total PTOM français	23,36	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,02	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
Projets régionaux PTF FED	4,99		0%		0%		0%		0%					
Projets régionaux PTN FED	1,00		0%		0%		0%		0%					
Projets régionaux PTU FED	1,64		0%		0%		0%		0%					
* Total coopér. régionale PTOM	7,63	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Total PTOM	37,50	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,02	0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
* Total ACP + PTOM	5 126,41	(47,27)	-61%	(7,05)	-4%	(6,34)	-1%	4,94	240%	(9,96)	(63,57)	(46,39)	14,81	

Tableau 3.1.3
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED	Lomé												Cotonou			Total pays		
	PIN	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B	Total			
	Décisions cumulées 2012	Subventions	Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel								Pays pauvres très endettés	
Angola	80,41			11,18	15,88							27,06		107,46				107,46
Bénin	111,99					5,76	1,02		52,76			59,53		171,52				171,52
Botswana	31,27	2,10								0,11		2,21		33,48	3,88	27,56	31,44	64,92
Burkina Faso	173,79			1,01		13,92	1,54		87,60			104,07		277,86	117,83		117,83	395,69
Burundi	13,06				25,00				19,63		9,25	53,88		66,93				66,93
Cameroon	102,67					68,62	17,41		43,99			130,03		232,70				232,70
Cap-Vert	29,76	2,58				4,77	0,66		17,98			25,99		55,76				55,76
République centrafricaine	54,86			0,40				6,31	22,90			29,61		84,47				84,47
Tchad	147,23			2,05		15,55			50,98			68,57		215,80				215,80
Comores	10,46			0,71				4,94				5,66		16,12				16,12
Congo	11,30				3,63							3,63		14,93				14,93
République démocratique du Congo	19,38			1,91	21,35				4,69			27,96		47,34				47,34
Djibouti	16,47				2,00				9,00			11,00		27,47				27,47
Guinée équatoriale	3,63							0,79				0,79		4,42				4,42
Érythrée	0,08			9,55	8,37							17,93		18,01				18,01
Éthiopie	143,00			3,36	6,64	66,00	5,25		112,60			193,85		336,85	0,04		0,04	336,89
Gabon	37,39					32,85			0,45	6,60		39,91		77,30		35,00	35,00	112,30
Gambie	17,03						4,49		9,07			13,57		30,59				30,59
Ghana	121,58					17,05			78,57			95,62		217,20		40,00	40,00	257,20
Guinée-Bissau	41,89			3,29				0,37	1,41			5,07		46,95	35,00		35,00	81,95
Guinée	94,75								21,36			21,36		116,11				116,11
Côte d'Ivoire	53,19	0,33						82,05	21,70			104,08		157,27				157,27
Kenya	67,00	8,09		4,23		35,86	51,05		17,00			116,23		183,23				183,23
Lesotho	48,64	1,10							14,77			15,87		64,51				64,51
Liberia				4,96	19,90							24,86		24,86				24,86
Madagascar	161,05			1,71		45,81	20,81		44,73			113,05		274,10	55,00		55,00	329,10
Malawi	185,63			1,39		10,71	11,43		49,80			73,33		258,96	25,05		25,05	284,01
Mali	200,73			4,66		35,70			79,41			119,77		320,50				320,50
Mauritanie	57,68	3,92			0,22	25,78	18,56	0,15	26,92			75,56		133,24		45,00	45,00	178,24
Maurice	30,07	12,23				12,93						25,16		55,23				55,23
Mozambique	170,67	5,24				93,51			131,21			229,96		400,63	142,03		142,03	542,67
Namibie	48,93	17,36			1,11	4,23			0,20			22,89		71,82				71,82
Niger	111,63			0,28					39,44			39,86		151,49	0,99	54,58	55,57	207,06
Nigeria						5,00						5,00		5,00				5,00
Rwanda	94,60						25,99		55,40			81,39		175,99				175,99
Sao Tomé-et-Príncipe	8,52								3,71			3,71		12,23				12,23
Sénégal	95,77	4,12				45,94	38,70	0,46	52,68			141,90		237,68				237,68
Seychelles	5,46					1,77						1,77		7,23				7,23
Sierra Leone	64,52						5,39		30,40			35,79		100,30				100,30
Somalie	50,00													50,00				50,00
Soudan				19,22			93,05					112,26		112,26				112,26
Swaziland	23,48	8,43				36,76						45,19		68,67	4,00		4,00	72,67
Tanzanie	199,53				3,50	102,14	34,81		136,89			277,34		476,87				476,87
Togo							9,71					9,71		9,71				9,71
Ouganda	194,01			1,60		92,03	35,57		94,27			223,48		417,48				417,48
Zambie	137,01			3,64		102,56			85,87			282,78		419,79				419,79
Zimbabwe	86,63					3,25	14,93	0,13				18,30		104,94				104,94
* Total Afrique	3 356,74	65,50	75,17	107,60	878,50	504,45	87,50	1 417,80	-	3 136,52	-	6 493,27	383,83	202,14	585,97	7 079,24		

Tableau 3.1.3 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED Décisions cumulées 2012	Lomé											Cotonou			Total pays		
	PIN Subventions	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total	
		Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés								
Antigua-et-Barbuda	0,64										-		0,64				0,64
Bahamas	2,20										-		2,20				2,20
Barbade	4,47	2,71									2,71		7,18				7,18
Belize	10,36				8,70						8,70		19,06	0,13		0,13	19,19
Dominique	6,47				2,78	29,10					31,87		38,34				38,34
République dominicaine	94,17	8,85	0,17		30,98		0,34				40,35		134,52				134,52
Grenade	0,57					2,85					2,85		3,42				3,42
Guyana	30,32				6,61		12,50	10,69			29,80		60,12				60,12
Haïti	64,15					3,10					14,80		78,95				78,95
Jamaïque	52,66	6,41			27,54	9,48		43,00			86,43		139,10	26,85		26,85	165,94
Saint-Christophe-et-Niévès	2,72				4,00						4,00		6,72				6,72
Sainte-Lucie	1,31	0,84			-	47,85					48,69		50,00				50,00
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,68	0,28				32,19					32,47		34,15				34,15
Suriname	19,19	0,20									0,20		19,39				19,39
Trinité-et-Tobago	6,60	0,78			7,00						7,78		14,38				14,38
* Total Caraïbes	297,51	20,08	0,17	-	87,61	124,56	12,84	65,39	-	-	310,66	-	608,17	26,98	-	26,98	635,15
Fidji	16,91		0,41		2,00						2,41		19,32				19,32
Kiribati	9,01				0,50	0,28					0,78		9,79				9,79
Papouasie - Nouvelle-Guinée	42,75		0,08			0,65	0,48	9,88			11,08		53,83	50,00	50,00	50,00	103,83
Îles Salomon	13,86					74,64		2,18			76,82		90,68				90,68
Tonga	5,03					0,47					0,47		5,50				5,50
Tuvalu	1,90				0,50	0,00					0,50		2,40				2,40
Vanuatu	10,23		0,14		3,00	0,81		1,59			5,54		15,77	5,26		5,26	21,03
Samoa	14,07				5,00	0,03					5,03		19,10	3,43		3,43	22,53
* Total Pacifique	113,76	-	0,64	-	11,00	76,89	0,48	13,64	-	-	102,65	-	216,41	8,68	50,00	58,68	275,09
Région des Caraïbes	42,25				19,68						19,68		61,93				61,93
Région Afrique centrale	77,04										-		77,04				77,04
Région Afrique orientale	162,24										-		162,24				162,24
Région de l'océan Indien	11,47										-		11,47				11,47
Allocations intra-ACP	718,51										-		718,51				718,51
PALOP multirégional	10,83										-		10,83				10,83
Région du Pacifique	32,73										-		32,73				32,73
Région Afrique australe	57,20										-		57,20				57,20
Région Afrique occidentale	201,17	1,71			27,10						28,81		229,99				229,99
* Total coopér. régionale ACP	1 313,44	1,71	-	-	46,78	-	-	-	-	-	48,49	-	1 361,93	-	-	-	1 361,93
Dépenses administratives et frais financiers											-	35,83	35,83				35,83
Tous pays ACP		(4,29)	60,27	(4,99)	12,81	16,57			1 060,00	1 140,37			1 140,37				1 140,37
* Total ACP	5 081,45	83,00	136,25	102,61	1 036,71	722,48	100,82	1 496,83	1 060,00	4 738,70	35,83	9 855,98	419,49	252,14	671,63	10 527,62	
Anguilla	0,80										-		0,80				0,80
Îles Vierges britanniques		0,51									0,51		0,51				0,51
Montserrat	1,60										-		1,60				1,60
Sainte-Hélène	0,06										-		0,06				0,06
Îles Turks-et-Caïcos					3,00						3,00		3,00				3,00
* Total PTOM britanniques	2,45	0,51	-	-	3,00	-	-	-	-	-	3,51	-	5,97	-	-	-	5,97
Aruba	0,40										-		0,40				0,40
Antilles néerlandaises	3,66										-		3,66				3,66
* Total PTOM néerlandais	4,06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,06	-	-	-	4,06
Polynésie française	10,10	0,29			3,00						3,29		13,39				13,39
Mayotte	0,85					1,18					1,18		2,03				2,03
Nouvelle-Calédonie	7,49	0,33						2,49			2,83		10,31				10,31
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47										-		3,47				3,47
Wallis-et-Futuna	1,45										-		1,45				1,45
* Total PTOM français	23,36	0,63	-	-	3,00	1,18	2,49	-	-	-	7,30	-	30,66	-	-	-	30,66
Projets régionaux PTF FED	4,99										-		4,99				4,99
Projets régionaux PTN FED	1,00										-		1,00				1,00
Projets régionaux PTU FED	1,64										-		1,64				1,64
* Total coopér. régionale PTOM	7,63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,63	-	-	-	7,63
* Total PTOM	37,50	1,14	-	-	6,00	1,18	2,49	-	-	-	-	-	48,31	-	-	-	48,31
* Total ACP + PTOM	5 118,95	84,14	136,25	102,61	1 042,71	723,66	103,31	1 496,83	1 060,00	4 749,51	35,83	9 904,29	419,49	252,14	671,63	10 575,93	

Tableau 3.1.4
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8° FED Décisions annuelles 2012	Lomé										Cotonou			Total pays			
	PIN	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A		Enveloppe B	Total	
		Subventions	Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel								Pays pauvres très endettés
Angola	(2,83)									-		(2,83)				-	(2,83)
Bénin	(0,12)									-		(0,12)				-	(0,12)
Botswana										-		-				-	-
Burkina										-		-				-	-
Burundi										-		-				-	-
Cameroun	(0,87)									-		(0,87)				-	(0,87)
Cap-Vert										-		-				-	-
République centrafricaine	(0,32)									-		(0,32)				-	(0,32)
Tchad										-		-				-	-
Comores										-		-				-	-
Congo										-		-				-	-
République démocratique du Congo	(1,43)									-		(1,43)				-	(1,43)
Djibouti										-		-				-	-
Guinée équatoriale										-		-				-	-
Érythrée										-		-				-	-
Éthiopie	(0,26)									-		(0,26)				-	(0,26)
Gabon										-		-				-	-
Gambie	(0,27)									-		(0,27)				-	(0,27)
Ghana										-		-				-	-
Guinée-Bissau										-		-				-	-
Guinée	(13,39)									-		(13,39)				-	(13,39)
Côte d'Ivoire	(2,35)									-		(2,35)				-	(2,35)
Kenya	(3,80)									-		(3,80)				-	(3,80)
Lesotho	(1,65)									-		(1,65)				-	(1,65)
Liberia										-		-				-	-
Madagascar	(0,27)									-		(0,27)				-	(0,27)
Malawi	(1,79)									-		(1,79)	(9,95)			(9,95)	(11,74)
Mali										-		-				-	-
Mauritanie	(1,50)									-		(1,50)				-	(1,50)
Maurice										-		-				-	-
Mozambique	(0,34)									-		(0,34)				-	(0,34)
Namibie	(0,16)									-		(0,16)				-	(0,16)
Niger	(1,17)									-		(1,17)				-	(1,17)
Nigeria										-		-				-	-
Rwanda	(0,09)									-		(0,09)				-	(0,09)
Sao Tomé-et-Principe										-		-				-	-
Sénégal	(1,03)									-		(1,03)				-	(1,03)
Seychelles										-		-				-	-
Sierra Leone	(0,09)									-		(0,09)				-	(0,09)
Somalie										-		-				-	-
Soudan										-		-				-	-
Swaziland										-		-				-	-
Tanzanie	(0,31)									-		(0,31)				-	(0,31)
Togo										-		-				-	-
Ouganda	(2,63)									-		(2,63)				-	(2,63)
Zambie								(0,85)		-	(0,85)	(0,85)				-	(0,85)
Zimbabwe										-		-				-	-
* Total Afrique	(36,66)	-	-	-	-	-	-	(0,85)	-	-	(0,85)	-	(37,51)	(9,95)	-	(9,95)	(47,46)

Tableau 3.1.4 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8° FED Décisions annuelles 2012	Lomé											Cotonou			Total pays	
	PIN	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total
		Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés							
Antigua-et-Barbuda											-	-	-	-	-	-
Bahamas											-	-	-	-	-	-
Barbade											-	-	-	-	-	-
Belize											-	-	-	-	-	-
Dominique											-	-	-	-	-	-
République dominicaine	(0,31)										-	(0,31)	-	-	-	(0,31)
Grenade											-	-	-	-	-	-
Guyana											-	-	-	-	-	-
Haiti	(0,10)										-	(0,10)	-	-	-	(0,10)
Jamaïque											-	-	-	-	-	-
Saint-Christophe-et-Niévès											-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie											-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines											-	-	-	-	-	-
Suriname	(0,87)										-	(0,87)	-	-	-	(0,87)
Trinité-et-Tobago											-	-	-	-	-	-
* Total Caraïbes	(1,28)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,28)	-	-	-	(1,28)
Fidji											-	-	-	-	-	-
Kiribati											-	-	-	-	-	-
Papouasie - Nouvelle-Guinée	(1,10)										-	(1,10)	-	-	-	(1,10)
Îles Salomon											-	-	-	-	-	-
Tonga											-	-	-	-	-	-
Tuvalu											-	-	-	-	-	-
Vanuatu											-	-	(0,01)	-	-	(0,01)
Samoa											-	-	-	-	-	-
* Total Pacifique	(1,10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,10)	(0,01)	-	-	(0,01)
Région des Caraïbes											-	-	-	-	-	-
Région Afrique centrale	(0,16)										-	(0,16)	-	-	-	(0,16)
Région Afrique orientale	(1,27)										-	(1,27)	-	-	-	(1,27)
Région de l'océan Indien											-	-	-	-	-	-
Allocations intra-ACP	(5,02)										-	(5,02)	-	-	-	(5,02)
PALOP multirégional											-	-	-	-	-	-
Région du Pacifique	(0,16)										-	(0,16)	-	-	-	(0,16)
Région Afrique australe	(0,42)										-	(0,42)	-	-	-	(0,42)
Région Afrique occidentale	(1,21)										-	(1,21)	-	-	-	(1,21)
* Total coopér. régionale ACP	(8,23)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8,23)	-	-	-	(8,23)
Dépenses administratives et frais financiers											-	-	-	-	-	-
Tous pays ACP				(5,60)			0,11				(5,49)	(5,49)				(5,49)
* Total ACP	(47,27)	-	-	(5,60)	-	-	0,11	(0,85)	-	-	(6,34)	(53,61)	(9,96)	-	-	(9,96)
Anguilla											-	-	-	-	-	-
Îles Vierges britanniques											-	-	-	-	-	-
Montserrat											-	-	-	-	-	-
Sainte-Hélène											-	-	-	-	-	-
Îles Turks-et-Caïcos											-	-	-	-	-	-
* Total PTOM britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aruba											-	-	-	-	-	-
Antilles néerlandaises											-	-	-	-	-	-
* Total PTOM néerlandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Polynésie française											-	-	-	-	-	-
Mayotte											-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Calédonie											-	-	-	-	-	-
Saint-Pierre-et-Miquelon											-	-	-	-	-	-
Wallis-et-Futuna											-	-	-	-	-	-
* Total PTOM français	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Projets régionaux PTF FED											-	-	-	-	-	-
Projets régionaux PTN FED											-	-	-	-	-	-
Projets régionaux PTU FED											-	-	-	-	-	-
* Total coopération régionale PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Total PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Total ACP + PTOM	(47,27)	-	-	(5,60)	-	-	0,11	(0,85)	-	-	(6,34)	(53,61)	(9,96)	-	-	(9,96)

Tableau 3.1.5
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED	Lomé											Cotonou			Total pays		
	PIN	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total	
		Subventions	Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel								Pays pauvres très endettés
Angola	77,11		11,18	15,88							27,06		104,16				104,16
Bénin	111,99				5,76	1,02		52,76			59,53		171,52				171,52
Botswana	31,27	2,10					0,11				2,21		33,48	3,72	27,56	31,28	64,76
Burkina Faso	171,47		1,01		13,92	1,54		87,60			104,07		275,54	117,76		117,76	393,31
Burundi	13,06			25,00			19,63				53,86		66,91				66,91
Cameroun	102,67				68,62	17,41		43,99			130,03		232,70				232,70
Cap-Vert	29,15	2,58			4,77	0,66		17,98			25,99		55,15				55,15
République centrafricaine	54,75		0,40			6,31		22,90			29,61		84,36				84,36
Tchad	142,86		2,05		15,55			50,98			68,57		211,43				211,43
Comores	10,46		0,71				4,94				5,66		16,12				16,12
Congo	9,57			3,63							3,63		13,20				13,20
République démocratique du Congo	18,96		1,91		21,35			4,69			27,96		46,92				46,92
Djibouti	15,68			2,00				9,00			11,00		26,68				26,68
Guinée équatoriale	3,26						0,79				0,79		4,05				4,05
Érythrée	0,08		9,55	8,37							17,93		18,01				18,01
Éthiopie	138,67		3,36	6,64	66,00	5,24		112,60			193,85		332,52	0,04		0,04	332,57
Gabon	37,17				32,85		0,45	6,60			39,91		77,07		34,84	34,84	111,92
Gambie	15,70					4,49		9,04			13,53		29,23				29,23
Ghana	121,58				17,05			78,57			95,62		217,20		39,75	39,75	256,95
Guinée-Bissau	41,53		3,29				0,37	1,41			5,07		46,60	34,25		34,25	80,85
Guinée	93,95							21,36			21,36		115,31				115,31
Côte d'Ivoire	53,16	0,33				82,04		21,67			104,03		157,19				157,19
Kenya	63,65	8,09	4,23		35,86	51,05		17,00			116,23		179,89				179,89
Lesotho	48,57	1,10						14,77			15,87		64,43				64,43
Liberia			4,96	19,90							24,86		24,86				24,86
Madagascar	161,05		1,71		45,81	20,81		44,73			113,05		274,10	55,00		55,00	329,10
Malawi	184,57		1,39		10,71	11,42		49,80			73,33		257,90	25,05		25,05	282,95
Mali	198,76		4,66		35,70			79,41			119,77		318,53				318,53
Mauritanie	57,42	3,92		0,22	25,78	18,56	0,15	26,92			75,55		132,98		37,09	37,09	170,07
Maurice	30,07	12,23			12,93						25,16		55,23				55,23
Mozambique	169,29	5,24			93,51			131,21			229,96		399,25	142,03		142,03	541,28
Namibie	48,93	17,36		1,11	4,23			0,20			22,89		71,82				71,82
Niger	111,25		0,28					0,14	39,44		39,86		151,12	0,99	52,06	53,05	204,16
Nigeria					5,00						5,00		5,00				5,00
Rwanda	94,60					25,99		55,40			81,39		175,99				175,99
Sao Tomé-et-Principe	8,52							3,71			3,71		12,23				12,23
Sénégal	94,84	4,12			45,94	38,69	0,46	52,68			141,90		236,74				236,74
Seychelles	5,46				1,77						1,77		7,23				7,23
Sierra Leone	62,44					5,39		30,40			35,79		98,22				98,22
Somalie	48,67										-		48,67				48,67
Soudan			19,22			92,74					111,96		111,96				111,96
Swaziland	21,24	8,43			29,76						38,19		59,43	3,54		3,54	62,97
Tanzanie	198,54			3,50	102,14	34,81		136,89			277,34		475,88				475,88
Togo						9,71					9,71		9,71				9,71
Ouganda	194,00		1,60		92,03	35,57		94,27			223,48		417,48				417,48
Zambie	136,24		3,64		102,56			86,53	90,70		283,44		419,68				419,68
Zimbabwe	86,63				3,25	14,90		0,13			18,28		104,91				104,91
* Total Afrique	3 318,86	65,50	75,17	107,60	871,50	504,09	88,16	1 417,71	-	-	3 129,73	-	6 448,59	382,40	191,31	573,71	7 022,30

Tableau 3.1.5 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED	Lomé													Cotonou			Total pays
	PIN	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B	Total		
		Subventions	Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel							Pays pauvres très endettés	
Crédits délégués cumulés 2012																	
Antigua-et-Barbuda	0,61																0,61
Bahamas	2,20																2,20
Barbade	3,98	2,71															6,69
Belize	10,36				8,70								0,13			0,13	19,19
Dominique	6,24				2,78	29,10											38,12
République dominicaine	94,03	8,85	0,17		30,98			0,34									134,38
Grenade	0,48					2,84											3,33
Guyana	29,35				6,61			11,84	10,69								58,49
Haïti	63,56					3,10			11,70								78,36
Jamaïque	52,65	6,41			27,54	9,48			43,00								165,93
Saint-Christophe-et-Niévès	2,72				4,00												6,72
Sainte-Lucie	1,30	0,84				47,74											49,88
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,66	0,28				32,16											34,11
Suriname	19,19	0,20															19,39
Trinité-et-Tobago	6,60	0,78			7,00												14,38
* Total Caraïbes	294,95	20,08	0,17	-	87,61	124,42	12,18	65,39	-	309,86	-	604,80	26,98	-	26,98	-	631,78
Fidji	16,91		0,41		2,00												19,32
Kiribati	9,01				0,50	0,28											9,79
Papouasie - Nouvelle-Guinée	40,24		0,08			0,64	0,48	9,88						45,12	45,12		96,43
Îles Salomon	13,52					74,64		2,18									90,34
Tonga	5,03					0,46											5,49
Tuvalu	1,90				0,50	0,00											2,40
Vanuatu	10,23		0,14		3,00	0,81		1,59									20,99
Samoa	14,07				5,00	0,03											22,53
* Total Pacifique	110,91	-	0,64		11,00	76,88	0,48	13,64	-	102,63	-	213,54	8,65	45,12	53,77	-	267,31
Région des Caraïbes	41,61				18,60												60,21
Région Afrique centrale	76,78																76,78
Région Afrique orientale	161,91																161,91
Région de l'océan Indien	11,47																11,47
Allocations intra-ACP	682,04																682,04
PALOP multirégional	10,39																10,39
Région du Pacifique	32,73																32,73
Région Afrique australe	57,20																57,20
Région Afrique occidentale	198,71	1,71			27,10												227,53
* Total coopération régionale ACP	1 272,84	1,71	-	-	45,70	-	-	-	-	47,41	-	1 320,25	-	-	-	-	1 320,25
Dépenses administratives et frais financiers												34,91					34,91
Tous pays ACP		(4,34)	60,27	(7,15)	2,55	13,80				1 060,00	1 125,13						1 125,13
* Total ACP	4 997,55	82,95	136,25	100,45	1 018,36	719,19	100,82	1 496,74	1 060,00	4 714,76	34,91	9 747,22	418,03	236,43	654,46	-	10 401,67
Anguilla	0,80											0,80					0,80
Îles Vierges britanniques		0,51									0,51						0,51
Montserrat	1,60											1,60					1,60
Sainte-Hélène	0,06											0,06					0,06
Îles Turks-et-Caïcos					3,00						3,00						3,00
* Total PTOM britanniques	2,45	0,51	-	-	3,00	-	-	-	-	3,51	-	5,97	-	-	-	-	5,97
Aruba	0,40											0,40					0,40
Antilles néerlandaises	3,66											3,66					3,66
* Total PTOM néerlandais	4,06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,06	-	-	-	-	4,06
Polynésie française	10,10	0,29			3,00						3,29	13,39					13,39
Mayotte	0,85					1,18					1,18	2,03					2,03
Nouvelle-Calédonie	7,45	0,33						2,46			2,79	10,24					10,24
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47											3,47					3,47
Wallis-et-Futuna	1,45											1,45					1,45
* Total PTOM français	23,32	0,63	-	-	3,00	1,18	2,46	-	-	7,27	-	30,59	-	-	-	-	30,59
Projets régionaux PTF FED	4,92											4,92					4,92
Projets régionaux PTN FED	0,46											0,46					0,46
Projets régionaux PTU FED	0,12											0,12					0,12
* Total coopération régionale PTOM	5,49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,49	-	-	-	-	5,49
* Total PTOM	35,32	1,14	-	-	6,00	1,18	2,46	-	-	10,78	-	46,10	-	-	-	-	46,10
* Total ACP + PTOM	5 032,86	84,09	136,25	100,45	1 024,36	720,37	103,28	1 496,74	1 060,00	4 725,54	34,91	9 793,32	418,03	236,43	654,46	-	10 447,77

Tableau 3.1.6
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED Crédits délégués annuels 2012	Lomé										Cotonou			Total pays				
	PIN	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A		Enveloppe B	Total		
	Subventions	Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés									
Angola	(0,15)										-	(0,15)			-	(0,15)		
Bénin											-	-			-	-		
Botswana											-	-			-	-		
Burkina	(0,79)										-	(0,79)	(0,00)		(0,00)	(0,79)		
Burundi											-	-			-	-		
Cameroun	(0,30)										-	(0,30)			-	(0,30)		
Cap-Vert	(0,07)										-	(0,07)			-	(0,07)		
République centrafricaine											-	-			-	-		
Tchad	(1,99)										-	(1,99)			-	(1,99)		
Comores											-	-			-	-		
Congo	(1,04)										-	(1,04)			-	(1,04)		
République démocratique du Congo											-	-			-	-		
Djibouti											-	-			-	-		
Guinée équatoriale	(0,02)										-	(0,02)			-	(0,02)		
Érythrée											-	-			-	-		
Éthiopie	(0,45)										-	(0,45)			-	(0,45)		
Gabon	(0,02)										-	(0,02)		0,55	0,55	0,53		
Gambie	(0,26)										-	(0,26)			-	(0,26)		
Ghana											-	-		(0,03)	(0,03)	(0,03)		
Guinée-Bissau	(0,00)										-	(0,00)	(0,28)		(0,28)	(0,28)		
Guinée	(1,69)										-	(1,69)			-	(1,69)		
Côte d'Ivoire	(0,99)										-	(0,99)			-	(0,99)		
Kenya	(2,45)										-	(2,45)			-	(2,45)		
Lesotho	(0,29)										-	(0,29)			-	(0,29)		
Liberia											-	-			-	-		
Madagascar											-	-			-	-		
Malawi	(0,02)										-	(0,02)	(2,57)		(2,57)	(2,59)		
Mali	(0,22)										-	(0,22)			-	(0,22)		
Mauritanie	(0,26)										-	(0,26)		(0,03)	(0,03)	(0,29)		
Maurice											-	-			-	-		
Mozambique	(0,16)										-	(0,16)			-	(0,16)		
Namibie											-	-			-	-		
Niger	(0,02)										-	(0,02)		8,54	8,54	8,53		
Nigeria											-	-			-	-		
Rwanda	(0,01)										-	(0,01)			-	(0,01)		
Sao Tomé-et-Principe											-	-			-	-		
Sénégal	(0,17)										-	(0,17)			-	(0,17)		
Seychelles											-	-			-	-		
Sierra Leone	(0,90)										-	(0,90)			-	(0,90)		
Somalie	(0,10)										-	(0,10)			-	(0,10)		
Soudan											-	-			-	-		
Swaziland	(2,14)										-	(2,14)	(0,39)		(0,39)	(2,53)		
Tanzanie	(0,85)										-	(0,85)			-	(0,85)		
Togo											-	-			-	-		
Ouganda	(0,13)										-	(0,13)			-	(0,13)		
Zambie	(0,57)							(0,04)			-	(0,04)			-	(0,61)		
Zimbabwe											-	-			-	-		
* Total Afrique	(16,06)	-	-	-	-	-	-	(0,04)	-	-	-	(0,04)	-	(16,10)	(3,25)	9,04	5,79	(10,31)

Tableau 3.1.6 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED Crédits délégués annuels 2012	Lomé										Cotonou			Total pays			
	PIN Subventions	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A		Enveloppe B	Total	
		Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés								
Antigua-et-Barbuda											-	-	-	-	-	-	
Bahamas											-	-	-	-	-	-	
Barbade											-	-	-	-	-	-	
Belize											-	-	-	-	-	-	
Dominique											-	-	-	-	-	-	
République dominicaine	(0,04)										-	(0,04)	-	-	-	(0,04)	
Grenade	(0,07)										-	(0,07)	-	-	-	(0,07)	
Guyana	(0,35)										-	(0,35)	-	-	-	(0,35)	
Haiti	(0,37)										-	(0,37)	-	-	-	(0,37)	
Jamaïque	(0,00)										-	(0,00)	-	-	-	(0,00)	
Saint-Christophe-et-Nièves											-	-	-	-	-	-	
Sainte-Lucie	(0,00)										-	(0,00)	-	-	-	(0,00)	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines											-	-	-	-	-	-	
Suriname	(0,01)										-	(0,01)	-	-	-	(0,01)	
Trinité-et-Tobago											-	-	-	-	-	-	
* Total Caraïbes	(0,84)										-	(0,84)				(0,84)	
Fidji											-	-	-	-	-	-	
Kiribati											-	-	-	-	-	-	
Papouasie - Nouvelle-Guinée	(0,37)										-	(0,37)		(2,10)	(2,10)	(2,47)	
Îles Salomon											-	-	-	-	-	-	
Tonga											-	-	-	-	-	-	
Tuvalu											-	-	-	-	-	-	
Vanuatu											-	-	-	-	-	-	
Samoa											-	-	-	-	-	-	
* Total Pacifique	(0,37)										-	(0,37)		(2,10)	(2,10)	(2,47)	
Région des Caraïbes	(0,05)										-	(0,05)				(0,05)	
Région Afrique centrale	(0,03)										-	(0,03)				(0,03)	
Région Afrique orientale	(0,37)										-	(0,37)				(0,37)	
Région de l'océan Indien											-	-				-	
Allocations intra-ACP	(15,18)										-	(15,18)				(15,18)	
PALOP multirégional	(0,00)										-	(0,00)				(0,00)	
Région du Pacifique											-	-				-	
Région Afrique australe	(0,46)										-	(0,46)				(0,46)	
Région Afrique occidentale											-	-				-	
* Total coopération régionale ACP	(16,09)										-	(16,09)				(16,09)	
Dépenses administratives et frais financiers												(0,71)				(0,71)	
Tous pays ACP		(0,05)		(5,51)	(10,35)	(0,07)					(15,98)	(15,98)				(15,98)	
* Total ACP	(33,36)	(0,05)		(5,51)	(10,35)	(0,07)	(0,04)				(16,01)	(0,71)	(50,07)	(3,25)	6,93	3,69	(46,39)
Anguilla											-	-	-	-	-	-	
Îles Vierges britanniques											-	-	-	-	-	-	
Montserrat											-	-	-	-	-	-	
Sainte-Hélène											-	-	-	-	-	-	
Îles Turcs-et-Caïcos											-	-	-	-	-	-	
* Total PTOM britanniques											-	-	-	-	-	-	
Aruba											-	-	-	-	-	-	
Antilles néerlandaises											-	-	-	-	-	-	
* Total PTOM néerlandais											-	-	-	-	-	-	
Polynésie française											-	-	-	-	-	-	
Mayotte											-	-	-	-	-	-	
Nouvelle-Calédonie											-	-	-	-	-	-	
Saint-Pierre-et-Miquelon											-	-	-	-	-	-	
Wallis-et-Futuna											-	-	-	-	-	-	
* Total PTOM français											-	-	-	-	-	-	
Projets régionaux PTF FED											-	-	-	-	-	-	
Projets régionaux PTN FED											-	-	-	-	-	-	
Projets régionaux PTU FED											-	-	-	-	-	-	
* Total coopération régionale PTOM											-	-	-	-	-	-	
* Total PTOM											-	-	-	-	-	-	
* Total ACP + PTOM	(33,36)	(0,05)		(5,51)	(10,35)	(0,07)	(0,04)				(16,01)	(0,71)	(50,07)	(3,25)	6,93	3,69	(46,39)

Tableau 3.1.7
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8° FED Paiements cumulés 2012	Lomé											Cotonou			Total pays		
	PIN	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total	
		Subventions	Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel								Pays pauvres très endettés
Angola	71,55		11,18	15,17						26,35		97,90				-	97,90
Bénin	111,99				5,76	0,97		52,76		59,49		171,47				-	171,47
Botswana	31,27	1,30						0,11		1,40		32,67	3,71	27,56	31,27		63,95
Burkina	170,19		1,01		13,92	1,54		87,60		104,07		274,26	117,66		117,66		391,92
Burundi	13,06			22,50			19,63		9,23	51,36		64,41				-	64,41
Cameroun	102,40				68,62	17,41		43,99		130,03		232,44				-	232,44
Cap-Vert	29,10	2,58			4,77	0,66		17,98		25,99		55,09				-	55,09
République centrafricaine	54,69		0,40				6,31		22,90	29,61		84,30				-	84,30
Tchad	142,46		2,05		15,55			50,98		68,57		211,04				-	211,04
Comores	10,46		0,71				4,89			5,60		16,07				-	16,07
Congo	9,12			3,63						3,63		12,75				-	12,75
République démocratique du Congo	18,96		1,91	21,00				4,69		27,61		46,57				-	46,57
Djibouti	15,68			2,00				9,00		11,00		26,68				-	26,68
Guinée équatoriale	3,15						0,79			0,79		3,95				-	3,95
Érythrée	0,08		9,55	8,37						17,93		18,01				-	18,01
Éthiopie	136,85		3,36	5,66	57,15	5,35		112,60		184,13		320,98	0,04		0,04		321,02
Gabon	37,10				32,85			0,45	6,60	39,91		77,01		30,97	30,97		107,98
Gambie	15,70					4,49		9,04		13,53		29,23				-	29,23
Ghana	121,58				17,05			78,57		95,62		217,20		39,38	39,38		256,58
Guinée-Bissau	40,85		3,29			0,37		1,41		5,07		45,92	34,23		34,23		80,15
Guinée	89,01							21,36		21,36		110,37				-	110,37
Côte d'Ivoire	53,16	0,33				80,86		21,67		102,86		156,01				-	156,01
Kenya	62,83	8,09	4,23		35,86	51,05		17,00		116,23		179,06				-	179,06
Lesotho	48,40	1,10						14,77		15,87		64,27				-	64,27
Liberia			4,96	19,13						24,09		24,09				-	24,09
Madagascar	161,05		1,71		45,81	20,81		44,73		113,05		274,10	55,00		55,00		329,10
Malawi	183,49		1,39		10,71	10,53		49,80		72,43		255,92	24,86		24,86		280,79
Mali	198,24		4,66		35,70			79,41		119,77		318,00				-	318,00
Mauritanie	57,42	3,92		0,22	25,78	19,00	0,15	26,92		76,00		133,42		36,32	36,32		169,73
Maurice	30,07	1,50			9,21					10,71		40,78				-	40,78
Mozambique	167,61	5,24			93,51			131,21		229,96		397,57	142,03		142,03		539,60
Namibie	48,93	17,36		1,11	4,23			0,20		22,89		71,82				-	71,82
Niger	111,25		0,28					0,14	39,44	39,86		151,12	0,99	43,49	44,47		195,59
Nigeria					5,00					5,00		5,00				-	5,00
Rwanda	94,60					25,99		55,40		81,39		175,99				-	175,99
Sao Tomé-et-Principe	8,52							3,71		3,71		12,23				-	12,23
Sénégal	94,79	4,12			45,94	38,69	0,46	52,68		141,90		236,69				-	236,69
Seychelles	5,46				1,77					1,77		7,23				-	7,23
Sierra Leone	62,16					5,39		30,40		35,79		97,94				-	97,94
Somalie	48,29									-		48,29				-	48,29
Soudan			19,22			105,05				124,27		124,27				-	124,27
Swaziland	21,24	4,96			28,01					32,97		54,21	3,26		3,26		57,47
Tanzanie	189,89			3,50	102,14	34,81		136,89		277,34		467,23				-	467,23
Togo						9,71				9,71		9,71				-	9,71
Ouganda	194,00		1,60		92,03	35,32		94,27		223,23		417,23				-	417,23
Zambie	136,24		3,64		102,56			86,56	90,70	283,46		419,70				-	419,70
Zimbabwe	86,63				3,25	15,31	0,13			18,69		105,32				-	105,32
* Total Afrique	3 289,54	50,49	75,17	102,29	857,18	514,95	88,18	1 417,71	-	3 105,98	-	6 395,52	381,79	177,71	559,51	-	6 955,02

Tableau 3.1.7 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8° FED Paiements cumulés 2012	Lomé											Cotonou			Total pays		
	PIN Subventions	NON PIN							Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B	Total			
		Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel								Pays pauvres très endettés	
Antigua-et-Barbuda	0,50										-		0,50	-	-	-	0,50
Bahamas	2,20										-		2,20	-	-	-	2,20
Barbade	3,51	2,71									2,71		6,22				6,22
Belize	10,36				7,54						7,54		17,90	0,13		0,13	18,03
Dominique	6,24				2,78	29,10					31,87		38,11				38,11
République dominicaine	94,03	0,88	0,17		30,98			0,34			32,38		126,40				126,40
Grenade	0,48					2,89					2,89		3,38				3,38
Guyana	28,82				5,11			11,82	10,69		27,62		56,44				56,44
Haïti	62,80					3,10			11,70		14,80		77,60				77,60
Jamaïque	52,65	6,41			27,54	9,48			43,00		86,43		139,09	26,85		26,85	165,93
Saint-Christophe-et-Niévès	2,72				4,00						4,00		6,72				6,72
Sainte-Lucie	1,26	0,43				45,43					45,87		47,13				47,13
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,60	0,28				32,53					32,81		34,41				34,41
Suriname	19,19	0,20									0,20		19,39				19,39
Trinité-et-Tobago	6,60	0,78			4,00						4,78		11,38				11,38
* Total Caraïbes	292,97	11,70	0,17	-	81,95	122,53	12,16	65,39	-	-	293,90	-	586,88	26,98	-	26,98	613,85
Fidji	16,91		0,41		2,00						2,41		19,32				19,32
Kiribati	9,01				0,50	0,28					0,78		9,79				9,79
Papouasie - Nouvelle-Guinée	39,49		0,08			0,74		0,48	9,88		11,17		50,65		43,19	43,19	93,85
Îles Salomon	13,52					74,64			2,18		76,82		90,34				90,34
Tonga	5,03					0,38					0,38		5,41				5,41
Tuvalu	1,90				0,50	0,00					0,50		2,40				2,40
Vanuatu	10,23		0,14		3,00	0,81		1,59			5,54		15,77	5,22		5,22	20,99
Samoa	14,07				5,00	0,03					5,03		19,10	3,43		3,43	22,53
* Total Pacifique	110,16	-	0,64	-	11,00	76,89	0,48	13,64	-	-	102,64	-	212,79	8,64	43,19	51,84	264,63
Région des Caraïbes	40,16				13,79						13,79		53,95				53,95
Région Afrique centrale	76,78										-		76,78				76,78
Région Afrique orientale	158,91										-		158,91				158,91
Région de l'océan Indien	11,47										-		11,47				11,47
Allocations Intra-ACP	663,36										-		663,36				663,36
PALOP multirégional	10,23										-		10,23				10,23
Région du Pacifique	32,73										-		32,73				32,73
Région Afrique australe	57,20										-		57,20				57,20
Région Afrique occidentale	194,68	1,71			27,10						28,81		223,49				223,49
* Total coopér. régionale ACP	1 245,50	1,71	-	-	40,89	-	-	-	-	-	42,60	-	1 288,10	-	-	-	1 288,10
Dépenses administratives et frais financiers												34,91	34,91				34,91
Tous pays ACP		4,66	60,27	(2,63)	20,46	(0,68)			1 060,00		1 142,08		1 142,08				1 142,08
* Total ACP	4 938,17	68,57	136,25	99,66	1 011,48	713,68	100,82	1 496,74	1 060,00	-	4 687,19	34,91	9 660,27	417,41	220,91	638,32	10 298,59
Anguilla	0,80										-		0,80				0,80
Îles Vierges britanniques		0,51									0,51		0,51				0,51
Montserrat	1,60										-		1,60				1,60
Sainte-Hélène	0,06										-		0,06				0,06
Îles Turks-et-Caïcos					3,00						3,00		3,00				3,00
* Total PTOM britanniques	2,45	0,51	-	-	3,00	-	-	-	-	-	3,51	-	5,97	-	-	-	5,97
Aruba	0,40										-		0,40				0,40
Antilles néerlandaises	3,66										-		3,66				3,66
* Total PTOM néerlandais	4,06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,06	-	-	-	4,06
Polynésie française	10,10	0,29			3,00						3,29		13,39				13,39
Mayotte	0,85					1,18					1,18		2,03				2,03
Nouvelle-Calédonie	7,45	0,33						2,46			2,79		10,24				10,24
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47										-		3,47				3,47
Wallis-et-Futuna	1,45										-		1,45				1,45
* Total PTOM français	23,32	0,63	-	-	3,00	1,18	2,46	-	-	-	7,27	-	30,59	-	-	-	30,59
Projets régionaux PTF FED	4,92										-		4,92				4,92
Projets régionaux PTN FED	0,46										-		0,46				0,46
Projets régionaux PTU FED	0,12										-		0,12				0,12
* Total coopér. régionale PTOM	5,49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,49	-	-	-	5,49
* Total PTOM	35,32	1,14	-	-	6,00	1,18	2,46	-	-	-	10,78	-	46,10	-	-	-	46,10
* Total ACP+PTOM	4 973,48	69,71	136,25	99,66	1 017,48	714,86	103,28	1 496,74	1 060,00	-	4 697,97	34,91	9 706,37	417,41	220,91	638,32	10 344,69

Tableau 3.1.8
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED Paiements annuels 2012	Lomé											Cotonou			Total pays		
	PIN	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total	
		Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés								
Angola	0,01										-	0,01				-	0,01
Bénin											-	-				-	-
Botswana											-	-	0,35			0,35	0,35
Burkina Faso	(0,01)										-	(0,01)	0,01			0,01	(0,00)
Burundi											-	-				-	-
Cameroun					0,30						0,30	0,30				-	0,30
Cap-Vert	0,39										-	0,39				-	0,39
République centrafricaine											-	-				-	-
Tchad	(0,01)										-	(0,01)				-	(0,01)
Comores											-	-				-	-
Congo	0,01										-	0,01				-	0,01
République démocratique du Congo											-	-				-	-
Djibouti											-	-				-	-
Guinée équatoriale	(0,01)										-	(0,01)				-	(0,01)
Érythrée											-	-				-	-
Éthiopie						0,01					0,01	0,01				-	0,01
Gabon											-	-		3,87		3,87	3,87
Gambie	(0,10)										-	(0,10)				-	(0,10)
Ghana											-	-		0,05		0,05	0,05
Guinée-Bissau	(0,00)										-	(0,00)	(0,01)			(0,01)	(0,02)
Guinée	(0,31)										-	(0,31)				-	(0,31)
Côte d'Ivoire	(0,02)										-	(0,02)				-	(0,02)
Kenya	(0,13)										-	(0,13)				-	(0,13)
Lesotho	0,07										-	0,07				-	0,07
Liberia											-	-				-	-
Madagascar											-	-				-	-
Malawi	(0,14)										-	(0,14)	(0,30)			(0,30)	(0,44)
Mali											-	-				-	-
Mauritanie	0,06										-	0,06		9,52		9,52	9,58
Maurice		0,10			0,05						0,15	0,15				-	0,15
Mozambique	0,52				0,58						0,58	1,10				-	1,10
Namibie											-	-				-	-
Niger											-	-		2,93		2,93	2,93
Nigeria											-	-				-	-
Rwanda	0,01										-	0,01				-	0,01
Sao Tomé-et-Principe											-	-				-	-
Sénégal	(0,05)				0,60						0,60	0,55				-	0,55
Seychelles											-	-				-	-
Sierra Leone	(0,28)										-	(0,28)				-	(0,28)
Somalie	0,10										-	0,10				-	0,10
Soudan											-	-				-	-
Swaziland	(0,53)	0,24									0,24	(0,29)	0,26			0,26	(0,03)
Tanzanie											-	-				-	-
Togo											-	-				-	-
Ouganda	(0,11)										-	(0,11)				-	(0,11)
Zambie	(0,08)							(0,02)			(0,02)	(0,10)				-	(0,10)
Zimbabwe											-	-				-	-
* Total Afrique	(0,64)	0,34	-	-	1,53	0,01	(0,02)	-	-	-	1,85	-	1,21	0,31	16,36	16,66	17,87

Tableau 3.1.8 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

8 ^e FED Paiements annuels 2012	Lomé											Cotonou			Total pays			
	PIN Subventions	NON PIN								Total NON PIN	Intérêts	Total	Enveloppe A	Enveloppe B		Total		
		Bonifications d'intérêts	Aide d'urgence	Aide aux réfugiés	Capitaux à risque	Stabex	Sysmin	Ajustement structurel	Pays pauvres très endettés									
Antigua-et-Barbuda																		
Bahamas																		
Barbade																		
Belize																		
Dominique																		
République dominicaine	(0,00)											(0,00)						(0,00)
Grenade																		
Guyana								0,05		0,05		0,05						0,05
Haïti	(0,20)											(0,20)						(0,20)
Jamaïque																		
Saint-Christophe-et-Niévès																		
Sainte-Lucie								3,11		3,11		3,11						3,11
Saint-Vincent-et-les-Grenadines																		
Suriname																		
Trinité-et-Tobago																		
* Total Caraïbes	(0,20)							3,11	0,05			3,16						2,95
Fidji																		
Kiribati																		
Papouasie - Nouvelle-Guinée	0,03											0,03			0,26		0,26	0,29
Îles Salomon																		
Tonga																		
Tuvalu																		
Vanuatu																		
Samoa																		
* Total Pacifique	0,03											0,03			0,26		0,26	0,29
Région des Caraïbes																		
Région Afrique centrale																		
Région Afrique orientale	(0,03)											(0,03)						(0,03)
Région de l'océan Indien																		
Allocations intra-ACP	(6,13)											(6,13)						(6,13)
PALOP multirégional																		
Région du Pacifique																		
Région Afrique australe																		
Région Afrique occidentale	(0,09)											(0,09)						(0,09)
* Total coopér. régionale ACP	(6,24)											(6,24)						(6,24)
Dépenses administratives et frais financiers																		
Tous pays ACP		(0,03)		(0,02)				(0,05)				(0,09)						(0,09)
* Total ACP	(7,05)	0,31		(0,02)		1,53	3,07	0,03				4,91			0,31	16,62	16,92	14,78
Anguilla																		
Îles Vierges britanniques																		
Montserrat																		
Sainte-Hélène																		
Îles Turks-et-Caïcos																		
* Total PTOM britanniques																		
Aruba																		
Antilles néerlandaises																		
* Total PTOM néerlandais																		
Polynésie française																		
Mayotte																		
Nouvelle-Calédonie								0,02		0,02		0,02						0,02
Saint-Pierre-et-Miquelon																		
Wallis-et-Futuna																		
* Total PTOM français								0,02		0,02		0,02						0,02
Projets régionaux PTF FED																		
Projets régionaux PTN FED																		
Projets régionaux PTU FED																		
* Total coopér. régionale PTOM																		
* Total PTOM								0,02		0,02		0,02						0,02
* Total ACP + PTOM	(7,05)	0,31		(0,02)		1,53	3,07	0,05		4,94		(2,11)		0,31	16,62	16,92	14,81	

Tableau 3.2.1
Situation globale par pays (en Mio EUR)

9 ^e FED Données cumulées 2012	PIN	Cotonou								Total		
		Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Angola	153,37	116,94	76%	89,83	59%	25,51	17%	24,91	16%	155,75	134,82	126,34
Bénin	308,73	307,25	100%	300,38	97%	1,05	0%	1,05	0%	308,66	304,17	301,65
Botswana	60,13	52,07	87%	49,90	83%	8,06	13%	8,06	13%	60,13	59,33	57,96
Burkina	343,61	343,61	100%	332,97	97%		0%		0%	353,55	346,97	341,82
Burundi	266,00	212,55	80%	199,43	75%	52,41	20%	50,30	19%	330,89	325,92	314,62
Cameroun	174,47	166,27	95%	154,32	88%	8,20	5%	6,56	4%	174,47	167,97	160,87
Cap-Vert	53,55	47,29	88%	42,61	80%	5,50	10%	5,50	10%	53,69	52,00	48,47
République centrafricaine	118,11	108,98	92%	99,95	85%	9,12	8%	9,06	8%	118,11	116,02	109,02
Tchad	220,83	201,75	91%	182,08	82%	16,77	8%	16,02	7%	219,77	210,04	199,17
Comores	37,93	31,73	84%	25,64	68%	6,19	16%	5,80	15%	37,93	36,10	31,43
Congo	120,38	114,02	95%	110,43	92%	6,36	5%	6,14	5%	134,93	133,31	131,10
République démocratique du Congo	514,76	415,55	81%	399,55	78%	98,49	19%	96,21	19%	571,91	562,49	550,56
Djibouti	40,39	40,39	100%	28,46	70%		0%		0%	40,39	37,99	28,46
Guinée équatoriale	8,99	8,99	100%	6,23	69%		0%		0%	8,99	7,46	6,23
Érythrée	83,80	82,45	98%	74,93	89%	0,46	1%	0,46	1%	82,90	81,82	75,39
Éthiopie	576,30	531,51	92%	513,24	89%	44,79	8%	43,61	8%	606,27	603,03	586,36
Gabon	35,45	34,35	97%	24,05	68%	1,10	3%	1,01	3%	35,56	32,29	25,17
Gambie	54,50	52,70	97%	46,88	86%	1,80	3%	1,23	2%	57,10	54,58	50,69
Ghana	300,94	298,14	99%	271,00	90%	2,80	1%	1,67	1%	302,41	293,04	274,14
Guinée-Bissau	62,84	59,64	95%	47,72	76%	3,20	5%	3,20	5%	63,12	54,37	51,20
Guinée	117,81	89,39	76%	86,23	73%	28,42	24%	22,85	19%	153,97	152,50	143,30
Côte d'Ivoire	211,72	4,86	2%	4,86	2%	201,87	95%	189,77	90%	206,73	202,07	194,63
Kenya	290,15	263,95	91%	231,61	80%	26,21	9%	20,13	7%	300,00	282,60	260,23
Lesotho	103,68	103,65	100%	89,59	86%		0%		0%	104,26	97,57	90,17
Liberia	123,47	99,74	81%	87,64	71%	23,74	19%	23,74	19%	123,49	118,12	111,37
Madagascar	398,29	391,96	98%	373,86	94%	6,25	2%	6,25	2%	398,20	384,13	380,11
Malawi	261,15	231,39	89%	215,08	82%	20,79	8%	20,55	8%	258,63	249,60	241,78
Mali	456,03	413,93	91%	406,73	89%	42,09	9%	40,69	9%	458,54	451,27	449,93
Mauritanie	147,84	120,58	82%	105,94	72%	27,26	18%	27,26	18%	148,15	140,90	133,52
Maurice	63,60	62,41	98%	62,41	98%	0,67	1%	0,67	1%	63,16	63,16	63,16
Mozambique	428,69	418,58	98%	399,34	93%	3,49	1%	3,37	1%	430,61	423,43	410,90
Namibie	97,21	93,41	96%	92,88	96%	0,61	1%	0,61	1%	94,01	93,64	93,49
Niger	359,96	346,92	96%	338,81	94%	13,03	4%	13,03	4%	359,96	354,81	351,84
Nigeria	457,58	455,64	100%	378,19	83%		0%		0%	575,02	527,29	479,26
Rwanda	217,10	217,10	100%	214,62	99%		0%		0%	218,96	217,45	216,48
Sao Tomé-et-Principe	14,85	12,85	87%	11,55	78%	2,00	13%	1,82	12%	14,85	14,18	13,37
Sénégal	295,69	284,09	96%	258,86	88%	11,60	4%	10,48	4%	296,38	280,55	270,03
Seychelles	5,18	4,48	86%	4,10	79%	0,70	14%	0,70	14%	5,18	5,00	4,80
Sierra Leone	236,62	180,54	76%	160,50	68%	56,08	24%	53,08	22%	260,30	241,11	233,77
Somalie	193,33	186,60	97%	177,37	92%		0%		0%	186,60	180,83	177,37
Soudan du Sud	194,00	77,66	40%	3,02	2%		0%		0%	77,66	26,14	3,02
Soudan	352,28	200,24	57%	126,22	36%	79,38	23%	78,13	22%	386,65	326,58	311,38
Swaziland	36,42	36,42	100%	29,93	82%		0%		0%	37,66	34,00	30,87
Tanzanie	391,20	386,65	99%	378,27	97%	4,55	1%	4,55	1%	391,24	387,74	382,85
Togo	62,20	20,60	33%	16,77	27%	41,60	67%	36,81	59%	80,91	75,03	69,75
Ouganda	298,87	258,24	86%	250,08	84%	36,75	12%	36,74	12%	301,38	295,06	292,99
Zambie	380,84	353,15	93%	327,58	86%	18,94	5%	18,94	5%	372,36	363,97	346,79
Zimbabwe	56,49	32,19	57%	29,31	52%	24,30	43%	22,80	40%	56,75	55,66	52,38
* Total Afrique	9 787,31	8 573,38	88%	7 860,93	80%	962,11	10%	913,72	9%	10 078,13	9 658,10	9 280,16

Tableau 3.2.1 (suite)
Situation globale par pays (en Mio EUR)

9° FED Données cumulées 2012	PIN	Cotonou								Total		
		Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Antigua-et-Barbuda	6,20	6,20	100%	4,99	81%	0%	0%	0%	6,20	5,79	4,99	
Bahamas	6,58	6,58	100%	5,18	79%	-	0%	0%	6,58	5,18	5,18	
Barbade	11,68	11,68	100%	10,47	90%	0%	0%	0%	11,68	11,66	10,47	
Belize	8,75	7,75	89%	7,11	81%	1,00	11%	0,64	8,75	7,94	7,75	
Dominique	14,85	10,47	71%	10,01	67%	4,38	29%	4,38	14,85	14,60	14,39	
République dominicaine	149,01	111,37	75%	109,58	74%	36,13	24%	33,98	147,50	145,28	143,55	
Grenade	26,85	19,27	72%	18,85	70%	7,57	28%	5,88	26,85	26,58	24,73	
Guyana	59,74	50,65	85%	41,35	69%	9,09	15%	9,09	59,74	52,64	50,44	
Haïti	279,86	112,80	40%	103,54	37%	167,07	60%	157,08	279,86	275,14	260,63	
Jamaïque	78,49	50,47	64%	34,72	44%	28,02	36%	28,01	161,62	148,20	131,81	
Saint-Christophe-et-Niévès	4,93	4,93	100%	4,46	90%	0%	0%	0%	4,93	4,47	4,46	
Sainte-Lucie	22,72	18,04	79%	16,50	73%	4,68	21%	1,40	22,72	22,30	17,89	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	17,92	13,52	75%	11,17	62%	4,40	25%	3,93	17,92	17,44	15,10	
Suriname	44,98	44,29	98%	43,15	96%	0,69	2%	0,69	45,08	44,29	43,95	
Trinité-et-Tobago	31,33	31,33	100%	31,33	100%	0%	0%	0%	37,33	37,33	35,33	
* Total Caraïbes	763,88	499,34	65%	452,41	59%	263,03	34%	245,08	851,61	818,86	770,68	
Iles Cook	3,33	2,73	82%	2,68	80%	0,60	18%	0,60	3,33	3,33	3,28	
Timor-Oriental	18,00	18,00	100%	14,54	81%	0%	0%	0%	18,00	17,04	14,54	
Fidji	24,32	22,22	91%	21,64	89%	2,10	9%	1,79	24,92	24,39	23,92	
Kiribati	11,00	8,80	80%	8,31	76%	2,20	20%	2,08	11,42	10,96	10,74	
Iles Marshall	4,53	3,43	76%	3,21	71%	1,10	24%	1,09	4,53	4,32	4,31	
Micronésie	6,10	4,70	77%	4,39	72%	1,40	23%	1,28	6,10	5,85	5,67	
Nauru	2,30	1,80	78%	1,67	73%	0,50	22%	0,46	2,30	2,29	2,13	
Niue	2,60	2,00	77%	1,81	70%	0,60	23%	0,60	2,60	2,51	2,41	
Palaos	2,60	2,00	77%	1,80	69%	0,60	23%	0,55	2,60	2,44	2,34	
Papouasie - Nouvelle-Guinée	107,47	74,07	69%	59,53	55%	25,94	24%	12,42	103,40	92,70	75,20	
Iles Salomon	22,01	14,21	65%	9,91	45%	7,80	35%	2,62	22,45	19,49	12,94	
Tonga	7,57	5,69	75%	5,30	70%	1,88	25%	1,79	7,57	7,55	7,09	
Tuvalu	4,83	4,13	86%	4,13	86%	0,70	14%	0,64	5,03	5,03	4,77	
Vanuatu	18,31	15,04	82%	13,35	73%	3,19	17%	3,18	18,23	17,64	16,53	
Samoa	23,90	21,80	91%	21,64	91%	2,10	9%	1,94	23,90	23,72	23,57	
* Total Pacifique	258,87	200,62	77%	173,91	67%	50,71	20%	31,04	256,38	239,52	209,44	
Région des Caraïbes	142,38	107,08	75%	98,03	69%	35,28	25%	34,13	142,35	137,60	132,16	
Région Afrique centrale	78,66	62,52	79%	48,81	62%	16,14	21%	13,55	78,66	69,23	62,35	
Afrique orientale, australe et océan Indien	331,17	283,95	86%	221,00	67%	46,96	14%	39,98	330,91	320,77	260,98	
PALOP multirégional	25,67	25,67	100%	16,27	63%	0%	0%	0%	25,67	22,00	16,27	
Région du Pacifique	40,33	40,33	100%	38,86	96%	0%	0%	0%	40,33	39,33	38,86	
Coopération régionale ACP	2 958,36	2 801,49	95%	2 442,35	83%	112,89	4%	96,92	3 012,68	2 902,24	2 615,54	
Région Afrique australe	128,59	111,30	87%	88,83	69%	17,29	13%	16,10	128,59	123,63	104,93	
Région Afrique occidentale	281,99	250,17	89%	167,77	59%	31,82	11%	25,98	281,99	261,95	193,75	
* Total coopération régionale ACP	3 987,15	3 682,51	92%	3 121,92	78%	260,37	7%	226,66	4 041,18	3 876,76	3 424,85	
Dépenses administratives et frais financiers									430,32	425,17	421,95	
Tous pays ACP	160,40	160,40	100%	153,99	96%	0%	0%	0%	191,28	189,70	184,75	
* Total ACP	14 957,61	13 116,26	88%	11 763,17	79%	1 536,22	10%	1 416,50	15 848,90	15 208,11	14 291,82	
Anguilla	12,24	12,24	100%	12,16	99%	0%	0%	0%	12,24	12,24	12,16	
Iles Vierges britanniques	0,92	0,92	100%	0,72	78%	0%	0%	0%	0,93	0,91	0,72	
Iles Caïmans	7,00					7,00		4,47	7,00	4,47	4,47	
Iles Falkland	4,52	4,52	100%	4,52	100%	0%	0%	0%	4,52	4,52	4,52	
Montserrat	23,08	23,08	100%	20,38	88%	0%	0%	0%	23,08	23,05	20,38	
Iles Pitcairn	2,35	2,35	100%	1,23	52%	0%	0%	0%	2,35	2,35	1,23	
Sainte-Hélène	17,94	17,94	100%	17,82	99%	0%	0%	0%	17,94	17,82	17,82	
Iles Turks-et-Caïcos	14,66	14,66	100%	13,88	95%	0%	0%	0%	14,66	13,97	13,88	
* Total PTOM britanniques	82,72	75,72	92%	70,71	85%	7,00	8%	4,47	82,72	79,33	75,18	
Aruba	11,00	11,00	100%	10,28	93%	0%	0%	0%	11,06	10,34	10,34	
Antilles néerlandaises	50,47	50,47	100%	49,58	98%	0%	0%	0%	52,60	51,71	51,71	
* Total PTOM néerlandais	61,47	61,47	100%	59,86	97%	0%	0%	0%	63,66	62,05	62,05	
Polynésie française	20,93	20,93	100%	15,16	72%	0%	0%	0%	20,97	19,90	15,20	
Mayotte	24,24	24,24	100%	16,04	66%	0%	0%	0%	24,24	22,28	16,04	
Nouvelle-Calédonie	30,21	30,21	100%	28,75	95%	0%	0%	0%	31,12	29,64	29,64	
Saint-Pierre-et-Miquelon	18,94	18,94	100%	18,88	100%	0%	0%	0%	18,94	18,88	18,88	
Wallis-et-Futuna	16,86	16,86	100%	14,24	84%	0%	0%	0%	16,86	16,82	14,24	
* Total PTOM français	111,18	111,18	100%	93,06	84%	0%	0%	0%	112,13	107,51	93,99	
Coopération régionale PTOM	48,53	48,53	100%	41,96	86%	0%	0%	0%	48,56	46,48	41,99	
* Total coopération régionale PTOM	48,53	48,53	100%	41,96	86%	0%	0%	0%	48,56	46,48	41,99	
Tous PTOM									0,73	0,73	0,73	
* Total PTOM	303,89	296,89	98%	265,58	87%	7,00	2%	4,47	307,79	296,09	273,93	
* Total ACP+PTOM	15 261,50	13 413,15	88%	12 028,75	79%	1 543,22	10%	1 420,97	16 156,69	15 504,21	14 565,75	

Tableau 3.2.2
Situation globale par instrument et par pays (en Mio EUR)

9° FED Données annuelles 2012	Cotonou								TOTAL			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN			
Angola	153,37	(11,02)	-7%	(8,54)	-6%	(1,19)	-1%	0%	(12,29)	(26,12)	(8,54)	
Bénin	308,73	(4,62)	-1%	1,27	0%		0%	0%	(4,62)	(1,23)	1,27	
Botswana	60,13	-	0%	(0,04)	0%		0%	0%	-	(0,22)	(0,04)	
Burkina	343,61	-	0%	3,62	1%		0%	0%	-	(0,59)	3,65	
Burundi	266,00	(1,63)	-1%	14,93	6%	-	0%	0,16	(1,63)	(2,63)	15,09	
Cameroun	174,47	(0,00)	0%	2,55	1%	-	0%	(0,30)	(0,00)	(2,93)	2,24	
Cap-Vert	53,55	(2,69)	-5%	6,35	12%		0%	0%	(2,69)	(0,31)	6,35	
République centrafricaine	118,11	-	0%	14,93	13%	-	0%	0%	-	1,55	14,93	
Tchad	220,83	(3,29)	-1%	9,36	4%	(0,82)	0%	0,81	(4,14)	(2,65)	10,17	
Comores	37,93	-	0%	1,07	3%	-	0%	0,08	-	(0,74)	1,15	
Congo	120,38	(2,25)	-2%	0,15	0%	-	0%	0%	(3,12)	(0,39)	0,15	
République démocratique du Congo	514,76	(9,32)	-2%	5,94	1%	(1,47)	0%	6,12	(10,79)	(4,31)	12,06	
Djibouti	40,39	-	0%	6,66	16%		0%	0%	-	(0,56)	6,66	
Guinée équatoriale	8,99	-	0%	0,16	2%		0%	0%	-	(1,05)	0,16	
Erythrée	83,80	(2,20)	-3%	1,35	2%		0%	0%	(2,20)	(0,29)	1,35	
Éthiopie	576,30	(1,18)	0%	0,27	0%	(1,17)	0%	0,02	(2,47)	(0,43)	11,95	
Gabon	35,45	-	0%	0,71	2%	-	0%	0,28	-	0,03	0,98	
Gambie	54,50	(0,03)	0%	1,26	2%	-	0%	0,02	(0,03)	(1,10)	1,28	
Ghana	300,94	-	0%	10,02	3%	-	0%	(0,16)	-	16,88	9,87	
Guinée-Bissau	62,84	(3,05)	-5%	1,63	3%		0%	0%	(3,05)	(1,44)	1,63	
Guinée	117,81	(0,88)	-1%	2,56	2%	(0,52)	0%	1,77	(3,06)	0,24	6,18	
Côte d'Ivoire	211,72	(0,51)	0%		0%	(4,48)	-2%	16,13	(4,99)	(4,40)	16,13	
Kenya	290,15	(24,27)	-8%	27,13	9%	(0,39)	0%	0,22	(26,75)	(29,52)	27,35	
Lesotho	103,68	(0,03)	0%	8,60	8%		0%	0%	(0,03)	0,14	8,60	
Liberia	123,47	(0,15)	0%	11,64	9%	(0,03)	0%	0%	(0,18)	(0,76)	11,64	
Madagascar	398,29	(9,74)	-2%	1,68	0%		0%	0%	(9,74)	(2,67)	1,68	
Malawi	261,15	(15,68)	-6%	10,92	4%	(0,51)	0%	0,43	(16,23)	(5,56)	11,41	
Mali	456,03	(0,14)	0%	0,25	0%		0%	0,55	(0,19)	(0,88)	0,80	
Mauritanie	147,84	(0,27)	0%	11,00	7%		0%	0,39	(0,27)	(0,80)	11,39	
Maurice	63,60	(4,10)	-6%	(0,09)	0%		0%	0%	(4,10)	(2,64)	(0,09)	
Mozambique	428,69	(8,30)	-2%	7,15	2%	(1,99)	0%	(0,02)	(10,30)	(4,95)	7,13	
Namibie	97,21	(3,34)	-3%	0,04	0%		0%	0%	(3,34)	(0,19)	0,04	
Niger	359,96	(3,78)	-1%	1,75	0%	(2,30)	-1%	0,03	(6,08)	(4,36)	1,78	
Nigeria	457,58	(14,11)	-3%	10,25	2%		0%	0%	(14,22)	4,92	11,46	
Rwanda	217,10	(0,55)	0%	0,17	0%		0%	0%	(0,55)	(1,07)	0,17	
Sao Tomé-et-Principe	14,85	-	0%	0,30	2%		0%	0,17	-	0,02	0,46	
Sénégal	295,69	(1,21)	0%	7,43	3%	-	0%	1,58	(1,36)	(10,82)	9,01	
Seychelles	5,18	-	0%	0,51	10%		0%	0%	-	(0,08)	0,51	
Sierra Leone	236,62	(1,60)	-1%	3,58	2%	-	0%	0,78	(1,60)	(10,00)	3,31	
Somalie	193,33	(6,72)	-3%	1,44	1%		0%	0%	(6,72)	(2,63)	1,44	
Soudan du Sud	194,00	77,66		3,02					77,66	26,14	3,02	
Soudan	352,28	(63,29)	-18%	17,85	5%	(0,55)	0%	0,00	(63,98)	16,57	17,85	
Swaziland	36,42	-	0%	1,08	3%		0%	0%	-	(2,67)	1,08	
Tanzanie	391,20	(12,19)	-3%	5,20	1%		0%	0%	(12,19)	0,08	5,20	
Togo	62,20	-	0%	2,67	4%	-	0%	5,57	-	(0,46)	8,24	
Ouganda	298,87	(4,08)	-1%	0,15	0%	(1,85)	-1%	0,01	(5,93)	(6,77)	0,15	
Zambie	380,84	(9,76)	-3%	1,19	0%	(0,25)	0%	0%	(10,01)	(2,70)	1,19	
Zimbabwe	56,49	-	0%	0,50	1%	-	0%	0,07	-	(0,56)	0,57	
* Total Afrique	9 787,31	(148,32)	-2%	211,60	2%	(17,52)	0%	34,70	(171,18)	(74,93)	260,07	

Tableau 3.2.2 (suite)
Situation globale par instrument et par pays (en Mio EUR)

9° FED Données annuelles 2012	PIN	Cotonou								TOTAL			
		Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements	
		Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN	Décisions	% du PIN	Paiements	% du PIN				
Antigua-et-Barbuda	6,20	-	0%		0%			0%				(0,07)	
Bahamas	6,58	-	0%	1,19	18%			0%				(0,87)	1,19
Barbade	11,68	-	0%		0%			0%				(0,01)	
Belize	8,75	-	0%	0,01	0%			0%				(0,11)	0,01
Dominique	14,85	-	0%	0,13	1%			0%				0,04	0,13
République dominicaine	149,01	(1,18)	-1%	0,78	1%	(0,35)		0,83	1%	(1,52)		(1,32)	1,60
Grenade	26,85	-	0%	0,75	3%			0%				(0,00)	0,75
Guyana	59,74	-	0%	2,59	4%			0%				(6,53)	2,59
Haïti	279,86	(0,68)	0%	(0,14)	0%	(0,06)		2,94	1%	(0,74)		(1,36)	2,80
Jamaïque	78,49	-	0%	2,37	3%	(0,02)		0,07	0%			(7,39)	2,44
Saint-Christophe-et-Nièvés	4,93	(0,06)	-1%	0,04	1%			0%				(0,06)	0,04
Sainte-Lucie	22,72	-	0%	4,97	22%			1,40	6%			0,32	6,36
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	17,92	-	0%	2,40	13%			1,33	7%			(0,43)	3,73
Suriname	44,98	(1,66)	-4%	0,49	1%	(0,01)		0%				(1,67)	0,49
Trinité-et-Tobago	31,33	(0,11)	0%		0%			0%				(0,11)	
* Total Caraïbes	763,88	(3,67)	0%	15,56	2%	(0,44)		6,56	1%	(4,11)		(19,26)	22,12
Iles Cook	3,33	(0,01)	0%	0,01	0%			0,00	0%			(0,01)	0,02
Timor-Oriental	18,00	-	0%	3,76	21%			0%				0,20	3,76
Fidji	24,32	(1,31)	-5%	0,10	0%			0,62	3%	(1,31)		(0,20)	0,72
Kiribati	11,00	-	0%	0,03	0%			0,56	5%			0,00	0,59
Iles Marshall	4,53	-	0%		0%			0,39	9%			(0,02)	0,39
Micronésie	6,10	-	0%		0%			0,38	6%			(0,02)	0,38
Nauru	2,30	-	0%		0%			0,14	6%				0,14
Niue	2,60	-	0%	(0,02)	-1%			0%				(0,02)	(0,02)
Palaos	2,60	-	0%		0%			0,16	6%			(0,14)	0,16
Papouasie - Nouvelle-Guinée	107,47	(7,46)	-7%	4,10	4%			(0,28)	0%	(7,46)		(1,03)	3,82
Iles Salomon	22,01	-	0%	1,09	5%			0,14	1%			(0,03)	1,23
Tonga	7,57	(0,03)	0%	0,34	5%			0,31	4%			(0,03)	0,65
Tuvalu	4,83	(0,01)	0%		0%			0,19	4%			(0,01)	0,19
Vanuatu	18,31	(0,08)	0%	0,63	3%	(0,08)		0%				(0,16)	0,63
Samoa	23,90	0%	0%	0,02	0%			0,03	0%			0,08	0,04
* Total Pacifique	258,87	(8,90)	-3%	10,07	4%	(0,08)		2,66	1%	(9,01)		(0,72)	12,72
Région des Caraïbes	142,38	(0,00)	0%	0,67	0%	(0,03)		0,80	1%			(0,03)	1,47
Région Afrique centrale	78,66	(0,40)	-1%	0,71	1%			1,89	2%			(0,40)	2,59
Afrique orientale, australe et océan Indien	331,17	(2,47)	-1%	3,21	1%	(0,26)		4,43	1%			(2,74)	7,65
PALOP multirégional	25,67	-	0%	4,20	16%			0%				0,20	4,20
Région du Pacifique	40,33	(0,01)	0%	0,55	1%			0%				(0,01)	0,55
Coopération régionale ACP	2 958,36	(71,81)	-2%	145,36	5%	(3,01)		8,71	0%	(90,62)		(78,50)	153,97
Région Afrique australe	128,59	(8,97)	-7%	9,35	7%	(0,22)		2,57	2%			(9,19)	11,93
Région Afrique occidentale	281,99	-	0%	24,60	9%	(0,13)		4,57	2%			(0,13)	29,18
* Total coopération régionale ACP	3 987,15	(83,67)	-2%	188,66	5%	(3,65)		22,98	1%	(103,12)		(89,21)	211,54
Dépenses administratives et frais financiers												(1,20)	1,02
Tous pays ACP	160,40	(8,43)	-5%	0,04	0%							(8,49)	1,19
* Total ACP	14 957,61	(252,99)	-2%	425,93	3%	(21,69)		66,89	0%	(297,12)		(186,38)	508,67
Anguilla	12,24												
Iles Vierges britanniques	0,92												
Iles Caïmans	7,00												
Iles Falkland	4,52	(0,03)	-1%									(0,03)	
Montserrat	23,08												
Iles Pitcairn	2,35			1,13	48%								1,13
Sainte-Hélène	17,94				0%								
Iles Turks-et-Caïcos	14,66			4,68	32%							(0,03)	4,68
* Total PTOM britanniques	82,72	(0,03)	0%	5,80	7%	-		-		(0,03)		(0,03)	5,80
Aruba	11,00			0,02	0%								0,02
Antilles néerlandaises	50,47			0,06	0%							0,03	0,06
* Total PTOM néerlandais	61,47	-		0,08	0%	-		-		-		0,03	0,08
Polynésie française	20,93			4,38	21%							0,07	4,38
Mayotte	24,24			9,32	38%							0,33	9,32
Nouvelle-Calédonie	30,21			0,97	3%							(1,41)	0,97
Saint-Pierre-et-Miquelon	18,94				0%								
Wallis-et-Futuna	16,86			4,87	29%							0,83	4,87
* Total PTOM français	111,18	-		19,55	18%	-		-		-		(0,19)	19,55
Coopération régionale PTOM	48,53			5,26	11%							(0,55)	5,26
* Total coopération régionale PTOM	48,53	-		5,26	11%	-		-		-		(0,55)	5,26
Tous PTOM													
* Total PTOM	303,89	(0,03)	0%	30,70	10%	-		-	0%	(0,03)		(0,74)	30,70
* Total ACP+PTOM	15 261,50	(253,02)	-2%	456,63	3%	(21,69)		66,89	0%	(297,15)		(187,12)	539,37

Tableau 3.2.3
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Décisions cumulées 2012	Cotonou								Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	TOTAL PAYS
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6° FED - Lomé	Transferts du 7° FED - Lomé		
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Compensation rec. d'exp.	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Angola		116,94	116,94		25,51		25,51			13,29		155,75
Bénin	107,99	199,26	307,25		1,05		1,05			0,36		308,66
Botswana		52,07	52,07	8,06			8,06					60,13
Burkina	187,00	156,61	343,61				-			9,94		353,55
Burundi	64,88	147,67	212,55	5,86	38,95	7,60	52,41			65,93		330,89
Cameroun		166,27	166,27		8,20		8,20					174,47
Cap-Vert	12,27	35,02	47,29		5,50		5,50			0,90		53,69
République centrafricaine	11,58	97,40	108,98	4,17	3,35	1,60	9,12					118,11
Tchad	22,29	179,46	201,75		16,77		16,77			1,26		219,77
Comores		31,73	31,73		6,19		6,19					37,93
Congo	28,45	85,57	114,02		4,36	2,00	6,36			14,55		134,93
République démocratique du Congo	105,70	309,85	415,55		98,49		98,49		0,55	57,32		571,91
Djibouti		40,39	40,39				-			-		40,39
Guinée équatoriale		8,99	8,99				-					8,99
Érythrée		82,45	82,45		0,46		0,46					82,90
Éthiopie	57,97	473,54	531,51		44,79		44,79			29,97		606,27
Gabon		34,35	34,35		1,10		1,10			0,11		35,56
Gambie		52,70	52,70	1,80			1,80			2,60		57,10
Ghana	104,21	193,94	298,14		2,80		2,80		0,02	1,45		302,41
Guinée-Bissau	9,90	49,74	59,64	3,20			3,20		-	0,28		63,12
Guinée		89,39	89,39		28,42		28,42		-	36,17		153,97
Côte d'Ivoire		4,86	4,86		201,87		201,87					206,73
Kenya	100,73	163,21	263,95		26,21		26,21			9,84		300,00
Lesotho		103,65	103,65				-			0,61		104,26
Liberia	3,44	96,30	99,74		23,74		23,74		0,02	-		123,49
Madagascar	106,40	285,56	391,96		6,25		6,25		0,00			398,20
Malawi	56,07	175,32	231,39	10,00	10,79		20,79		0,39	6,06		258,63
Mali	122,07	291,86	413,93	1,11	40,98		42,09			2,51		458,54
Mauritanie		120,58	120,58	21,60	5,66		27,26			0,32		148,15
Maurice	8,74	53,67	62,41	0,38	0,28		0,67		0,09			63,16
Mozambique	145,83	272,75	418,58		3,49		3,49		6,65	1,89		430,61
Namibie		93,41	93,41		0,61		0,61					94,01
Niger	164,59	182,34	346,92		13,03		13,03					359,96
Nigeria		455,64	455,64				-			119,39		575,02
Rwanda	101,12	115,98	217,10				-		1,52	0,34		218,96
Sao Tomé-et-Principe		12,85	12,85		2,00		2,00					14,85
Sénégal	53,00	231,09	284,09		11,60		11,60		-	0,69		296,38
Seychelles		4,48	4,48		0,70		0,70					5,18
Sierra Leone	62,00	118,54	180,54	24,75	31,33		56,08			23,68		260,30
Somalie		186,60	186,60				-					186,60
Soudan du Sud	77,66		77,66				-					77,66
Soudan	74,34	125,90	200,24		79,38		79,38		2,54	104,49		386,65
Swaziland		36,42	36,42				-			1,24		37,66
Tanzanie	177,60	209,05	386,65		4,55		4,55			0,04		391,24
Togo	3,03	17,56	20,60		41,60		41,60			18,72		80,91
Ouganda	80,56	177,68	258,24		36,75		36,75		2,86	3,53		301,38
Zambie	170,02	183,13	353,15	11,49	7,45		18,94			0,27		372,36
Zimbabwe		32,19	32,19		24,30		24,30			0,27		56,75
* Total Afrique	2 219,45	6 353,93	8 573,38	92,43	858,48	11,20	962,11	-	14,63	528,01	-	10 078,13

Tableau 3.2.3 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Décisions cumulées 2012	Cotonou							Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	TOTAL PAYS
	Enveloppe A			Enveloppe B				Transferts du 6 ^e FED - Lomé	Transferts du 7 ^e FED - Lomé		
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Compensation rec. d'exp.	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B				
Antigua-et-Barbuda		6,20	6,20								6,20
Bahamas		6,58	6,58								6,58
Barbade		11,68	11,68								11,68
Belize		7,75	7,75								8,75
Dominique	6,40	4,07	10,47	4,38			1,00				14,85
République dominicaine	80,71	30,65	111,37	19,98	16,15		36,13				147,50
Grenade	10,00	9,27	19,27		7,57						26,85
Guyana	25,92	24,74	50,65	8,40	0,69						59,74
Haïti	4,04	108,76	112,80		167,07		167,07				279,86
Jamaïque	2,50	47,97	50,47	2,00	26,02		28,02		0,07	83,06	161,62
Saint-Christophe-et-Nièvés		4,93	4,93								4,93
Sainte-Lucie		18,04	18,04	4,68			4,68				22,72
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		13,52	13,52	4,40			4,40				17,92
Suriname		44,29	44,29		0,69		0,69		0,11		45,08
Trinité-et-Tobago	26,98	4,35	31,33							6,00	37,33
* Total Caraïbes	156,55	342,79	499,34	43,84	219,19		263,03		0,17	89,06	851,61
Iles Cook		2,73	2,73		0,60		0,60				3,33
Timor-Oriental		18,00	18,00								18,00
Fidji		22,22	22,22		2,10		2,10		0,01	0,59	24,92
Kiribati		8,80	8,80		2,20		2,20			0,42	11,42
Iles Marshall		3,43	3,43		1,10		1,10				4,53
Micronésie		4,70	4,70		1,40		1,40				6,10
Nauru		1,80	1,80		0,50		0,50				2,30
Niue		2,00	2,00		0,60		0,60				2,60
Palaos		2,00	2,00		0,60		0,60				2,60
Papouasie - Nouvelle-Guinée		74,07	74,07	22,44	3,50		25,94			3,39	103,40
Iles Salomon		14,21	14,21	7,25	0,55		7,80			0,44	22,45
Tonga		5,69	5,69		1,88		1,88				7,57
Tuvalu		4,13	4,13		0,70		0,70			0,20	5,03
Vanuatu	3,05	11,99	15,04	1,62	1,57		3,19				3,19
Samoa		21,80	21,80	2,08	0,02		2,10				23,90
* Total Pacifique	3,05	197,57	200,62	33,39	17,32		50,71		0,01	5,04	256,38
Région des Caraïbes			107,08				35,28				142,35
Région Afrique centrale			62,52				16,14				78,66
Afrique orientale, australe et océan Indien			283,95				46,96				330,91
PALOP multirégional			25,67								25,67
Région du Pacifique			40,33								40,33
Coopération régionale ACP			2 801,49				112,89		4,59	69,12	3 012,68
Région Afrique australe			111,30				17,29				128,59
Région Afrique occidentale			250,17				31,82				281,99
* Total coopération régionale ACP			3 682,51				260,37		4,59	69,12	4 041,18
Dépenses administratives et frais financiers			89,41					340,91			430,32
Tous pays ACP			160,40						1,67	29,20	191,28
* Total ACP	2 379,06	6 894,29	13 205,68	169,65	1 094,99	11,20	1 536,22	340,91	21,07	720,44	15 848,90
Anguilla		12,24	12,24								12,24
Iles Vierges britanniques		0,92	0,92							0,00	0,93
Iles Caïmans					7,00		7,00				7,00
Iles Falkland		4,52	4,52								4,52
Montserrat		23,08	23,08								23,08
Iles Pitcairn		2,35	2,35								2,35
Sainte-Hélène		17,94	17,94								17,94
Iles Turks-et-Caïcos	14,64	0,02	14,66								14,66
* Total PTOM britanniques	14,64	61,08	75,72		7,00		7,00			0,00	82,72
Aruba		11,00	11,00							0,06	11,06
Antilles néerlandaises		50,47	50,47							2,13	52,60
* Total PTOM néerlandais		61,47	61,47							2,19	63,66
Polynésie française		20,93	20,93							0,04	20,97
Mayotte		24,24	24,24								24,24
Nouvelle-Calédonie		30,21	30,21							0,90	31,12
Saint-Pierre-et-Miquelon		18,94	18,94								18,94
Wallis-et-Futuna		16,86	16,86								16,86
* Total PTOM français		111,18	111,18							0,95	112,13
Coopération régionale PTOM			48,53						0,03	0,00	48,56
* Total coopération régionale PTOM			48,53						0,03	0,00	48,56
Tous PTOM								0,73			0,73
* Total PTOM	14,64	233,73	296,89		7,00		7,00		0,73	0,03	307,79
* Total ACP+PTOM	2 393,69	7 128,02	13 502,56	169,65	1 101,99	11,20	1 543,22	341,64	21,10	723,59	16 156,69

Tableau 3.2.4
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Décisions annuelles 2012	Cotonou								Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6° FED - Lomé	Transferts du 7° FED - Lomé		
	Soutien macroécono- mique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Angola		(11,02)	(11,02)		(1,19)		(1,19)			(0,08)		(12,29)
Bénin	(2,34)	(2,28)	(4,62)									(4,62)
Botswana		-	-									-
Burkina		-	-									-
Burundi	(0,73)	(0,89)	(1,63)									(1,63)
Cameroun		(0,00)	(0,00)									(0,00)
Cap-Vert	(1,93)	(0,76)	(2,69)									(2,69)
République centrafricaine		-	-									-
Tchad	(0,96)	(2,32)	(3,29)		(0,82)		(0,82)			(0,03)		(4,14)
Comores		-	-									-
Congo		(2,25)	(2,25)							(0,88)		(3,12)
République démocratique du Congo		(9,32)	(9,32)		(1,47)		(1,47)					(10,79)
Djibouti		-	-									-
Guinée équatoriale		-	-									-
Érythrée		(2,20)	(2,20)									(2,20)
Éthiopie	(0,30)	(0,87)	(1,18)		(1,17)		(1,17)			(0,13)		(2,47)
Gabon		-	-									-
Gambie		(0,03)	(0,03)									(0,03)
Ghana		-	-									-
Guinée-Bissau		(3,05)	(3,05)									(3,05)
Guinée		(0,88)	(0,88)		(0,52)		(0,52)		(0,47)	(1,19)		(3,06)
Côte d'Ivoire		(0,51)	(0,51)		(4,48)		(4,48)					(4,99)
Kenya	(24,27)	-	(24,27)		(0,39)		(0,39)			(2,09)		(26,75)
Lesotho		(0,03)	(0,03)									(0,03)
Liberia		(0,15)	(0,15)		(0,03)		(0,03)					(0,18)
Madagascar	0,16	(9,90)	(9,74)									(9,74)
Malawi	(4,03)	(11,65)	(15,68)		(0,51)		(0,51)		(0,04)			(16,23)
Mali		(0,14)	(0,14)							(0,05)		(0,19)
Mauritanie		(0,27)	(0,27)									(0,27)
Maurice		(4,10)	(4,10)									(4,10)
Mozambique		(8,30)	(8,30)		(1,99)		(1,99)					(10,30)
Namibie		(3,34)	(3,34)									(3,34)
Niger	(0,99)	(2,80)	(3,78)		(2,30)		(2,30)					(6,08)
Nigeria		(14,11)	(14,11)							(0,11)		(14,22)
Rwanda	(0,00)	(0,55)	(0,55)									(0,55)
Sao Tomé-et-Principe		-	-									-
Sénégal		(1,21)	(1,21)						(0,02)	(0,13)		(1,36)
Seychelles		-	-									-
Sierra Leone		(1,60)	(1,60)									(1,60)
Somalie		(6,72)	(6,72)									(6,72)
Soudan du Sud	77,66		77,66									77,66
Soudan	(62,66)	(0,63)	(63,29)		(0,55)		(0,55)			(0,14)		(63,98)
Swaziland		-	-									-
Tanzanie		(12,19)	(12,19)									(12,19)
Togo		-	-									-
Ouganda		(4,08)	(4,08)		(1,85)		(1,85)					(5,93)
Zambie	(8,75)	(1,01)	(9,76)		(0,25)		(0,25)					(10,01)
Zimbabwe		-	-									-
* Total Afrique	(29,15)	(119,17)	(148,32)	-	(17,52)	-	(17,52)	-	(0,52)	(4,82)	-	(171,18)

Tableau 3.2.4 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Décisions annuelles 2012	Cotonou											Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Soutien macroécono- mique	Enveloppe A		Enveloppe B				Lomé					
		Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation rec. d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Transferts du 6° FED - Lomé	Transferts du 7° FED - Lomé			
Antigua-et-Barbuda			-										-
Bahamas			-										-
Barbade			-										-
Belize			-										-
Dominique			-										-
République dominicaine		(1,18)	(1,18)		(0,35)		(0,35)						(1,52)
Grenade			-										-
Guyana			-										-
Haiti		(0,68)	(0,68)		(0,06)		(0,06)						(0,74)
Jamaïque			-		(0,02)		(0,02)						(0,02)
Saint-Christophe-et-Nièvés		(0,06)	(0,06)										(0,06)
Sainte-Lucie			-										-
Saint-Vincent-et-les-Grenadines			-										-
Suriname		(1,66)	(1,66)		(0,01)		(0,01)						(1,67)
Trinité-et-Tobago	(0,11)		(0,11)										(0,11)
* Total Caraïbes	(0,11)	(3,57)	(3,67)	-	(0,44)	-	(0,44)	-	-	-	-	-	(4,11)
Îles Cook		(0,01)	(0,01)										(0,01)
Timor-Oriental			-										-
Fidji		(1,31)	(1,31)										(1,31)
Kiribati			-										-
Îles Marshall			-										-
Micronésie			-										-
Nauru			-										-
Niue			-										-
Palaos			-										-
Papouasie - Nouvelle-Guinée		(7,46)	(7,46)										(7,46)
Îles Salomon			-							(0,03)			(0,03)
Tonga		(0,03)	(0,03)										(0,03)
Tuvalu		(0,01)	(0,01)										(0,01)
Vanuatu		(0,08)	(0,08)	(0,08)			(0,08)						(0,16)
Samoa			-										-
* Total Pacifique	-	(8,90)	(8,90)	(0,08)	-	-	(0,08)	-	-	(0,03)	-	-	(9,01)
Région des Caraïbes			(0,00)				(0,03)						(0,03)
Région Afrique centrale			(0,40)										(0,40)
Afrique orientale, australe et océan Indien			(2,47)				(0,26)						(2,74)
PALOP multirégional			-										-
Région du Pacifique			(0,01)										(0,01)
Coopération régionale ACP			(71,81)				(3,01)		(0,17)	(1,04)	(14,58)		(90,62)
Région Afrique australe			(8,97)				(0,22)						(9,19)
Région Afrique occidentale			-				(0,13)						(0,13)
* Total coopération régionale ACP	-	-	(83,67)	-	-	-	(3,65)	-	(0,17)	(1,04)	(14,58)	-	(103,12)
Dépenses administratives et frais financiers								(1,20)					(1,20)
Tous pays ACP			(8,43)							(0,06)			(8,49)
* Total ACP	(29,26)	(131,64)	(252,99)	(0,08)	(17,96)	-	(21,69)	(1,20)	(0,70)	(5,95)	(14,58)	-	(297,12)
Anguilla			-										-
Îles Vierges britanniques			-										-
Îles Caïmans			-										-
Îles Falkland		(0,03)	(0,03)										(0,03)
Montserrat			-										-
Îles Pitcairn			-										-
Sainte-Hélène			-										-
Îles Turks-et-Caïcos			-										-
* Total PTOM britanniques		(0,03)	(0,03)										(0,03)
Aruba			-										-
Antilles néerlandaises			-										-
* Total PTOM néerlandais			-										-
Polynésie française			-										-
Mayotte			-										-
Nouvelle-Calédonie			-										-
Saint-Pierre-et-Miquelon			-										-
Wallis-et-Futuna			-										-
* Total PTOM français			-										-
Coopération régionale PTOM			-										-
* Total coopération régionale PTOM			-										-
Tous PTOM			-										-
* Total PTOM		(0,03)	(0,03)										(0,03)
* Total ACP+PTOM	(29,26)	(131,66)	(253,02)	(0,08)	(17,96)	-	(21,69)	(1,20)	(0,70)	(5,95)	(14,58)	-	(297,15)

Tableau 3.2.5
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués cumulés 2012	Cotonou								Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6 ^e FED - Lomé	Transferts du 7 ^e FED - Lomé		
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Compensation rec. d'exp.	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Angola		97,47	97,47		25,51		25,51			11,84		134,82
Bénin	106,72	196,17	302,89		1,05		1,05			0,23		304,17
Botswana		51,27	51,27	8,06			8,06					59,33
Burkina	184,95	153,04	337,98				-			8,98		346,97
Burundi	64,85	145,53	210,38	5,86	37,16	7,60	50,62			64,93		325,92
Cameroun		160,66	160,66		7,31		7,31					167,97
Cap-Vert	12,27	33,87	46,14		5,50		5,50			0,36		52,00
République centrafricaine	11,58	95,37	106,95	4,17	3,29	1,60	9,06					116,02
Tchad	22,29	170,19	192,48		16,49		16,49			1,08		210,04
Comores		30,28	30,28		5,83		5,83					36,10
Congo	28,45	84,19	112,64		4,14	2,00	6,14			14,54		133,31
République démocratique du Congo	105,70	303,98	409,68		97,84		97,84		0,38	54,58		562,49
Djibouti		37,99	37,99				-			-		37,99
Guinée équatoriale		7,46	7,46				-					7,46
Érythrée		81,36	81,36		0,46		0,46					81,82
Éthiopie	57,97	470,95	528,92		44,60		44,60			29,51		603,03
Gabon		31,17	31,17		1,01		1,01			0,11		32,29
Gambie		50,77	50,77	1,23			1,23			2,58		54,58
Ghana	104,11	185,79	289,90		1,68		1,68		0,02	1,45		293,04
Guinée-Bissau	9,78	41,11	50,89	3,20			3,20		-	0,28		54,37
Guinée		88,65	88,65		27,69		27,69			36,17		152,50
Côte d'Ivoire		4,86	4,86		197,21		197,21					202,07
Kenya	100,73	153,03	253,76		20,36		20,36			8,48		282,60
Lesotho		97,00	97,00				-			0,57		97,57
Liberia	3,44	90,95	94,38		23,74		23,74			-		118,12
Madagascar	103,21	274,67	377,89		6,25		6,25		0,00			384,13
Malawi	55,77	166,95	222,72	10,00	10,55		20,55		0,34	5,99		249,60
Mali	122,07	285,63	407,70	1,11	39,95		41,06			2,51		451,27
Mauritanie		113,33	113,33	21,60	5,66		27,26			0,32		140,90
Maurice	8,74	53,67	62,41	0,38	0,28		0,67		0,09			63,16
Mozambique	145,83	265,74	411,57		3,49		3,49		6,65	1,72		423,43
Namibie		93,03	93,03		0,61		0,61					93,64
Niger	164,59	177,18	341,77		13,03		13,03					354,81
Nigeria		424,74	424,74				-			102,55		527,29
Rwanda	101,12	114,47	215,59				-		1,52	0,34		217,45
Sao Tomé-et-Principe		12,35	12,35		1,83		1,83					14,18
Sénégal	45,65	223,49	269,14		10,72		10,72			0,69		280,55
Seychelles		4,30	4,30		0,70		0,70					5,00
Sierra Leone	55,83	110,09	165,92	24,75	28,90		53,65			21,53		241,11
Somalie		180,83	180,83				-					180,83
Soudan du Sud	26,14		26,14				-					26,14
Soudan	22,96	118,46	141,42		78,13		78,13		2,54	104,49		326,58
Swaziland		33,05	33,05				-			0,94		34,00
Tanzanie	177,60	205,56	383,16		4,55		4,55			0,04		387,74
Togo	3,03	15,27	18,31		40,51		40,51			16,22		75,03
Ouganda	80,56	171,38	251,93		36,74		36,74		2,86	3,53		295,06
Zambie	169,77	174,99	344,76	11,49	7,45		18,94			0,27		363,97
Zimbabwe		31,46	31,46		23,93		23,93			0,27		55,66
* Total Afrique	2 095,72	6 113,72	8 209,45	91,86	834,12	11,20	937,18		14,39	497,09		9 658,10

Tableau 3.2.5 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués cumulés 2012	Cotonou										Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A		Enveloppe A	Enveloppe B			Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé	Transferts du 7e FED - Lomé				
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles		Compensation rec. d'exp.	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés								
Antigua-et-Barbuda		6,79	5,79										5,79	
Bahamas		5,18	5,18										5,18	
Barbade		11,66	11,66										11,66	
Belize		7,30	7,30		0,64		0,64						7,94	
Dominique	6,40	3,82	10,22	4,38			4,38						14,60	
République dominicaine	80,71	29,27	109,98	19,25	16,05		35,29						145,28	
Grenade	9,88	9,13	19,01		7,57		7,57						26,58	
Guyana	19,07	24,48	43,55	8,40	0,69		9,09						52,64	
Haïti	3,54	106,32	109,85		165,29		165,29						275,14	
Jamaïque	2,50	34,61	37,11	1,99	26,02		28,01		0,07	83,01			148,20	
Saint-Christophe-et-Nièvés		4,47	4,47										4,47	
Sainte-Lucie		17,62	17,62	4,68			4,68						22,30	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		13,04	13,04	4,40			4,40						17,44	
Suriname		43,49	43,49		0,69		0,69		0,11				44,29	
Trinité-et-Tobago	26,98	4,35	31,33							6,00			37,33	
* Total Caraïbes	149,08	320,54	469,63	43,10	216,95	-	260,05	-	0,17	89,01	-	-	818,86	
Îles Cook		2,73	2,73		0,60		0,60						3,33	
Timor-Oriental		17,04	17,04										17,04	
Fidji		21,87	21,87		2,02		2,02		0,00	0,50			24,39	
Kiribati		8,53	8,53		2,08		2,08			0,35			10,96	
Îles Marshall		3,22	3,22		1,09		1,09						4,32	
Micronésie		4,46	4,46		1,39		1,39						5,85	
Nauru		1,79	1,79		0,50		0,50						2,29	
Niue		1,91	1,91		0,60		0,60						2,51	
Palaos		1,84	1,84		0,60		0,60						2,44	
Papouasie - Nouvelle-Guinée		69,21	69,21	17,03	3,48		20,52			3,24			92,97	
Îles Salomon		12,64	12,64	5,88	0,55		6,43			0,43			19,49	
Tonga		5,67	5,67		1,88		1,88						7,55	
Tuvalu		4,13	4,13		0,70		0,70			0,20			5,03	
Vanuatu	2,97	11,49	14,46	1,62	1,56		3,18						17,64	
Samoa		21,70	21,70	2,00	0,02		2,02						23,72	
* Total Pacifique	2,97	188,24	191,21	26,53	17,06	-	43,59	-	0,00	4,72	-	-	239,52	
Région des Caraïbes			103,03				34,57						137,60	
Région Afrique centrale			53,63				15,61						69,23	
Afrique orientale, australe et océan Indien			275,35				45,42						320,77	
PALOP multirégional			22,00										22,00	
Région du Pacifique			39,33										39,33	
Coopération régionale ACP			2 711,35				110,21		4,02	52,09	24,58		2 902,24	
Région Afrique australe			106,60				17,03						123,63	
Région Afrique occidentale			231,63				30,32						261,95	
* Total coopération régionale ACP	-	-	3 542,92	-	-	-	253,15	-	4,02	52,09	24,58	-	3 876,76	
Dépenses administratives et frais financiers			89,41					335,75					425,17	
Tous pays ACP			158,94						1,67	29,08			189,70	
* Total ACP	2 247,78	6 622,50	12 661,56	161,49	1 068,14	11,20	1 493,98	335,75	20,25	671,99	24,58	-	15 208,11	
Anguilla		12,24	12,24										12,24	
Îles Vierges britanniques		0,91	0,91										0,91	
Îles Caïmans		-	-		4,47		4,47						4,47	
Îles Falkland		4,52	4,52										4,52	
Montserrat		23,05	23,05										23,05	
Îles Pitcairn		2,35	2,35										2,35	
Sainte-Hélène		17,82	17,82										17,82	
Îles Turks-et-Caïcos	13,95	0,02	13,97										13,97	
* Total PTOM britanniques	13,95	60,91	74,87	-	4,47	-	4,47	-	-	-	-	-	79,33	
Aruba		10,28	10,28							0,06			10,34	
Antilles néerlandaises		49,58	49,58							2,13			51,71	
* Total PTOM néerlandais	-	59,86	59,86	-	-	-	-	-	-	2,19	-	-	62,05	
Polynésie française		19,85	19,85							0,04			19,90	
Mayotte		22,28	22,28										22,28	
Nouvelle-Calédonie		28,75	28,75							0,89			29,64	
Saint-Pierre-et-Miquelon		18,88	18,88										18,88	
Wallis-et-Futuna		16,82	16,82										16,82	
* Total PTOM français	-	106,57	106,57	-	-	-	-	-	-	0,93	-	-	107,51	
Coopération régionale PTOM			46,45						0,03	0,00			46,48	
* Total coopération régionale PTOM	-	-	46,45	-	-	-	-	-	-	0,03	0,00	-	46,48	
Tous PTOM								0,73					0,73	
* Total PTOM	13,95	227,35	287,75	-	4,47	-	4,47	0,73	0,03	3,13	-	-	296,09	
* Total ACP+PTOM	2 261,73	6 849,85	12 949,31	161,49	1 072,61	11,20	1 498,45	336,48	20,28	675,11	24,58	-	15 504,20	

Tableau 3.2.6
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués annuels 2012	Cotonou							Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays	
	Enveloppe A			Enveloppe B				Transferts du 6 ^e FED -	Transferts du 7 ^e FED - Lomé			
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation rec. d'exp.	Aide d'urgence	Allègement de la dette	Enveloppe B					Frais de mise en œuvre
Angola		(26,07)	(26,07)						(0,05)		(26,12)	
Bénin	0,09	(1,32)	(1,23)								(1,23)	
Botswana		(0,22)	(0,22)								(0,22)	
Burkina	(0,09)	(0,24)	(0,33)						(0,26)		(0,59)	
Burundi	(0,06)	(0,37)	(0,43)		(1,77)		(1,77)		(0,43)		(2,63)	
Cameroun		(2,38)	(2,38)		(0,55)		(0,55)				(2,93)	
Cap-Vert		(0,31)	(0,31)								(0,31)	
République centrafricaine		1,60	1,60		(0,06)		(0,06)				1,55	
Tchad	(0,24)	(1,67)	(1,91)		(0,73)		(0,73)		(0,00)		(2,65)	
Comores		(0,57)	(0,57)		(0,18)		(0,18)				(0,74)	
Congo		(0,16)	(0,16)		(0,22)		(0,22)		(0,00)		(0,39)	
République démocratique du Congo		(3,16)	(3,16)		(0,36)		(0,36)		(0,79)		(4,31)	
Djibouti		(0,56)	(0,56)								(0,56)	
Guinée équatoriale		(1,05)	(1,05)								(1,05)	
Érythrée		(0,29)	(0,29)								(0,29)	
Éthiopie		(0,32)	(0,32)		0,01		0,01		(0,12)		(0,43)	
Gabon		0,04	0,04		(0,01)		(0,01)				0,03	
Gambie		(0,59)	(0,59)	(0,51)			(0,51)				(1,10)	
Ghana	-	17,60	17,60		(0,72)		(0,72)				16,88	
Guinée-Bissau	-	(1,44)	(1,44)								(1,44)	
Guinée		(0,09)	(0,09)		0,33		0,33				0,24	
Côte d'Ivoire		(0,02)	(0,02)		(4,38)		(4,38)				(4,40)	
Kenya	(24,02)	(0,63)	(24,65)		(4,86)		(4,86)		(0,02)		(29,52)	
Lesotho		0,14	0,14								0,14	
Liberia		(0,76)	(0,76)						(0,02)		(0,78)	
Madagascar	(1,00)	(1,67)	(2,67)								(2,67)	
Malawi	(0,00)	(5,31)	(5,31)		(0,27)		(0,27)		0,03		(5,56)	
Mali		(0,88)	(0,88)								(0,88)	
Mauritanie		(0,80)	(0,80)	-							(0,80)	
Maurice		(2,64)	(2,64)								(2,64)	
Mozambique		(4,85)	(4,85)						(0,09)		(4,95)	
Namibie		(0,19)	(0,19)								(0,19)	
Niger	(0,68)	(3,17)	(3,85)		(0,52)		(0,52)				(4,36)	
Nigeria		11,82	11,82						(6,90)		4,92	
Rwanda		(1,07)	(1,07)								(1,07)	
Sao Tomé-et-Principe		0,02	0,02								0,02	
Sénégal	(6,83)	(3,34)	(10,17)		(0,53)		(0,53)		(0,13)		(10,82)	
Seychelles		(0,08)	(0,08)								(0,08)	
Sierra Leone	(4,74)	(3,56)	(8,30)		(1,67)		(1,67)		(0,03)		(10,00)	
Somalie		(2,63)	(2,63)								(2,63)	
Soudan du Sud	26,14		26,14								26,14	
Soudan	22,96	(5,71)	17,25		(0,68)		(0,68)				16,57	
Swaziland		(2,44)	(2,44)						(0,24)		(2,67)	
Tanzanie		0,08	0,08								0,08	
Togo		(0,68)	(0,68)		1,01		1,01		(0,79)		(0,46)	
Ouganda		(6,71)	(6,71)		(0,06)		(0,06)				(6,77)	
Zambie	-	(2,70)	(2,70)								(2,70)	
Zimbabwe		(0,38)	(0,38)		(0,18)		(0,18)				(0,56)	
* Total Afrique	11,52	(59,73)	(48,21)	(0,51)	(16,39)	-	(16,90)	-	(0,02)	(9,81)	-	(74,93)

Tableau 3.2.6 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Crédits délégués annuels 2012	Enveloppe A		Cotonou				Frais de mise en œuvre	Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation rec. d'exp.	Aide d'urgence	Allègement de la dette		Enveloppe B	Transferts du 6e FED -		
Antigua-et-Barbuda		(0,07)	(0,07)								(0,07)
Bahamas		(0,87)	(0,87)								(0,87)
Barbade		(0,01)	(0,01)								(0,01)
Belize		(0,11)	(0,11)								(0,11)
Dominique		0,04	0,04								0,04
République dominicaine		(1,19)	(1,19)	0,16	(0,28)	(0,12)					(1,32)
Grenade		(0,00)	(0,00)								(0,00)
Guyana	(6,50)	(0,03)	(6,53)								(6,53)
Haïti		(1,66)	(1,66)		0,30		0,30				(1,36)
Jamaïque		(7,45)	(7,45)	0,06			0,06		(0,00)		(7,39)
Saint-Christophe-et-Niévès		(0,43)	(0,43)								(0,43)
Sainte-Lucie		0,32	0,32								0,32
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		(0,43)	(0,43)								(0,43)
Suriname		(1,09)	(1,09)								(1,09)
Trinité-et-Tobago											
* Total Caraïbes	(6,50)	(13,00)	(19,50)	0,22	0,02	-	0,24	-	(0,00)	-	(19,26)
Îles Cook											
Timor-Oriental		0,20	0,20								0,20
Fidji		(0,28)	(0,28)		0,08		0,08				(0,20)
Kiribati		0,07	0,07						(0,07)		0,00
Îles Marshall		(0,02)	(0,02)								(0,02)
Micronésie		(0,02)	(0,02)								(0,02)
Nauru											
Niue		(0,02)	(0,02)								(0,02)
Palaos		(0,14)	(0,14)								(0,14)
Papouasie - Nouvelle-Guinée		(0,95)	(0,95)	(0,08)		(0,08)					(1,03)
Îles Salomon		0,04	0,04	0,40			0,40				0,44
Tonga		(0,01)	(0,01)								(0,01)
Tuvalu											
Vanuatu		(0,00)	(0,00)		(0,01)		(0,01)				(0,02)
Samoa				0,08			0,08				0,08
* Total Pacifique	-	(1,13)	(1,13)	0,40	0,07	-	0,47	-	(0,07)	-	(0,72)
Région des Caraïbes			(0,71)				(0,49)				(1,20)
Région Afrique centrale			(2,47)				(0,16)				(2,64)
Afrique orientale, australe et océan Indien			(4,13)				0,15				(3,97)
PALOP multirégional			0,20								0,20
Région du Pacifique			(0,43)								(0,43)
Coopération régionale ACP			(61,67)				(0,38)	(0,26)	(3,42)	(12,78)	(78,50)
Région Afrique australe			(1,28)				(0,06)				(1,34)
Région Afrique occidentale			(0,90)				(0,43)				(1,32)
* Total coopération régionale ACP	-	-	(71,40)	-	-	-	(1,36)	(0,26)	(3,42)	(12,78)	(89,21)
Dépenses administratives et frais financiers							(1,65)				(1,65)
Tous pays ACP			(0,54)						(0,08)		(0,62)
* Total ACP	5,02	(73,86)	(140,77)	0,11	(16,31)	-	(17,56)	(1,65)	(0,27)	(13,38)	(186,38)
Anguilla											
Îles Vierges britanniques											
Îles Caïmans											
Îles Falkland											
Montserrat											
Îles Pitcairn											
Sainte-Hélène											
Îles Turks-et-Caïcos	(0,03)		(0,03)								(0,03)
* Total PTOM britanniques	(0,03)	-	(0,03)	-	-	-	-	-	-	-	(0,03)
Aruba											
Antilles néerlandaises		0,03	0,03								0,03
* Total PTOM néerlandais	-	0,03	0,03	-	-	-	-	-	-	-	0,03
Polynésie française		0,07	0,07								0,07
Mayotte		0,33	0,33								0,33
Nouvelle-Calédonie		(1,41)	(1,41)								(1,41)
Saint-Pierre-et-Miquelon											
Wallis-et-Futuna		0,83	0,83								0,83
* Total PTOM français	-	(0,19)	(0,19)	-	-	-	-	-	-	-	(0,19)
Coopération régionale PTOM			(0,55)								(0,55)
* Total coopération régionale PTOM	-	-	(0,55)	-	-	-	-	-	-	-	(0,55)
Tous PTOM											
* Total PTOM	(0,03)	(0,16)	(0,74)	-	-	-	-	-	-	-	(0,74)
* Total ACP+PTOM	4,99	(74,02)	(141,51)	0,11	(16,31)	-	(17,56)	(1,65)	(0,27)	(13,38)	(187,12)

Tableau 3.2.7
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Paiements cumulés 2012	Cotonou								Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B				Frais de mise en œuvre	Transferts du 6 ^e FED - Lomé	Transferts du 7 ^e FED - Lomé		
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Compensation rec. d'exp.	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B					
Angola		89,83	89,83		24,91		24,91			11,60		126,34
Bénin	106,70	193,67	300,38		1,05		1,05			0,23		301,65
Botswana		49,90	49,90	8,06			8,06					57,96
Burkina Faso	184,18	148,79	332,97				-			8,84		341,82
Burundi	64,85	134,58	199,43	5,86	36,84	7,60	50,30			64,89		314,62
Cameroun		154,32	154,32		6,56		6,56					160,87
Cap-Vert	12,27	30,34	42,61		5,50		5,50			0,36		48,47
République centrafricaine	11,58	88,37	99,95	4,17	3,29	1,60	9,06					109,02
Tchad	22,29	159,79	182,08		16,02		16,02			1,08		199,17
Comores		25,64	25,64		5,80		5,80					31,43
Congo	28,45	81,98	110,43		4,14	2,00	6,14			14,54		131,10
République démocratique du Congo	105,70	293,85	399,55		96,21		96,21		0,38	54,43		550,56
Djibouti		28,46	28,46				-					28,46
Guinée équatoriale		6,23	6,23				-					6,23
Érythrée		74,93	74,93		0,46		0,46					75,39
Éthiopie	57,97	455,27	513,24		43,61		43,61			29,51		586,36
Gabon		24,05	24,05		1,01		1,01			0,11		25,17
Gambie		46,88	46,88	1,23			1,23			2,58		50,69
Ghana	103,63	167,37	271,00		1,67		1,67		0,02	1,45		274,14
Guinée-Bissau	9,78	37,94	47,72	3,20			3,20			0,28		51,20
Guinée		86,23	86,23		22,85		22,85			34,22		143,30
Côte d'Ivoire		4,86	4,86		189,77		189,77					194,63
Kenya	100,73	130,88	231,61		20,13		20,13			8,48		260,23
Lesotho		89,59	89,59				-			0,57		90,17
Liberia	3,44	84,20	87,64		23,74		23,74					111,37
Madagascar	102,81	271,05	373,86		6,25		6,25					380,11
Malawi	54,94	160,15	215,08	10,00	10,55		20,55		0,34	5,81		241,78
Mali	122,07	284,66	406,73	1,11	39,58		40,69			2,51		449,93
Mauritanie		105,94	105,94	21,60	5,66		27,26			0,32		133,52
Maurice	8,74	53,67	62,41	0,38	0,28		0,67		0,09			63,16
Mozambique	145,83	253,51	399,34		3,37		3,37		6,64	1,54		410,90
Namibie		92,88	92,88		0,61		0,61					93,49
Niger	164,59	174,22	338,81		13,03		13,03					351,84
Nigeria		378,19	378,19				-			101,07		479,26
Rwanda	101,12	113,50	214,62				-		1,52	0,34		216,48
Sao Tomé-et-Principe		11,55	11,55		1,82		1,82					13,37
Sénégal	45,15	213,71	258,86		10,48		10,48			0,69		270,03
Seychelles		4,10	4,10		0,70		0,70					4,80
Sierra Leone	55,65	104,85	160,50	24,75	28,33		53,08			20,18		233,77
Somalie		177,37	177,37				-					177,37
Soudan du Sud	3,02		3,02				-					3,02
Soudan	17,00	109,23	126,22		78,13		78,13		2,54	104,49		311,38
Swaziland		29,93	29,93				-			0,94		30,87
Tanzanie	177,60	200,67	378,27		4,55		4,55			0,04		382,85
Togo	3,03	13,74	16,77		36,81		36,81			16,17		69,75
Ouganda	80,56	169,52	250,08		36,74		36,74		2,86	3,32		292,99
Zambie	168,73	158,84	327,58	11,49	7,45		18,94			0,27		346,79
Zimbabwe		29,31	29,31		22,80		22,80			0,27		52,38
* Total Afrique	2 062,43	5 798,51	7 860,93	91,86	810,67	11,20	913,72	-	14,39	491,11	-	9 280,16

Tableau 3.2.7 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Paielements cumulés 2012	Cotonou							Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays	
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Enveloppe A	Compensation rec. d'exp.	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Transferts du 6e FED - Lomé			Transferts du 7e FED - Lomé
Antigua-et-Barbuda		4,99	4,99									4,99
Bahamas		5,18	5,18									5,18
Barbade		10,47	10,47									10,47
Belize		7,11	7,11			0,64		0,64				7,75
Dominique	6,40	3,61	10,01		4,38			4,38				14,39
République dominicaine	80,71	28,86	109,58		18,66			33,98				143,55
Grenade	9,88	8,98	18,85			5,88		5,88				24,73
Guyana	19,07	22,28	41,35	8,40		0,69		9,09				50,44
Haïti	3,54	100,01	103,54					157,08				260,63
Jamaïque	2,50	32,22	34,72	1,99		26,02		28,01	0,07	69,01		131,81
Saint-Christophe-et-Nièvés		4,46	4,46									4,46
Sainte-Lucie		16,50	16,50	1,40								17,89
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		11,17	11,17	3,93				3,93				15,10
Suriname		43,15	43,15			0,69		0,69	0,11			43,95
Trinité-et-Tobago	26,98	4,35	31,33							4,00		35,33
* Total Caraïbes	149,08	303,33	452,41	38,76	206,32	-	245,08	-	0,17	73,01	-	770,68
Iles Cook		2,68	2,68		0,60			0,60				3,28
Timor-Oriental		14,54	14,54									14,54
Fidji		21,64	21,64			1,79		1,79		0,50		23,92
Kiribati		8,31	8,31		2,08			2,08		0,35		10,74
Iles Marshall		3,21	3,21		1,09			1,09				4,31
Micronésie		4,39	4,39		1,28			1,28				5,67
Nauru		1,67	1,67		0,46			0,46				2,13
Niue		1,81	1,81		0,60			0,60				2,41
Palaos		1,80	1,80		0,55			0,55				2,34
Papouasie - Nouvelle-Guinée		59,53	59,53	9,16		3,27		12,42		3,24		75,20
Iles Salomon		9,91	9,91	2,11		0,50		2,62		0,41		12,94
Tonga		5,30	5,30			1,79		1,79				7,09
Tuvalu		4,13	4,13			0,64		0,64				4,77
Vanuatu	2,54	10,81	13,35	1,62		1,56		3,18				16,53
Samoa		21,64	21,64	1,92		0,02		1,94				23,57
* Total Pacifique	2,54	171,37	173,91	14,80	16,23	-	31,04	-	-	4,49	-	209,44
Région des Caraïbes			98,03					34,13				132,16
Région Afrique centrale			48,81					13,55				62,35
Afrique orientale, australe et océan Indien			221,00					39,98				260,98
PALOP multirégional			16,27									16,27
Région du Pacifique			38,86									38,86
Coopération régionale ACP			2 442,35					96,92	3,97	47,92	24,38	2 615,54
Région Afrique australe			88,83					16,10				104,93
Région Afrique occidentale			167,77					25,98				193,75
* Total coopération régionale ACP	-	-	3 121,92	-	-	-	226,66	-	3,97	47,92	24,38	3 424,85
Dépenses administratives et frais financiers			89,41					332,54				421,95
Tous pays ACP			153,99						1,67	29,08		184,75
* Total ACP	2 214,05	6 273,20	11 852,59	145,42	1 033,22	11,20	1 416,50	332,54	20,20	645,62	24,38	14 291,82
Anguilla		12,16	12,16									12,16
Iles Vierges britanniques		0,72	0,72									0,72
Iles Caïmans					4,47			4,47				4,47
Iles Falkland		4,52	4,52									4,52
Montserrat		20,38	20,38									20,38
Iles Pitcairn		1,23	1,23									1,23
Sainte-Hélène		17,82	17,82									17,82
Iles Turks-et-Caïcos	13,86	0,02	13,88									13,88
* Total PTOM britanniques	13,86	56,85	70,71	-	4,47	-	4,47	-	-	-	-	75,18
Aruba		10,28	10,28							0,06		10,34
Antilles néerlandaises		49,58	49,58							2,13		51,71
* Total PTOM néerlandais	-	59,86	59,86	-	-	-	-	-	-	2,19	-	62,05
Polynésie française		15,16	15,16							0,04		15,20
Mayotte		16,04	16,04									16,04
Nouvelle-Calédonie		28,75	28,75							0,89		29,64
Saint-Pierre-et-Miquelon		18,88	18,88									18,88
Wallis-et-Futuna		14,24	14,24									14,24
* Total PTOM français	-	93,06	93,06	-	-	-	-	-	-	0,93	-	93,99
Coopération régionale PTOM			41,96					0,73	0,03	0,00		42,72
* Total coopération régionale PTOM	-	-	41,96	-	-	-	-	0,73	0,03	0,00	-	42,72
* Total PTOM	13,86	209,76	265,58	-	4,47	-	4,47	0,73	0,03	3,13	-	273,93
* Total ACP+PTOM	2 227,91	6 482,97	12 118,17	145,42	1 037,69	11,20	1 420,97	333,26	20,22	648,75	24,38	14 565,75

Tableau 3.2.8
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Paiements annuels 2012	Cotonou								Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6 ^e FED -	Transferts du 7 ^e FED - Lomé		
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allègement de la dette	Enveloppe B	Frais de mise en œuvre				
Angola		(8,54)	(8,54)									(8,54)
Bénin	0,07	1,21	1,27									1,27
Botswana		(0,04)	(0,04)									(0,04)
Burkina		3,62	3,62								0,03	3,65
Burundi		14,93	14,93		0,16		0,16					15,09
Cameroun		2,55	2,55		(0,30)		(0,30)					2,24
Cap-Vert		6,35	6,35									6,35
République centrafricaine		14,93	14,93									14,93
Tchad	(0,03)	9,39	9,36		0,81		0,81			0,00		10,17
Comores		1,07	1,07		0,08		0,08					1,15
Congo		0,15	0,15									0,15
République démocratique du Congo		5,94	5,94		6,12		6,12			0,01		12,06
Djibouti		6,66	6,66									6,66
Guinée équatoriale		0,16	0,16									0,16
Erythrée		1,35	1,35									1,35
Éthiopie		0,27	0,27		0,02		0,02			11,65		11,95
Gabon		0,71	0,71		0,28		0,28					0,98
Gambie		1,26	1,26	0,02			0,02					1,28
Ghana	0,48	9,55	10,02		(0,16)		(0,16)					9,87
Guinée-Bissau	0,00	1,63	1,63									1,63
Guinée		2,56	2,56		1,77		1,77			1,85		6,18
Côte d'Ivoire			-		16,13		16,13					16,13
Kenya	6,43	20,69	27,13		0,22		0,22					27,35
Lesotho		8,60	8,60									8,60
Liberia		11,64	11,64									11,64
Madagascar	(0,81)	2,48	1,68									1,68
Malawi	(0,02)	10,94	10,92		0,43		0,43			0,06		11,41
Mali		0,25	0,25		0,55		0,55					0,80
Mauritanie		11,00	11,00	0,39			0,39					11,39
Maurice		(0,09)	(0,09)									(0,09)
Mozambique		7,15	7,15		(0,02)		(0,02)					7,13
Namibie		0,04	0,04									0,04
Niger	(0,15)	1,91	1,75		0,03		0,03					1,78
Nigeria		10,25	10,25							1,21		11,46
Rwanda		0,17	0,17									0,17
Sao Tomé-et-Principe		0,30	0,30		0,17		0,17					0,46
Sénégal	0,00	7,43	7,43		1,58		1,58					9,01
Seychelles		0,51	0,51									0,51
Sierra Leone	(0,08)	3,65	3,58		0,78		0,78			(1,05)		3,31
Somalie		1,44	1,44									1,44
Soudan du Sud	3,02		3,02									3,02
Soudan	17,00	0,85	17,85		0,00		0,00					17,85
Swaziland		1,08	1,08									1,08
Tanzanie		5,20	5,20									5,20
Togo		2,67	2,67		5,57		5,57			(0,00)		8,24
Ouganda		0,15	0,15		0,01		0,01					0,15
Zambie	0,01	1,18	1,19									1,19
Zimbabwe		0,50	0,50		0,07		0,07					0,57
* Total Afrique	25,92	185,68	211,60	0,42	34,29	-	34,70	-	-	13,77	-	260,07

Tableau 3.2.8 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

9e FED Paiements annuels 2012	Cotonou								Lomé		Contribution volontaire fac. sout. paix	Total pays
	Enveloppe A			Enveloppe B					Transferts du 6 ^e FED -	Transferts du 7 ^e FED - Lomé		
	Soutien macroéconomique	Politiques sectorielles	Total Enveloppe A	Compensation rec. d'exportation	Aide d'urgence	Allègement de la dette	Enveloppe B	Frais de mise en œuvre				
Antigua-et-Barbuda			-									-
Bahamas		1,19	1,19									1,19
Barbade			-									-
Belize		0,01	0,01									0,01
Dominique		0,13	0,13									0,13
République dominicaine		0,78	0,78	0,47	0,36			0,83				1,60
Grenade		0,75	0,75									0,75
Guyana		2,59	2,59									2,59
Haïti		(0,14)	(0,14)		2,94			2,94				2,80
Jamaïque		2,37	2,37	0,07				0,07				2,44
Saint-Christophe-et-Nièvés		0,04	0,04									0,04
Sainte-Lucie		4,97	4,97	1,40				1,40				6,36
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		2,40	2,40	1,33				1,33				3,73
Suriname		0,49	0,49									0,49
Trinité-et-Tobago			-									-
* Total Caraïbes	-	15,56	15,56	3,27	3,29	-		6,56	-	-	-	22,12
Iles Cook		0,01	0,01		0,00			0,00				0,02
Timor-Oriental		3,76	3,76									3,76
Fidji		0,10	0,10		0,62			0,62				0,72
Kiribati		0,03	0,03		0,56			0,56				0,59
Iles Marshall			-		0,39			0,39				0,39
Micronésie			-		0,38			0,38				0,38
Nauru			-		0,14			0,14				0,14
Niue		(0,02)	(0,02)									(0,02)
Palaos			-		0,16			0,16				0,16
Papouasie - Nouvelle-Guinée		4,10	4,10	(1,18)	0,91			(0,28)				3,82
Iles Salomon		1,09	1,09	(0,01)	0,15			0,14				1,23
Tonga		0,34	0,34		0,31			0,31				0,65
Tuvalu			-		0,19			0,19				0,19
Vanuatu	0,63	0,00	0,63									0,63
Samoa		0,02	0,02	0,03				0,03				0,04
* Total Pacifique	0,63	9,44	10,07	(1,17)	3,83	-		2,66	-	-	-	12,72
Région des Caraïbes			0,67					0,80				1,47
Région Afrique centrale			0,71					1,89				2,59
Afrique orientale, australe et océan Indien			3,21					4,43				7,65
PALOP multirégional			4,20									4,20
Région du Pacifique			0,55									0,55
Coopération régionale ACP			145,36					8,71		(0,09)		153,97
Région Afrique australe			9,35					2,57				11,93
Région Afrique occidentale			24,60					4,57				29,18
* Total coopération régionale ACP	-	-	188,66	-	-	-	-	22,98	-	-	(0,09)	211,54
Dépenses administratives et frais financiers								1,02				1,02
Tous pays ACP			0,04						1,17	(0,02)		1,19
* Total ACP	26,55	210,68	425,93	2,51	41,40	-		66,89	1,02	1,17	13,66	508,67
Anguilla			-									-
Iles Vierges britanniques			-									-
Iles Caïmans			-									-
Iles Falkland			-									-
Montserrat			-									-
Iles Pitcairn		1,13	1,13									1,13
Sainte-Hélène			-									-
Iles Turks-et-Caïcos	4,68		4,68									4,68
* Total PTOM britanniques	4,68	1,13	5,80			-						5,80
Aruba		0,02	0,02									0,02
Antilles néerlandaises		0,06	0,06									0,06
* Total PTOM néerlandais		0,08	0,08									0,08
Polynésie française		4,38	4,38									4,38
Mayotte		9,32	9,32									9,32
Nouvelle-Calédonie		0,97	0,97									0,97
Saint-Pierre-et-Miquelon			-									-
Wallis-et-Futuna		4,87	4,87									4,87
* Total PTOM français		19,55	19,55									19,55
Coopération régionale PTOM			5,26									5,26
* Total coopération régionale PTOM			5,26									5,26
Tous PTOM												
* Total PTOM	4,68	20,76	30,70			-						30,70
* Total ACP+PTOM	31,23	231,43	456,63	2,51	41,40	-		66,89	1,02	1,17	13,66	539,37

Tableau 3.3.1.
Situation globale par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Données cumulées 2012	Cotonou								Total			
	PIN	Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Angola	220,90	114,97	52%	22,38	10%	4,00	2%			119,45	45,76	22,38
Bénin	380,43	286,20	75%	146,13	38%	46,37	12%	44,03	12%	342,13	305,89	192,99
Botswana	124,78	73,00	59%	28,66	23%	37,18	30%	10,50	8%	110,18	74,72	39,16
Burkina	709,42	609,23	86%	280,79	40%	47,82	7%	19,85	3%	657,05	521,62	300,64
Burundi	255,09	187,30	73%	81,08	32%	46,61	18%	45,41	18%	239,64	168,54	127,82
Cameroun	251,68	238,15	95%	114,34	45%	10,40	4%	4,00	2%	248,55	205,43	118,35
Cap-Vert	69,10	60,10	87%	26,37	38%	9,00	13%	9,00	13%	69,10	36,04	35,37
République centrafricaine	182,84	128,22	70%	29,69	16%	28,01	15%	27,70	15%	156,23	82,89	57,39
Tchad	365,00	327,99	90%	58,64	16%	36,94	10%	17,36	5%	364,94	178,97	76,01
Comores	61,20	49,50	81%	7,24	12%	10,10	16%	9,60	16%	59,60	29,31	16,83
Congo	91,25	85,00	93%	10,54	12%	6,25	7%	6,06	7%	91,25	31,04	16,60
République démocratique du Congo	694,32	548,75	79%	159,48	23%	120,32	17%	95,76	14%	669,99	357,98	255,25
Djibouti	76,14	64,00	84%	3,83	5%	2,14	3%	1,68	2%	66,14	6,33	5,51
Érythrée	129,26	53,70	42%	3,07	2%	4,86	4%	4,86	4%	58,56	11,54	7,93
Éthiopie	739,23	502,64	68%	337,78	46%	45,23	6%	44,16	6%	547,87	395,01	381,94
Gabon	39,20	39,20	100%	1,18	3%					39,20	1,64	1,18
Gambie	73,59	55,60	76%	28,42	39%	4,54	6%	2,11	3%	60,14	38,23	30,53
Ghana	467,97	404,35	86%	151,78	32%	41,02	9%	41,02	9%	445,37	427,47	192,80
Guinée-Bissau	120,25	34,82	29%	13,68	11%	14,95	12%	14,95	12%	49,77	32,86	28,63
Guinée	61,53					56,29	91%	25,09	41%	56,29	36,21	25,09
Côte d'Ivoire	400,40	228,85	57%	51,66	13%	157,40	39%	71,86	18%	386,25	212,44	123,53
Kenya	476,10	289,00	61%	30,15	6%	44,68	9%	34,10	7%	333,68	196,33	64,25
Lesotho	165,81	131,65	79%	55,70	34%	26,50	16%	22,20	13%	161,51	103,90	77,90
Liberia	219,06	164,22	75%	91,87	42%	36,87	17%	35,71	16%	201,09	190,89	127,58
Madagascar	626,61	121,00	19%	5,20	1%	48,61	8%	6,50	1%	169,61	31,57	11,71
Malawi	609,48	490,29	80%	170,81	28%	58,39	10%	54,39	9%	548,68	383,03	225,20
Mali	616,42	465,81	76%	169,55	28%	33,19	5%	22,29	4%	500,68	405,95	191,84
Mauritanie	186,92	130,40	70%	2,50	1%	17,87	10%	7,82	4%	148,27	19,75	10,31
Maurice	75,69	59,10	78%	48,11	64%	11,49	15%	11,49	15%	70,59	60,94	59,60
Mozambique	717,16	606,37	85%	318,91	44%	23,09	3%	12,91	2%	641,46	515,48	331,82
Namibie	131,50	106,40	81%	31,04	24%	1,90	1%	0,24	0%	108,30	87,31	31,28
Niger	573,30	350,77	61%	129,42	23%	90,30	16%	76,51	13%	441,06	349,63	205,93
Nigeria	689,00	650,00	94%	88,99	13%	2,00	0%	1,76	0%	652,00	273,78	90,75
Rwanda	388,74	301,40	78%	192,99	50%	9,44	2%	9,44	2%	310,84	290,11	202,43
Sao Tomé-et-Principe	23,00	18,60	81%	5,50	24%	1,00	4%	0,79	3%	19,60	11,85	6,29
Sénégal	339,34	234,36	69%	152,41	45%	23,03	7%	20,04	6%	257,39	204,53	172,45
Seychelles	20,40	11,15	55%	8,01	39%	8,90	44%	8,71	43%	20,05	19,83	16,72
Sierra Leone	301,34	220,67	73%	91,21	30%	35,02	12%	33,70	11%	255,69	164,49	124,91
Somalie	419,80	374,00	89%	112,85	27%	7,80	2%	5,20	1%	381,80	182,25	118,05
Swaziland	70,89	61,80	87%	14,15	20%	0,89	1%	0,17	0%	62,69	26,04	14,33
Tanzanie	628,17	547,68	87%	280,83	45%	21,66	3%	14,96	2%	569,34	504,35	295,79
Togo	161,46	140,16	87%	43,17	27%	16,92	10%	15,98	10%	157,08	64,26	59,15
Ouganda	479,68	450,00	94%	189,76	40%	5,48	1%	5,10	1%	455,48	389,89	194,86
Zambie	556,33	438,00	79%	176,43	32%	36,87	7%	35,92	6%	474,87	346,28	212,36
Zimbabwe	156,26					148,46	95%	69,19	44%	148,46	103,68	69,19
* Total Afrique	14 146,02	10 454,39	74%	3 966,34	28%	1 439,79	10%	1 000,13	7%	11 927,91	8 126,06	4 970,63

Tableau 3.3.1 (suite)
Situation globale par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Données cumulées 2012	PIN	Cotonou								Total		
		Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paielements
		Décisions	en % du PIN	Paielements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paielements	en % du PIN			
Antigua-et-Barbuda	13,08	3,40	26%	2,66	20%	9,00	69%	9,00	69%	12,40	12,39	11,66
Bahamas	4,70									-	-	-
Barbade	15,61	9,79	63%	1,04	7%					9,79	1,40	1,04
Belize	14,30	11,80	83%	3,78	26%	2,50	17%			14,30	6,70	3,78
Dominique	21,77	7,37	34%	0,57	3%	7,50	34%	5,27	24%	14,87	13,93	5,84
République dominicaine	215,73	163,40	76%	82,95	38%	31,43	15%	25,33	12%	194,83	175,94	108,28
Grenade	17,79	6,60	37%	0,89	5%	11,19	63%	8,79	49%	17,79	16,98	9,68
Guyana	51,00	4,38	9%	1,32	3%					4,38	2,85	1,32
Haïti	546,58	294,01	54%	111,90	20%	132,18	24%	65,85	12%	464,69	306,03	177,77
Jamaïque	174,50	90,10	52%	54,86	31%	25,90	15%	18,90	11%	116,00	113,34	73,76
Saint-Christophe-et-Nièves	6,30	4,50	71%	0,68	11%	1,80	29%			6,30	0,90	0,68
Sainte-Lucie	19,88	17,88	90%	3,56	18%	2,00	10%	1,00	5%	19,88	6,59	4,56
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	13,54	7,80	58%	0,90	7%	1,88	14%			9,68	1,78	0,90
Suriname	19,80	19,10	96%	7,02	35%					19,10	18,79	7,02
Trinité-et-Tobago	25,50	17,34	68%	4,61	18%					17,34	16,36	4,61
* Total Caraïbes	1 160,09	657,47	57%	276,74	24%	225,38	19%	134,14	12%	921,35	693,98	410,90
Iles Cook	3,92	1,05	27%	0,76	19%	0,32	8%	0,19	5%	1,37	1,10	0,95
Timor-Oriental	88,73	84,73	95%	22,15	25%					84,73	46,43	22,15
Fidji	2,00									-	-	-
Kiribati	21,05	14,75	70%	2,47	12%	1,00	5%	0,94	4%	15,75	5,64	3,41
Iles Marshall	6,85	5,00	73%	3,09	45%	0,50	7%	0,05	1%	5,50	4,94	3,14
Micronésie	8,30	8,10	98%	1,60	19%					8,10	7,64	1,60
Nauru	2,70	2,50	93%	0,24	9%					2,50	0,62	0,24
Niue	3,69	2,55	69%	1,72	47%					2,55	2,39	1,72
Palaos	2,90	2,72	94%	2,37	82%					2,72	2,51	2,37
Papouasie - Nouvelle-Guinée	104,65	39,72	38%	5,35	5%	0,65	1%	0,63	1%	40,37	11,23	5,98
Iles Salomon	45,27	15,11	33%	5,47	12%	17,68	39%	16,97	37%	32,79	26,38	22,44
Tonga	14,95	6,61	44%	0,32	2%	7,79	52%	5,63	38%	14,40	6,14	5,96
Tuvalu	7,40	5,50	74%	2,65	36%	1,50	20%	1,50	20%	7,00	4,95	4,15
Vanuatu	23,00	8,78	38%	2,73	12%	1,40	6%	0,15	1%	10,18	4,57	2,88
Samoa	48,21	38,20	79%	15,08	31%	9,50	20%	9,50	20%	47,70	27,89	24,58
* Total Pacifique	383,61	235,32	61%	66,01	17%	40,33	11%	35,56	9%	275,65	152,42	101,56
Région des Caraïbes	165,00	134,35	81%	31,24	19%					134,35	75,36	31,24
Région Afrique centrale	198,00	193,72	98%	18,59	9%					193,72	81,41	18,59
Afrique orientale, australe et océan Indien	619,00	497,59	80%	248,65	40%					497,59	333,23	248,65
Allocations intra-ACP	2 895,00	2 296,24	79%	1 274,72	44%					2 308,40	1 905,98	1 278,61
PALOP multirégional	33,10	7,30	22%	6,63	20%					7,30	7,12	6,64
Région du Pacifique	95,00	65,50	69%	23,34	25%					65,50	51,27	23,34
Région Afrique australe	116,00	116,00	100%	8,93	8%					116,00	53,03	8,93
Région Afrique occidentale	571,00	223,80	39%	7,39	1%					223,80	129,22	7,39
* Total coopération régionale ACP	4 692,10	3 534,50	75%	1 619,49	166%	-	-	-	-	3 546,66	2 636,63	1 623,39
Dépenses administratives et frais financiers										458,92	393,24	373,45
* Total ACP	20 381,82	14 881,69	73%	5 928,58	29%	1 705,50	8%	1 169,83	6%	17 130,48	12 002,33	7 479,94
Polynésie française	2,00					2,00				2,00	-	-
Mayotte	22,92									-	-	-
Nouvelle-Calédonie	19,81	19,81	100%	6,65	34%					19,81	19,81	6,65
Saint-Pierre-et-Miquelon	20,74	20,74	100%	7,00	34%					20,74	20,60	7,00
Wallis-et-Futuna	1,08					1,08				1,08	0,86	-
* Total PTOM français	66,55	40,55	61%	13,65	21%	3,08	5%	-	-	43,63	41,27	13,65
Aruba	8,80	8,80	100%							8,80	8,40	
Antilles néerlandaises	24,00											
* Total PTOM néerlandais	32,80	8,80	27%	-	0%	-	-	-	-	8,80	8,40	-
Anguilla	11,70	11,70	100%	3,60	31%					11,70	11,70	3,60
Montserrat	15,66	15,66	100%	5,13	33%					15,66	15,39	5,13
Sainte-Hélène	16,63	16,63	100%							16,63	16,40	
Iles Turks-et-Caïcos	4,30					4,30		0,98		4,30	4,17	0,98
* Total PTOM britanniques	48,29	43,99	91%	8,73	18%	4,30	9%	0,98	2%	48,29	47,66	9,71
Coopération régionale PTOM, FR												
Coopération régionale PTOM, NL												
Coopération régionale PTOM, R-U												
* Total coopération régionale PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tous PTOM	40,00	23,00	58%	0,87	2%					26,69	7,84	3,44
* Total PTOM	187,64	116,34	62%	23,25	12%	7,38	4%	0,98	1%	127,40	105,16	26,80
* Total ACP + PTOM	20 569,46	14 998,03	73%	5 951,82	41%	1 712,87	12%	1 170,80	6%	17 257,89	12 107,49	7 506,73

Tableau 3.3.2.
Situation globale par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Données annuelles 2012	PIN	Cotonou								TOTAL		
		Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paiements
		Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paiements	en % du PIN			
Angola	220,90	33,47	15%	13,73	6%	4,00	2%		0%	37,95	21,16	13,73
Bénin	380,43	34,70	9%	55,09	14%	-	0%	0,09	0%	34,60	81,67	57,67
Botswana	124,78		0%	1,49	1%	26,68	21%		0%	26,68	0,94	1,49
Burkina	709,42	111,50	16%	72,03	10%	5,98	1%	8,86	1%	117,48	98,03	80,89
Burundi	255,09	43,43	17%	19,09	7%	-	0%	3,69	1%	48,24	46,24	24,11
Cameroun	251,68	8,95	4%	66,51	26%	-	0%	3,02	1%	8,95	54,85	69,53
Cap-Vert	69,10	30,50	44%	0,78	1%		0%		0%	30,50	(0,90)	0,78
République centrafricaine	182,84	9,37	5%	11,25	6%	-	0%	0,25	0%	9,37	23,39	11,50
Tchad	365,00	85,99	24%	25,95	7%	26,94	7%	11,28	3%	112,94	93,74	37,23
Comores	61,20	19,59	32%	4,87	8%	0,50	1%	2,33	4%	20,09	12,25	7,19
Congo	91,25	44,50	49%	5,96	7%	-	0%	0,52	1%	44,50	13,92	6,48
République démocratique du Congo	694,32	38,75	6%	51,36	7%	10,00	1%	13,26	2%	49,67	67,46	64,62
Djibouti	76,14	47,50	62%	0,22	0%	-	0%	0,48	1%	47,50	0,76	0,70
Érythrée	129,26		0%	0,99	1%		0%		0%	-	(0,10)	0,99
Éthiopie	739,23	34,00	5%	115,41	16%	-	0%	4,34	1%	34,00	36,77	119,75
Gabon	39,20	5,20	13%	0,29	1%		0%		0%	5,20	0,34	0,29
Gambie	73,59	7,60	10%	12,48	17%	1,90	3%		0%	9,50	6,61	12,48
Ghana	467,97	96,00	21%	53,90	12%		0%		0%	96,00	107,87	53,90
Guinée-Bissau	120,25	(0,18)	0%	2,80	2%		0%		0%	(0,18)	(6,22)	2,80
Guinée	61,53					20,41		18,40		20,41	24,24	18,40
Côte d'Ivoire	400,40	12,23	3%	14,08	4%	124,56	31%	59,61	15%	136,80	142,40	73,68
Kenya	476,10	52,61	11%	17,43	4%	14,13	3%	19,37	4%	66,74	137,38	36,80
Lesotho	165,81		0%	25,80	16%	5,50	3%	1,20	1%	5,50	50,71	27,00
Liberia	219,06	45,98	21%	34,93	16%	9,94	5%	11,74	5%	55,91	59,50	46,67
Madagascar	626,61	115,00	18%	5,19	1%	40,41	6%	2,54	0%	155,41	24,18	7,72
Malawi	609,48	209,04	34%	71,98	12%	4,00	1%	0,20	0%	213,04	137,09	72,18
Mali	616,42	17,01	3%	28,10	5%	14,77	2%	7,91	1%	33,46	19,55	36,01
Mauritanie	186,92	52,00	28%	1,98	1%	15,14	8%	6,32	3%	67,14	15,34	8,31
Maurice	75,69	8,10	11%	13,49	18%		0%		0%	8,10	13,29	13,49
Mozambique	717,16	109,20	15%	114,82	16%	10,98	2%	0,80	0%	120,18	34,82	115,62
Namibie	131,50	30,10	23%	18,92	14%	1,90	1%	0,24	0%	32,00	21,26	19,16
Niger	573,30	25,77	4%	73,06	13%	56,50	10%	44,02	8%	82,27	115,19	117,07
Nigeria	689,00	80,00	12%	71,28	10%	-	0%	0,16	0%	80,00	243,57	71,44
Rwanda	388,74	26,00	7%	56,63	15%		0%		0%	26,00	25,94	56,63
Sao Tomé-et-Principe	23,00	2,00	9%	3,26	14%	-	0%	0,20	1%	2,00	7,88	3,46
Sénégal	339,34	(9,44)	-3%	44,28	13%	5,00	1%	17,72	5%	(4,44)	7,55	61,99
Seychelles	20,40	2,75	13%	2,69	13%	(0,10)	0%	0,24	1%	2,65	2,92	2,93
Sierra Leone	301,34	70,00	23%	34,93	12%		0%		0%	70,00	47,87	34,93
Somalie	419,80	162,00	39%	48,28	12%	7,80	2%	5,20	1%	169,80	70,50	53,48
Swaziland	70,89	7,00	10%	4,10	6%	-	0%	0,00	0%	7,00	7,26	4,11
Tanzanie	628,17	107,18	17%	88,46	14%	-	0%	0,12	0%	107,18	95,37	88,58
Togo	161,46	84,03	52%	8,23	5%	-	0%	1,16	1%	84,03	9,52	9,39
Ouganda	479,68	69,00	14%	60,21	13%	-	0%		0%	69,00	48,48	60,21
Zambie	556,33	27,10	5%	49,60	9%	(0,46)	0%	0,10	0%	26,64	(38,75)	49,70
Zimbabwe	156,26					90,20		39,38		90,20	61,20	39,38
* Total Afrique	14 146,02	1 955,52	14%	1 405,93	10%	496,70	4%	284,72	2%	2 460,01	2 043,06	1 694,46

Tableau 3.3.2 (suite)
Situation globale par instrument et par pays (en Mio EUR)

10° FED Données annuelles 2012	PIN	Cotonou								TOTAL			
		Enveloppe A				Enveloppe B				Décisions	Crédits délégués	Paielements	
		Décisions	en % du PIN	Paielements	en % du PIN	Décisions	en % du PIN	Paielements	en % du PIN				
Antigua-et-Barbuda	13,08		0%	0,17	1%						-	0,12	0,17
Bahamas	4,70		0%								-	-	-
Barbade	15,61	8,33	53%	0,59	4%					8,33	0,47	0,59	
Belize	14,30		0%	3,00	21%	2,50	17%			2,50	3,42	3,00	
Dominique	21,77	6,80	31%	0,21	1%	2,23	10%			9,03	8,11	0,21	
République dominicaine	215,73	45,50	21%	38,67	18%	16,10	7%	10,00	5%	61,60	61,27	48,67	
Grenade	17,79	5,60	31%	0,16	1%	2,40	13%			8,00	7,25	0,16	
Guyana	51,00	(0,62)	-1%	1,07	2%					(0,62)	0,51	1,07	
Haïti	546,58	30,18	6%	30,63	6%			17,22	3%	30,18	137,99	47,85	
Jamaïque	174,50	0,60	0%	6,66	4%					0,60	20,52	6,66	
Saint-Christophe-et-Nièvés	6,30		0%	0,34	5%					-	0,49	0,34	
Sainte-Lucie	19,88	7,69	39%	2,79	14%	0,97	5%	0,18	1%	8,66	4,70	2,96	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	13,54		0%	0,82	6%	1,43	11%			1,43	1,09	0,82	
Suriname	19,80	(0,70)	-4%	3,65	18%					(0,70)	0,36	3,65	
Trinité-et-Tobago	25,50	(1,00)	-4%	0,68	3%					(1,00)	0,76	0,68	
* Total Caraïbes	1 160,09	102,38	9%	89,44	8%	25,63	2%	27,39	2%	128,01	247,05	116,83	
Îles Cook	3,92		0%	0,51	13%					-	0,05	0,51	
Timor-Oriental	88,73	30,73	35%	15,30	17%					30,73	12,20	15,30	
Fidji	2,00									-	-	-	
Kiribati	21,05	6,33	30%	0,41	2%			0,94	4%	6,33	0,21	1,35	
Îles Marshall	6,85		0%	2,31	34%			0,05	1%	-	0,50	2,36	
Micronésie	8,30		0%	0,05	1%					-	0,09	0,05	
Nauru	2,70		0%	0,02	1%					-	0,19	0,02	
Niue	3,69		0%	0,48	13%					-	0,25	0,48	
Palaos	2,90		0%	1,94	67%					-	0,00	1,94	
Papouasie - Nouvelle-Guinée	104,65	12,04	12%	2,80	3%			0,04	0%	12,04	5,88	2,84	
Îles Salomon	45,27	5,16	11%	3,11	7%			1,96	4%	5,16	6,67	5,07	
Tonga	14,95	5,71	38%	0,10	1%	2,08		(0,01)	0%	7,79	0,05	0,08	
Tuvalu	7,40	0,50	7%	0,67	9%					0,50	0,19	0,67	
Vanuatu	23,00	-	0%	1,31	6%	-		0,15	1%	-	1,68	1,46	
Samoa	48,21	18,95	39%	6,22	13%		0%		0%	18,95	1,61	6,22	
* Total Pacifique	383,61	79,42	21%	35,23	9%	2,08	1%	3,14	1%	81,49	29,57	38,37	
Région des Caraïbes	165,00	3,51	2%	22,33	14%					3,51	46,33	22,33	
Région Afrique centrale	198,00	64,00	32%	11,95	6%					64,00	56,59	11,95	
Afrique orientale, australe et océan Indien	619,00	299,50	48%	191,74	31%					299,50	214,59	191,74	
Allocations intra-ACP	2 895,00	146,02	5%	424,37	15%					146,02	456,35	425,87	
PALOP multirégional	33,10	0,20	1%	2,31	7%					0,20	0,47	2,31	
Région du Pacifique	95,00	11,60	12%	10,08	11%					11,60	0,56	10,08	
Région Afrique australe	116,00	88,00	76%	8,09	7%					88,00	48,91	8,09	
Région Afrique occidentale	571,00	192,50	34%	6,68	1%					192,50	118,40	6,68	
* Total coopération régionale ACP	4 692,10	805,33	17%	677,55	14%	-	-	-	-	805,33	942,19	679,06	
Dépenses administratives et frais financiers										(1,07)	98,85	100,76	
* Total ACP	20 381,82	2 942,65	14%	2 208,16	11%	524,40	3%	315,25	2%	3 473,77	3 360,72	2 629,48	
Polynésie française	2,00									-	-	-	
Mayotte	22,92									-	-	-	
Nouvelle-Calédonie	19,81			6,65	34%					-	19,81	6,65	
Saint-Pierre-et-Miquelon	20,74			7,00	34%					-	20,60	7,00	
Wallis-et-Futuna	1,08							0,98		-	0,86	-	
* Total PTOM français	66,55	-	0%	13,65	21%	-	-	0,98	-	-	41,27	13,65	
Aruba	8,80									-	8,40	-	
Antilles néerlandaises	24,00									-	-	-	
* Total PTOM néerlandais	32,80	-	0%	-	-	-	-	-	-	-	8,40	-	
Anguilla	11,70	11,70	100%	3,60	31%					11,70	11,70	3,60	
Montserrat	15,66	15,66	100%	5,13	33%					15,66	15,39	5,13	
Sainte-Hélène	16,63									-	16,40	-	
Îles Turks-et-Caïcos	4,30									-	-	0,98	
* Total PTOM britanniques	48,29	27,36	57%	8,73	18%	-	-	-	-	27,36	43,49	9,71	
Coopération régionale PTOM, FR										-	-	-	
Coopération régionale PTOM, NL										-	-	-	
Coopération régionale PTOM, R-U										-	-	-	
* Total coopération régionale PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tous PTOM	40,00	23,00		0,87						22,69	5,69	2,05	
* Total PTOM	187,64	50,36		23,25		-	-	0,98		50,05	98,85	25,41	
* Total ACP + PTOM	20 569,46	2 993,01	15%	2 231,40	11%	524,40	3%	316,22	2%	3 523,81	3 459,57	2 654,89	

Tableau 3.3.3.
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Décisions cumulées 2012	Cotonou					Total Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL PAYS
	Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	114,97		4,00			4,00		0,48	119,45
Bénin	286,20		1,55		44,82	46,37		9,56	342,13
Botswana	73,00				37,18	37,18			110,18
Burkina	609,23	10,40	23,42		14,00	47,82			657,05
Burundi	187,30	0,85	10,79		34,97	46,61		5,73	239,64
Cameroun	238,15		10,40			10,40			248,55
Cap-Vert	60,10				9,00	9,00			69,10
République centrafricaine	128,22		2,80		25,21	28,01			156,23
Tchad	327,99		36,94			36,94			364,94
Comores	49,50		0,50	2,33	7,27	10,10			59,60
Congo	85,00		6,25			6,25			91,25
République démocratique du Congo	548,75		34,55		85,78	120,32		0,92	669,99
Djibouti	64,00		2,14			2,14			66,14
Érythrée	53,70		4,86			4,86			58,56
Éthiopie	502,64		45,23			45,23			547,87
Gabon	39,20					-			39,20
Gambie	55,60		4,54			4,54			60,14
Ghana	404,35				41,02	41,02			445,37
Guinée-Bissau	34,82		3,77		11,18	14,95			49,77
Guinée			56,29			56,29			56,29
Côte d'Ivoire	228,85	20,70	9,18	12,14	115,39	157,40			386,25
Kenya	289,00		44,68			44,68			333,68
Lesotho	131,65		5,50		21,00	26,50		3,36	161,51
Liberia	164,22		8,41	7,34	21,12	36,87			201,09
Madagascar	121,00		48,61			48,61			169,61
Malawi	490,29		14,39		44,00	58,39			548,68
Mali	465,81	3,37	22,12		7,70	33,19		1,68	500,68
Mauritanie	130,40		17,87			17,87			148,27
Maurice	59,10	0,59			10,90	11,49			70,59
Mozambique	606,37	9,48	1,50	12,11		23,09		12,00	641,46
Namibie	106,40		1,90			1,90			108,30
Niger	350,77		90,30			90,30			441,06
Nigeria	650,00		2,00			2,00			652,00
Rwanda	301,40		9,44			9,44			310,84
Sao Tomé-et-Principe	18,60		1,00			1,00			19,60
Sénégal	234,36		11,23		11,80	23,03			257,39
Seychelles	11,15				8,90	8,90			20,05
Sierra Leone	220,67		13,02		22,00	35,02			255,69
Somalie	374,00		7,80			7,80			381,80
Swaziland	61,80	0,89				0,89			62,69
Tanzanie	547,68		6,82	14,84		21,66			569,34
Togo	140,16		1,80		15,12	16,92			157,08
Ouganda	450,00		5,48			5,48			455,48
Zambie	438,00		6,87		30,00	36,87			474,87
Zimbabwe			10,26		138,20	148,46			148,46
* Total Afrique	10 454,39	46,28	588,20	48,75	756,55	1 439,79	-	33,73	11 927,91

Tableau 3.3.3 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Décisions cumulées 2012	Cotonou					Total Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL PAYS
	Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Antigua-et-Barbuda	3,40	9,00				9,00			12,40
Barbade	9,79					-			9,79
Belize	11,80	1,90	0,60			2,50			14,30
Dominique	7,37	7,50				7,50			14,87
République dominicaine	163,40	28,93	2,50			31,43			194,83
Grenade	6,60		2,40		8,79	11,19			17,79
Guyana	4,38					-			4,38
Haïti	294,01		76,18		56,00	132,18		38,50	464,69
Jamaïque	90,10		25,90			25,90			116,00
Saint-Christophe-et-Niévès	4,50	1,80				1,80			6,30
Sainte-Lucie	17,88		1,03		0,97	2,00			19,88
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	7,80	0,45			1,43	1,88			9,68
Suriname	19,10					-			19,10
Trinité-et-Tobago	17,34					-			17,34
* Total Caraïbes	657,47	49,58	108,61	-	67,19	225,38	-	38,50	921,35
Îles Cook	1,05		0,03		0,30	0,32			1,37
Timor-Oriental	84,73					-			84,73
Kiribati	14,75		1,00			1,00			15,75
Îles Marshall	5,00				0,50	0,50			5,50
Micronésie	8,10					-			8,10
Nauru	2,50					-			2,50
Niue	2,55					-			2,55
Palaos	2,72					-			2,72
Papouasie - Nouvelle-Guinée	39,72		0,65			0,65			40,37
Îles Salomon	15,11				17,68	17,68			32,79
Tonga	6,61		7,79			7,79			14,40
Tuvalu	5,50		1,50			1,50			7,00
Vanuatu	8,78		1,40			1,40			10,18
Samoa	38,20		4,00		5,50	9,50			47,70
* Total Pacifique	235,32	-	16,36	-	23,97	40,33	-	-	275,65
Région des Caraïbes	134,35								134,35
Région Afrique centrale	193,72								193,72
Afrique orientale, australe et océan Indien	497,59								497,59
Allocations intra-ACP	2 296,24						12,15		2 308,40
PALOP multirégional	7,30								7,30
Région du Pacifique	65,50								65,50
Région Afrique australe	116,00								116,00
Région Afrique occidentale	223,80								223,80
* Total coopération régionale ACP	3 534,50	-	-	-	-	-	-	12,15	3 546,66
Dépenses administratives et frais financiers							458,25	0,68	458,92
* Total ACP	14 881,69	95,86	713,18	48,75	847,71	1 705,50	458,25	85,06	17 130,48
Polynésie française			2,00			2,00			2,00
Nouvelle-Calédonie	19,81					-			19,81
Saint-Pierre-et-Miquelon	20,74					-			20,74
Wallis-et-Futuna			1,08			1,08			1,08
* Total PTOM français	40,55	-	3,08	-	-	3,08	-	-	43,63
Aruba	8,80					-			8,80
* Total PTOM néerlandais	8,80	-	-	-	-	-	-	-	8,80
Anguilla	11,70					-			11,70
Montserrat	15,66					-			15,66
Sainte-Hélène	16,63					-			16,63
Îles Turks-et-Caïcos			4,30			4,30			4,30
* Total PTOM britanniques	43,99	-	4,30	-	-	4,30	-	-	48,29
Coopération régionale PTOM, FR									
Coopération régionale PTOM, NL									
Coopération régionale PTOM, R-U									
* Total coopération régionale PTOM									
Tous PTOM	23,00						3,69		26,69
* Total PTOM	116,34	-	7,38	-	-	7,38	3,69	-	127,40
* Total ACP+PTOM	14 998,03	95,86	720,55	48,75	847,71	1 712,87	461,94	85,06	17 257,89

Tableau 3.3.4
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Décisions annuelles 2012	Cotonou						Total Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Cofinancemen	TOTAL PAYS
	Enveloppe A	Enveloppe B		Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact					
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence							
Angola	33,47		4,00			4,00		0,48	37,95	
Bénin	34,70					-	-	(0,10)	34,60	
Botswana	-				26,68	26,68			26,68	
Burkina	111,50	0,98	5,00			5,98			117,48	
Burundi	43,43	-	-			-		4,81	48,24	
Cameroun	8,95		-			-			8,95	
Cap-Vert	30,50					-			30,50	
République centrafricaine	9,37		-			-			9,37	
Tchad	85,99		26,94			26,94			112,94	
Comores	19,59		0,50			0,50			20,09	
Congo	44,50		-			-			44,50	
République démocratique du Congo	38,75		-		10,00	10,00		0,92	49,67	
Djibouti	47,50		-			-			47,50	
Érythrée	-					-			-	
Éthiopie	34,00		-			-			34,00	
Gabon	5,20					-			5,20	
Gambie	7,60		1,90			1,90			9,50	
Ghana	96,00					-			96,00	
Guinée-Bissau	(0,18)					-			(0,18)	
Guinée			20,41			20,41			20,41	
Côte d'Ivoire	12,23	-	9,18		115,39	124,56			136,80	
Kenya	52,61		14,13			14,13			66,74	
Lesotho	-		5,50			5,50		-	5,50	
Liberia	45,98		1,32		8,62	9,94			55,91	
Madagascar	115,00		40,41			40,41			155,41	
Malawi	209,04		4,00			4,00			213,04	
Mali	17,01		14,77			14,77		1,68	33,46	
Mauritanie	52,00		15,14			15,14			67,14	
Maurice	8,10					-			8,10	
Mozambique	109,20	9,48	1,50			10,98			120,18	
Namibie	30,10		1,90			1,90			32,00	
Niger	25,77		56,50			56,50			82,27	
Nigeria	80,00		-			-			80,00	
Rwanda	26,00		-			-			26,00	
Sao Tomé-et-Principe	2,00		-			-			2,00	
Sénégal	(9,44)		5,00			5,00			(4,44)	
Seychelles	2,75						(0,10)		2,65	
Sierra Leone	70,00					-			70,00	
Somalie	162,00		7,80			7,80			169,80	
Swaziland	7,00	-				-			7,00	
Tanzanie	107,18		-			-			107,18	
Togo	84,03					-			84,03	
Ouganda	69,00		-			-			69,00	
Zambie	27,10		(0,46)			(0,46)			26,64	
Zimbabwe			3,00		87,20	90,20			90,20	
* Total Afrique	1 955,52	10,46	238,45	-	247,79	496,70	-	7,79	2 460,01	

Tableau 3.3.4 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Décisions annuelles 2012	Cotonou					Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL PAYS
	Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres choix ayant un impact budgétaire			
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-
Barbade	8,33	-	-	-	-	-	-	8,33
Belize	-	1,90	0,60	-	-	2,50	-	2,50
Dominique	6,80	2,23	-	-	-	2,23	-	9,03
République dominicaine	45,50	13,60	2,50	-	-	16,10	-	61,60
Grenade	5,60	-	2,40	-	-	2,40	-	8,00
Guyana	(0,62)	-	-	-	-	-	-	(0,62)
Haïti	30,18	-	-	-	-	-	-	30,18
Jamaïque	0,60	-	-	-	-	-	-	0,60
Saint-Christophe-et-Niévès	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	7,69	-	-	-	0,97	0,97	-	8,66
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	-	-	-	-	1,43	1,43	-	1,43
Suriname	(0,70)	-	-	-	-	-	-	(0,70)
Trinité-et-Tobago	(1,00)	-	-	-	-	-	-	(1,00)
* Total Caraïbes	102,38	17,73	5,50	-	2,40	25,63	-	128,01
Îles Cook	-	-	-	-	-	-	-	-
Timor-Oriental	30,73	-	-	-	-	-	-	30,73
Kiribati	6,33	-	-	-	-	-	-	6,33
Îles Marshall	-	-	-	-	-	-	-	-
Micronésie	-	-	-	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	-	-	-	-
Niue	-	-	-	-	-	-	-	-
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-
Papouasie - Nouvelle-Guinée	12,04	-	-	-	-	-	-	12,04
Îles Salomon	5,16	-	-	-	-	-	-	5,16
Tonga	5,71	-	2,08	-	-	2,08	-	7,79
Tuvalu	0,50	-	-	-	-	-	-	0,50
Vanuatu	-	-	-	-	-	-	-	-
Samoa	18,95	-	-	-	-	-	-	18,95
* Total Pacifique	79,42	-	2,08	-	-	2,08	-	81,49
Région des Caraïbes	3,51	-	-	-	-	-	-	3,51
Région Afrique centrale	64,00	-	-	-	-	-	-	64,00
Afrique orientale, australe et océan Indien	299,50	-	-	-	-	-	-	299,50
Allocations intra-ACP	146,02	-	-	-	-	-	-	146,02
PALOP multirégional	0,20	-	-	-	-	-	-	0,20
Région du Pacifique	11,60	-	-	-	-	-	-	11,60
Région Afrique australe	88,00	-	-	-	-	-	-	88,00
Région Afrique occidentale	192,50	-	-	-	-	-	-	192,50
* Total coopération régionale ACP	805,33	-	-	-	-	-	-	805,33
Dépenses administratives et frais financiers	-	-	-	-	-	0,00	(1,07)	(1,07)
* Total ACP	2 942,65	28,19	246,03	-	250,18	0,00	6,72	3 473,77
Polynésie française	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	-	-	-	-	-	-
Wallis-et-Futuna	-	-	-	-	-	-	-	-
* Total PTOM français	-	-	-	-	-	-	-	-
Aruba	-	-	-	-	-	-	-	-
* Total PTOM néerlandais	-	-	-	-	-	-	-	-
Anguilla	11,70	-	-	-	-	-	-	11,70
Montserrat	15,66	-	-	-	-	-	-	15,66
Sainte-Hélène	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Turks-et-Caïcos	-	-	-	-	-	-	-	-
* Total PTOM britanniques	27,36	-	-	-	-	-	-	27,36
Coopération régionale PTOM, FR	-	-	-	-	-	-	-	-
Coopération régionale PTOM, NL	-	-	-	-	-	-	-	-
Coopération régionale PTOM, R-U	-	-	-	-	-	-	-	-
* Total coopération régionale PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-
Tous PTOM	23,00	-	-	-	-	-	(0,31)	22,69
* Total PTOM	50,36	-	-	-	-	-	(0,31)	50,05
* Total ACP + PTOM	2 993,01	28,19	246,03	-	250,18	0,00	6,72	3 523,81

Tableau 3.3.5.
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Crédits délégués cumulés 2012	Enveloppe A	Cotonou Enveloppe B				Total Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL PAYS
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	45,76		-			-		45,76	
Bénin	252,95		1,39		44,72	46,10	6,84	305,89	
Botswana	64,22				10,50	10,50		74,72	
Burkina	474,58	10,40	22,64		14,00	47,04		521,62	
Burundi	117,87	0,84	10,69		34,97	46,50	4,17	168,54	
Cameroun	195,73		9,71			9,71		205,43	
Cap-Vert	27,04				9,00	9,00		36,04	
République centrafricaine	54,89		2,79		25,21	28,00		82,89	
Tchad	156,35		22,62			22,62		178,97	
Comores	19,27		0,45	2,33	7,27	10,04		29,31	
Congo	24,83		6,20			6,20		31,04	
République démocratique du Congo	247,19		34,55		76,24	110,79		357,98	
Djibouti	4,23		2,10			2,10		6,33	
Érythrée	6,68		4,86			4,86		11,54	
Éthiopie	349,78		45,23			45,23		395,01	
Gabon	1,64					-		1,64	
Gambie	35,59		2,64			2,64		38,23	
Ghana	386,45				41,02	41,02		427,47	
Guinée-Bissau	17,91		3,77		11,18	14,95		32,86	
Guinée			36,21			36,21		36,21	
Côte d'Ivoire	77,19	1,54	6,58	12,14	115,00	135,25		212,44	
Kenya	152,24		44,09			44,09		196,33	
Lesotho	81,39		1,50		21,00	22,50	0,01	103,90	
Liberia	154,33		8,10	7,34	21,12	36,56		190,89	
Madagascar	22,96		8,61			8,61		31,57	
Malawi	328,64		10,39		44,00	54,39		383,03	
Mali	373,11	3,37	21,77		7,70	32,84		405,95	
Mauritanie	10,15		9,60			9,60		19,75	
Maurice	49,45	0,59			10,90	11,49		60,94	
Mozambique	489,97	-	1,40	12,11		13,51	12,00	515,48	
Namibie	87,01		0,30			0,30		87,31	
Niger	259,37		90,25			90,25		349,63	
Nigeria	272,01		1,76			1,76		273,78	
Rwanda	280,67		9,44			9,44		290,11	
Sao Tomé-et-Principe	10,94		0,91			0,91		11,85	
Sénégal	182,08		10,65		11,80	22,45		204,53	
Seychelles	11,06				8,77	8,77		19,83	
Sierra Leone	129,47		13,02		22,00	35,02		164,49	
Somalie	175,75		6,50			6,50		182,25	
Swaziland	25,86	0,18				0,18		26,04	
Tanzanie	488,79		0,73	14,84		15,57		504,35	
Togo	47,72		1,70		14,84	16,54		64,26	
Ouganda	384,59		5,30			5,30		389,89	
Zambie	309,44		6,84		30,00	36,84		346,28	
Zimbabwe			7,06		96,62	103,68		103,68	
* Total Afrique	6 887,20	16,91	472,32	48,75	677,85	1 215,84	-	8 126,06	

Tableau 3.3.5 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10° FED Crédits délégués cumulés 2012	Cotonou Enveloppe B					Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL PAYS
	Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire			
Antigua-et-Barbuda	3,39	9,00				9,00		12,39
Barbade	1,40					-		1,40
Belize	6,70					-		6,70
Dominique	6,80	7,13				7,13		13,93
République dominicaine	147,01	28,93				28,93		175,94
Grenade	5,99		2,20		8,79	10,99		16,98
Guyana	2,85					-		2,85
Haïti	181,99		44,62		54,40	99,02	25,02	306,03
Jamaïque	87,44		25,90			25,90		113,34
Saint-Christophe-et-Nièves	0,90					-		0,90
Sainte-Lucie	5,56		1,03			1,03		6,59
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,64	0,14				0,14		1,78
Suriname	18,79					-		18,79
Trinité-et-Tobago	16,36					-		16,36
* Total Caraïbes	486,82	45,20	73,75	-	63,19	182,14	-	693,98
Iles Cook	0,88				0,22	0,22		1,10
Timor-Oriental	46,43					-		46,43
Kiribati	4,64		1,00			1,00		5,64
Iles Marshall	4,44				0,50	0,50		4,94
Micronésie	7,64					-		7,64
Nauru	0,62					-		0,62
Niue	2,39					-		2,39
Palao	2,51					-		2,51
Papouasie - Nouvelle-Guinée	10,60		0,63			0,63		11,23
Iles Salomon	8,79				17,60	17,60		26,38
Tonga	0,50		5,63			5,63		6,14
Tuvalu	3,45		1,50			1,50		4,95
Vanuatu	3,90		0,67			0,67		4,57
Samoa	18,39		4,00		5,50	9,50		27,89
* Total Pacifique	115,17	-	13,43	-	23,82	37,25	-	152,42
Région des Caraïbes	75,36							75,36
Région Afrique centrale	81,41							81,41
Afrique orientale, australe et océan Indien	333,23							333,23
Allocations intra-ACP	1 893,93						12,05	1 905,98
PALOP multirégional	7,12							7,12
Région du Pacifique	51,27							51,27
Région Afrique australe	53,03							53,03
Région Afrique occidentale	129,22							129,22
* Total coopération régionale ACP	2 624,58	-	-	-	-	-	-	2 636,63
Dépenses administratives et frais financiers							392,74	393,24
* Total ACP	10 113,78	62,11	559,50	48,75	764,86	1 435,23	392,74	12 002,33
Nouvelle-Calédonie	19,81					-		19,81
Saint-Pierre-et-Miquelon	20,60					-		20,60
Wallis-et-Futuna			0,86			0,86		0,86
* Total PTOM français	40,41	-	0,86	-	-	0,86	-	41,27
Aruba	8,40					-		8,40
* Total PTOM néerlandais	8,40	-	-	-	-	-	-	8,40
Anguilla	11,70					-		11,70
Montserrat	15,39					-		15,39
Sainte-Hélène	16,40					-		16,40
Iles Turks-et-Caïcos			4,17			4,17		4,17
* Total PTOM britanniques	43,49	-	4,17	-	-	4,17	-	47,66
Coopération régionale PTOM, FR								-
Coopération régionale PTOM, NL								-
Coopération régionale PTOM, R-U								-
* Total coopération régionale PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-
Tous PTOM	4,33						3,51	7,84
* Total PTOM	96,63	-	5,02	-	-	5,02	3,51	105,16
* Total ACP + PTOM	10 210,40	62,11	564,53	48,75	764,86	1 440,25	396,26	12 107,49

Tableau 3.3.6.
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Crédits délégués annuels 2012	Cotonou					Total Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Cofinance- ment	TOTAL PAYS
	Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	21,16		-			-			21,16
Bénin	78,67		-		0,01	0,01		2,99	81,67
Botswana	0,94					-			0,94
Burkina	92,27	0,98	4,79			5,77			98,03
Burundi	40,98	0,84	0,25			1,09		4,17	46,24
Cameroun	46,76		8,09			8,09			54,85
Cap-Vert	(0,90)					-			(0,90)
République centrafricaine	23,40		(0,01)			(0,01)			23,39
Tchad	79,94		13,81			13,81			93,74
Comores	11,80		0,45			0,45			12,25
Congo	13,94		(0,02)			(0,02)			13,92
République démocratique du Congo	47,79		3,73		15,95	19,68			67,46
Djibouti	0,16		0,60			0,60			0,76
Érythrée	(0,10)					-			(0,10)
Éthiopie	34,53		2,24			2,24			36,77
Gabon	0,34					-			0,34
Gambie	6,61					-			6,61
Ghana	107,87					-			107,87
Guinée-Bissau	(6,22)					-			(6,22)
Guinée			24,24			24,24			24,24
Côte d'Ivoire	19,43	1,39	6,58		115,00	122,96			142,40
Kenya	123,73		13,65			13,65			137,38
Lesotho	49,21		1,50			1,50		0,01	50,71
Liberia	49,66		1,22		8,62	9,84			59,50
Madagascar	22,73		1,45			1,45			24,18
Malawi	137,09		-			-			137,09
Mali	4,78		14,77			14,77			19,55
Mauritanie	8,34		7,00			7,00			15,34
Maurice	13,29					-			13,29
Mozambique	33,42	-	1,40			1,40			34,82
Namibie	20,96		0,30			0,30			21,26
Niger	58,73		56,46			56,46			115,19
Nigeria	243,81		(0,24)			(0,24)			243,57
Rwanda	25,94					-			25,94
Sao Tomé-et-Principe	7,76		0,11			0,11			7,88
Sénégal	2,74		4,82			4,82			7,55
Seychelles	2,74				0,19	0,19			2,92
Sierra Leone	47,87					-			47,87
Somalie	64,00		6,50			6,50			70,50
Swaziland	7,25	0,01				0,01			7,26
Tanzanie	94,65		0,73			0,73			95,37
Togo	9,47		-		0,06	0,06			9,52
Ouganda	48,52		(0,04)			(0,04)			48,48
Zambie	(38,68)		(0,07)			(0,07)			(38,75)
Zimbabwe			-		61,20	61,20			61,20
* Total Afrique	1 657,38	3,21	174,29	-	201,02	378,52	-	7,17	2 043,06

Tableau 3.3.6 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Crédits délégués annuels 2012	Enveloppe A	Cotonou Enveloppe B				Total Enveloppe B	Frais de mise en œuvre	Cofinance- ment	TOTAL PAYS
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres choix ayant un impact budgétaire				
Antigua-et-Barbuda	0,12					-		0,12	
Barbade	0,47					-		0,47	
Belize	3,42					-		3,42	
Dominique	6,25	1,86				1,86		8,11	
République dominicaine	47,67	13,60				13,60		61,27	
Grenade	5,05		2,20			2,20		7,25	
Guyana	0,51					-		0,51	
Haïti	86,97		24,62		1,40	26,02	25,00	137,99	
Jamaïque	13,52		7,00			7,00		20,52	
Saint-Christophe-et-Niévès	0,49					-		0,49	
Sainte-Lucie	4,70					-		4,70	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,95	0,14				0,14		1,09	
Suriname	0,36					-		0,36	
Trinité-et-Tobago	0,76					-		0,76	
* Total Caraïbes	171,23	15,60	33,82	-	1,40	50,82	- 25,00	247,05	
Îles Cook	0,05					-		0,05	
Timor-Oriental	12,20					-		12,20	
Kiribati	0,21					-		0,21	
Îles Marshall	-				0,50	0,50		0,50	
Micronésie	0,09					-		0,09	
Nauru	0,19					-		0,19	
Niue	0,25					-		0,25	
Palaos	0,00					-		0,00	
Papouasie - Nouvelle-Guinée	5,89		(0,01)			(0,01)		5,88	
Îles Salomon	4,08				2,58	2,58		6,67	
Tonga	0,07		(0,01)			(0,01)		0,05	
Tuvalu	0,19					-		0,19	
Vanuatu	1,01		0,67			0,67		1,68	
Samoa	1,61					-		1,61	
* Total Pacifique	25,83	-	0,65	-	3,08	3,74	-	29,57	
Région des Caraïbes	46,33					-		46,33	
Région Afrique centrale	56,59					-		56,59	
Afrique orientale, australe et océan Indien	214,59					-		214,59	
Allocations intra-ACP	456,35					-		456,35	
PALOP multirégional	0,47					-		0,47	
Région du Pacifique	0,56					-		0,56	
Région Afrique australe	48,91					-		48,91	
Région Afrique occidentale	118,40					-		118,40	
* Total coopération régionale ACP	942,19	-	-	-	-	-	-	942,19	
Dépenses administratives et frais financiers							98,35	98,85	
* Total ACP	2 796,63	18,81	208,76	-	205,50	433,07	98,35 0,50	3 360,72	
Nouvelle-Calédonie	19,81					-		19,81	
Saint-Pierre-et-Miquelon	20,60					-		20,60	
Wallis-et-Futuna			0,86			0,86		0,86	
* Total PTOM français	40,41	-	0,86	-	-	0,86	-	41,27	
Aruba	8,40					-		8,40	
* Total PTOM néerlandais	8,40	-	-	-	-	-	-	8,40	
Anguilla	11,70					-		11,70	
Montserrat	15,39					-		15,39	
Sainte-Hélène	16,40					-		16,40	
Îles Turks-et-Caïcos						-		-	
* Total PTOM britanniques	43,49	-	-	-	-	-	-	43,49	
Coopération régionale PTOM, FR								-	
Coopération régionale PTOM, NL								-	
Coopération régionale PTOM, R-U								-	
* Total coopération régionale PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tous PTOM	4,33						1,37	5,69	
* Total PTOM	96,63	-	0,86	-	-	0,86	1,37	98,85	
* Total ACP + PTOM	2 893,26	18,81	209,62	-	205,50	433,93	99,72 32,67	3 459,57	

Tableau 3.3.7
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Paielements cumulés 2012	Cotonou						Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL PAYS
	Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire	Total Enveloppe B			
Angola	22,38					-			22,38
Bénin	146,13		1,30		42,72	44,03	2,83		192,99
Botswana	28,66				10,50	10,50			39,16
Burkina	280,79	0,98	18,87			19,85			300,64
Burundi	81,08	0,75	9,69		34,97	45,41	1,32		127,82
Cameroun	114,34		4,00			4,00			118,35
Cap-Vert	26,37				9,00	9,00			35,37
République centrafricaine	29,69		2,49		25,21	27,70			57,39
Tchad	58,64		17,36			17,36			76,01
Comores	7,24			2,33	7,27	9,60			16,83
Congo	10,54		6,06			6,06			16,60
République démocratique du Congo	159,48		32,55		63,21	95,76			255,25
Djibouti	3,83		1,68			1,68			5,51
Érythrée	3,07		4,86			4,86			7,93
Éthiopie	337,78		44,16			44,16			381,94
Gabon	1,18					-			1,18
Gambie	28,42		2,11			2,11			30,53
Ghana	151,78				41,02	41,02			192,80
Guinée-Bissau	13,68		3,77		11,18	14,95			28,63
Guinée			25,09			25,09			25,09
Côte d'Ivoire	51,66	1,02	3,71	12,14	55,00	71,86			123,53
Kenya	30,15		34,10			34,10			64,25
Lesotho	55,70		1,20		21,00	22,20	0,01		77,90
Liberia	91,87		7,25	7,34	21,12	35,71			127,58
Madagascar	5,20		6,50			6,50			11,71
Malawi	170,81		10,39		44,00	54,39			225,20
Mali	169,55	3,37	11,22		7,70	22,29			191,84
Mauritanie	2,50		7,82			7,82			10,31
Maurice	48,11	0,59			10,90	11,49			59,60
Mozambique	318,91		0,80	12,11		12,91			331,82
Namibie	31,04		0,24			0,24			31,28
Niger	129,42		76,51			76,51			205,93
Nigeria	88,99		1,76			1,76			90,75
Rwanda	192,99		9,44			9,44			202,43
Sao Tomé-et-Principe	5,50		0,79			0,79			6,29
Sénégal	152,41		8,24		11,80	20,04			172,45
Seychelles	8,01				8,71	8,71			16,72
Sierra Leone	91,21		11,70		22,00	33,70			124,91
Somalie	112,85		5,20			5,20			118,05
Swaziland	14,15	0,17				0,17			14,33
Tanzanie	280,83		0,12	14,84		14,96			295,79
Togo	43,17		1,47		14,51	15,98			59,15
Ouganda	189,76		5,10			5,10			194,86
Zambie	176,43		5,92		30,00	35,92			212,36
Zimbabwe			6,85		62,35	69,19			69,19
* Total Afrique	3 966,34	6,88	390,32	48,75	554,17	1 000,13	-	4,16	4 970,63

Tableau 3.3.7 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Paiements cumulés 2012	Cotonou Enveloppe B						Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL PAYS
	Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire	Total Enveloppe B			
Antigua-et-Barbuda	2,66	9,00				9,00			11,66
Barbade	1,04					-			1,04
Belize	3,78					-			3,78
Dominique	0,57	5,27				5,27			5,84
République dominicaine	82,95	25,33				25,33			108,28
Grenade	0,89				8,79	8,79			9,68
Guyana	1,32					-			1,32
Haïti	111,90		23,11		42,74	65,85		0,02	177,77
Jamaïque	54,86		18,90			18,90			73,76
Saint-Christophe-et-Nièves	0,68					-			0,68
Sainte-Lucie	3,56		1,00			1,00			4,56
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,90					-			0,90
Suriname	7,02					-			7,02
Trinité-et-Tobago	4,61					-			4,61
* Total Caraïbes	276,74	39,60	43,01	-	51,53	134,14	-	0,02	410,90
Îles Cook	0,76				0,19	0,19			0,95
Timor-Oriental	22,15					-			22,15
Kiribati	2,47		0,94		0,05	0,99			3,46
Îles Marshall	3,09					-			3,09
Micronésie	1,60					-			1,60
Nauru	0,24					-			0,24
Niue	1,72					-			1,72
Palaos	2,37					-			2,37
Papouasie - Nouvelle-Guinée	5,35		0,63			0,63			5,98
Îles Salomon	5,47				16,97	16,97			22,44
Tonga	0,32		5,63			5,63			5,96
Tuvalu	2,65		1,50			1,50			4,15
Vanuatu	2,73		0,15			0,15			2,88
Samoa	15,08		4,00		5,50	9,50			24,58
* Total Pacifique	66,01	-	12,85	-	22,71	35,56	-	-	101,56
Région des Caraïbes	31,24					-			31,24
Région Afrique centrale	18,59					-			18,59
Afrique orientale, australe et océan Indien	248,65					-			248,65
Allocations intra-ACP	1 274,81					-	3,80		1 278,61
PALOP multirégional	6,64					-			6,64
Région du Pacifique	23,34					-			23,34
Région Afrique australe	8,93					-			8,93
Région Afrique occidentale	7,39					-			7,39
* Total coopération régionale ACP	1 619,59	-	-	-	-	-	-	3,80	1 623,39
Dépenses administratives et frais financiers							373,45		373,45
* Total ACP	5 928,68	46,48	446,18	48,75	628,41	1 169,83	373,45	7,98	7 479,94
Nouvelle-Calédonie	6,65					-			6,65
Saint-Pierre-et-Miquelon	7,00					-			7,00
Wallis-et-Futuna						-			-
* Total PTOM français	13,65	-	-	-	-	-	-	-	13,65
Aruba						-			-
* Total PTOM néerlandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anguilla	3,60					-			3,60
Montserrat	5,13					-			5,13
Îles Turks-et-Caïcos			0,98			0,98			0,98
* Total PTOM britanniques	8,73	-	0,98	-	-	0,98	-	-	9,71
Coopération régionale PTOM, FR						-			-
Coopération régionale PTOM, NL						-			-
Coopération régionale PTOM, R-U						-			-
* Total coopération régionale PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tous PTOM	0,87					-	2,57		3,44
* Total PTOM	23,25	-	0,98	-	-	0,98	2,57	-	26,80
* Total ACP + PTOM	5 951,93	46,48	447,16	48,75	628,41	1 170,80	376,02	7,98	7 506,73

Tableau 3.3.8.
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10° FED Paiements annuels 2012	Cotonou						Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL
	Enveloppe A	Enveloppe B				Total Enveloppe B			
		Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire				
Angola	13,73					-		13,73	
Bénin	55,09		0,08		0,02	0,09	2,49	57,67	
Botswana	1,49					-		1,49	
Burkina	72,03	0,98	7,88			8,86		80,89	
Burundi	19,09	0,75	2,94			3,69	1,32	24,11	
Cameroun	66,51		3,02			3,02		69,53	
Cap-Vert	0,78					-		0,78	
République centrafricaine	11,25		0,25			0,25		11,50	
Tchad	25,95		11,28			11,28		37,23	
Comores	4,87			2,33		2,33		7,19	
Congo	5,96		0,52			0,52		6,48	
République démocratique du Congo	51,36		2,98		10,28	13,26		64,62	
Djibouti	0,22		0,48			0,48		0,70	
Érythrée	0,99					-		0,99	
Éthiopie	115,41		4,34			4,34		119,75	
Gabon	0,29					-		0,29	
Gambie	12,48					-		12,48	
Ghana	53,90					-		53,90	
Guinée-Bissau	2,80					-		2,80	
Guinée			18,40			18,40		18,40	
Côte d'Ivoire	14,08	0,90	3,71		55,00	59,61		73,68	
Kenya	17,43		19,37			19,37		36,80	
Lesotho	25,80		1,20			1,20	0,01	27,00	
Liberia	34,93		3,12		8,62	11,74		46,67	
Madagascar	5,19		2,54			2,54		7,72	
Malawi	71,98		0,20			0,20		72,18	
Mali	28,10		7,91			7,91		36,01	
Mauritanie	1,98		6,32			6,32		8,31	
Maurice	13,49					-		13,49	
Mozambique	114,82		0,80			0,80		115,62	
Namibie	18,92		0,24			0,24		19,16	
Niger	73,06		44,02			44,02		117,07	
Nigeria	71,28		0,16			0,16		71,44	
Rwanda	56,63					-		56,63	
Sao Tomé-et-Principe	3,26		0,20			0,20		3,46	
Sénégal	44,28		5,92		11,80	17,72		61,99	
Seychelles	2,69				0,24	0,24		2,93	
Sierra Leone	34,93					-		34,93	
Somalie	48,28		5,20			5,20		53,48	
Swaziland	4,10	0,00				0,00		4,11	
Tanzanie	88,46		0,12			0,12		88,58	
Togo	8,23		0,54		0,62	1,16		9,39	
Ouganda	60,21					-		60,21	
Zambie	49,60		0,10			0,10		49,70	
Zimbabwe			2,13		37,25	39,38		39,38	
* Total Afrique	1 405,93	2,63	155,93	2,33	123,83	284,72	-	1 694,46	

Tableau 3.3.8 (suite)
Situation par instrument et par pays (en Mio EUR)

10 ^e FED Paiements annuels 2012	Cotonou						Frais de mise en œuvre	Cofinancement	TOTAL
	Enveloppe A	Compensation recettes d'exportation	Aide d'urgence	Pays pauvres très endettés	Autres chocs ayant un impact budgétaire	Total Enveloppe B			
Antigua-et-Barbuda	0,17					-			0,17
Barbade	0,59					-			0,59
Belize	3,00					-			3,00
Dominique	0,21	10,00				10,00			10,21
République dominicaine	38,67					-			38,67
Grenade	0,16					-			0,16
Guyana	1,07					-			1,07
Haïti	30,63		9,47		7,74	17,22			47,85
Jamaïque	6,66					-			6,66
Saint-Christophe-et-Niévès	0,34					-			0,34
Sainte-Lucie	2,79		0,18			0,18			2,96
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,82					-			0,82
Suriname	3,65					-			3,65
Trinité-et-Tobago	0,68					-			0,68
* Total Caraïbes	89,44	10,00	9,65	-	7,74	27,39	-	-	116,83
Îles Cook	0,51					-			0,51
Timor-Oriental	15,30					-			15,30
Kiribati	0,41		0,94			0,94			1,35
Îles Marshall	2,31				0,05	0,05			2,36
Micronésie	0,05					-			0,05
Nauru	0,02					-			0,02
Niue	0,48					-			0,48
Palaos	1,94					-			1,94
Papouasie - Nouvelle-Guinée	2,80		0,04			0,04			2,84
Îles Salomon	3,11				1,96	1,96			5,07
Tonga	0,10		(0,01)			(0,01)			0,08
Tuvalu	0,67					-			0,67
Vanuatu	1,31		0,15			0,15			1,46
Samoa	6,22					-			6,22
* Total Pacifique	35,23	-	1,12	-	2,02	3,14	-	-	38,37
Région des Caraïbes	22,33					-			22,33
Région Afrique centrale	11,95					-			11,95
Afrique orientale, australe et océan Indien	191,74					-			191,74
Allocations intra-ACP	424,37					-	1,50		425,87
PALOP multirégional	2,31					-			2,31
Région du Pacifique	10,08					-			10,08
Région Afrique australe	8,09					-			8,09
Région Afrique occidentale	6,68					-			6,68
* Total coopération régionale ACP	677,55	-	-	-	-	-	-	1,50	679,06
Dépenses administratives et frais financiers							100,76		100,76
* Total ACP	2 208,16	12,63	166,71	2,33	133,58	315,25	100,76	5,32	2 629,48
Nouvelle-Calédonie	6,65					-			6,65
Saint-Pierre-et-Miquelon	7,00					-			7,00
Wallis-et-Futuna						-			
* Total PTOM français	13,65	-	-	-	-	-	-	-	13,65
Aruba						-			-
* Total PTOM néerlandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anguilla	3,60					-			3,60
Montserrat	5,13					-			5,13
Sainte-Hélène						-			-
Îles Turks-et-Caïcos			0,98			0,98			0,98
* Total PTOM britanniques	8,73	-	0,98	-	-	0,98	-	-	9,71
Coopération régionale PTOM, FR						-			-
Coopération régionale PTOM, NL						-			-
Coopération régionale PTOM, R-U						-			-
* Total coopération régionale PTOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tous PTOM	0,87						1,18		2,05
* Total PTOM	23,25	-	0,98	-	-	0,98	1,18	-	25,41
* Total ACP + PTOM	2 231,40	12,63	167,68	2,33	133,58	316,22	101,94	5,32	2 654,89

Tableau 3.4.1

Situation par pays (en Mio EUR)

Tous FED Montants cumulés 2012	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Angola	120,76	261,90	382,66	116,00	168,74	284,74	109,50	137,12	246,62
Bénin	171,88	650,44	822,31	171,75	609,84	781,58	171,70	494,41	666,12
Botswana	33,48	201,75	235,23	33,48	165,33	198,81	32,67	128,40	161,07
Burkina	287,80	1 118,49	1 406,29	284,52	977,37	1 261,89	283,10	751,27	1 034,37
Burundi	132,86	504,59	637,46	131,84	429,53	561,37	129,30	377,55	506,85
Cameroun	232,70	423,02	655,72	232,70	373,40	606,10	232,44	279,22	511,66
Cap-Vert	56,65	121,89	178,54	55,51	87,69	143,19	55,45	83,48	138,93
République centrafricaine	84,47	274,34	358,81	84,36	198,91	283,27	84,30	166,41	250,71
Tchad	217,06	583,45	800,51	212,51	387,93	600,44	212,11	274,10	486,21
Comores	16,12	97,52	113,64	16,12	65,41	81,53	16,07	48,27	64,33
Congo	29,49	211,63	241,11	27,73	149,81	177,54	27,29	133,16	160,45
République démocratique du Congo	105,21	1 184,03	1 289,24	101,88	865,50	967,38	101,38	751,00	852,38
Djibouti	27,47	106,53	134,00	26,68	44,33	71,00	26,68	33,97	60,65
Guinée équatoriale	4,42	8,99	13,42	4,05	7,46	11,51	3,95	6,23	10,18
Érythrée	18,01	141,46	159,47	18,01	93,36	111,37	18,01	83,32	101,33
Éthiopie	366,82	1 124,21	1 491,04	362,03	968,57	1 330,60	350,49	938,83	1 289,32
Gabon	77,41	109,65	187,05	77,18	68,67	145,85	77,12	57,21	134,33
Gambie	33,19	114,64	147,84	31,81	90,23	122,04	31,81	78,64	110,46
Ghana	218,67	786,31	1 004,98	218,67	758,80	977,46	218,67	504,85	723,51
Guinée-Bissau	47,23	147,61	194,84	46,88	121,20	168,08	46,20	113,78	159,98
Guinée	152,27	174,10	326,37	151,47	152,55	304,02	144,59	134,17	278,76
Côte d'Ivoire	157,27	592,98	750,25	157,19	414,51	571,70	156,01	318,15	474,17
Kenya	193,08	623,84	816,91	188,37	470,45	658,83	187,55	316,00	503,54
Lesotho	65,12	265,15	330,27	65,00	200,90	265,90	64,84	167,50	232,34
Liberia	24,88	324,56	349,44	24,86	309,01	333,88	24,09	238,95	263,05
Madagascar	274,10	622,81	896,92	274,10	470,71	744,81	274,10	446,81	720,91
Malawi	265,41	825,90	1 091,31	264,23	651,35	915,58	262,07	485,70	747,77
Mali	323,01	956,71	1 279,72	321,04	854,71	1 175,75	320,51	639,26	959,78
Mauritanie	133,55	341,11	474,66	133,29	197,43	330,72	133,73	179,83	313,56
Maurice	55,32	133,66	188,98	55,32	124,01	179,33	40,87	122,67	163,54
Mozambique	409,17	1 205,56	1 614,74	407,62	1 072,58	1 480,20	405,75	876,56	1 282,31
Namibie	71,82	202,31	274,13	71,82	180,95	252,76	71,82	124,77	196,59
Niger	151,49	856,59	1 008,08	151,12	757,48	908,60	151,12	602,25	753,36
Nigeria	124,39	1 107,64	1 232,02	107,55	698,52	806,07	106,07	468,94	575,01
Rwanda	177,85	527,94	705,79	177,85	505,70	683,55	177,85	417,05	594,90
Sao Tomé-et-Principe	12,23	34,44	46,67	12,23	26,02	38,25	12,23	19,66	31,88
Sénégal	238,37	553,08	791,44	237,43	484,39	721,82	237,38	441,79	679,16
Seychelles	7,23	25,23	32,45	7,23	24,83	32,06	7,23	21,52	28,75
Sierra Leone	123,98	492,31	616,30	119,76	384,07	503,83	118,12	338,49	456,62
Somalie	50,00	568,40	618,40	48,67	363,08	411,76	48,29	295,42	343,71
Soudan du Sud		77,66	77,66		26,14	26,14		3,02	3,02
Soudan	219,29	279,62	498,91	218,99	219,55	438,54	231,30	204,36	435,65
Swaziland	69,91	103,11	173,02	60,37	62,64	123,01	55,15	47,52	102,67
Tanzanie	476,91	960,54	1 437,45	475,91	892,06	1 367,98	467,27	678,60	1 145,87
Togo	28,43	219,28	247,70	25,93	123,08	149,00	25,88	112,73	138,61
Ouganda	423,88	750,46	1 174,34	423,87	678,56	1 102,43	423,41	481,67	905,08
Zambie	420,06	846,97	1 267,03	419,95	709,98	1 129,94	419,97	558,87	978,85
Zimbabwe	105,21	204,95	310,15	105,18	159,07	264,25	105,59	121,30	226,89
* Total Afrique	7 035,91	22 049,37	29 085,28	6 960,06	17 846,39	24 806,45	6 901,01	14 304,79	21 205,81

Tableau 3.4.1
Situation par pays (en Mio EUR)

Tous FED Montants cumulés 2012	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Antigua-et-Barbuda	0,64	18,60	19,24	0,61	18,18	18,80	0,50	16,65	17,15
Bahamas	2,20	6,58	8,78	2,20	5,18	7,38	2,20	5,18	7,38
Barbade	7,18	21,47	28,65	6,69	13,07	19,76	6,22	11,51	17,73
Belize	19,06	23,18	42,24	19,06	14,77	33,83	17,90	11,86	29,76
Dominique	38,34	29,72	68,06	38,12	28,53	66,65	38,11	20,23	58,35
République dominicaine	134,52	342,33	476,85	134,38	321,22	455,60	126,40	251,84	378,24
Grenade	3,42	44,64	48,05	3,33	43,56	46,89	3,38	34,41	37,79
Guyana	60,12	64,12	124,24	58,49	55,49	113,98	56,44	51,76	108,20
Haïti	78,95	744,55	823,50	78,36	581,17	659,52	77,60	438,39	516,00
Jamaïque	222,23	221,34	443,57	222,16	205,31	427,47	208,16	163,33	371,50
Saint-Christophe-et-Nièvés	6,72	11,23	17,96	6,72	5,37	12,09	6,72	5,13	11,86
Sainte-Lucie	50,00	42,60	92,60	49,88	28,89	78,77	47,13	22,46	69,59
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	34,15	27,59	61,74	34,11	19,22	53,33	34,41	16,00	50,41
Suriname	19,49	64,08	83,57	19,49	62,97	82,46	19,49	50,86	70,36
Trinité-et-Tobago	20,38	48,67	69,05	20,38	47,69	68,07	15,38	35,94	51,32
* Total Caraïbes	697,41	1 710,70	2 408,10	693,99	1 450,64	2 144,62	660,06	1 135,37	1 795,43
Iles Cook		4,70	4,70		4,43	4,43		4,23	4,23
Timor-Oriental		102,73	102,73		63,47	63,47		36,69	36,69
Fidji	19,92	24,32	44,24	19,82	23,89	43,72	19,82	23,42	43,25
Kiribati	10,21	26,75	36,95	10,13	16,25	26,39	10,13	13,80	23,94
Iles Marshall		10,03	10,03		9,26	9,26		7,45	7,45
Micronésie		14,20	14,20		13,49	13,49		7,27	7,27
Nauru		4,80	4,80		2,91	2,91		2,37	2,37
Niue		5,15	5,15		4,90	4,90		4,13	4,13
Palaos		5,32	5,32		4,94	4,94		4,72	4,72
Papouasie - Nouvelle-Guinée	57,22	190,38	247,60	54,55	146,07	200,63	53,90	121,13	175,02
Iles Salomon	91,12	54,80	145,92	90,78	45,45	136,22	90,75	34,96	125,72
Tonga	5,50	21,97	27,47	5,49	13,69	19,18	5,41	13,05	18,46
Tuvalu	2,60	11,83	14,43	2,60	9,77	12,38	2,40	8,93	11,33
Vanuatu	15,77	33,66	49,43	15,77	27,44	43,21	15,77	24,62	40,39
Samoa	19,10	75,02	94,12	19,10	55,03	74,13	19,10	51,58	70,68
* Total Pacifique	221,45	585,67	807,11	218,25	440,99	659,25	217,29	358,35	575,63
Région des Caraïbes	61,93	276,70	338,63	60,21	212,96	273,16	53,95	163,40	217,35
Région Afrique centrale	77,04	272,38	349,42	76,78	150,64	227,43	76,78	80,95	157,73
Région Afrique orientale	162,24		162,24	161,91		161,91	158,91		158,91
Afrique orientale, australe et océan Indien		828,50	828,50		654,00	654,00		509,63	509,63
Région de l'océan Indien	11,47		11,47	11,47		11,47	11,47		11,47
Allocations intra-ACP	718,51	2 308,40	3 026,91	682,04	1 905,98	2 588,02	663,36	1 278,61	1 941,96
PALOP multirégional	10,83	32,97	43,80	10,39	29,12	39,52	10,23	22,91	33,14
Région du Pacifique	32,73	105,84	138,56	32,73	90,61	123,34	32,73	62,20	94,93
Coopération régionale ACP	73,72	2 938,97	3 012,68	56,10	2 846,14	2 902,24	51,89	2 563,65	2 615,54
Région Afrique australe	57,20	244,59	301,78	57,20	176,66	233,85	57,20	315,00	372,20
Région Afrique occidentale	229,99	505,79	735,77	227,53	391,17	618,70	223,49	0,49	223,98
* Total coopération régionale ACP	1 435,65	7 514,12	8 949,77	1 376,35	6 457,28	7 833,63	1 339,98	4 996,84	6 336,82
Dépenses administratives et frais financiers	35,83	889,25	925,08	34,91	818,41	853,33	34,91	794,91	829,83
Tous pays ACP	1 171,25	160,40	1 331,65	1 155,88	158,94	1 314,83	1 172,83	153,99	1 326,82
* Total ACP	10 597,50	32 909,50	43 507,00	10 439,45	27 172,66	37 612,11	10 326,09	21 744,26	32 070,35
Anguilla	0,80	23,94	24,74	0,80	23,94	24,74	0,80	15,76	16,56
Iles Vierges britanniques	0,52	0,92	1,44	0,51	0,91	1,42	0,51	0,72	1,23
Iles Caïmans		7,00	7,00		4,47	4,47		4,47	4,47
Iles Falkland		4,52	4,52		4,52	4,52		4,52	4,52
Montserrat	1,60	38,74	40,34	1,60	38,44	40,04	1,60	25,51	27,11
Iles Pitcairn		2,35	2,35		2,35	2,35		1,23	1,23
Sainte-Hélène	0,06	34,57	34,63	0,06	34,22	34,28	0,06	17,82	17,88
Iles Turks-et-Caïcos	3,00	18,96	21,96	3,00	18,14	21,14	3,00	14,85	17,85
* Total PTOM britanniques	5,97	131,01	136,98	5,97	126,99	132,96	5,97	84,88	90,85
Aruba	0,46	19,80	20,26	0,46	18,68	19,14	0,46	10,28	10,74
Antilles néerlandaises	5,78	50,47	56,25	5,78	49,58	55,36	5,78	49,58	55,36
* Total PTOM néerlandais	6,25	70,27	76,51	6,25	68,26	74,50	6,25	59,86	66,10
Polynésie française	13,44	22,93	36,37	13,44	19,85	33,29	13,44	15,16	28,60
Mayotte	2,03	24,24	26,27	2,03	22,28	24,31	2,03	16,04	18,06
Nouvelle-Calédonie	11,22	50,02	61,24	11,13	48,56	59,69	11,13	35,40	46,53
Saint-Pierre-et-Miquelon	3,47	39,68	43,15	3,47	39,48	42,95	3,47	25,88	29,35
Wallis-et-Futuna	1,45	17,93	19,38	1,45	17,67	19,13	1,45	14,24	15,69
* Total PTOM français	31,61	154,81	186,41	31,52	147,84	179,36	31,52	106,71	138,22
Projets régionaux PTOM, FR	4,99		4,99	4,92		4,92	4,92		4,92
Projets régionaux PTOM, NL	1,00		1,00	0,46		0,46	0,46		0,46
Projets régionaux PTOM, R-U	1,64		1,64	0,12		0,12	0,12		0,12
Coopération régionale PTOM	0,03	71,53	71,56	0,03	50,77	50,81	0,03	42,82	42,85
* Total coopération régionale PTOM	7,66	71,53	79,19	5,52	50,77	56,30	5,52	42,82	48,35
Dépenses administratives et frais financiers tous PTOM		4,41	4,41		4,24	4,24		3,30	3,30
* Total PTOM	51,48	432,02	483,50	49,26	398,10	447,36	49,25	297,57	346,82
* Total ACP + PTOM	10 648,98	33 341,52	43 990,50	10 488,71	27 570,76	38 059,47	10 375,34	22 041,83	32 417,17

Tableau 3.4.2
Situation par pays (en Mio EUR)

Tous FED Montants annuels 2012	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Angola	(2,92)	25,75	22,83	(0,20)	(4,91)	(5,11)	0,01	5,19	5,20
Bénin	(0,12)	29,98	29,86		80,43	80,43		58,95	58,95
Botswana		26,68	26,68		0,72	0,72		1,80	1,80
Burkina	-	117,48	117,48	(1,05)	97,71	96,65	0,02	84,52	84,54
Burundi	-	46,61	46,61	(0,43)	44,04	43,61		39,20	39,20
Cameroun	(0,87)	8,95	8,08	(0,30)	51,92	51,62	0,30	71,77	72,07
Cap-Vert	-	27,81	27,81	(0,07)	(1,21)	(1,28)	0,39	7,13	7,52
République centrafricaine	(0,32)	9,37	9,05	-	24,94	24,94	-	26,43	26,43
Tchad	(0,03)	108,83	108,80	(1,99)	91,10	89,11	(0,01)	47,40	47,39
Comores		20,09	20,09		11,51	11,51		8,35	8,35
Congo	(0,88)	42,25	41,38	(1,05)	13,54	12,49	0,01	6,62	6,63
République démocratique du Congo	(1,43)	38,89	37,46	(0,79)	63,94	63,15	0,01	76,68	76,69
Djibouti		47,50	47,50		0,19	0,19		7,36	7,36
Guinée équatoriale	-	-	-	(0,02)	(1,05)	(1,07)	(0,01)	0,16	0,14
Erythrée		(2,20)	(2,20)		(0,39)	(0,39)		2,34	2,34
Éthiopie	(0,38)	31,65	31,27	(0,57)	36,47	35,90	11,66	120,05	131,70
Gabon	-	5,20	5,20	(0,02)	0,92	0,90		5,14	5,14
Gambie	(0,27)	9,47	9,19	(0,26)	5,50	5,24	(0,10)	13,76	13,65
Ghana		96,00	96,00		124,72	124,72		63,81	63,81
Guinée-Bissau	-	(3,23)	(3,23)	(0,00)	(7,94)	(7,94)	(0,00)	4,41	4,41
Guinée	(15,06)	19,01	3,96	(1,69)	24,48	22,79	1,54	22,72	24,26
Côte d'Ivoire	(2,35)	131,81	129,46	(0,99)	138,00	137,01	(0,02)	89,81	89,79
Kenya	(5,90)	42,09	36,19	(2,46)	107,87	105,41	(0,13)	64,15	64,02
Lesotho	(1,65)	5,47	3,82	(0,29)	50,86	50,57	0,07	35,60	35,67
Liberia		55,74	55,74		58,74	58,74		58,31	58,31
Madagascar	(0,27)	145,67	145,40		21,51	21,51		9,40	9,40
Malawi	(1,83)	186,90	185,07	0,01	128,93	128,94	(0,07)	83,23	83,16
Mali	(0,05)	33,32	33,28	(0,22)	18,67	18,45	-	36,81	36,81
Mauritanie	(1,50)	66,87	65,37	(0,26)	14,51	14,25	0,06	29,21	29,27
Maurice		4,00	4,00		10,65	10,65	0,15	13,40	13,55
Mozambique	(0,34)	109,88	109,55	(0,25)	29,97	29,72	1,10	122,75	123,85
Namibie	(0,16)	28,66	28,51		21,06	21,06		19,20	19,20
Niger	(1,17)	76,19	75,01	(0,02)	119,37	119,35		121,78	121,78
Nigeria	(0,11)	65,89	65,78	(6,90)	255,39	248,49	1,21	81,69	82,90
Rwanda	(0,09)	25,45	25,35	(0,01)	24,86	24,85	0,01	56,81	56,81
Sao Tomé-et-Principe		2,00	2,00		7,90	7,90		3,92	3,92
Sénégal	(1,17)	(5,66)	(6,83)	(0,30)	(3,14)	(3,44)	0,55	71,01	71,56
Seychelles		2,65	2,65		2,84	2,84		3,44	3,44
Sierra Leone	(0,09)	68,40	68,32	(0,93)	37,89	36,97	(1,32)	39,28	37,96
Somalie	-	163,08	163,08	(0,10)	67,87	67,77	0,10	54,92	55,02
Soudan du Sud		77,66	77,66		26,14	26,14		3,02	3,02
Soudan	(0,14)	(63,84)	(63,98)		16,57	16,57		17,85	17,85
Swaziland	-	7,00	7,00	(2,38)	4,43	2,06	(0,29)	5,45	5,15
Tanzanie	(0,31)	94,99	94,68	(0,85)	95,46	94,61		93,78	93,78
Togo	-	84,03	84,03	(0,79)	9,85	9,06	(0,00)	17,64	17,63
Ouganda	(2,63)	63,07	60,44	(0,13)	41,71	41,58	(0,11)	60,36	60,26
Zambie	(0,85)	16,64	15,78	(0,61)	(41,44)	(42,05)	(0,10)	50,89	50,79
Zimbabwe		90,20	90,20		60,64	60,64		39,95	39,95
* Total Afrique	(42,86)	2 284,23	2 241,37	(25,91)	1 983,74	1 957,83	14,98	1 957,43	1 972,41

Tableau 3.4.2
Situation par pays (en Mio EUR)

Tous FED Montants annuels 2012	Décisions			Crédits délégués			Paiements		
	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total	Lomé	Cotonou	Total
Antigua-et-Barbuda		-	-		0,05	0,05		0,17	0,17
Bahamas		-	-		(0,87)	(0,87)		1,19	1,19
Barbade		8,33	8,33		0,46	0,46		0,59	0,59
Belize		2,50	2,50		3,31	3,31		3,01	3,01
Dominique		9,03	9,03		8,15	8,15		0,33	0,33
République dominicaine	(0,31)	60,08	59,77	(0,04)	59,95	59,91	(0,00)	50,27	50,26
Grenade	-	8,00	8,00	(0,07)	7,25	7,18		0,90	0,90
Guyana	-	(0,62)	(0,62)	(0,35)	(6,03)	(6,37)	0,05	3,66	3,70
Haiti	(0,10)	29,44	29,34	(0,37)	136,62	136,25	(0,20)	50,64	50,44
Jamaïque	-	0,58	0,58	(0,00)	13,13	13,13		9,09	9,09
Saint-Christophe-et-Nièvés		(0,06)	(0,06)		0,06	0,06		0,38	0,38
Sainte-Lucie	-	8,66	8,66	(0,00)	5,03	5,02	3,11	9,33	12,44
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		1,43	1,43		0,66	0,66		4,55	4,55
Suriname	(0,87)	(2,37)	(3,24)	(0,01)	(0,74)	(0,75)		4,14	4,14
Trinité-et-Tobago		(1,11)	(1,11)		0,76	0,76		0,68	0,68
* Total Caraïbes	(1,28)	123,89	122,62	(0,84)	227,79	226,95	2,95	138,95	141,90
Iles Cook		(0,01)	(0,01)		0,05	0,05		0,52	0,52
Timor-Oriental		30,73	30,73		12,40	12,40		19,06	19,06
Fidji		(1,31)	(1,31)	-	(0,20)	(0,20)	-	0,72	0,72
Kiribati	-	6,33	6,33	(0,07)	0,28	0,21		1,94	1,94
Iles Marshall		-	-		0,48	0,48		2,75	2,75
Micronésie		-	-		0,07	0,07		0,44	0,44
Nauru		-	-		0,19	0,19		0,16	0,16
Niue		-	-		0,22	0,22		0,46	0,46
Palaos		-	-		(0,14)	(0,14)		2,10	2,10
Papouasie - Nouvelle-Guinée	(1,10)	4,58	3,47	(0,37)	2,75	2,38	0,03	6,93	6,96
Iles Salomon	(0,03)	5,16	5,13		7,10	7,10		6,31	6,31
Tonga		7,75	7,75		0,05	0,05		0,73	0,73
Tuvalu		0,49	0,49		0,19	0,19		0,86	0,86
Vanuatu		(0,18)	(0,18)		1,68	1,68		2,09	2,09
Samoa		18,95	18,95		1,69	1,69		6,27	6,27
* Total Pacifique	(1,13)	72,49	71,36	(0,44)	26,82	26,38	0,03	51,35	51,39
Région des Caraïbes		3,48	3,48	(0,05)	45,13	45,08		23,80	23,80
Région Afrique centrale	(0,16)	63,60	63,44	(0,03)	53,95	53,92		14,54	14,54
Région Afrique orientale	(1,27)		(1,27)	(0,37)		(0,37)	(0,03)		(0,03)
Afrique orientale, australe et océan Indien		296,76	296,76		210,62	210,62		199,39	199,39
Région de l'océan Indien		-	-		-	-		-	-
Allocations intra-ACP	(5,02)	146,02	141,00	(15,18)	456,35	441,17	(6,13)	425,87	419,75
PALOP multirégional	-	0,20	0,20	(0,00)	0,67	0,67		6,51	6,51
Région du Pacifique	(0,16)	11,59	11,42		0,13	0,13		10,63	10,63
Coopération régionale ACP	(1,22)	(89,40)	(90,62)	(3,67)	(74,83)	(78,50)	(0,09)	154,07	153,97
Région Afrique australe	(0,42)	78,81	78,40		47,57	47,57		20,02	20,02
Région Afrique occidentale	(1,21)	192,37	191,16	(0,46)	117,08	116,62	(0,09)	35,86	35,77
* Total coopération régionale ACP	(9,45)	703,42	693,97	(19,76)	856,66	836,89	(6,34)	890,69	884,36
Dépenses administratives et frais financiers		(2,27)	(2,27)	(0,71)	97,20	96,49		101,80	101,80
Tous pays ACP	(5,55)	(8,43)	(13,98)	(16,06)	(0,54)	(16,59)	1,06	0,04	1,10
* Total ACP	(60,26)	3 173,33	3 113,07	(63,71)	3 191,66	3 127,95	12,69	3 140,27	3 152,96
Anguilla		11,70	11,70		11,70	11,70		3,60	3,60
Iles Falkland		(0,03)	(0,03)		-	-		-	-
Montserrat		15,66	15,66		15,39	15,39		5,13	5,13
Iles Pitcairn		-	-		-	-		1,13	1,13
Sainte-Hélène		-	-		16,40	16,40		-	-
Iles Turks-et-Caïcos		-	-		(0,03)	(0,03)		5,66	5,66
* Total PTOM britanniques	-	27,34	27,34	-	43,46	43,46	-	15,51	15,51
Aruba		-	-		8,40	8,40		0,02	0,02
Antilles néerlandaises		-	-		0,03	0,03		0,06	0,06
* Total PTOM néerlandais	-	-	-	-	8,43	8,43	-	0,08	0,08
Polynésie française		-	-		0,07	0,07		4,38	4,38
Mayotte		-	-		0,33	0,33		9,32	9,32
Nouvelle-Calédonie		-	-		18,40	18,40	0,02	7,62	7,65
Saint-Pierre-et-Miquelon		-	-		20,60	20,60		7,00	7,00
Wallis-et-Futuna		-	-		1,68	1,68		4,87	4,87
* Total PTOM français	-	-	-	-	41,08	41,08	0,02	33,20	33,22
Coopération régionale PTOM		23,00	23,00		3,78	3,78		6,13	6,13
* Total coopération régionale PTOM	-	23,00	23,00	-	3,78	3,78	-	6,13	6,13
Tous PTOM		(0,31)	(0,31)		1,37	1,37		1,18	1,18
* Total PTOM	-	50,02	50,02	-	98,12	98,12	0,02	56,10	56,13
* Total ACP + PTOM	(60,26)	3 223,36	3 163,09	(63,71)	3 289,78	3 226,07	12,72	3 196,37	3 209,09